This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

J. CAULLERY
ur de l'Université

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD

Vet. Fr. II B. 1637

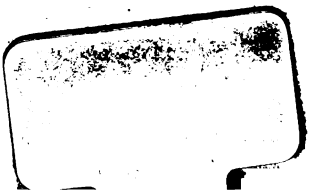

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DU
THÉATRE FRANÇOIS,

Depuis ſon origine juſqu'au premier Juillet de l'année 1780 ;

PRÉCÉDÉ

Du Dictionnaire de toutes les Pieces de Théatre jouées & imprimées ; du Dictionnaire des Auteurs Dramatiques, & du Dictionnaire des Acteurs & des Actrices ;

DÉDIÉ AU ROI,

Par M. le Chevalier DE MOUHY, ancien Officier de Cavalerie, Penſionnaire du Roi, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME III.

A PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de l'Arbre-ſec, au coin de celle de Saint-Honoré, maiſon du Bonnetier ;
L. JORRY, Imprimeur-Libraire, rue de la Huchette, près du Petit-Châtelet ;
J.-G. MÉRIGOT, jeune, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
23 JAN 1986
OF OXFORD
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

JE me flatte que le Public, & ſur-tout les Connoiſſeurs, me ſauront le plus grand gré d'avoir fait précéder l'Abrégé de mon Hiſtoire du Théatre François, par une partie de celui que M. le Duc *de la V....* a fait placer à la tête de ſa *Bibliotheque du Théatre François*. Tout autre que moi ne ſe ſeroit pas expoſé au riſque certain d'une comparaiſon qui aſſure à ce Littérateur diſtingué une préférence bien méritée ; mais accoutumé de tout temps à rendre juſtice au vrai mérite, & ſur-tout aux talents ſupérieurs, mon objet

principal étant de donner à cet Ouvrage le mérite de l'exactitude, j'ai cru devoir, pour y parvenir, profiter des lumieres que m'a fournies l'Auteur de la Bibliotheque dont je viens de parler, ayant toujours préferé l'eſtime des gens de goût à un amour-propre injuſte & mal-entendu.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

DE tous les Ecrivains qui ont travaillé à donner au Public l'*Hiſtoire du Théatre François*, aucun n'y eſt parvenu ſi parfaitement que M. le Duc *de la V.....* Malheureuſement pour moi ſa *Bibliotheque du Théatre* ne parut qu'en 1768, & celle que j'avois compoſée en abrégé en 1751, & que j'ai donné en corps d'hiſtoire aux Comédiens du Roi, étoit, pour ainſi dire, livrée dans le temps que ce ſavant Duc fit publier la ſienne. Il n'eſt pas douteux que ſi j'euſſe imaginé que mon Ouvrage eût tardé ſi long temps à être mis ſous la Preſſe, je ne les euſſe prié de me remettre le manuſcrit, pour me conformer aux nouvelles richeſſes dont cette nouvelle Bibliotheque me mettroit à portée de profiter; mais n'en étant plus le maître alors, j'en ai tiré le plus grand parti, comme je l'ai dit dans l'*Abrégé* que

je publie aujourd'hui, en convenant que malgré le long temps que j'ai employé dans mes recherches, je n'en ai été ſatisfait qu'autant que je me ſuis trouvé à l'uniſſon de celles de M. le Duc *de la V....* parce qu'en les comparant aux miennes, qui m'ont coûté tant d'années & de travail, j'ai reconnu qu'il avoit puiſé dans des ſources encore plus ſûres que les miennes, quoique les cabinets de tous les Connoiſſeurs & Amateurs du Théatre de la Capitale, en grand nombre, m'aient été ouverts, ainſi que les archives du Théatre François, avec une complaiſance & des bontés dont je conſerverai la plus ſenſible reconnoiſſance juſqu'au tombeau qui m'attend au premier moment.

M. le Duc *de la V....* débute, dans ſon *Hiſtoire abrégée du Poëme dramatique*, avec une modeſtie qui doit ſervir de modele à tous les Ecrivains; il convient avec juſtice qu'après de ſérieuſes recherches ſur tout ce qui a rapport aux prétendues Comédies des Troubadours, il n'y a rien trouvé qui ait rapport au genre dramatique, & cette déciſion eſt ſans replique; ſans entrer dans une définition exacte des Poëmes connus ſous les noms de *Myſteres*,

de *Moralités*, de *Farces* & de *Sotties*, il continue ainſi (*a*) :

Les *Myſteres* étoient la repréſentation de faits arrivés à des Perſonnages qui avoient exiſté..... Ils furent repréſentés par une Société qu'un motif pieux avoit raſſemblés..... ſous le titre de *Confreres de la Paſſion.*

Le titre de *Moralités* indique ſeul leur objet particulier. C'étoit par le ſecours de l'allégorie & des êtres métaphyſiques perſonnifiés..... que nos Poëtes mettoient en action des principes de morale, pour rendre plus ſenſibles les vérités qu'ils avoient deſſein d'établir.

Les *Farces* étoient conſacrées à la gaieté & à la plaiſanterie, que l'on portoit toujours juſqu'à la licence, & dans ſes images, & dans ſes expreſſions, &c.

Les *Sotties* étoient des eſpeces de Farces caractériſées par une ſatyre effrénée, ſouvent même perſonnelle..... Les Poëtes de ce temps cachoient le plus ſouvent leurs vrais noms..... par des eſpeces d'acroſtiches..... mais ſouvent auſſi ils en adop-

(*a*) Ce court Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre eſt trop parfaitement bien fait, pour que je ne le remette pas ici ſous les yeux du Public éclairé.

voient d'autres qui pouvoient les faire connoître.... *Pierre Gringore* se désignoit sous le nom de *Mere sotte*. La Satyre caractériſoit particuliérement les Ouvrages de ce Poëte.... Il eſt donc probable que, d'après le nom que cet Auteur avoit adopté, on a appliqué la dénomination de *Sottie* aux Pieces de Théatre que le ton ſatyrique diſtinguoit des autres.... la révolution qui ſe fit en Orient par la peſte de Conſtantinople, en produiſit une d'un autre genre en Occident. Obligés de quitter leur patrie, les Grecs, dépoſitaires des tréſors littéraires de l'antiquité, vinrent ſe réfugier à Florence; ils y prirent le goût de l'étude, & ce goût ſe répandit bientôt dans le reſte de l'Europe : on commença à lire les Anciens; la découverte de l'Imprimerie multiplia les copies de leurs Ouvrages : on les commenta, on en approfondit les beautés, & l'on tira de ces ſources fécondes les regles du goût, qu'on avoit juſques-là ignorées; les Lettres furent cultivées; l'émulation s'étendit & s'anima d'autant plus, que la ſcience devint un titre pour obtenir des graces & des honneurs.

Plus nous acquérions de connoiſſances, plus nos yeux devoient s'ouvrir ſur

la ridicule abſurdité de nos Spectacles; cependant juſqu'en 1551, nous ne voyons perſonne qui ait tenté de les arracher à la barbarie où ils étoient plongés : quelques Savants, il eſt vrai, avoient eſſayé de nous faire connoître le Théatre des Anciens. *Octavien de Saint-Gelais* avoit traduit les Comédies de *Térence*; *Guillaume Bonchetel*, *Thomas Sibilet*, avoient rendu en François les Tragédies de *Sophocle* & d'*Euripide* : mais ces verſions ne ſervirent d'abord qu'à faire entrevoir les effets que devoient produire les Ouvrages dramatiques, & à montrer de très-loin la route qu'on devoit ſuivre.

Etienne Jodelle oſa le premier, en 1552, faire repréſenter une Tragédie de ſon invention.... (*a*). *Jean de la Peruſe* & *Grevin* donnerent des Pieces dont ils avoient auſſi formé le plan & la fable; mais ils adopterent toujours pour modele les Grecs ou les Latins.

Ce fut à-peu-près dans le même temps que quelques Auteurs animés par des Prêtres qui diviſoient l'Egliſe, firent ſervir le genre dramatique à leurs préjugés & à leurs paſſions. La Comédie du *Pape*

(*a*) Voyez la page 12 du Tome III, année 1552.

malade, celle du *Marchand converti*, & quelques autres, ne ſont que des invectives contre la Cour de Rome miſes en dialogues.

Il étoit réſervé à *Robert Garnier* de commencer à faire ſortir la Tragédie de cette eſpece d'enfance où elle étoit encore. Il s'écarta de la route que *Jodelle* avoit toujours ſuivie ; admirateur, ainſi que lui, des Anciens, il ne voulut pas, comme cet Auteur, les imiter ſervilement ; mais il ſut s'en approprier les beautés ; & l'on voit que dans ſa Tragédie d'*Hyppolite*, repréſentée en 1573, il eut l'art de tirer la Scene de *Phedre* avec ſa nourrice, de la même ſource où *Racine* a puiſé depuis celle de cette Princeſſe avec *Œnone* ſa confidente. Dès 1658, il s'étoit fait connoître par ſa Tragédie de *Porcie*, qui lui acquit quelque réputation ; il fut au comble de ſa gloire dès qu'il eut fait repréſenter *Hyppolite*. Alors *Jodelle* fut auſſi oublié que *Garnier* l'eſt aujourd'hui lui-même ; mais lorſqu'il fut enivré par ces ſuccès, ſoit qu'il eût épuiſé ſon talent, il n'alla pas plus loin ; ſes Pieces qui ſuivirent furent même inférieures.....

Ce fut alors que s'éleva une eſpece de génie, ſi toutefois on peut accorder ce

titre à un homme qui, à une imagination vive & féconde, mais peu reglée, joignoit une facilité prodigieuſe dans la compoſition, je veux parler d'*Alexandre Hardy*; il jouit dans ſon temps d'une grande réputation.... Il compoſa plus de huit cents Pieces de Théatre mauvaiſes, il eſt vrai, mais où il régnoit une ſorte de hardieſſe & de chaleur qui dut faire d'autant plus d'effet, que ſon ſiecle n'étoit point éclairé..... Tous ces Drames ont été repréſentés; & s'ils n'ont point enſeigné la voie pour parvenir au ſuccès, ils ont du moins indiqué un grand nombre de fautes qui conduiſent à une chûte honteuſe.....

Le Théatre ſeroit reſté long-tems dans ſon obſcurité, ſans le ſecours du Cardinal *de Richelieu*. Ce Miniſtre crut, avec raiſon, ajouter encore à ſa réputation en protégeant les Sciences, & ſur-tout les talents dramatiques.... La protection qu'il accorda aux Lettres échauffa les eſprits.... Pour avoir part à ſa faveur & à ſes bienfaits, on s'efforça à l'envi de perfectionner un Spectacle qu'il aimoit; & on s'éleva à un degré de perfection auquel on n'avoit pu atteindre juſqu'alors.

Rotrou oſa le premier faire dialoguer pluſieurs Perſonnages dans la même Scene;

avant lui on n'en voyoit paroître ordinairement que deux. Il étoit bien rare qu'on en produisît un troiſieme, encore n'étoit-ce le plus ſouvent qu'un Acteur muet, qu'on ne mettoit point en Scene avec les autres.

Scudéry, dans ſa Tragédie de l'*Amour tyrannique*, introduiſit la regle des vingt-quatre heures.... La raiſon en démontra la néceſſité dans une Préface qu'il mit à la tête de cette Piece.

Mairet, dont la *Sophonisbe* fut miſe dans la ſuite en parallele avec celle du grand *Corneille*, étudia avec ſuccès ce qui concernoit les regles & la conſtitution de la Fable.

Ces différentes découvertes n'avoient point encore produit de bons ouvrages: on avoit fait quelques pas de plus dans la carriere, mais perſonne n'avoit encore atteint au but.... On tâtoit, pour ainſi dire, la voie. Il n'appartenoit qu'à un génie ſublime de parcourir à pas de géant l'intervalle de la médiocrité à la perfection de raſſembler toutes les regles, & d'en former un tout; de faire briller à la fois la nobleſſe de la Poéſie, la dignité, la variété & l'enſemble des caracteres; & de produire enfin des chef-d'œuvres qui

ne le cedent point à ceux qui ont immortaliſé les *Sophocle*, les *Euripide*, & qui ſeront admirés tant que les hommes conſerveront le goût des grandes choſes. On reconnoît à ces traits *Pierre Corneille*, ſi juſtement ſurnommé *Grand*. Le *Cid* qu'il donna en 1637, fit ſentir à quel degré d'élévation il alloit porter le genre dramatique. Il donna en effet ſucceſſivement ſes admirables Tragédies, qui, en fixant la perfection de ce genre de Poëme, firent l'honneur du ſiecle, la gloire de leur Auteur, & celle de la Nation.

Il ne nous manquoit plus alors, pour mériter avec juſtice la ſupériorité ſur tous les Théatres de l'Europe, que de voir la Comédie élevée au même point où la Tragédie étoit parvenue. *Moliere* parut : il s'annonça en 1658, par ſa Piece de *l'Etourdi*. Il enrichit ſucceſſivement la Scene de pluſieurs Ouvrages qui obtinrent & mériterent les plus grands ſuccès ; & juſqu'en 1673 qu'il mourut, il jouit des applaudiſſements & de l'admiration du Public. La Comédie lui doit ſans doute autant que la Tragédie à *Corneille* ; comme lui, il fut le reſtaurateur, ou, pour mieux dire, le créateur de ſon genre ; il avoit étudié avec attention non ſeulement les pro-

ductions des anciens Comiques, mais auſſi celle des Eſpagnols & des Italiens, & il fut ſupérieur à tous.

Notre Théatre alors paroiſſoit n'avoir plus rien à acquérir, mais les reſſources du génie ſont inépuiſables. *Corneille*, attaché ſeulement à l'élévation des ſentiments & à la nobleſſe des caracteres, n'avoit regardé l'amour que comme un moyen, un ſentiment acceſſoire, uniquement propre à nuancer les ſublimes tableaux; il avoit peu cherché à développer les effets de cette paſſion impétueuſe, *Racine* entreprit de marcher preſque ſon égal, en ſe frayant une route nouvelle. Il s'appropria un genre que ce grand homme avoit négligé. Il fit de l'amour la baſe & le fond de ſes Pieces, & il les embellit de tout ce que l'élégance du ſtyle & de l'harmonie des vers ont de plus touchant & de plus enchanteur; enfin il produiſit des chef-d'œuvres qui lui mériterent l'honneur d'être mis en paralelle avec le grand *Corneille*.

Les genres ſembloient être tous épuiſés : on avoit de ſi grands exemples devant les yeux, qu'il devoit paroître téméraire de s'en écarter; cependant M. *de Crébillon* ne pouvant plier ſon génie à

prendre pour modele les grands hommes qui l'avoient précédé, ſut s'ouvrir une carriere & offrir à nos yeux des tableaux inconnus juſqu'alors. Il oſa haſarder les Spectacles de terreur qui firent autrefois la gloire du Théatre des Grecs, & qui ſont aujourd'hui un des ornements du nôtre.

Tels ont été les progrès ſucceſſifs de notre Théatre, tels ſont les Auteurs qui l'ont fait ſortir de la barbarie où il étoit plongé ſous le regne de *François I.* A côté de ces grands hommes qui ont illuſtré le ſiecle de *Louis XIV*, je dois ſans doute placer un génie fécond & ſublime qui, ayant embraſſé tous les genres & réuſſi dans tous, Orateur, Hiſtorien, Poëte, Philoſophe, M. *de Voltaire*, a réuni tous les talents, dont un ſeul immortaliſeroit un Ecrivain; mais ſans parler des productions étrangeres à mon ſujet, quel droit n'a pas à nos éloges & à notre reconnoiſſance ce célebre Ecrivain, qui non ſeulement a conſervé à notre Théatre toute ſa ſplendeur, mais qui, j'oſe le dire, a ſu l'augmenter encore! Imitateur de *Corneille* & de *Racine*, il les a quelquefois égalés par la ſublimité des idées, & par la connoiſſance du cœur humain, & ſouvent il les a ſurpaſſés par le choix preſque tou-

jours philoſophique de ſes ſujets, par la force & la vérité des ſentiments, & par la richeſſe du coloris. Il a eu toutes les manieres, ſans jamais s'aſſujetir à celles de perſonne; une gloire qui lui eſt particuliere & perſonnelle, eſt que ſon coup d'eſſai fut un chef-d'œuvre. Sa Tragédie d'*Œdipe*, qui parut en 1718, fut préférée, & mérita de l'être, à celle du grand *Corneille*; & toutes ſes autres Pieces, excepté *la Mort de Céſar*, qu'il n'avoit point deſtinée à notre Théatre, quoique remplie des plus grandes beautés, n'ont jamais paru ſans être applaudies: d'autres Auteurs ſont entrés depuis dans la carriere avec plus ou moins de ſuccès.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DU THEATRE FRANÇOIS.

789.

LES Hiſtrions, ou Farceurs, commencerent leurs Jeux ſous les Rois de France de la premiere Race. *Charlemagne*, informé de leur indécence, les proſcrivit par une Ordonnance, en 789.

L'enthouſiaſme du Peuple pour le Spectacle, donna lieu à un abus encore moins ſupportable : ſous le prétexte de célébrer les Fêtes des Saints, *on* joua des Comédies juſques dans les Egliſes, & dans pluſieurs, on y entremêla les Farces & *les* Bouffonneries les plus ſacrileges, entremêlées de chants obſcenes, dont les femmes les plus hardies ne pouvoient s'empêcher de rougir.

1198.

Ces abus inexcusables durerent jusqu'en 1198. *Eudes de Sully*, Evêque de Paris, en étant indigné, s'en plaignit amérement dans un *Mandement*; la Cour & le Parlement vinrent à l'appui, ainsi que la Faculté de Théologie : enfin les Batteleurs furent chassés, & ces honteux Spectacles entiérement abolis.

1200.

Plusieurs années après, quelques Poëtes Provençaux inventerent un nouveau Spectacle, sous les noms ou titres de *Pastorales*, de *Chanterels* & de *Comédies*, dans lesquelles ils jouerent eux-mêmes; le charme du Chant, de la Rime, du Pantomime, & la nouveauté encore plus, attirerent à ces Spectacles un concours de Spectateurs prodigieux; *Parasol*, l'un de ces Poëtes, en augmenta la réputation par cinq Tragédies, qu'il fit représenter contre *Jeanne*, Reine de Naples, qu'il dédia au Pape *Clément VII*, ennemi déclaré de cette Princesse, siégeant alors à Avignon.

A ces premiers Poëtes, s'associerent bientôt des gens à talents distingués; ceux qui savoient la Musique, mirent en chant la Poésie. Cette innovation donnant un nouveau charme à ce Spectacle, les mit à la mode au point, que toutes les Cours de l'Europe en voulurent jouir. Les Princes & les Amateurs opulents accablerent de bienfaits les Poëtes & les Musiciens qui s'occupoient de leurs plaisirs : les Souverains firent plus, ils les protégerent hautement.

1220.

En 1220, le Marquis *de Montferrat*, mécontent du Pape, attira à sa Cour *Antoine de Faydit*, célebre Poëte pour la Satyre, & lui fit composer une Piece contre le Saint-Pere, intitulée *l'Héréſie des Peres*, qu'il fit représenter publiquement.

1382.

Ces Troubadours ou Doctes fleurirent juſqu'en 1382; mais la mort de la Comteſſe *de Provence* qui les protégeoit, les diſperſa: d'ailleurs leur libertinage & leur mauvaiſe conduite les rendirent odieux par-tout. Ils n'oſerent plus ſe montrer, & bientôt il n'en fut plus parlé.

Le Roi *Philippe-Auguſte* qui fut un des premiers Souverains de l'Europe qui les fit chaſſer, informé que les plus célebres d'entr'eux s'étoient corrigés, leur permit de rentrer dans ſes Etats, & d'y ouvrir leurs Spectacles; les trouvant plus épurés, il les protégea: ſes ſucceſſeurs en uſerent de même, en les aſſujettiſſant cependant à une Police rigide. La vogue que leur Jeu attira, fit que le nombre de ces Comédiens ſe multiplia. Il ſe forma de nouvelles Troupes ſous le nom de *Bateleurs*, dont l'emploi conſiſtoit plus dans l'exercice du corps, que dans les talents de l'eſprit.

1380-1398.

Dans ce temps-là, des Pélerins qui revenoient

de Jéruſalem, arriverent à Paris, & ſe mirent à réciter & à chanter dans les Carrefours & dans les Places publiques ce qu'ils avoient vu & appris, dans leur voyage de la Terre-Sainte, de plus intéreſſant. La dévotion de quelques riches Bourgeois de la Ville, enchantés de leur dévots récits, & concevant combien ils pouvoient ſervir la Religion, les engagea à ſe cotiſer entr'eux pour former un Spectacle public de ces Pélerins. En conſéquence, ils louerent une grande ſalle au Bourg de Saint-Maur, y bâtirent un Théatre, firent mettre en action, par des Poëtes, tout ce que ces Voyageurs chantoient ou récitoient en arrivant, & annoncerent par des placards l'ouverture de ce nouveau Théatre, ſous le titre du *Myſtere de la Paſſion de N. S. J. C.* 1398. Le Peuple, comme la haute Bourgeoiſie, y accourut en foule; l'affluence & les applaudiſſements furent ſi exceſſifs aux deux premieres repréſentations, ils occaſionnerent tant de déſordres & d'accidents, que le Prévôt des Marchands, en craignant les ſuites, rendit une Ordonnance, en date du 3 Juin 1398, portant défenſes aux Pélerins de ne plus repréſenter de Myſteres ni aucune Vie des Saints.

1402-1405.

Ces nouveaux Acteurs, conſternés de cet ordre imprévu qui renverſoit une fortune ſur laquelle ils avoient tous compté, après en avoir conféré avec les Bourgeois enthouſiaſtes qui les protégeoient, allerent à la Cour ſolliciter leur rétabliſſement. Le Roi *Charles VI*, avant

de ſtatuer ſur leurs inſtances, voulut en juger par lui-même ; pour cet effet il ordonna une repréſentation du Myſtere qui faiſoit tant de bruit : il en ſortit ſi ſatisfait, qu'il accorda des Lettres-Patentes, en date de 1402, qui accordoient le rétabliſſement de ce Spectacle. En vertu de ce Privilege, les Pélerins, Acteurs, furent qualifiés du titre de *Confreres de la Paſſion*, & s'établirent à l'Hôtel de la Trinité, où ils donnerent, ſur ce nouveau Théatre, les Dimanches & Fêtes, à l'exception des ſolemnelles, des *Myſteres* tirés du Nouveau-Teſtament. Ces Spectacles furent ſi agréables au Peuple & au Public, que les Curés de Paroiſſe, voulant faciliter à tout le monde les moyens de s'y trouver, avancerent leurs Vêpres, afin qu'après le Service, leurs Paroiſſiens puſſent jouir de ce ſaint Spectacle.

Ce nouvel établiſſement fit un ſi grand bruit dans le Royaume, que toutes les Villes principales en formerent de ſemblables. Celles de Rouen, d'Angers, de Metz furent les premieres qui en donnerent l'exemple : il fut bientôt imité par toutes les autres.

Cependant la gravité de ces Spectacles les ayant fait tomber peu-à-peu, les Confreres imaginerent de les ſoutenir par des Divertiſſements. Pour cet effet ils s'aſſocierent avec le Prince *des Sots* & ſa Troupe : ceux-ci étoient des Farceurs, tous enfants de famille qui, ſous le nom, d'*Enfants ſans ſouci*, jouoient de petites Pieces en ſociété ; ils avoient un Chef qui décidoit de leur Spectacle. La plupart d'entr'eux, bien élevés, étoient gens de

Lettres, Auteurs des Pieces : ces Drames rouloient d'abord sur leurs ridicules. Dès qu'ils parurent sur le Théatre des Confreres, ils plurent au point que la Ville & une partie de la Cour y accoururent. Cette foule déplut aux Religieux de l'Hôtel de la Trinité : ils s'en plaignirent, & obtinrent un ordre qui obligea les Confreres à placer leur Théatre ailleurs.

1442.

En vertu des Lettres-Patentes accordées aux Confreres de la Passion, il leur fut permis de reprendre les représentations des Mysteres ; ils louerent une salle de la Maison Abbatiale de la Trinité, qui étoit de vingt & une toises de longueur sur six de large, & y éleverent un Théatre. Mais le projet ayant été proposé en 1539, de remettre la Maison de la Trinité sur l'ancien pied d'Hôpital, selon son Institut, les Confreres furent forcés de cesser leurs représentations, & d'en sortir.

1548.

Quelques années après, le Parlement, sollicité par les Confreres & par les *Enfants sans souci* de confirmer leurs Privileges, rendit un Arrêt confirmatif le 17 Septembre 1548, mais sous la condition spéciale de ne jouer à l'avenir que des sujets profanes & honnêtes, & de ne rien entremêler dans leurs Jeux qui eût rapport à la Religion.

Cette défense fut un coup de foudre pour les Confreres ; jugeant de là que c'étoit un ordre tacite pour qu'ils se séparassent des *Enfants*

ſans ſouci, ils céderent à des Comédiens, qui jouoient à la Foire, leurs droits de propriété, moyennant une rétribution convenue au bout de l'année & la jouiſſance *gratis* de deux loges dans la ſalle du Spectacle, ſous le nom de *loges de Maîtres*, pour eux, leur famille & leurs amis, les jours de Spectacle. Ces conditions agréées, les Confreres ſe retirerent, & le nouveau Spectacle continua avec le plus grand ſuccès.

1510.

Pontalais, Comédien, vivoit dans cette année : il étoit homme d'eſprit &. s'étoit fait une réputation par ſes bons mots. Le Roi, en ayant entendu beaucoup parler ſur ce ton, voulut le voir & s'en amuſer ; il en fut ſi content, qu'il le vit depuis fort ſouvent : il n'y avoit pas de jour que cet Acteur ne fournît matiere à la plaiſanterie ; il étoit fort boſſu. Ayant un jour rencontré au Louvre un Cardinal qui l'étoit autant que lui, il eut la malice de ſe placer près de l'Eminence, de maniere que les deux boſſes ſe toucherent ; le Cardinal s'en formaliſant, *Pontalais*, lui dit : « patience, Monſeigneur, » c'étoit pour vous prouver que deux montagnes » ſe rencontrent auſſi-bien que deux hommes ».

Un jour de Dimanche au matin, ce Farceur voulant annoncer une Piece de ſa façon pour l'après-dînée, fit battre le tambourin au Carrefour Saint-Euſtache ; le Curé faiſoit alors le Prône : voyant qu'une partie de ſes Paroiſſiens ſortoient de l'Egliſe pour ſavoir ce qu'on publioit, il quitta ſa Chaire & ſortit, voulant connoître

l'Auteur d'une pareille audace ; reconnoiſſant alors *Pontalais*, il lui dit avec colere : « vous » êtes bien hardi de tambouriner pendant que » je prêche » ? Le Farceur, ſans ſe déconcerter, lui répartit : « Et vous, vous êtes bien hardi » de prêcher pendant que je tambourine » ? Le Curé qui vit le Peuple rire de cette impertinente ſaillie, ne voulut pas en haſarder davantage dans la crainte qu'on ne lui manquât, & ſe retira prudemment ; mais à peine ſon Office fut-il fini, qu'il alla porter ſes plaintes au Magiſtrat, *Pontalais* fut arrêté & reſta ſix mois en priſon, pour lui apprendre le reſpect qu'il devoit à l'Egliſe & à ſes Miniſtres.

1515-1520.

Le nouveau Théatre qu'occuperent les Comédiens de la Foire, n'étoit pas le ſeul qui amusât les Citoyens de Paris. Les Clercs de la Baſoche qui s'étoient acquis de la réputation par leur Poéſie, excités par les ſuccès qu'avoient eus les Myſteres, & ſur-tout ceux des *Enfants ſans ſouci*, tenterent d'obtenir la permiſſion de jouer, ſur un Théatre particulier, leurs propres Ouvrages ; mais le Privilege excluſif qu'avoient obtenu les Confreres, rendit leurs ſollicitations inutiles : ne pouvant ſurmonter cet obſtacle, ils eurent recours à un moyen qui leur réuſſit. Ils compoſerent des Pieces de Théatre, ſous le titre de *Moralités*, dans leſquelles ils perſonnifierent les vertus & les vices ; enhardis par les prérogatives dont *Philippe-le-Bel* avoit honoré leur Corps, ils profiterent du prétexte d'une de leurs Fêtes pour repréſenter avec toute la

pompe qui pouvoit en augmenter l'éclat, une de leurs meilleures *Moralités* : cette repréſentation fut applaudie avec enthouſiaſme ; encouragés par un ſuccès auſſi brillant, ils continuerent ces Jeux avec le même appareil & le même bonheur : il eſt vrai que ce ne fut, pendant quelques années, que trois jours de Fêtes ; mais dans les ſuites ils ſaiſirent toutes les occaſions qui ſe préſenterent, comme entrées de Rois ou de Reines, de Fêtes publiques pour des avantages remportés ſur les ennemis, de Naiſſances de Princes & de Princeſſes ; enfin tous les jours conſacrés à des réjouiſſances publiques.

Après la repréſentation de leurs *Moralités*, ils s'aviſerent de jouer des Farces dont l'objet ne fût d'abord que de plaiſanter les ridicules de leurs camarades, s'étant apperçus que l'on commençoit à ſe laſſer de leur Spectacle ordinaire. Cette innovation ayant eu un ſuccès prodigieux, ils s'oublierent au point d'oſer fronder, dans ces nouveaux Jeux, les perſonnes en place les plus reſpectables, & de les déſigner de maniere à ne point ſe méprendre ſur leurs noms, & cela ſans qu'ils en fuſſent repris. Cette impunité acheva de les perdre ; les raiſons qui avoient forcé pour ainſi dire l'Adminiſtration à les tolérer, provenoient des troubles intérieurs du Royaume. Mais le Roi ayant repris le deſſus en battant les Anglois & en les obligeant de ſortir du Royaume, *Charles VII*, inſtruit de la licence des Baſochiens, ordonna au Parlement d'y mettre ordre. En conſéquence il leur fut enjoint de ſupprimer à l'avenir dans leurs Pieces tout ce qui pouvoit intéreſſer la réputation du

Citoyen, ou bleſſer la pureté des mœurs. Ces ſages Ordonnances n'ayant pas été obſervées à la lettre, elles furent renouvellées avec ordre à l'avenir aux Auteurs des Pieces & aux Baſochiens de n'en plus repréſenter aucunes, ſans avoir été examinées & approuvées par des Cenſeurs que le Parlement nommeroit à cet effet.

1532.

Ces jeunes Comédiens ayant tranſgreſſé cette Loi en 1442, ils furent punis de leur déſobéiſſance par quinze jours de priſon, au pain & à l'eau, & leur Théatre fut fermé pendant ſix ans entiers; au bout de ce terme, il leur fut permis de le r'ouvrir, ſous les conditions ſuſdites; mais ils ne jouirent de cette grace que juſqu'en 1476: ayant récidivé, il leur fut défendu de reparoître, & tant que le Roi vécut, leur Théatre reſta fermé.

1530-1536.

Le Roi *Louis XII* étant monté ſur le Trône, ce Monarque penſant bien différemment de ſon prédéceſſeur, ordonna à tous les Comédiens de la Capitale, même à ceux de la Baſoche, de r'ouvrir leur Théatre, avec permiſſion à leurs Poëtes de fronder ſans ménagement de perſonne, de rang & de qualité, tous les vices de ſes Sujets; ce Prince ajouta à ces graces ſingulieres, celle de permettre aux Clercs de la Baſoche d'élever un Théatre ſur la grande Table de Marbre du Palais, & d'y jouer leurs Pieces autant de fois que bon leur ſemble.

roit. Il n'auroit manqué aux Basochiens, après tant de faveurs, que d'en jouir long-temps; mais leur auguste Protecteur ayant terminé sa carriere, & *François Premier* lui ayant succédé, il leur fut ordonné de supprimer les satyres de leurs Pieces, & de rentrer dans l'ordre ordinaire; par-là leur Spectacle devenant désert, ils s'aviserent, malheureusement pour eux, de porter, en jouant leurs rôles, des masques si ressemblants à ceux qu'ils avoient en vue pour l'ironie & pour leur persifflage, que cette innovation leur procura la même vogue qu'ils avoient eue avant la mort de *Louis XII*; mais le Parlement, qui ne tarda pas d'être instruit de leur malignité, les manda le 3 Mai 1536, & leur défendit, sous peine de prison & de bannissement, la récidive d'un abus aussi hardi: jugeant de là combien ils risqueroient de l'enfreindre, ils se soumirent & promirent, en cas qu'il leur fût permis de r'ouvrir leur Théatre, de recourir à d'autres moyens pour attirer des Spectateurs comme par le passé,

1548.

Sur cette parole, qu'ils donnerent en 1548, il leur fut accordé de r'ouvrir leur Théatre & d'y continuer leurs représentations, mais sous la condition marquée ci-devant, de ne jouer aucune Piece, sans qu'elle fût portée, quinze jours avant la représentation, au Censeur chargé par le Parlement de l'examiner. Neuf ans après cet Arrêt, une maladie contagieuse s'étant répandue dans la Capitale, & y ayant jeté la consternation, des Prieres publiques furent ordon-

nées pour obtenir du Ciel la ceſſation de ce fléau ; en conſéquence tous les Théatres furent fermés, & ne ſe r'ouvrirent qu'après que cette épidémie fut ceſſée.

1552.

Juſqu'en 1552, ceux de l'Hôtel de Bourgogne & des Clercs de la Baſoche jouerent toujours des Pieces dans le même genre, des Moralités, des Sotties, & autres Drames comiques ; mais le jeune *Jodele*, plus éclairé, ayant fait repréſenter ſur les Théatres de l'Hôtel de Rheims & de Boncourt une Tragedie ſous le titre de *Cléopâtre captive*, elle eut un ſi prodigieux ſuccès, que le Roi *Henri II* s'y trouva à la ſeconde repréſentation avec toute ſa Cour. Le Monarque en fut ſi content, qu'il ordonna le même jour que l'on comptât cinq cents écus de ſon épargne à l'Auteur, & depuis ce temps il le combla de graces & de bienfaits.

Ce nouveau genre de Spectacle, inconnu juſqu'alors en France & même dans toute l'Europe, attira un ſi grand concours à l'Hôtel de Rheims, que celui de Bourgogne étant devenu déſert, les Comédiens jugerent qu'ils ne pourroient ſe relever qu'en s'aſſociant avec *Jodele*, pour mettre ſur leur Théatre ſes Tragédies. Ce jeune Poëte, né libertin, refuſa cette propoſition ; mais ſe trouvant bientôt après dans le beſoin, à cauſe de la dépenſe que lui occaſionnoient ſes plaiſirs, il leur vendit les Pieces qu'il avoit faites, & s'engagea à n'en plus compoſer à l'avenir que pour eux : en conſéquence de cet arrangement, la Troupe de

l'Hôtel de Bourgogne non seulement se releva, mais même ses succès furent si prodigieux, que les autres Spectacles tomberent, & ne purent se relever que lorsque de nouveaux Poëtes leur fournirent des Pieces tragiques & comiques, dans le genre de celles du célebre *Jodele.*

On disoit de *Jean Desmarets*, né en 1595, Auteur *des Visionnaires* & de plusieurs autres Pieces de Théatre, qu'il étoit le plus fou de tous les Poëtes, & le meilleur Poëte qui fût entre tous les fous.

1600.

Une troupe de Comédiens de la ville de Bordeaux, enorgueillie par les applaudissements qu'on lui prodiguoit tous les jours dans cette Ville, ne doutant point qu'elle n'en tirât un meilleur parti à Paris, s'y rendit, & y éleva un Théatre dans une des salles de l'Hôtel de Cluny, sans en demander la permission, persuadée qu'elle n'en auroit pas plutôt fait l'ouverture, qu'elle s'attireroit des protecteurs qui la mettroient à couvert de la persécution; ils se méprirent: à peine eut-elle débuté, que le Parlement, sollicité par les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, rendit un Arrêt qui ordonnoit au Concierge de l'Hôtel de Cluny, sous peine de mille écus d'amende & de prison, de faire abattre le Théatre de la nouvelle Troupe en vingt-quatre heures; elle en fut si effrayée, qu'elle se retira sur le champ.

Le triomphe de l'Hôtel de Bourgogne ne fut pas de longue durée; un an après, une autre Troupe de Province, profitant du temps

de la Foire Saint-Germain, vint s'y établir. La gaieté des Pieces nouvelles qu'ils mirent à leur Théatre, leur attira tout Paris, & leur procura grand nombre d'amis puiſſants. L'Hôtel de Bourgogne ſe flatta qu'en vertu de ſon Privilege elle ſeroit bientôt délivrée de cette concurrence ; mais la nouvelle Troupe, ſoutenue par des protecteurs puiſſants, continua ſes Jeux, ſous le prétexte des franchiſes de la Foire ; & depuis cette époque, les Spectacles forains ont toujours eu lieu.

Quelques années après, le Roi *Henri III* ayant fait venir à Paris une Troupe de Comédiens Italiens, ſous le nom de *Geloſi*, leur donna le Théatre de l'Hôtel de Bourbon qu'il avoit fait bâtir exprès pour eux ; ils y débuterent avec un ſi grand ſuccès, que les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, ſe voyant déſerts, employerent tant de brigues & de crédit, que ces Etrangers furent congédiés un mois après.

Par une faveur ſinguliere, juſques-là ſans exemple, il fut permis à d'autres Comédiens de Province de venir s'établir à Paris ; ils ne s'y furent pas plutôt rendus, qu'ils éleverent un Théatre au Marais, dans la rue de la Poterie, à l'Hôtel d'Argent, à condition qu'ils paieroient à chacune de leurs repréſentations, un écu tournois aux Privilégiés de l'Hôtel de Bourgogne ; le mérite des Acteurs & des Actrices de cette Troupe, ainſi que celui de leurs Pieces, & les peines qu'ils ſe donnerent pour plaire au Public, rendit ce Théatre tellement à la mode, que ſe trouvant

trop à l'étroit par le nombreux concours de Spectateurs, ils passerent dans le Jeu de Paume de la vieille rue du Temple, où ils continuerent leurs Jeux, jusqu'à la mort de *Moliere*, en 1673, où se fit la réunion des deux Troupes.

1609.

Une Ordonnance de Police enjoignit, en 1609, aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne d'ouvrir leur Théatre à une heure après midi, pour commencer le Spectacle à deux heures précises, afin qu'il finît avant cinq heures, depuis la Saint-Martin jusqu'au 15 Février de l'année suivante; il n'y avoit point dans ce temps-là de lanternes à Paris, très-peu de carrosses, les boues étoient insupportables, & dès qu'il étoit nuit, les voleurs fourmilloient dans les rues; c'étoient tous ces inconvénients qui avoient donné lieu à cette nouvelle Ordonnance.

1638.

A la premiere représentation de l'*Amour tyrannique*, en 1638, il y eut cinq Portiers d'étouffés à la Comédie, tant l'affluence des Spectateurs fut grande : ce qui fit doubler depuis la Garde du Guet à la porte.

Le Cardinal *de Richelieu*, comme tout le monde le sait, se délassoit des soins importants du Gouvernement, en composant des Pieces de Théatre, pour lequel il avoit beaucoup de goût : après avoir achevé sa Tragédie d'*Europe*, il ordonna à l'Abbé *de Boisrobert* de la porter de sa part à l'Académie Françoise, avec priere de la corriger & de lui en marquer son senti-

ment ſans aucun ménagement. Il fut obéi rigidement ; l'Eminence indignée d'une critique auſſi ſévere, déchira, dans ſon premier tranſport de colere, le manuſcrit de la Piece, & en jeta les morceaux dans ſa cheminée : heureuſement on n'y faiſoit pas encore de feu ; s'étant réveillé la nuit ſuivante, il regretta ce qu'il avoit fait la veille, ſe leva, retira les morceaux de ſon manuſcrit mutilé, fit appeller ſon Secretaire, lui ordonna de les raſſembler, d'en faire une copie ; & dès qu'elle fut achevée, la renvoya à l'Académie, en lui faiſant dire qu'elle étoit conforme à la critique & aux corrections. Les Académiciens qui n'ignoroient pas quelle avoit été la mauvaiſe humeur du Cardinal, lui renvoyerent le lendemain la Piece, à laquelle ils ne toucherent pas, avec les éloges les plus flatteurs. Le Cardinal content, l'envoya aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui en donnerent la premiere repréſentation le 7 Novembre 1638, ſous le nom de *Deſmarets*, l'un des cinq Auteurs ; non ſeulement cette Tragédie fut mal reçue ; mais même le Parterre demanda à grands cris *le Cid*. L'Eminence outrée, la fit retirer le même ſoir, &, furieux contre *Corneille*, il exigea, dès le lendemain, de l'Académie, qu'elle fît une critique de cette Piece du *Cid* ſans aucun ménagement ; elle ſe conforma à cet ordre avec la plus grande rigueur : tout le monde ſait combien peu cette ſévérité fit d'effet, & qu'au contraire les repriſes qui furent faites depuis, de cette Tragédie, furent applaudies, & encore avec plus d'excès qu'elle ne l'avoit été dans ſa nouveauté.

1639.

1639.

Sur la fin de l'année 1632, une Troupe de Province vint s'établir à Paris, au Jeu de Paume de la rue Michel-le-Comte, à côté de la Fontaine, en vertu d'une permiſſion du Lieutenant-Civil, accordée pour deux ans; mais à peine eut-elle ouvert ſon Théatre, que preſque tous les Citoyens qui demeuroient dans cette rue, préſenterent une Requête portant plainte ſur l'incommodité qu'ils ſouffroient de l'emplacement de ce Théatre qui ruinoit leur commerce. Le Parlement y faiſant droit, le 22 Mai de l'année ſuivante, il fut ordonné aux nouveaux Comédiens, ſous peine de quatre mille francs d'amende & de priſon, de ceſſer leurs Jeux: ce qu'ils firent ſur le champ.

Une autre Troupe de Province ayant joué devant le Roi, à Fontainebleau, en 1633, obtint de Sa Majeſté la permiſſion, à la fin du Voyage, de venir s'établir à Paris: ils y furent ſoufferts tant que la Foire Saint-Germain dura; mais le jour qu'elle fut fermée, ces Comédiens reçurent ordre de ſe retirer.

L'uſage des Violons à l'Orcheſtre étoit déjà en uſage en 1616; on en trouve la preuve dans la Comédie *des Proverbes*, de *Montluc*, Acte premier. *Alegre*, l'un des Perſonnages, en s'adreſſant aux ſix Violons, leur dit: « *Souffle* » *Ménétriers, l'Epouſée vient* ».

1641.

Le Roi *Louis XIII* rendit une Déclaration, en 1641, qui ordonne aux Comédiens de ne

rien repréſenter qui puiſſe bleſſer les mœurs, & qui déclare que *l'on ne peut imputer de blâme à la profeſſion de Comédien, & d'en prendre occaſion de nuire à leur réputation, & encore moins de leur donner aucune marque de mépris.*

1650.

En 1650, pluſieurs jeunes gens de famille, du nombre deſquels étoit *Moliere*, qui s'eſt depuis acquis une ſi grande réputation, ſe réunirent en Troupe & ſe mirent à jouer la Comédie en ſociété ſur un Théatre qu'ils firent élever à la Croix blanche, Fauxbourg Saint-Germain: après y avoir paru quelques mois ſous le nom de *l'Illuſtre Théatre*, ne pouvant plus ſe ſoutenir, ils le fermerent & paſſerent dans les Provinces.

1658.

Moliere & ſa Troupe, après avoir joué dans les principales Villes du Royaume juſqu'en 1658, ſe croyant en état de paroître à Paris, obtint du Prince *de Conty*, qui daignoit le protéger, d'être préſenté à *Monſieur*: cette grace lui valut l'honneur d'approcher du Roi & de la Reine-Mere. Leurs Majeſtés informées de la réputation que *Moliere* & ſa Troupe s'étoient acquiſe à Lyon, voulurent en juger par elles-mêmes: pour cet effet, le Monarque ordonna qu'on élevât un Théatre dans la grande ſalle des Gardes du Louvre; & dès qu'elle fut achevée, ces Comédiens y débuterent, le 24 Octobre 1658, par la Tragédie de *Nicomede*, de *Corneille*, qui fut ſuivie du *Docteur amoureux*, petite Piece

du Chef de la Troupe. Ce début ayant plu au Roi & à toute sa Cour, *Moliere* obtint de Sa Majesté d'aller s'établir à Paris avec sa Troupe: malgré cette insigne faveur, le Directeur, craignant que les Privilégiés de l'Hôtel de Bourgogne ne s'opposassent, en vertu de leurs droits, à son établissement, profita d'un moment favorable pour intéresser *Monsieur* en sa faveur. Ce Prince qui lui vouloit du bien, en parla au Roi: Sa Majesté ordonna à ses Comédiens Italiens qui occupoient alors le Théatre du Petit-Bourbon, d'y laisser jouer alternativement avec eux la nouvelle Troupe; ce qui eut lieu le 3 Novembre de la même année 1658, jusqu'en 1661, que la Salle du Petit-Bourbon fut démolie, pour élever la belle façade du Louvre.

En conséquence de cette démolition, le Roi ordonna aux deux Troupes de passer sur le Théatre du Palais Royal, & d'y continuer alternativement leurs représentations; ce qui eut lieu pour celle de *Moliere*, le 5 Octobre 1661, sous le titre des *Comédiens* de *Monsieur*, jusqu'à la mort de ce célebre Comique; après laquelle Sa Majesté donna ce Théatre à *Lully*, pour y placer l'Opéra, & ordonna à la Troupe qui venoit de perdre son précieux Directeur, d'aller jouer sur le Théatre de la rue Mazarine, sous le nom de *Comédiens du Roi*, comme il sera dit en son lieu.

La démolition du Théatre du Petit-Bourbon, rue des Poulies, fut ordonnée en 1660, après qu'il fut arrêté de bâtir la façade du Louvre.

1660.

Le 19 Juillet de l'année 1660, la Comédie fut jouée *gratis* au Public, en réjouiſſance de la Paix entre la France & l'Eſpagne : les Comédiens jouerent ce jour-là *Stilicon*, Piece nouvelle de *Thomas Corneille*. C'eſt la premiere Tragédie qui fut jouée en pareille circonſtance, dont le Peuple parut très-reconnoiſſant.

Une Troupe de Comédiens Eſpagnols, mandée en France, par ordre de la Reine, après avoir joué devant elle à Saint-Germain, tant que la Cour y reſta, débuta à Paris, le 20 Juillet 1660, ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne : ils reſterent en France, penſionnés du Roi, juſqu'en 1672. Mais leur Spectacle devenant de plus en plus déſert, ils s'en retournerent dans leur patrie ; & depuis ce temps-là il n'en eſt point revenu en France de cette Nation.

1661.

Le 28 Janvier 1661, les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne mirent au Théatre, pour la premiere fois, la Tragédie de *Camma*, par *Thomas Corneille*. Cette Piece eut un ſi prodigieux ſuccès, & attira des Aſſemblées ſi nombreuſes, qu'au lieu de ne jouer que le Dimanche, le Mardi & le Vendredi, ſelon l'uſage de ce temps-là, les repréſentations de cette Piece furent continuées les Jeudis des ſemaines ſuivantes, tant que cette Tragédie eut de la réuſſite.

Dans la même année 1661, des Comédiens de Province qui avoient eu le bonheur de

plaire à *Mademoiſelle*, dans un voyage qu'elle fit à la campagne, obtinrent de ſes bontés la permiſſion de s'établir dans le Fauxbourg Saint-Germain, rue des Quatre-Vents, ſous le nom de *Troupe de Mademoiſelle*. Tant que la Foire dura, ils ſe ſoutinrent; mais après la clôture ſe trouvant abandonnés, ils ſe diſperſerent, & retournerent en Province.

1662.

En 1662, Le ſieur *Raiſin*, Organiſte de Troyes-en-Champagne, qui travailloit ſecrétement à faire ſa fortune depuis quelques années, ſe rendit à Paris, à la Foire Saint-Germain, avec ſa femme & quatre enfants: après qu'il s'y fut pourvu d'une loge, il fit afficher par-tout qu'il montreroit, trois jours après, une merveille qui tenoit du prodige, & qui feroit l'admiration de tous ceux qui la verroient. Une annonce auſſi intéreſſante fit l'effet qu'il s'en étoit promis; elle attira un ſi grand nombre le jour deſigné, qu'à peine reſta-t-il à *Raiſin* la place néceſſaire pour expoſer le Spectacle annoncé: il conſiſtoit dans une Epinette à trois claviers, dont deux de ſes filles jouoient ſur les deux premiers; lorſque l'air étoit achevé, elles retiroient leurs mains, & le troiſieme clavier agiſſoit ſeul & répétoit la même Muſique. Ce Spectacle inouï frappa d'une ſi grande ſurpriſe les Spectateurs, que les jours ſuivants la loge ne déſemplit plus. Cette merveille fit un ſi grand bruit, que la plus grande partie de la Cour y accourut. Le Roi, l'entendant vanter continuellement, voulut en juger par lui-même; l'Organiſte reçut ordre de

ſe rendre à Verſailles; il obéit : il expoſa devant le Roi & toute la Cour, plus nombreuſe que jamais, la merveilleuſe Epinette; la répétition du troiſieme clavier excita des cris d'admiration; Sa Majeſté, en étant ſurpriſe elle-même au dernier point, ordonna ſur le champ au Machiniſte de lui donner la clef de ce prodige : *Raiſin* ouvrit alors l'inſtrument; dès qu'il en eut tiré une planche en couliſſe, il en ſortit un enfant de cinq ans, c'étoit ſon fils : il étoit beau comme le jour & vêtu en Amour; Leurs Majeſtés le trouverent charmant, le careſſerent & lui firent des préſents; toute la Cour en uſa de même. Cette agréable Scene fut terminée par une jolie petite Piece que les enfants de *Raiſin* & ſon pere & ſa mere jouerent ſur le petit Théatre qui avoit été élevé exprès dans la ſalle. Le Roi, content du plaiſir que *Raiſin* venoit de lui procurer, lui accorda la permiſſion de jouer à Verſailles, ſous le nom de *Troupe du Dauphin*; & en attendant que le Théatre, ordonné ſur le champ, fût en état de la recevoir, *Raiſin* retourna à Paris où il continua de montrer l'admirable Epinette; moyen qui valut beaucoup d'argent à cet Organiſte, & qui fit ſa fortune.

Etant mort en 1684, ſa veuve continua à jouer la Comédie à Paris avec ſes enfants; l'acquiſition qu'elle fit peu de temps après du jeune *Baron* qui n'avoit alors que douze ans, & qui annonça dans ſes débuts les talents ſupérieurs qui le rendirent depuis ſi célebre, fit gagner à la Directrice de cette Troupe tout ce qu'elle voulut : on ne ſe laſſoit point d'aller entendre ce charmant enfant; le Théatre de

cette veuve étoit toujours rempli, & presque tous les autres déserts.

Moliere, surpris de cet abandon du sien, & bien davantage du motif qui y donnoit lieu, en voulut juger par lui-même ; il n'eut pas plutôt vu en Scene le jeune *Baron*, qu'il comprit ce que cet enfant seroit un jour : à peine la Scene fut-elle achevée, qu'il vola à Versailles, le demanda au Roi pour sa Troupe, & l'obtint. La Dame *Raisin* en ayant été avertie, en fut désespérée. Dans son premier transport de fureur, elle courut chez *Moliere*, armée de deux pistolets, lui dit, avec la rage peinte dans les yeux, qu'elle lui feroit sauter la cervelle, s'il osoit lui enlever son *Baron*. *Moliere*, sans se déconcerter, tira de sa poche l'ordre du Roi, & le lui présenta froidement ; à cette vue, la veuve consternée, jugeant qu'elle n'avoit rien à espérer, fondit en larmes, se jeta à ses pieds, en le suppliant au moins de permettre que le jeune Acteur parût encore trois jours sur son Théatre : *Poquelin* touché de ses gémissements, lui en accorda huit, mais sous la condition qu'un de ses gens ramèneroit chez lui le jeune Acteur, lorsque le Spectacle seroit fini. Cette grace calma la *Raisin*, & lui valut des sommes considérables pendant cette huitaine ; mais aussi-tôt que le jeune *Baron* lui manqua, son Théatre fut désert : se voyant par cet abandon hors d'état de se soutenir, elle s'en alla en Province avec un amant trop chéri qui acheva de la ruiner, c'est la regle.

1667.

Il n'a pas été possible, en portant dans le *Dic-*

tionnaire des Pieces du Théatre, à la lettre F, la Comédie anonyme intitulée *la Fauſſe Clélie*, ou *l'Inconnue*, jouée en ſociété en 1667, d'en particulariſer le ſujet & l'anecdote qui y donna lieu, parce qu'il auroit trop étendu cet article. Le voici :

Un Préſident du Parlement de G. étant devenu amoureux de la femme de *Moliere*, ne la connoiſſant pas, en fit confidence à une femme commode, nommée Madame *le Doux*, qui lui avoit été pluſieurs fois utile en pareille occurrence. Cette femme ſe rappella dans le moment de cette confidence, qu'elle avoit tiré le plus grand parti d'une fille très-jolie, nommée *la Tourette*, qui reſſembloit à celle dont *M. de N.* étoit amoureux ; elle imagina dans le moment le ſtratagême qu'elle devoit mettre en uſage pour tirer le plus grand parti de cette aventure : mais voulant ſe procurer le temps de le méditer, elle demanda vingt-quatre heures pour y réfléchir, en remontrant combien la dame adorée étoit réſervée ſur ſa conduite, & les obſtacles qu'elle auroit à lever pour y réuſſir. Le Préſident le comprit, & pour l'encourager, lui donna cinquante louis, en l'aſſurant que ſi elle parvenoit à lui procurer ce qu'il deſiroit avec tant de paſſion, elle auroit lieu d'être ſatisfaite de lui. Encouragée par des arrhes ſi flatteuſes, elle revint le lendemain à l'heure déſignée, lui dit qu'elle avoit déjà fait une tentative inutile, que la belle dame, quoiqu'entourée d'adorateurs, n'avoit aucune liaiſon avec aucun, ne les voyoit qu'au Spectacle, & jamais chez elle ; & que ſi elle parvenoit, par des offres

capables de la séduire, à obtenir d'elle un rendez-vous, ce seroit à coup sûr à des conditions qui ne lui conviendroient sans doute pas. M. *de N.* l'interrompit pour lui dire qu'il se soumettroit à toutes, quelles qu'elles fussent, pourvu qu'elle réussît, & qu'elle n'épargnât pas sa bourse. La *le Doux*, la plus intéressée de toutes les intriguantes dans cette partie, après avoir fait languir le Président pendant quinze jours pour mieux se faire valoir, vint enfin d'un air radieux lui dire que l'événement le plus heureux venoit d'applanir toutes les difficultés ; qu'ayant appris d'une femme-de-chambre de la dame, qu'elle avoit gagnée pour vingt-cinq louis, que sa maîtresse avoit perdu, la surveille, au *Pharaon* plus de quatre mille francs ; & de plus, que devant jouer dans une Piece nouvelle où elle vouloit paroître dans un habit superbe, elle avoit saisi cette heureuse occasion, sachant qu'elle étoit désespérée de ne point trouver d'argent, pour obtenir le rendez vous en question ; qu'en conséquence, elle lui avoit proposé dix mille francs, si elle agréoit l'hommage du Président ; que la belle *Moliere* avoit d'abord rougi de courroux, avoit voulu la renvoyer avec mépris ; que s'y étant d'abord attendue, elle s'étoit justifiée comme elle avoit pu, en ajoutant que l'envie de lui être utile, lui avoit fait hasarder la proposition, instruite de la perte qu'elle avoit faite au jeu, & de la nécessité où elle se trouvoit relativement à la Piece nouvelle ; que pendant ce propos l'Actrice, au lieu de lui répondre, s'étoit mise à rêver ; qu'elle avoit saisi ce moment pour ajouter qu'en cas que la difficulté roulât sur le

ſecret, il ſeroit gardé au point que les plus affidés de ſes domeſtiques ne pourroient le pénétrer. Elle ajouta que Madame *Moliere* lui avoit demandé qu'en cas de conſentement de ſa part, comment elle vous verroit & où? Elle, *le Doux*, lui avoit répondu que ce ſeroit dans une maiſon à louer, dont elle avoit la clef, de la location dont elle étoit chargée; qu'en conſéquence, elle y feroit porter des meubles, y feroit préparer le premier appartement, & que ce ſeroit là où Madame *Moliere* ſe rendroit maſquée, au jour & à l'heure convenus par des Porteurs de Chaiſe; que cette propoſition & ces moyens avoient déterminé Madame *Moliere*, ſous la condition expreſſe, qu'elle lui apporteroit le même jour les dix mille francs en or; que le Préſident lui engageroit ſa parole d'honneur de garder un ſecret inviolable, de ne jamais lui parler à la Comédie ni dans ſa loge, ſans quoi elle faiſoit de ſon côté ſerment de ne jamais le revoir.

Le rendez-vous dans la maiſon eut lieu. Une fille de la *le Doux* parut reſſemblante à Madame *Moliere*; s'étant tenue toujours éloignée des bougies, le Préſident en fut la dupe; il demanda un ſecond, un troiſieme rendez-vous, il les obtint & devint encore plus amoureux. Un obſtacle de la part de cette fille adroite, ayant retardé le quatrième, le Préſident ne pouvant être plus long temps ſans jouir de ſon prétendu bonheur, alla à la Comédie où la vue de la belle *Moliere* l'enflamma de plus en plus, & au point que, malgré la condition de ne jamais approcher de ſa loge,

il s'y rendit lorſqu'elle y fut rentrée. Il attendit que tous ceux qui y étoient en fuſſent ſortis ; alors il ſe préſenta, fit ſa révérence, s'approcha de ſon oreille en lui diſant, qu'ayant à lui parler, elle renvoyât ſa femme-de-chambre qui l'aidoit à la déshabiller. Madame *Moliere* qui ne le connoiſſoit que de vue, lui répondit, avec hauteur, de ſe retirer, qu'elle n'avoit rien à écouter de ſa part. *M. de N.* tenta d'abord de juſtifier ſon manque de parole ſur le chagrin dont il étoit dévoré, d'être ſi long temps privé de ſon adorable vue & ſe jeta à ſes pieds ; mais au lieu de la calmer, elle le traita avec tant de mépris, que ne pouvant plus le ſouffrir, il la traita comme il penſoit qu'elle le méritoit, en lui reprochant tout ce qu'il croyoit avoir fait pour elle : la *Moliere* irritée de plus en plus, fit appeller la Garde, ſe plaignit à l'Officier de l'inſulte qui venait de lui être faite. L'on en vint aux explications qui firent découvrir la fourberie. La *le Doux*, inſtruite dès le lendemain des riſques qu'elle couroit, ſe ſauva ; mais les perquiſitions furent ſi ſubites, qu'elle fut arrêtée avec celle qui avoit joué le rôle de la *Moliere*. Elles furent condamnées l'une & l'autre au fouet ; ce qui fut exécuté devant l'Hôtel de Guénégaud, où logeoit Madame *Moliere*. A l'égard du Préſident, honteux d'une aventure ſi cruelle, où il avoit joué le rôle principal, il alla s'enfermer dans une de ſes terres qu'il ne quitta pas tant qu'il vécut.

Louis XIV voulant avoir un Théatre fixe dans ſon Palais des Thuileries, ou l'on y pût repréſenter des Spectacles en tous genres, en

donna la direction au sieur *Vazarini*, Architecte célebre. L'enfoncement de cette salle fut de quarante-sept toises, elle fut coupée en deux parties, l'une pour le Théatre, l'autre pour les Spectateurs. Ce Théatre servit d'abord aux représentations de l'Opéra de *Psiché*; mais lorsqu'on ne le joua plus, il fut abandonné jusqu'en 1716.

1673.

Après la mort du célebre *Moliere*, sa veuve & sa Troupe se trouvant sans Théatre, par le don que le Roi avoit fait à *Lully*, de la salle du Palais Royal, pour y établir l'Opéra comme il a été dit, ces Comédiens acheterent du Marquis *de Sourdéac*, moyennant la somme de 30000 liv. une maison située dans la rue Mazarine, dans laquelle il y avoit un fort beau Théatre monté de toutes les décorations & machines propres à différents Spectacles; l'ouverture s'en fit le 9 Juillet 1673. Il subsista jusqu'en 1689, qu'il finit par une représentation de *Laodamie*, Tragédie de Mademoiselle *Bernard*.

Un célebre Peintre de ce temps-là, nommé *Bamboches*, qui ne peignoit que de petites figures, & qui étoit fort à la mode, s'acquit une si grande réputation, qu'un Particulier s'avisa d'élever un Théatre au Marais, & d'y faire jouer des enfants sous le nom de *Bamboches*. Cette nouveauté plut, & attira d'abord grand monde. Mais comme on se lassa aussi-tôt de ce Spectacle qu'on y avoit couru, cette Troupe ne subsista que pendant quelques mois.

1676.

Le Grand *Conde*, qui avoit eu le désagré-

ment de lever le ſiege de Lérida l'année précédente, ſe trouvant à la premiere repréſentation d'une Piece dont il protégeoit l'Auteur, s'apperçut qu'une cabale nombreuſe agiſſoit de concert pour la faire tomber ; en fixant le Parterre, il entrevit un Particulier qui ameutoit contre la nouveauté ceux qui l'environnoient ; indigné de cette manœuvre, le Prince s'écria, en le montrant du doigt qu'on l'arrêtât : celui-ci ſe retournant fiérement, reprit hautement, l'on ne me prend point, je me nomme *Lerida*, & ſe gliſſa ſi adroitement dans la foule, qu'il échappa à la Garde qui le cherchoit. Le Prince grand en tout point, aſſura qu'il étoit fâché, toute réflexion faite, de ne le pas connoître ; que la noble franchiſe avec laquelle ce Particulier lui avoit répondu, lui donnoit pour lui la plus haute eſtime. L'on aſſura que l'inconnu fut inſtruit de ce propos ; mais s'il eut le courage de trop parler, il ſut encore mieux ſe taire, & garda pour toujours l'anonyme.

La raiſon qui engagea le Roi à ordonner aux Comédiens François de quitter le Théatre *de Guénégaud*, rue Mazarine, qui y avoient débuté le 23 Mai 1673, & d'en bâtir un ailleurs, procéda des repréſentations qui furent faites par le Directeur des Ecoles du College *de Mazarin*, qui firent connoître les inconvénients qui réſultoient du concours des Ecoliers, & des carroſſes que le College & la Comédie devoient occaſionner. Sa Majeſté en étant frappée, elle donna ordre au Marquis *de Louvois* de faire notifier aux Comédiens, par M. *de la Reinie*, alors Lieutenant-Général de Police, de chercher un autre

emplacement pour leur Spectacle; la Troupe du Roi n'ayant que ſix mois pour trouver ce qui lui convenoit, il fut arrêté dans une aſſemblée qu'elle tint le 20 Juin 1687, qu'elle acheteroit l'Hôtel *de Sourdis*, alors à vendre. Elle en fit l'acquiſition ſur le pied de 66000 liv; mais la veille du jour que l'on devoit en paſſer le contrat, il ſurvint des obſtacles qui firent avorter ce projet. Il en arriva de même à l'occaſion de l'ancien Hôtel *de Nemours*, rue de l'Arbre-ſec; de l'Hôtel *de Sens*, rue Saint André-des-Arcs; de l'Hôtel *de Luſſan*, rue de la Croix des Petits-Champs; & de l'Hôtel *Dauch*, rue Mont-orgueil; enfin le Jeu de Paume de l'Etoile, & ſes dépendances, ſis dans la rue neuve Saint Germain-des-Prés, ayant été propoſé, le Roi en agréa le Plan, & permit aux Comédiens de l'acheter. Le ſieur *D'orbay*, fameux Architecte de ce temps-là, fut chargé de la conſtruction de ce nouveau Théatre, & il fut ouvert par la Tragédie de *Phedre*, & la petite Piece du *Médecin malgré lui*, le 11 Février 1689, avec la plus brillante aſſemblée & le plus grand ſuccès. La recette fut de 1889 livres : c'étoit beaucoup pour ce temps-là.

1681.

A la clôture de cette année, le Roi ordonna qu'à l'avenir il ſeroit accordé une penſion de mille francs de retraite à ceux & à celles de la Troupe de ſes Comédiens qui ſeroient obligés de quitter le Théatre, ou pour cauſe d'infirmité, ou d'âge trop avancé; ce qui fut paſſé par acte devant Notaire, autoriſé par Sa Majeſté.

1682.

Le 24 Août 1683, le Roi ordonna qu'il seroit payé au Trésor Royal, à ses Comédiens douze mille francs de pension, à commencer au premier Janvier de ladite année.

A l'une des reprises du *Gentilhomme Crispin*, Comédie de *Visé*, jouée pour la premiere fois en 1670, le Parterre ayant hué la Piece comme il avoit fait à la premiere représentation, ceux qui étoient sur le Théatre, se rappellant qu'ils l'avoient applaudie alors, se réunirent de concert & en uſerent ce jour-là de même. Un jeune Seigneur piqué de la contrariété, s'écria: « Eh! Messieurs, laissez-nous rire; si la Piece » vous déplaît, allez reprendre votre argent » à la porte, & nous laissez tranquilles ». A peine cette phrase fut achevée, qu'un Particulier lui répondit à haute voix:

Prince, n'avez-vous rien à nous dire de plus?

Un autre qui s'apperçut que le prétendu Prince étoit étourdi, s'écria:

Non: d'en avoir tant dit, il est même confus.

répartie qui excita de nouvelles huées & à la Piece, & à son Protecteur; leçon aussi hardie que plaisante, qui en imposa depuis aux jeunes gens sur le Théatre. La Piece ne fut pas achevée, & depuis les Comédiens n'oserent la reprendre.

1692.

A l'une des représentations de la Comédie de l'*Opéra de Village*, de *Dancourt*, le Mar-

quis *de Sablé*, ſortant gris d'un long dîner, entendant chanter, dans la douzieme Scene de cette nouveauté, un couplet où il eſt dit que les vignes & les prés ſeront ſablés, ſe perſuada que l'Auteur l'avoit eu en vue & qu'en le nommant, il l'inſultoit, il le chercha, & l'ayant trouvé près d'une couliſſe, courut à lui & lui donna un ſoufflet. *Dancourt* voulut s'en reſſentir & tirer l'épée ; mais on l'en empêcha, & les amis du Marquis l'environnerent & le conduiſirent dans le foyer. Heureuſement qu'il y avoit tant de monde ſur le Théatre, que le Parterre ignora l'aventure ; mais tout le monde blâma ſans ménagement le Marquis *de Sablé*.

1693.

Le 30 Avril 1693, il fut ordonné aux Comédiens de réduire à deux voix le nombre de ſix qui chantoient alors, & celui des Violons qui étoient de douze, à ſix ; le Directeur de l'Opéra le ſollicitoit depuis deux mois.

1699.

Le premier Mars 1699, le Roi rendit un Arrêt du Conſeil, qui ordonnoit aux Comédiens de donner le ſixieme de la recette aux Pauvres de l'Hôpital-Général, & ce même jour, l'on paya 3 liv. 12 ſols au Théatre ; aux ſecondes loges, 36 ſols ; & au Parterre, 18 ſols. On ne payoit, avant ce temps, que 15 ſols au Parterre, & 10 ſols aux galeries ; mais lorſque pour des Pieces nouvelles les Comédiens étoient obligés à des frais extraordinaires, ils s'adreſſoient au Lieutenant-Civil du Châtelet, qui

qui leur permettoit d'augmenter les entrées pendant le cours des représentations de la Piece nouvelle.

1700.

Le 16 Février 1700, il fut défendu aux Danseurs de corde de la Foire de danser & de chanter à l'avenir sur leur Théatre.

1701.

En 1701, il fut ordonné aux Comédiens, par un Arrêt du Conseil, de prélever le sixieme de la recette, sans aucune charge.

Le 16 Décembre 1716, M. le Duc d'*Orléans*, Régent, accorda la permission aux Comédiens du Roi de donner des Bals publics sur leur Théatre. L'ordre fut expédié le 26 du même mois, & ils furent ouverts le lendemain.

Un Arrêt du Conseil, dans le cours de cette année, ordonna aux Comédiens que le sixieme de leur recette seroit prélevé sans aucune charge.

Au commencement du Carême de la même année, le Directeur de l'Opéra, effrayé de l'obligation où il s'étoit trouvé de fermer son Théatre les trois derniers jours du Carnaval, & du préjudice qu'il souffriroit de la vogue des Bals accordés aux François, fit des instances si pressantes, & les appuya de tant de crédit, que les Comédiens reçurent ordre de ne plus donner de Bals à l'avenir.

1716.

Le 30 Décembre de la même année, on

donna au Palais Royal une repréſentation du *Bourgeois Gentilhomme*, dans laquelle les Acteurs de l'Opéra jouerent conjointement avec les Comédiens du Roi. Ils prirent le double, & partagerent la recette. La Troupe du Roi joua ſeule enſuite ſur le même Théatre tous les Mercredis, juſqu'à la mort de *Madame*, mere de M. le Régent.

Il fut défendu aux Troupes Foraines de parler ſur leur Théatre, en 1713. Ceux-ci, pour y ſuppléer, eurent recours à des écriteaux qui contenoient en gros caracteres ce que l'Acteur ou l'Actrice avoit à chanter. L'année ſuivante, ils obtinrent de mettre en chant leurs Rôles, & de là ſe forma l'établiſſement de l'Opéra-Comique, devenu ſi à la mode depuis.

1718.

Le 9 Décembre 1718, la Tragédie d'*Iphigénie* fut annoncée aux François avec quelque choſe d'extraordinaire qu'on n'avoit jamais vu & qu'on ne verroit jamais. On accourut de tous les quartiers de Paris à ce Spectacle en foule, pour jouir d'une nouveauté auſſi intéreſſante; en effet on ne fut pas peu ſurpris, lorſque *Poiſſon* rendit le Rôle d'*Agamemnon*, & la *Thorilliere* celui d'*Achille*; cette plaiſanterie ne plut, qu'un moment & attira tant de huées aux Acteurs, que la Tragédie ne fut pas achevée.

1719.

Le 2 Juillet 1719, le Théatre fut fermé à cauſe de la mort de Madame la Ducheſſe *de Berry*. Il fut r'ouvert le 18 du mois ſuivant;

peu de jours après, il y eut relâche pour le Service de cette Princeſſe à Saint-Denis.

Le 9 Décembre 1719, le Théatre fut encore fermé à cauſe de la mort de Madame la Ducheſſe d'*Orléans*, la Douairiere; r'ouvert le 16 du même mois.

1721.

Le 8 Mai 1721, la Tragédie d'*Eſther*, qui n'avoit pas encore été repréſentée à Paris, y fut donnée pour la premiere fois; elle eut peu de ſuccès.

1723.

Le 2 Décembre 1723, le Théatre fermé pour la mort de S. A. R. M. le Duc d'*Orléans*, Régent; r'ouvert le 10, & refermé le 26, à cauſe du tranſport du corps de ce Prince à S. Cloud & à S. Denis.

La Garde de la Comédie augmentée de quatre ſoldats, le 28 Décembre de la même année 1723, à cauſe du tapage qu'il y eut le 13 du même mois à la Comédie.

1724.

Le Théatre fermé le 14 Septembre 1724, à cauſe de la mort du Roi d'Eſpagne; r'ouvert le 22 du même mois.

Le 14 Novembre de la même année 1724, le Théatre fermé, à cauſe de la publication du *Jubilé*; r'ouvert le 26 Décembre ſuivant.

1725.

Le 2 Juillet 1725, le Théatre fermé, à l'oc-

caſion des Prieres publiques à Sainte-Genevieve; r'ouvert le 6 du même mois.

La Comédie donnée *gratis* au Public, en réjouiſſance du mariage du Roi *Louis XV*, au mois de Septembre 1725.

1727.

Le 19 Août 1727, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de la naiſſance des deux Princeſſes dont la Reine accoucha heureuſement le 14 du même mois.

1728.

Le 19 Novembre 1728, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance du rétabliſſement de la ſanté du Roi.

1729.

Le Théatre fermé le premier Avril 1729, à cauſe du *Jubilé;* r'ouvert le 2 Mai ſuivant, avec défenſes de jouer les Dimanches & Fêtes, juſqu'au 31 du même mois.

La Comédie donnée *gratis*, le 7 Septembre de la même année 1729, à cauſe de l'heureuſe Naiſſance de M. *le Dauphin*, né à Verſailles, le 24 du même mois.

1730.

Le 31 Août 1730, la Comédie donnée *gratis* pour la Naiſſance de M. le Duc d'*Anjou*.

1732.

Le 2 Mars 1732, ſept députés des Comé-

diens du Roi se rendirent à l'Académie Françoise : le sieur *Quinault du Fresne* y prononça un Discours, servant d'invitation aux Académiciens de prendre leurs places *gratis* à la Comédie Françoise ; l'offre des Comédiens du Roi fut acceptée avec reconnoissance.

1735.

Le 16 Mars 1735, les Comédiens donnerent par extraordinaire, avec l'agrément du Roi, la représentation du *Préjugé à la Mode*, & *de la Pupille*, au profit de la Demoiselle *Gaussin*, célebre Actrice de ce Théatre, chez laquelle le feu avoit pris le 19 Février précédent. Les places furent haussées du tiers, & le Parterre au double.

1736.

Le Roi accorda à ses Comédiens François, en Octobre 1736, une pension de trois mille francs par extraordinaire, sur le Trésor Royal. Elle fut partagée de suite entre Mademoiselle *Quinault*, les sieurs *Quinault du Fresne* & *du Chemin* ; ces trois personnes eurent chacune mille francs.

En 1736, les Comédiens donnerent la premiere représentation de *Childeric* ; dans une des meilleures Scenes de la Piece, un des Acteurs de la Piece portant une lettre à la main, eut bien de la peine à passer pour la remettre, selon son Rôle, à celui auquel il devoit la rendre, à cause de la foule des Spectateurs qui barroit son passage ; un Moine travesti, qui étoit au Parterre, s'écria

hautement, *place au Facteur ;* cette fade plaiſanterie fit un ſi grand effet, qu'à peine la Tragédie put-elle être achevée, tant les huées ſuccéderent. Celui qui avoit occaſionné la rumeur, fut conduit en priſon. A la repréſentation ſuivante, l'Auteur ſupprima la lettre.

1739.

Le 5 Juin 1739, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de la Paix.

Le 16 Décembre de la même année, il y eut tant de monde à la repréſentation d'*Athalie*, & le Théatre & le Parterre ſe trouverent ſi exceſſivement remplis, que la Piece ſe trouvant à chaque inſtant interrompue par le tumulte, ne put être achevée.

1742.

Le 16 Mai 1742, le tumulte fut très-grand au Parterre de la Comédie, à l'occaſion d'un Citoyen arrêté pour avoir fait du bruit; on exigeoit abſolument qu'il fût relâché. La petite Piece d'*Amour pour Amour*, que l'on avoit commencée, ne put être achevée. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que tous ceux qui étoient dans le Parterre, ne purent ſortir qu'à dix heures & demie du ſoir.

1743.

Le Roi accorda en 1743, un Don gratuit à ſes Comédiens, de ſoixante mille francs, pour les indemniſer des pertes que leur occaſionnoit la guerre.

Sa Majeſté les gratifia, l'année ſuivante, ſur ſes menus plaiſirs, d'une ſomme de dix mille livres.

1744.

Le 28 Juin 1744, le Spectacle donné *gratis*, à l'occaſion de la priſe de *Menin*.

1745.

Le 26 Février 1745, le Spectacle donné *gratis*, à l'occaſion du Mariage de M. *le Dauphin*.

Le 11 Septembre de la même année, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de l'heureuſe Convaleſcence du Roi qui avoit été dangereuſement malade à Metz.

En faveur du premier Mariage de M. *le Dauphin*, le Roi accorda aux mêmes Comédiens un Don gratuit de deux mille francs.

1746.

Le 22 Juillet 1746, le Théâtre fermé, à cauſe de la mort de Madame *la Dauphine*; r'ouvert le 5 Août ſuivant; relâche le 5 Septembre, jour du tranſport de cette Princeſſe à Saint-Denis.

1747.

Le 10 Février 1747, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance du ſecond Mariage de M. *le Dauphin*.

Ils furent encore gratifiés, en cette même année de neuf mille francs, en conſidération du ſecond Mariage de M. *le Dauphin*.

1749.

Le Théatre fermé le 3 Février 1749, à cauſe de la mort de Madame la Ducheſſe d'*Orléans*; r'ouvert le 9 du même mois.

La Comédie donnée *gratis*, le 13 Février 1749, en réjouiſſance de la Paix.

Feu M. *de Crébillon* ne pouvant toucher ce qui lui revenoit de ſa part d'Auteur pour les vingt repréſentations de ſa Tragédie de *Catilina*, attendue depuis ſi long temps, parce que ſes créanciers avoient aſſigné les Comédiens pour la toucher, le Roi, à qui l'on en rendit compte, fit publier des Lettres-Patentes qui ordonnerent qu'à l'avenir les parts d'Auteur ſeroient inſaiſiſſables.

1750.

Dans cette année, Sa Majeſté accorda à la demoiſelle *Gauſſin* une ſeconde penſion de 500 l. & une de mille francs au ſieur *la Noue*.

1751.

Le premier Avril 1751, le Roi accorda un Brevet de gratification annuelle de deux mille francs pour ſupplément à la paie des Gardes-Françoiſes aux Spectacles.

Le 26 Avril de la même année, les Gardes-Françoiſes ont relevé, par ordre du Roi, le Guet à la Comédie Françoiſe, ainſi qu'à l'Italienne; époque heureuſe pour le bon ordre & la tranquillité des Spectacles.

Le 15 Septembre 1751, la Comédie donnée *gratis*, en réjouiſſance de la naiſſance de M. le Duc *de Bourgogne*.

1752.

Le 10 Février 1752, le Théatre fermé, à cauſe de la Mort de *Madame*; r'ouvert le 23 du même mois.

1753.

A la clôture de l'année 1753, le 7 Avril, le Roi accorda à ſes Comédiens une gratification extraordinaire de vingt mille livres pour les réparations de leur Salle. Le 13 du même mois, les demoiſelles *Gauſſin*, *Drouin* & *l'Avoy*, & les ſieurs *Armand*, *Bellecourt* & *Deſchamps* furent députés de la part de la Comédie, pour aller à Verſailles remercier Sa Majeſté de ce nouveau bienfait; ils furent préſentés par M. le Maréchal Duc *de Richelieu*, premier Gentilhomme de la Chambre, en exercice.

Le 7 Août 1753, un ordre ſupérieur ayant ſupprimé les Ballets de la Comédie, les Comédiens fermerent leur Théatre, & députerent à la Cour les demoiſelles *Gauſſin*, *Drouin*, *l'Avoy*, & les ſieurs *Dubreuil* & *le Kain*, pour obtenir de Sa Majeſté la permiſſion de les continuer, ſans quoi leur Spectacle en ſouffriroit beaucoup; le Roi, ayant égard à leurs humbles repréſentations, leur permit de les reprendre: ce qui eut lieu le 18 du même mois, après les repréſentations du *Cid* & du *Florentin*.

Le Samedi 24 Août 1753, *Poiſſon*, fils de *Paul Poiſſon*, mourut âgé de cinquante-ſept ans: quoiqu'il ait été parfaitement remplacé par le ſieur *Préville*, ce Comédien ſera long-temps regretté.

Le Roi accorda, à la fin du mois d'Août, au ſieur *Grandval*, en conſidération de ſes ſervices, la recette de huit Bals conſécutifs qu'il lui permit de donner ſur le Théatre de la Comédie à la rentrée de Pâque de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, le premier, le 6 Mai; le ſecond, le Jeudi ſuivant; le troiſieme, le 17; & les autres, les Jeudis des ſemaines ſuivantes.

Le Mercredi 12 Septembre 1753, la demoiſelle *Deſmares* mourut à Saint-Germain-en-Laye, âgée de ſoixante-cinq ans. Elle étoit tante de Mademoiſelle *Dangeville*, Actrice ſi célebre & tant regrettée : c'étoit une Comédienne qui réuniſſoit à la fois tous les talents du Théatre.

Le Mardi 18 Septembre 1753, les Comédies du *Philoſophe marié*, du *Mari retrouvé*, & des Ballets données *gratis*, à cauſe de la Naiſſance de M. le Duc *d'Aquitaine*.

Nicolas Grandval, pere de l'Acteur de ce nom, mourut le 19 Novembre 1743. Voyez *les Auteurs*.

1754.

Le 14 Mars 1754, M. *Pierre-Claude Nivelle de la Chauſſée*, de l'Académie Françoiſe, mourut à Paris, âgé de ſoixante-trois ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs*.

Le Lundi 10 Juin 1754, le ſieur *Dourdet*, Compoſiteur de Ballets, en fit exécuter un de ſon invention après la petite Piece, ſous le titre de *la Fête de Village*, dans lequel le ſieur *Cofino*, les demoiſelles *Boujoni*, *Auguſte*, le ſieur *de la Riviere* & le Compoſiteur danſerent & rem-

porterent les ſuffrages des Spectateurs qui étoient en très-grand nombre.

Le Vendredi 5 Juillet de la même année, M. *Néricault Deſtouches*, de l'Académie Françoiſe, l'un de nos bons Auteurs Dramatiques de ce ſiecle, mourut âgé de ſoixante-quatorze ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs.*

Le 30 Août 1754, la Comédie donnée *gratis*, pour l'heureuſe Naiſſance de M. le Duc *de Berry*, né le 23 du même mois; on repréſenta *la Femme Juge & Partie & l'Uſurier Gentilhomme*; les Ballets qui ſuivirent ces Pieces furent infiniment applaudis par le Public.

Le 18 Septembre 1754, M. *Charles-Antoine de la Bruerre* mourut à Rome, âgé de trente-huit ans. Voyez *le Dictionnaire des Auteurs.*

La demoiſelle *Beaumenard* qui jouoit avec ſuccès les Rôles de Soubrettes, ſe retira à la clôture de l'année 1754.

1755.

A la rentrée du Théatre de l'année 1755, les luſtres qui éclairoient la Salle de la Comédie furent ſupprimés, à la réſerve de celui de l'Amphithéatre : on y ſubſtitua une autre diſpoſition de lumieres pour le Théatre, & la partie de la Salle & des loges qui l'avoiſinent, qui a été perfectionnée depuis : ce qui fit le meilleur effet, & fut généralement applaudi.

Indépendamment de cette heureuſe innovation, qui fut extraordinairement accueillie, les Comédiens firent conſtruire de petites loges au-deſſus des ſeconds balcons à droite & à gauche, qu'ils louent par abonnement à l'année, ce qui

embellit le Spectacle. Ils avoient fait rétrécir, l'année précédente, le passage qui conduit à l'Amphithéatre, à cause que la voix des Acteurs sur le Théatre se perdoit dans trop de profondeur; ils ont profité de cette augmentation de terrein, pour y placer deux loges qui sont aussi abonnées.

Le Vendredi 2 Mai 1755, les Comédiens autorisés par l'agrément du Roi, ont donné, au profit des Enfants du feu sieur *Deschamps*, leur camarade, mort le 22 Novembre 1754, une représentation de la Tragédie d'*Athalie* & de la Comédie du *Galant Coureur*.

Le 20 Août de la même 1755, le Costume établi, pour la premiere fois, au Théatre François, par les sages représentations de la Demoiselle *Clairon*, & du feu sieur *le Kain*, regretté si justement; cette heureuse innovation rendit encore plus admirable la Tragédie de *l'Orphelin de la Chine* du célebre *Voltaire*; l'intelligente Actrice qui vient d'être citée eut le courage de supprimer le panier, si chéri des femmes, & si fort en usage au Théatre; elle parut vêtue telle que l'exigeoit son Rôle; la Demoiselle *Hus*, qui jouoit alors le tragique, & toutes les Actrices jouant dans la Tragédie, l'ont imitée depuis. Ce Costume desiré depuis si long temps par les Connoisseurs, a été applaudi avec transport par le Public, & a donné depuis le ton de la nouveauté aux Pieces les plus anciennes.

La gloire que s'acquit dans cette même année la France, par la conquête de l'Isle de *Minorque* sur les Anglois, échauffa le zele de la De-

moiſelle *Gauſſin*; voulant la célébrer, elle ſaiſit l'occaſion des Divertiſſements qui ſuivent la jolie Piece de *l'Oracle*, & chanta ce Couplet, dont feu *M. de Saint-Foix* eſt l'Auteur :

Eſt vain dans un fort redoutable
L'Ennemi ſe croit imprenable,
Et du haut de ſon roc inſulte à nos ſoldats,
Quand notre Maréchal (*) commande,
Il faut que la place ſe rende :
Cet oracle eſt plus ſûr que celui de Calcas.

Il eſt aiſé de perſuader combien les Spectateurs furent enchantés de ce joli Couplet ; les applaudiſſements retentirent de toutes parts. Le Parterre exigea à grand cris le *bis* ; & l'aimable Actrice, après y avoir ſatisfait, renouvella les acclamations avec enthouſiaſme.

Le 18 Novembre 1755, les Comédiens donnerent *gratis la Mere Coquette* & *le Deuil*, en réjouiſſance de la Naiſſance de M. le Comte *de Provence*.

A la fin de cette année les Demoiſelles *la Chaiſe* & *du Croiſſy*, anciennes Actrices du Théatre François, terminerent leur carriere. La premiere qui jouiſſoit d'une penſion de mille francs depuis l'année 1694, mourut le 8 Novembre, & la ſeconde le 14 Décembre 1755.

1757.

Le 6 Janvier 1757, tous les Théatres de la Capitale furent fermés, à cauſe de l'affreuſe inquiétude où tout le monde fut des ſuites de

(*) M. le Maréchal Duc *de Richelieu*.

l'horrible attentat du monstre nommé *Damiens*, contre la personne sacrée du Roi, commis la veille à Versailles. Les Comédiens le r'ouvrirent le Lundi suivant, par ordre en réjouissance de l'assurance que les Chirurgiens du Roi, donnerent que la santé de Sa Majesté ne couroit plus aucun danger.

Le 21 Janvier 1757, *du Boccage* Comédien renvoyé par ordre de la Cour, mourut à Strasbourg, deux années après.

Dans une reprise de la Tragédie de *Didon*, la Demoiselle *Clairon*, qui avoit été absente pendant quelques mois, joua si supérieurement le Rôle principal, qu'elle fut applaudie avec des acclamations réitérées. Le nouveau Costume qu'elle venoit d'introduire de concert avec *le Kain*, rendoit l'un & l'autre encore plus chers au Public.

La Demoiselle *Gautier*, Carmelite Pensionnaire de la Comédie, mourut dans son Couvent, à Lyon, le 8 Avril 1757; les Religieuses de cette Maison jouissoient de sa pension de mille livres depuis l'année 1726, temps de sa retraite du Théatre.

Le 18 Juin de cette année 1757, le Roi rendit un nouveau Réglement, après s'être fait instruire des affaires de ses Comédiens François; & voulant leur donner des marques de sa protection pour ce Spectacle formé en France, par les talents des plus grands Auteurs, elle se fit représenter les Arrêts rendus en différents temps au sujet de l'établissement & de l'administration de ladite Troupe; tous ces Arrêts & Réglement ont été révoqués & annullés; & ceux qui leur ont été substitués, sont renfermés dans quarante articles que voici:

ART. I. Le fonds de l'établiſſement de l'Hôtel ſera & demeurera fixé à la ſomme de deux cents mille huit cents ſeize livres, ſeize ſols, ſix deniers ſeulement; ſavoir, cent quatre-vingt dix-huit mille deux cents trente-deux livres, ſeize ſols, ſix deniers, à quoi ont été fixées par le traité de 1692, les dépenſes faites tant pour l'acquiſition des fonds ſur leſquels les Comédiens prédéceſſeurs ont fait bâtir ledit Hôtel, la conſtruction du Théatre, que pour l'achat des décorations & autres objets formant ledit établiſſement; & deux mille cinq cents ſoixante-quatorze livres payées par leſdits Comédiens pour le rachat de la taxe des boues & lanternes à cauſe dudit Hôtel, dérogeant à cet égard au traité de 1705.

ART. II. Le fonds ci-deſſus ſera comme ci-devant diviſé en vingt-trois parts égales, dont chacune ſera de huit mille ſept cents trente livres, quinze ſols, cinq deniers au lieu de treize mille cent trente livres, quinze ſols, cinq deniers, à quoi avoit été taxé le fonds de chaque part par le traité de 1705: ſavoir huit mille cents dix-huit livre, dix-ſept ſols, deux deniers pour chaque part dans le fonds de l'Hôtel; cent onze livres dix-ſept ſols, dix deniers pour le rachat des boues & lanternes, & quatre mille quatre cents livres ſous le titre de récompenſe aux Acteurs & Actrices retirés, ou à leurs héritiers, leſquelles quatre mille quatre cents livres, ne pourront être à l'avenir prétendues par les Acteurs ou Actrices, ou leurs héritiers, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, non plus que les deux cents livres pour prétendue indemnité à cauſe de l'entretien des décorations du Théatre, ſuivant le traité de 1735.

ART. III. Et voulant Sa Majeſté procurer à ladite Troupe le moyen de ſe ſoutenir, ordonne que pour rembourſer les Acteurs ou Actrices qui ont fait ledit fonds ou portion d'icelui au fur & meſure de la retraite ou décès deſdits Acteurs ou Actrices, il ſera fait fonds dans les états, des dépenſes extraordinaires des Menus, des ſommes qu'ils ſe trouveront avoir payées au jour de la clôture du Théatre de la préſente année : à l'effet de quoi il en ſera dreſſé état par les ſieurs Intendants des Menus, dont un double d'eux ſera annexé à l'acte de ſociété mentionné en l'article XXXIII ci-après ; entendant néanmoins Sa Majeſté que les intérêts deſdits fonds ou portions de fonds, ſoient payés par la Troupe juſqu'au jour du rembourſement actuel auxdits Acteurs ou Actrices, ou à leurs héritiers ou repréſentants, à raiſon de cinq pour cent, francs, & quittes de toutes charges & impoſitions, à compter du jour de la clôture du Théatre de la préſente année ; comme auſſi, qu'après l'entiere extinction des ſommes qui ſe trouveront audit jour avoir été payées pour ledit fonds ou portion de fonds conformément audit état, le rembourſement deſdits huit mille ſept cent trente livres, quinze ſols, cinq deniers aux Acteurs ou Actrices retirés, & aux héritiers ou repréſentants de ceux qui ſeroient décédés, demeurera à la charge de ladite Troupe.

IV. Chaque part ſera ſuſceptible de diviſion en demi-part ou autre portion de part comme ci-devant.

V. Le fonds dudit établiſſement ne pourra être

être aliéné, ni engagé ſous quelque prétexte que ce ſoit, pour les beſoins d'un ou de pluſieurs Particuliers, mais ſeulement pour l'utilité & le beſoin commun de la Troupe en général, & en vertu de délibérations priſes en la forme qui ſera preſcrite ci-après.

VI. Aucun des Acteurs & Actrices ne pourra prétendre le rembourſement du fonds de ſa part, ſi ce n'eſt dans le cas de retraite, & ledit rembourſement, dans le cas de décès d'aucun d'eux, ſera fait à leurs héritiers ou ayant droit, dans la forme déſignée par l'Article III ci-deſſus.

VII. Aucun deſdits Acteurs ou Actrices ne pourra pareillement engager ni aliéner le fonds de ſa part, ou autre portion de part dans ledit établiſſement, ni aucun de leurs créanciers particuliers pourſuivre le paiement de leurs créances, pour ſaiſie-réelle, mais ſeulement par ſaiſie mobiliaire deſdites parts, ou portions de parts dans les fonds, s'il y écheoit, contribuer entre leſdits créanciers, leſquels ne pourront procéder par ladite voie, au décès des Acteurs ou Actrices leurs débiteurs.

VIII. Les Acteurs ou Actrices qui ſeront à l'avenir admis dans la Troupe, ſeront tenus de payer, ſans intérêt, néanmoins la ſomme ci-deſſus de huit mille ſept cent trente livres, quinze ſols pour une part, & ainſi à proportion, pour une demi-part, ou autre portion de part, entre les mains du Caiſſier de la Troupe, qui ſera tenu de s'en charger en recette & d'en faire emploi, ainſi qu'il ſera ordonné par l'Article XXV, ci-après.

IX. Pour faciliter aux nouveaux Acteurs ou Actrices le paiement desdits huit mille sept cents trente livres, quinze sols, il leur sera retenu, à moins que de leurs deniers ils ne veulent faire le paiement de huit mille sept cents trente livres quinze sols; par chaque année & jusqu'à concurrence, la somme de mille livres par part, & ainsi à proportion; & ce, par privilege & préférence à tous leurs créanciers particuliers; de laquelle retenue, les interêts leur seront payés par la Troupe, à la clôture du Théatre de chaque année, conformément à l'Article III ci-dessus.

X. Tous les Acteurs ou Actrices qui seront renvoyés après quinze années accomplies de services, jouiront de mille livres de pension viagere, laquelle leur sera payée annuellement par la Troupe, sans aucune retenue ni diminution des impositions présentes & à venir quelconques, de six mois en six mois, à compter des jours & dates des ordres du Gentilhomme de la Chambre lors en exercice, sur lesquels seront expédiés les contrats de constitutions desdites rentes, aux Acteurs & Actrices ainsi retirés.

XI. Il sera libre auxdits Acteurs ou Actrices de se retirer après vingt ans de services; & audit cas, ils jouiront de la pension de mille livres, laquelle sera constituée à leur profit, conformément au précédent Article; sauf néanmoins que ceux desdits Acteurs ou Actrices qui seront jugés nécessaires après lesdits vingt ans de services, ne pourront se retirer, mais auront quinze cents livres de pension, en continuant par eux leurs services pendant dix autres années.

XII. Et néanmoins s'il survenoit à quelques Ac-

teurs ou Actrices avant ledit terme de quinze années, des accidents ou infirmités habituelles qui les mettent hors d'état de continuer leurs services, lesdites pensions de mille livres seront constituées à leur profit, en conséquence d'une délibération signée de tous ceux qui composeront alors ladite Troupe, pour leur être payée, ainsi qu'il est porté par l'Article X ci-dessus, & à compter des jours & dates des ordres du premier Gentilhomme de la Chambre, alors en exercice.

XIII. A l'égard des pensions actuellement subsistantes, Sa Majesté ordonne qu'il en sera incessamment fait un état sur lequel à elle rapporté, elle se réserve d'ordonner ce qu'il appartiendra.

XIV. Toutes les pensions telles qu'elles ont été réglées par lesdits Articles X, XI & XII, ou qui seront conservées par Sa Majesté, entre celles qui subsistent actuellement, seront dorénavant à la charge de la Troupe; en sorte que tous ceux où celles qui succéderont aux Acteurs ou Actrices qui viendront à décéder, ou à se retirer, n'en soient aucunement tenus; comme aussi ceux ou celles qui doivent actuellement aucune desdites pensions, au terme dudit acte de 1692, & autres subséquents, en seront & demeureront déchargés, à compter du jour de la clôture du Théatre de la présente année.

XV. L'Hôtel où se font les représentations de la Comédie & ses dépendances, & généralement tout ce qui compose ledit établissement, seront affectés spécialement & par privilege auxdites pensions, lesquelles, comme pensions alimentaires, ne pourront être saisies par aucuns créanciers des pensionnaires.

XVI. Il y aura trois Semainiers qui ſerviront ſuivant l'ordre de leur réception, & dont le plus ancien de chaque ſemaine ſortant de fonction, ſera remplacé par le plus ancien des deux reſtants, & ainſi ſucceſſivement de ſemaine en ſemaine : les fonctions deſdits Semainiers conſiſteront dans l'adminiſtration, police intérieure & diſcipline de la Troupe, ainſi qu'il va être ordonné & qu'il le ſera pour le ſurplus, par un Réglement qui ſera fait par les premiers Gentilshommes de la Chambre de Sa Majeſté.

XVII. Arrivant le cas de décès ou de retraite d'aucun deſdits Acteurs ou Actrices, ceux qui ſe retireront, & le plus ancien Semainier, à l'égard de ceux qui viendront à décéder, ſeront tenus de ſe retirer par-devers le premier Gentilhomme de la Chambre alors en exercice, pour, ſur le rapport qui ſera par lui fait à Sa Majeſté, ordonner des parts & portions vacantes par Brevets particuliers, expédiés par les ſieurs Intendants des Menus.

XVIII. La recette générale ſera faite par un ſeul Caiſſier, auquel les Receveurs particuliers des différents Bureaux ſeront tenus de compter chaque jour, après le Spectacle; ainſi que le Contrôleur, de remettre l'état des crédits de chaque jour; en conſéquence le Caiſſier tiendra regiſtre de ladite recette effective, enſemble deſdits crédits, jour par jour, duquel regiſtre un double pour le contrôle de ladite Caiſſe ſera tenu par le plus ancien des Semainiers en exercice; & chacun deſdits regiſtres ſera ſigné en premiere & derniere feuilles, & paraphé ſur chacun des feuillets par un des ſieurs

Intendants des Menus: Ordonne Sa Majeſté audit Caiſſier de veiller avec la plus ſcrupuleuſe attention, à l'exactitude deſdits regiſtres, ſous peine de radiation de ſes appointements, & de plus grande peine, ſi le cas y écheoit.

XIX. Les deniers de ladite recette effective, ainſi que ledit regiſtre de caiſſe, ſeront renfermés dans le coffre-fort qui eſt dans l'Hôtel, lequel fermera à deux clefs, dont une demeurera ès-mains du plus ancien des Semainiers en exercice, & l'autre en celle dudit Caiſſier.

XX. Ledit Caiſſier ſera ſeul chargé de la dépenſe, & ne pourra faire aucun paiement que ſur des mandements ſignés des trois Semainiers, & de ſix perſonnes au moins, tant Acteurs qu'Actrices; & tiendra, ledit Caiſſier, pareillement regiſtre de la dépenſe, auſſi jour par jour, duquel regiſtre il ſera tenu un double, pour ſervir de contrôle; leſdits deux regiſtres en la forme, ainſi qu'il a été réglé par la recette, par les Articles XVIII & XX ci-deſſus; & celui du Caiſſier, ſera comme dit eſt, renfermé dans ledit coffre-fort, ſuivant l'Article précédent.

XXI. A l'égard des Regiſtres de contrôle deſdites recettes & dépenſes, ledit Semainier le plus ancien en exercice, ſera tenu de les renfermer chaque jour dans une des armoires étant dans la chambre des Aſſemblées.

XXII. Pour éviter la multiplicité des quittances, le Caiſſier dreſſera des états des gages & appointements de Gagiſtes & autres Employés au ſervice de la Troupe, à la fin de chaque mois; leſquels états ſeront émargés par chacun deſdits

Gagiſtes & autres, après néanmoins qu'ils auront été arrêtés par trois Semainiers.

XXIII. S'il arrivoit que les mémoires des Ouvriers & Fourniſſeurs ne puſſent être acquittés en entier, ſur le produit de la recette du mois, il en ſera dreſſé un état double, dont l'un reſtera ès-mains d'un des ſieurs Intendants des Menus, & l'autre en celles du plus ancien Semainier qui ſe trouvera en exercice; & ſera le montant deſdits mémoires, autant que faire ſe pourra, acquitté des premiers deniers du mois ſuivant.

XXIV. A la fin de chaque mois, les regiſtres de recettes & de dépenſes, ainſi que ceux de contrôle, ſeront repréſentés à l'un des ſieurs Intendants des Menus, pour par lui les viſer & arrêter.

XXV. Sur le produit de la totalité de la recette, ſeront prélevés, 1°. les trois cinquiemes du quart, ou le neuvieme au total, ſans aucune déduction quelconque, pour l'Hôpital-Général; 2°. le dixieme, en faveur de l'Hôtel-Dieu, déduction faite des trois cents livres dont la retenue été ordonnée par Sa Majeſté, pour les frais par chaque jour de repréſentation; 3°. la rente annuelle de deux cents livres à la Menſe Abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, par tranſaction du 24 Août 1695; 4°. les penſions viageres dont la Troupe ſera chargée; 5°. les intérêts des fonds ou portions de fonds, ainſi qu'il eſt porté par les Articles III & IX ci-deſſus; 6°. les ſommes payées pour fonds ou portion de fonds, dans le cas prévu par l'Article III ci-deſſus; 7°. les appointements du Caiſſier, des Receveurs par-

ticuliers, des Gagiſtes, & autres employés au ſervice de la Troupe; & finalement feront payés & acquittés tous les frais ordinaires & extraordinaires à la charge commune de la Troupe; & quant au ſurplus du produit des repréſentations journalieres, il ſera diviſé & partagé en vingt-trois portions égales, & diſtribuées auxdits Acteurs, à proportion des parts ou portions de parts appartenantes à chacun d'eux, dans le fonds dudit établiſſement; entendant Sa Majeſté que les deniers provenants des paiements qui ſeront faits par les nouveaux Acteurs ou Actrices, pour leurs fonds ou portions de fonds, ne puiſſent être employés qu'au paiement des créanciers de la Troupe.

XXVI. A l'égard de la penſion de douze mille liv. par chaque année, accordée à ladite Troupe, par Brevet du 21 Août 1682, elle ſera pareillement partagée en vingt-trois portions égales, conformément à l'Article précédent; & chacune deſdites portions ſera & demeurera, comme par le paſſé, non ſaiſiſſable par aucuns créanciers particuliers deſdits Acteurs ou Actrices.

XXVII. La part de chacun deſdits Acteurs ou Actrices, dans le produit des repréſentations journalieres, ſera diviſée en trois portions égales: ſavoir, deux tiers libres & non ſaiſiſſables par les créanciers, pour être appliqués, l'un aux aliments, & l'autre à l'habillement & entretien de chacun d'eux; & quant à l'autre & dernier tiers, il ſera affecté aux créanciers des Acteurs & Actrices, ſur leſquels il ſurviendra des ſaiſies, en ſorte qu'après le rembourſement & entier paiement du fonds de la part ou portion de part de

chaque Acteur ou Actrice, lesdites saisies vaudront & auront leur effet, sans qu'il soit besoin de les renouveller, sur le tiers de la portion entiere à lui appartenante dans le produit desdites représentations ordinaires.

XXVIII. Les deniers qui composent les tiers destinés aux créanciers seront retenus par le Caissier, pour être par lui remis à la clôture de chaque année, ès-mains du Notaire de la Troupe, par lequel ils seront payés ou contribués, s'il y écheoit, entre les créanciers saisissants; & seront les contributions arrêtées par les débiteurs, en présence de deux anciens Comédiens stipulants pour la Troupe, ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent.

XXIX. Les exploits des saisies qui seront faites, seront portés par le Caissier sur deux registres, dont un restera en ses mains, & l'autre en celles du Notaire de la Troupe. Les mains-levées seront pareillement transcrites sur les mêmes registres; & les exploits de saisies & expéditions de mains-levées, mises dans l'armoire fermant à clef qui est dans la chambre où se tiennent les Assemblées.

XXX. S'il étoit nécessaire d'occuper, ou défendre lesdites saisies, elles seront remises par le Receveur ès-mains du Procureur au Châtelet de la Troupe, ou de son Procureur au Parlement.

XXXI. Chaque année, à la clôture du Théatre, il sera dressé par le Caissier trois états: le premier contiendra les parts ou portions de parts de chaque Acteur ou Actrice, dans le fonds de l'établissement, & ce qui en aura été

acquitté & reſtera à acquitter ; le ſecond contiendra les dettes paſſives de la Troupe ; & le troiſieme, les penſions viageres dont elle ſe trouvera lors chargée ; leſquels états ſeront arrêtés, approuvés & reconnus par tous les Acteurs & Actrices, & enſuite rendus au Caiſſier, après avoir été tranſcrits ſur un regiſtre ſur lequel ſeront portées toutes les délibérations, & qui ſera renfermé, par le plus ancien Semainier, dans l'armoire étant en la Chambre des Aſſemblées, & de la conſervation duquel ledit Semainier demeurera perſonnellement garant.

XXXII. Il ne pourra dorénavant être fait aucun emprunt, que pour dépenſes forcées, ainſi qu'il eſt dit dans l'Article V ci-deſſus, & non par billets particuliers, mais ſeulement par contrats de conſtitution, autant que faire ſe pourra, ou par obligations ; leſquels contrats ou obligations ſeront ſignés par tous les Acteurs & Actrices, & ne pourront être paſſés que pardevant le Notaire de la Troupe, qui en gardera les minutes, le tout en vertu de délibérations qui ſeront remiſes aux ſieurs Intendants des Menus, pour être préſentées au premier Gentilhomme de la Chambre en exercice, & être donné des ordres néceſſaires, après avoir pris néanmoins l'avis des Avocats compoſants le Conſeil de la Troupe ; déclarants nuls tous contrats, obligations ou billets qui ne ſeroient pas faits dans la forme ci-deſſus preſcrite.

XXXIII. Néanmoins les obligations & billets ſubſiſtants actuellement, après que les ſommes, les dates & même les noms des créanciers, autant que faire ſe pourra, en auront

été constatés à la clôture du Théatre de la présente année, & ainsi successivement par une délibération signée des six plus anciens Acteurs, suivant l'ordre de réception, seront convertis en contrats de constitution, ou renouvellés avec plus long délai qu'il sera possible par lesdits six plus anciens Acteurs, à l'effet de procurer à la Troupe la facilité de faire des emprunts à constitution de rente, pour rembourser le montant desdites obligations ou billets.

XXXIV. Il sera fait incessamment par le Notaire de la Troupe un inventaire double par bref état des titres & papiers des archives, lesquels seront remis dans des boîtes étiquetées; chacun des cotes qu'elles contiendront, & seront lesdites boîtes, ainsi que l'un des doubles dudit inventaire, renfermées dans une des armoires étant dans la chambre d'Assemblée, laquelle sera fermée à deux clefs, dont une demeurera entre les mains du plus ancien des Semainiers, & l'autre en celles du Notaire de la Troupe, qui gardera par-devers lui l'autre double dudit inventaire.

XXXV. Il ne pourra être retiré aucuns titres ni papiers de ladite armoire, qu'en vertu de délibérations signées des trois Semainiers, & de trois autres anciens Acteurs, & sur les récépissés de ceux qui auront retiré lesdits titres ou papiers; lesquels récépissés demeureront en leur lieu & place, jusqu'à ce qu'ils aient été rapportés, & le rapport en sera constaté en marge desdites délibérations par la mention qui y en sera faite & signée par lesdits Semainiers & anciens Acteurs.

XXXVI. Veut & ordonne Sa Majesté que lesdits Comédiens ordinaires soient tenus de représenter chaque jour, sans que, sous aucuns prétextes, ils puissent s'en dispenser.

XXXVII. Ordonne pareillement que le Conseil de la Troupe sera composé de deux anciens Avocats au Parlement, & d'un Avocat au Conseil.

XXXVIII. Il sera incessamment pourvu au surplus de l'administration, police & discipline intérieure de ladite Troupe, par un Réglement qui sera fait par les premiers Gentilshommes de la Chambre de Sa Majesté, & qu'elle entend être exécuté ainsi que s'il étoit contenu en ce présent Arrêt.

XXXIX. Ordonne en outre Sa Majesté qu'aussitôt après qu'il aura été fait lecture dudit Arrêt dans une Assemblée générale desdits Acteurs & Actrices, ils seront tenus de passer en conformité un acte de société entr'eux, pardevant le Notaire de la Troupe, lequel acte représenté à Sa Majesté, sera par elle approuvé & confirmé, s'il y écheoit.

XL. Veut & entend Sa Majesté que le contenu au présent Arrêt soit exécuté selon sa forme & teneur, & que tout ce qui y seroit contraire soit regardé comme nul & non avenu, ainsi qu'elle l'a déclaré & déclare dès-à-présent. Mande Sa Majesté aux premiers Gentilshommes de Sa Chambre & aux Intendants des Menus, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt. Fait au Conseil d'État du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le dix-huit Juin mil sept cent cinquante-sept.

PHELYPEAUX.

Ces quarante Articles ont été confirmés par des Lettres-Patentes du 22 Août 1761, lesquelles ont été enrégistrées au Parlement, le 7 Septembre de la même année.

En conséquence de ce nouveau Réglement, il fut enjoint à la Comédie de former un Conseil, en vertu de l'Article XXXVII de l'Arrêt du Conseil, regiſtré depuis en Parlement, en 1761, de pluſieurs Avocats en Parlement, & d'un Avocat au Conseil; après en avoir délibéré, les Comédiens nommerent MM. *Coqueley de Chauſſepierre*, *Grabier*, *Jabineau de la Voute*, Avocats en Parlement; M. *Brunet*, Avocat au Conseil; MM. *Formey*, Procureur au Parlement; *Yvon*, Procureur au Châtelet; *Trutat*, Notaire.

Conformément à ce nouveau Réglement pour lequel Sa Majeſté a promis des Lettres-Patentes à ſes Comédiens, *Legrand* & *Dubreuil* ſe ſont retirés avec la penſion de quinze cents livres chacun, que le Roi accordera à l'avenir à ceux qui auront trente ans de ſervices.

Le Mardi 12 Octobre, les Comédiens donnerent *gratis*, au Public, *Iphigénie en Tauride*, Piece nouvelle, en réjouiſſance de l'heureuſe Naiſſance du Comte *d'Artois*. En pareille circonſtance, voyez l'année 1660, où l'on trouve que dans cette année, les Comédiens en uſerent de même à l'occaſion de la Paix entre la France & l'Eſpagne.

1758.

Le 16 Octobre 1758, le Comédien *Armand*, qu'une longue maladie avoit empêché de remplir ſon emploi, reparut au Théatre par le Rôle

de *Dave* dans l'*Andrienne*; à ſa premiere vue, le Public, tranſporté de le revoir, le reçut avec les acclamations les plus flatteuſes & les plus réitérées.

1759.

A la clôture du 26 Mars 1759, par *Polieucte* & par *le Magnifique*, *la Noue* fit le compliment, dans lequel il fit ſes adieux au Public de la maniere ſuivante :

« Meſſieurs, nous achevons l'année la plus » conſolante pour nous, la plus remplie des » marques de votre bonté & de votre faveur.

» Vous avez ſoutenu votre Spectacle (car » c'eſt, ſans contredit, celui de la Nation); » vous avez, dis-je, ſoutenu votre Spectacle » par vous-mêmes : nul ſecours étranger, nulle » nouveauté intéreſſante, &, ce qui eſt plus rare » & plus glorieux pour vous, nul deſir de » votre part, nul empreſſement d'en avoir; de » ſorte qu'aucun Auteur n'eſt en droit ici de » réclamer ni de partager des éloges qui vous » ſont dus tout entiers.

» Nous vous avons vu ſuivre avec empreſ- » ſement, ſignaler par les applaudiſſements les » plus vifs, honorer de vos aſſemblées les plus » nombreuſes d'anciens chef-d'œuvres toujours » vantés avec juſtice, mais toujours repréſen- » tés comme en ſecret pour un petit nombre » de Spectateurs, & toujours obligés de céder » la place à des Pieces nouvelles qui, de l'aveu » des Auteurs même, leur étoient de beaucoup » inférieures; dépouillée de l'amour des nou- » veautés, votre ſenſibilité pour le beau & pour

» le bon s'eſt manifeſtée avec éclat ; vous avez » prouvé que le goût ſe perpétue en France ; » vous avez prouvé que nos ancêtres n'ont eu » le ſentiment ni plus délicat ni plus ſûr ; & ſi » leurs applaudiſſements ont fait vivre juſqu'à » vous les meilleurs Ouvrages de leur temps, » votre approbation devient aujourd'hui, pour » ces mêmes Ouvrages, une recommandation » pour l'avenir, & va les tranſmettre avec » toute leur gloire à votre poſtérité.

» Ne plaignons donc point notre ſiecle ; vous » pouvez, s'il le faut, attendre ſans inquiétude » que la nature ſe repoſe, & s'anime à repro- » duire de nouveaux Auteurs dignes de vos » ſuffrages. Votre goût garantit vos reſſources, » & des Acteurs & des Actrices tels que vous » en poſſédez, ſauront réveiller vos empreſ- » ſements, & renouveller en vous les plaiſirs » & la jouiſſance de l'héritage de vos peres, » ſans vous laiſſer rien perdre de vos nouvelles » acquiſitions.

» En perfectionnant leurs talents, on peut » dire qu'ils ont dérobé vos richeſſes ; & vous- » mêmes, Meſſieurs, vous avez fait leurs éloges » toutes les fois que vous avez donné la préfé- » rence à des Pieces connues depuis long temps, » mais que leur art ſembloit avoir rajeunies, & » dans leſquelles une expreſſion des plus pathé- » tiques ou plus naturelle vous a fait découvrir » des beautés d'un nouvel ordre, & qui peut-être » vous étoit échappée juſqu'à ce jour.

» Si j'oſe rendre juſtice à leur mérite, c'eſt » ſans oublier que votre approbation fondée & » méritée pour eux a toujours été gratuite pour

» moi ; peut-être même m'expliquerois-je avec
» plus de réſerve, ſi j'étois encore de leur nombre.
» Je ceſſe aujourd'hui d'en être : une ſanté
» affoiblie & peu capable déſormais des effets
» qu'exige l'art que j'exerçois ſous vos yeux,
» me réduit à une retraite précipitée, mais né-
» ceſſaire. Je ſens tout ce que je perds, Meſſieurs;
» accoutumé depuis quinze ans à toutes les
» preuves de votre bienveillance, j'en reçois
» aujourd'hui les derniers témoignages : per-
» mettez-moi de les regretter, permettez-moi
» de vous en marquer la reconnoiſſance la plus
» vive & la plus ſincere, mon cœur en eſt pé-
» nétré. Mais ce ſeroit abuſer de votre bien-
» veillance généreuſe de vous entretenir d'une
» perte qui ne doit être ſenſible que pour moi ».

Le Public touché de la fin de ce compliment, le témoigna par les applaudiſſements les plus triſtes qui ſembloient engager ce digne Comédien de changer de réſolution ; mais comme les motifs de ſa retraite en marquoient la néceſſité, il fut généralement regretté comme un des Acteurs les plus éclairés & les plus humbles du Théatre.

Du 20 Mai. Nous défendons très-expreſſément à tout Acteur & Actrice de faire, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, aucune innovation, ou aucun acte d'autorité ; d'ordonner aucune dépenſe extraordinaire, ni d'augmenter les anciennes ſans les avoir propoſées à l'aſſemblée, & ſans y être autoriſé par une délibération ſignée de la Troupe, ſous peine d'en être perſonnellement reſponſables, & d'acquitter de ſes propres deniers, ou ſur la part qui

lui ſera retenue à cet effet juſqu'à due concurrence, toutes les dépenſes ordonnées ſans cet acte d'autoriſation. Voulons à l'égard des aſſiſtants, que le nombre en ſoit réglé par la Troupe, conformément à ce que l'exécution de chaque Piece pourra exiger.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Du 20 Mai 1759. Voulons être exactement inſtruits, tant de l'état actuel des baux des petites loges, que des changements qui y arriveront par la ſuite; nous ordonnons ce qui ſuit:

1°. Qu'il ſera fait à l'Aſſemblée un état des baux actuels, concernant les dates deſdits baux, les noms des locataires, le prix des loges, ce qui peut être dû, & généralement tout ce qui regarde l'état actuel deſdites loges;

2°. Que cet état ſera remis au ſieur *Baron*, Caiſſier, qui ſera chargé à l'avenir du recouvrement des deniers, & d'en rendre compte à l'Aſſemblée tous les trois mois;

3°. Que ledit ſieur *Baron* aura pareillement ſoin de rendre compte à l'Aſſemblée de tous les baux qui finiront, & des locataires qui ſe préſenteront pour les louer, afin d'en fixer le prix; & avant qu'il ſoit pris aucun engagement, les Semainiers nous rendront compte du tout, & recevront nos ordres à ce ſujet.

4°. Il ſera donné au Contrôleur communication des baux, afin qu'il veille à leur exécution, ſous peine d'en répondre en ſon propre & privé nom.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Du

DU 21 AVRIL 1759.

ÉTAT des Muſiciens qui doivent compoſer l'Orcheſtre de la Comédie Françoiſe :

BRANCHE, *premier Violon*,		500 liv.
Violons,	NOEL	500
	BLONDEAU	400
	MILAND	400
	GIRARD	300
Hautbois,	BERAUT.	500
	MADRON	500
Violoncels,	PATOIR	500
	DESCOMBES	400
	CONRARD	300
Baſſon,	DUPRÉ	650
		4950 liv.

Le Répétiteur ſera obligé de ſe trouver à l'Orcheſtre, & d'y ſervir comme Violon.

Il eſt ordonné aux Comédiens François ordinaires du Roi de ſe conformer à l'état ci-deſſus, & de faire aux ſieurs *Piſſot*, *Chartier* & *Perrin* une penſion annuelle de deux cents livres pour chacun, que nous leur accordons en conſidération de leurs longs ſervices.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Le 23 Mai 1759, jour de la rentrée, le Théatre s'ouvrit par la repréſentation des *Troyennes* & du *Legs*. Un applaudiſſement général &

réitéré avec transport partit au lever de la toile, à l'aspect de la Scene, devenue libre par le retranchement des balustrades. Cette heureuse innovation desirée depuis si long temps par les Amateurs du Théatre, & par feu *M. de Voltaire*, qui en connoissoit plus que personne l'importance, & dont il avoit fait plusieurs fois sentir la nécessité dans les Préfaces de ses Pieces, est la plus agréable époque de l'Histoire du Théatre. M. le Comte *de Laur...*, dont le génie est autant créateur qu'éclairé, persuadé combien cette aisance de la Scene ajouteroit au mérite brillant des chef-d'œuvres de *Corneille*, de *Racine*, & des Modernes, & rajeuniroit, s'il est permis de se servir de cette expression, ceux des Dramatiques les plus anciens, envoya une somme d'argent aux Comédiens, sous la condition qu'ils débarrasseroient pour jamais le Théatre des obstacles qui s'opposoient au jeu des Acteurs, & à l'illusion si propre au charme de la représentation. Que ne m'est-il permis d'ajouter de justes éloges pour tout ce qu'on doit à cet Amateur éclairé & généreux! Je ne rappellerai point ici tous les avantages que la Scene a retirés de ce changement avantageux, ainsi que du Costume introduit deux ans auparavant; ils font l'un & l'autre journellement trop de plaisir, pour qu'on ne s'en souvienne pas éternellement, avec la reconoissance due à ceux qui les ont procurés.

Ce que dit feu M. *de Saint-Foix*, de cette heureuse innovation dans ses *Essais historiques sur Paris*, Tome 7, page 63, est trop satisfaisant pour ne pas le placer ici.

Tout Paris, dit-il, a vu avec la plus grande

ſatisfaction en 1759, le premier de nos Théâtres, notre Théatre par excellence, tel qu'on le deſiroit depuis ſi long temps, c'eſt-à-dire, délivré de cette portion brillante & légere du Public, qui en faiſoit l'ornement & l'embarras; de ces gens du bon ton, de ces jeunes Officiers, de ces Magiſtrats oiſifs, de ces Petits-Maîtres charmants, qui ſavent tout ſans rien apprendre, qui regardent tout ſans rien voir, qui jugent de tout ſans rien écouter; de ces appréciateurs du mérite qu'il mépriſent, de ces protecteurs des talents qui leur manquent, de ces amateurs de l'Art qu'ils ignorent. La frivolité françoiſe ne contraſtera plus ridiculement avec la gravité romaine. Le Marquis de * * ſera placé dans l'éloignement, où il convient qu'il ſoit d'*Achille*, de *Néreſtan*, de *Châtillon*, &c.

Thalie, au Théatre François, a le maintien noble & décent; elle y veut des Pieces conduites, des intrigues ingénieuſes, des ſituations amenées, une ſatyre fine & délicate, une morale naiſſante ſans molleſſe & ſans peſanteur, un ſtyle qui s'éloigne autant de la gravité tragique, que de l'enjouement forain. Il faut avouer cependant que la Muſe de la Comédie ne conſerve pas toujours ce caractere ſur la Scene Françoiſe, & qu'elle s'y permet ſouvent des farces & des bouffonneries.

Les Comédiens reçurent le 2 Juin de cette année, l'ordre ſuivant des premiers Gentilshommes de la Chambre. Du 2 Juin 1759, l'intention du Roi étant, Meſſieurs, que les Spectacles ceſſent les Dimanches & les Fêtes pendant le *Jubilé*, qui ouvrira Lundi prochain,

vous ne manquerez pas de vous conformer aux ordres de Sa Majeſté pour ce qui concerne le vôtre. Je ſuis, Meſſieurs, votre très-humble ſerviteur, *Signé*, BERTIN.

Le Mercredi 18 Juillet de la même année 1759, les trois nouvelles Actrices jouerent dans la Tragédie d'*Iphigenie en Aulide*, la demoiſelle *Camouche* rendit le rôle de *Clitemneſtre*; la demoiſelle *Dubois*, celui d'*Iphigénie*; & la demoiſelle *Roſalie* joua *Eriphile*. Ce triple eſſai de ces nouvelles Comédiennes attira le plus grand monde.

Le même jour après la fin du Spectacle, la demoiſelle *Foſſonier*, âgée de huit ans & trois mois danſa avec une perfection dans le Ballet, à laquelle on ne devoit pas s'attendre à un âge auſſi tendre. Cette aimable enfant étoit l'éleve de la demoiſelle *Carville*, la fille d'une des bonnes Danſeuſes de l'Opéra, éleve elle-même du célebre *Dupré*, tant regretté depuis.

Du 25 Juillet 1759. Nous, &c. étant informés que les archives de la Comédie Françoiſe ſont depuis long temps dans une grande confuſion, & ayant reconnu qu'il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'y rétablir l'ordre & l'arrangement, avons chargé de cette opération les ſieurs *Préville* & *Blainville*; leur ordonnons en conſéquence de rechercher avec ſoin tous les titres, papiers & autres pieces ſorties deſdites archives, qui peuvent être entre les mains des Comédiens ou autres perſonnes, & de les y remettre; de prendre une connoiſſance exacte de tout ce qui compoſe leſdites archives; de placer les titres, papiers & autres pieces, dans

l'ordre où ils doivent être ; d'en dreſſer un état ou inventaire général, clair, détaillé ; de faire par écrit toutes les notes & obſervations qui leur paroîtront néceſſaires : & après ce travail fini, de nous en rendre compte.

Signé, le Duc D'AUMONT.

Hylas & *Iſmene*, joli Ballet, de la compoſition de *Bellecour*, alors au Théatre, fut exécuté pour la premiere fois aux François, le 9 Septembre de la même année. Ce tableau charmant fit le plus grand plaiſir. Les demoiſelles *Guimard* & *Alard* y danſerent avec des graces qui leur attirerent les plus grands applaudiſſements toutes les fois qu'elles parurent dans ce Ballet.

1760.

Un petit-neveu du grand *Corneille*, ſe trouvant dans l'embarras, n'héſita point à en faire confidence aux Comédiens François ; inſtruit qu'ils ſont naturellement bienfaiſants, il ne ſe mépriſ pas ; dès que la Comédie en fut inſtruite, elle accorda d'une voix unanime au profit du parent de ce célebre Tragique, le Lundi 30 Mars 1760, une repréſentation de *Rodogune*, qui fut ſuivie des *Bourgeoiſes de qualité*. On eut à cette occaſion la preuve que l'on eſt auſſi bienfaiſant dans ce ſiecle que dans le précédent : tout ce qu'il y eût de diſtingué à la Cour & à la Ville, s'empreſſa de groſſir la recette, en abandonnant aux Comédiens leurs loges qui furent louées trois fois leur valeur, pour qu'ils en tiraſſent encore parti pour en augmenter la rétribution.

La Demoiſelle *Grandval*, femme de l'excellent Comédien de ce nom, qui brilloit alors ſur la Scene, ſe retira à la clôture de cette année 1760. On a long-temps regretté ſa perte; elle mettoit dans ſon Jeu un naturel & une nobleſſe qui lui attiroient de continuels applaudiſſements.

Le 2 Juin de la même année, les Comédiens donnerent pour la premiere fois les *Philoſophes*, Comédie de M. *Paliſſot*. Jamais Piece n'a tant fait de bruit, n'a tant été applaudie, & ne s'eſt tant attiré de critiques: la foule fut toujours prodigieuſe & bruyante, tant qu'elle parut au Théatre.

Le 15 du même mois & de la même année, le ſieur *Veſtris*, choiſi pour la compoſition des Ballets, débuta par un de ſa façon, intitulé *Ariane dans l'Iſle de* **, dans lequel danſa un pas de deux Mademoiſelle *Alard*, qui y fut très-applaudie, ainſi que le Compoſiteur.

Le 26 Juillet 1760, les Comédiens donnerent pour la premiere fois l'*Ecoſſoiſe*, Comédie du célébre *Voltaire*; jamais Piece n'a fait plus de bruit, ni n'a été plus ſuivie, & eſſuyé tant de critiques; ce qu'il y a de certain, c'eſt que, malgré l'envie, elle eſt toujours revue avec la même admiration & le même plaiſir.

1761.

Pendant l'été de 1761, l'on donna à Choiſy pluſieurs Spectacles dans l'un deſquels Mademoiſelle *Dangeville* joua le rôle de la Comteſſe dans les *Mœurs du temps*. Le feu Roi à cette occaſion lui fit donner une boîte avec ſon portrait. Mademoiſelle *Clairon*, qui avoit joué

dans la Tragédie, obtint la même grace.

A la fin des Voyages & des Spectacles de Choisy, Mademoiselle *Dangeville* reçut encore une nouvelle marque des bontés du Roi ; c'étoit une bague d'un fort beau diamant blanc.

Deux jours après, les vers suivans furent adressés à cette admirable Actrice :

A Mademoiselle DANGEVILLE.

Grands & petits faiseurs de vers,
Qui, pour illustrer *Dangeville*,
En avez rempli l'univers,
A votre ardeur, il s'offre un champ fertile,
Le Roi vient en ce jour de lui faire un présent
D'un diamant.
Ce bienfait signalé va produire un volume :
Mais Rimailleurs, ou beaux-esprits,
Croyez-moi, quittez votre plume,
Il en dit plus que vos écrits.

1762.

Le 27 Mars 1762, jour de la clôture du Théatre, dans le temps que les Comédiens jouoient le premier Acte de *Sémiramis*, plusieurs voix du fond du Théatre crierent *au feu, au feu :* l'épouvante fut soudaine & terrible, des flots de Spectateurs effrayés chercherent à échapper, & renverserent les portes & les cloisons ; ceux qui étoient dans l'Amphithéatre sauterent dans le Parterre, & ceux-là escaladerent le Théatre : les femmes des loges s'y précipiterent ; tout étoit dans la plus horrible confusion ; & il en seroit sans doute résulté bien des malheurs, si cet effroi général eut continué ; heureusement qu'un Acteur

accourut sur le Théatre, d'où il apprit que le feu étoit éteint; qu'il n'avoit été produit que par une bougie allumée qu'une Actrice avoit laissée sur une chaise en sortant de sa loge; la Demoiselle *Dumenil* qui s'étoit trouvée mal, reparut un moment après, & le calme succéda de suite aux terreurs dont on avoit été avec tant de raison épouvanté.

MM. les Semainiers tiendront la main à l'exécution des Réglements, pour les Assemblées du Lundi, où il est défendu de traiter d'aucune affaire pendant le répertoire; & dans le cas où il y auroit quelques répétitions indispensables, elles ne seront faites qu'après le répertoire; de même si quelqu'un s'absente pendant ledit répertoire, il perdra alors son droit de présence, & ce, conformément aux Réglements, les Semainiers en étant responsables en leur propre & privé nom. Du 24 Mai 1762. *Signé*, LA FERTÉ.

Le 17 Juin 1762, M. *de Crébillon*, de l'Académie Françoise, Censeur Royal, célebre pour le tragique, mourut à neuf heures du soir, âgé de quatre-vingt-huit ans & six mois; il fut enterré le Samedi 19 au soir dans l'Eglise de Saint-Gervais. Le Mardi 6 Juillet, les Comédiens lui firent faire un Service à Saint Jean-de-Latran, où tout ce qu'il y avoit alors de plus distingué par le rang ou pour le goût des Belles-Lettres, fut invité par les Comédiens, & y assista, ainsi que les Membres des Académies & des Corps littéraires. On ne donne point ici l'extrait de l'histoire de ce grand Tragique, on ne feroit que répéter des éloges multipliés à l'infini.

Du 12 Août 1762, des raisons particulieres

exigeant que M. *Marin* eût la faculté de pouvoir faire entrer pendant quelque temps encore une perſonne à la Comédie, il eſt ordonné aux Comédiens & au Contrôleur qui eſt à la porte, de laiſſer entrer à chaque Comédie celui qui ſera chargé d'un billet de M. *Marin*, juſqu'à nouvel ordre. *Signé*, le Maréchal Duc DE RICHELIEU.

Le 22 Août, 1761, la Demoiſelle *Camouche*, Actrice, auſſi jolie qu'intelligente pour toutes ſortes de rôles, mourut âgée de dix-neuf ans : elle promettoit beaucoup. Les Comédiens lui firent faire un Service à Saint Sulpice, ſa Paroiſſe où elle fut inhumée le 1er. Septembre.

Du 29 Août 1762. Etant informés du peu d'exactitude de la plupart des Comédiens à ſe trouver aux répétitions indiquées, ſoit par le répertoire, ſoit par les Semainiers, nous ordonnons auxdits Semainiers de faire à l'avenir plus exactement leur devoir, ſous peine de punition très-ſévere ; en conſéquence il eſt ordonné très-expreſſément auxdits Semainiers de s'arranger entr'eux, pour qu'un des trois ſe trouve toujours à la répétition, où ledit Semainier mettra à l'amende de ſix livres l'Acteur ou l'Actrice qui arrivera un quart-d'heure après l'heure de la répétition indiquée ; douze livres, lorſque la répétition ſera commencée ; & vingt-quatre livres, lorſqu'on n'y viendra point du tout. Leſdites amendes ſeront miſes en ſéquestre, pour être diſpoſées ſuivant nos ordres. Le Semainier aura ſoin de remettre à l'Intendant des Menus une liſte des amendes, afin qu'il puiſſe punir plus ſévérement, en cas de récidive.

Dans le cas où, par une tolérance condamnable, le Semainier feroit grace de l'amende, ou n'en auroit pas rendu compte, il ſera condamné perſonnellement en cent livres d'amende.

Défendons, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, qu'il ſoit fait aucune répétition pendant le temps des Aſſemblées, & ſur-tout pendant le temps du répertoire; ordonnons au ſurplus aux Semainiers, ſous peine de punition pécuniaire & corporelle, de ſuivre littéralement les ordres qui leur ſont preſcrits par nos Réglements à la tenue des Aſſemblées, où tout le monde doit être occupé de l'objet du répertoire des Pieces qu'il convient de remettre pour le plus grand avantage de la Troupe; les Semainiers, en conſéquence, auront ſoin de faire prendre place à tout le monde, afin que les affaires ſoient traitées avec l'ordre & la décence d'uſage dans tous les Corps.

Dans le cas des Pieces à remettre ſur le répertoire, dès que l'avantage de la Troupe s'y trouvera, elles ne ſeront pas moins jouées, quand bien même ceux qui auroient eu les rôles en chef ne pourroient pas jouer, entendant que les doubles trouvent par-là le moyen de s'exercer.

Signé, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU.

Du 11 Décembre 1762. Nous avons approuvé la délibération faite en notre préſence d'aſſigner un jour de chaque ſemaine, pour y tenir un *Comité*, dans lequel ſeront traitées toutes les affaires de la Troupe, pour en rendre compte

aux Assemblées générales, où elles seront décidées en dernier ressort.

Ledit Comité composé, pour ce moment-ci, du vœu unanime de toute la Troupe, des sieurs *Armand*, *Préville*, *le Kain*, *Paulin*, *Bellecour*, *Blainville*, & des Demoiselles *Dumenil*, *Clairon* & *Gaussin*.

Le premier Semainier sera toujours le Président né dudit Comité; il sera fait un registre où toutes les affaires dudit Comité seront portées à mi-marge, & la décision sera écrite à côté, à l'Assemblée générale. Du 22 Décembre 1762.

Signé, le Duc DE DURAS.

A la clôture de cette année 1762, le sieur *Grandval* quitta le Théatre : il excelloit dans le haut comique. Sa retraite, peut-être trop précipitée, affligea les Amateurs du Théatre; il remonta sur la Scene depuis, comme il sera dit dans son lieu.

1763.

Du 8 Janvier 1763. Il est défendu aux Comédiens François de faire aucun changement à l'avenir dans le répertoire, sans que les Semainiers ne rendent compte sur le champ des raisons qui auroient déterminé lesdits changements, à peine de punition qui aura également lieu sur lesdits Semainiers, si, par une tolérance condamnable, ils dissimuloient les vraies raisons d'un changement de Pieces.

Secondement, à l'avenir, il ne sera distribué aucune Piece remise, sans qu'au préalable les Semainiers n'en aient prévenu leur Supérieur.

Troisiémement, un des trois Semainiers sera chargé de rendre compte par écrit de tout ce qui se passe dans les Assemblées, soit ralativement aux affaires particulieres de la Troupe, soit au répertoire.

Signé, le Duc DE DURAS.

Du 3 Mars 1763. Le Contrôleur de la Comédie Françoise préviendra le sieur *Barnaud*, qu'il ne jouira plus de ses entrées gratuites à la Comédie Françoise, & que lorsqu'il aura affaire avec quelque Comédien, il prendra d'autres heures que celles du Théatre.

Signé, Le Duc DE DURAS.

Le 14 Mars 1763, M. *Favart* mit au Théatre, à l'occasion de la Paix, une Comédie en un Acte, intitulée *l'Anglois à Bardeaux*, qui fut jouée pendant le Carême, & c'est la derniere où Mademoiselle *Dangeville* ait paru sur le Théatre de Paris. Elle réussit beaucoup; mais son succès fut interrompu par la quinzaine de Pâque. On voulut la remettre quelque temps après la rentrée, & Mademoiselle *Dangeville* fut vivement sollicitée d'y jouer son Rôle à la reprise. Elle avoit obtenu sa retraite, & étoit bien résolue de ne pas reparoître sur le Théatre; mais comme il s'agissoit d'une Piece nationale où l'on célébroit une Paix desirée, & un Roi cher à son Peuple, elle consentit à rejouer pour cette seule occasion, mais à condition de n'en retirer aucune rétribution. Quand elle parut, les acclamations furent d'autant plus grandes, qu'on espéroit qu'elle ne résisteroit pas à cet accueil

flatteur, & au vœu général du Public ; mais elle fut inébranlable.

Cette Piece étoit ſuivie d'un Divertiſſement ; voici le Couplet que feu M. l'Abbé *de Voiſenon* fit pour Mademoiſelle *Dangeville*, à la repriſe :

Quoique la retraite me plaiſe,
Je reviens pour chanter mon Roi :
C'eſt le bonheur d'une Françoiſe,
Perſonne ne l'eſt plus que moi.
Du ſentiment c'eſt une dette,
Pour la payer ; je reparois ;
Et de tout mon cœur je répete,
Vive le Roi, vive la Paix.

Le Samedi 14 Avril 1763, jour de la clôture du Théatre, les Demoiſelles *Gauſſin*, *Dangeville*, & le ſieur *Dangeville*, frere de cette ſeconde Actrice, quitterent le Théatre avec le regret général de tous ceux qui en ſont les Amateurs. On trouvera dans le compliment que prononça le ſieur *Dauberval*, à cette clôture, l'éloge ſans flatterie des talents ſupérieurs de ces deux aimables Actrices ſi difficiles à remplacer. La mort de la premiere n'a pas fait oublier les ſiens ; la ſeconde, heureuſement vivante (1780), ne ſe montre jamais qu'on ne la regrette ſincérement. Je ne puis m'empêcher d'ajouter dans cet *Abrégé*, qu'il a été un temps où je jouiſſois du bonheur de l'admirer ; qu'elle m'a toujours paru ſimple, modeſte, même timide, malgré ſes talents ſupérieurs, au point qu'elle s'en défioit toutes les fois qu'elle étoit chargée de Rôles nouveaux ; mais ce qui m'a toujours paru admirable en elle, c'eſt que vivant, pour ainſi

dire, dans le centre de la cabale, elle détestoit les tracasseries, & n'a même jamais été soupçonnée d'aucune ; au contraire, quand on hasardoit, devant elle, de tomber sur quelques-unes de ses camarades, elle en prenoit toujours le parti, & les justifioit avec autant de chaleur que d'esprit.

J'ai dit plus haut, que cette respectable Actrice s'étoit retirée à la clôture de 1763 ; M. le Duc *de Duras*, premier Gentilhomme de la Chambre, alors en exercice, la sollicita vivement de jouer encore quelques Rôles au Voyage de Fontainebleau de la même année, en lui faisant entendre qu'elle feroit une chose agréable au Roi ; un pareil motif ne pouvoit manquer de la déterminer, & Sa Majesté en fut si contente, qu'elle lui accorda de nouveaux bienfaits qu'elle n'avoit pas demandés.

1764.

Du 6 Avril 1764. Nous, &c., ordonnons aux Comédiens François de cesser leur sequestre & d'en composer un nouveau.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 22 Avril 1764. Les Comédiens François se mettront incessamment à l'étude de *la Magie de l'Amour*, & se conformeront à la distribution des Rôles que je leur envoie.

Signé, le Duc DE DURAS.

Acteurs de la Magie de l'Amour, *Comédie :*

LOPHILETTE,	Mlle. *Doligny.*	
DORIS,	Mlle. *Luzy*, / Mlle. *Fanier*,	alternativ.
DORIMENE,	Mlle. *d'Epinay.*	
LIGDAMAS,	le ſieur *Molé.*	

Acteurs de Sidney, *Comédie :*

SIDNEY,	le ſieur *Bellecour.*
ROSALIE,	Mlle. *Préville.*
HAMILTON,	le ſieur *Grandval.*
DUMONT,	le ſieur *Préville.*
HENRI, *Jardinier*,	le ſieur *Paulin.*
MATHURINE,	Mlle. *Luzy.*
	En cas que les Dames *Bellecour* ou *le Kain* ne prennent point ce Rôle.

Du 23 Avril 1764. L'intention de Sa Majeſté étant que les doubles & nouveaux Sujets de la Comédie Françoiſe puiſſent ſe rendre utiles & perfectionner leurs talents, il eſt ordonné aux Comédiens François de laiſſer jouer les nouveaux les Mardis & les Vendredis, c'eſt-à-dire, que les doubles s'arrangeront entr'eux pour le choix d'une Piece, qu'ils joueront, ſoit le Mardi, ſoit le Vendredi; le plus ancien d'entr'eux fera le choix de la Piece qu'il deſirera jouer pour la premiere ſemaine, le ſecond indiquera celle de la ſemaine ſuivante, afin que ceux qui auront des Rôles à apprendre puiſſent ſe tenir prêts à jouer de ſemaine en ſemaine.

Les nouveaux en uſeront de même pour le jour qu'ils devront jouer, & ordonnons aux anciens de ſe tenir prêts aux Rôles dont ils ſeront chargés, pour que leſdites Pieces puiſſent être jouées, & aux Semainiers d'y tenir la main, & de rendre compte de ce qui pourroit arriver de contraire au préſent Réglement.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 23 Avril 1764, Nous... &c., étant inſtruits du tort réel que fait à la Cour, tant relatif même aux intérêts de la Troupe, qu'au ſervice du Public, l'abſence de certains Sujets; Nous avons réglé & arrêté par le préſent, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, que tout Sujet reçu à part, ou à appointement, qui ſe ſera mis par ſa faute dans le cas de s'abſenter pendant deux ou trois mois, ſera privé, pendant ledit temps, des émoluments de ſa part, portion de part ou appointement.

Ordonnons de plus aux Semainiers de tenir la main à l'exécution du Réglement ci-devant donné pour faire jouer les Acteurs nouveaux, & ceux à appointements deux fois par ſemaine; & de rendre compte aux ſieurs Intendants des Menus, des raiſons qui auroient pu y porter obſtacle, afin de nous en inſtruire, ou l'informer pareillement par écrit, des différentes affaires qui ſe ſeront traitées aux Aſſemblées, lorſqu'il n'aura pu y aſſiſter.

Signés, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

Du 23 Avril 1764, ſur les repréſentations qui

qui nous ont été faites au ſujet du trop grand nombre d'entrées de perſonnes qui entrent *gratis* à la Comédie Françoiſe, il ſera dreſſé inceſſamment un état contenant toutes les autres, avec des raiſons motivées ſur chacune d'elles, lequel ſera remis au ſieur Intendant des Menus, pour nous en rendre compte, & être par nous ordonné ce qu'il appartiendra.

Signé, le Maréchal, Duc DE RICHELIEU, & le Duc DE DURAS.

1°. Que tous les Vendredis il ſoit mis une Piece, où il y aura toujours deux nouveaux ſujets employés à jouer. Ordonnons aux Semainiers d'en rendre compte;

2°. De tenir la main à ce qu'aucune Piece ne ſoit diſtribuée ſans qu'auparavant la diſtribution projetée ne nous ait été communiquée, nous réſervant d'y faire les changements que nous jugerons à propos pour le bien du ſervice;

3°. Que les Demoiſelles *de Luzy* & *Fanier* ſe tiendront prêtes à jouer alternativement l'emploi des Soubrettes; remettre tout de ſuite *la Magie de l'Amour*.

Signé, le Duc DE DURAS.

1765.

Le 13 Février 1765, les Comédiens donnerent la premiere repréſentation du *Siege de Calais*, Tragédie de feu M. *de Belloy*. L'enthouſiaſme avec lequel elle fut applaudie pendant dix-neuf repréſentations, dont la derniere fut celle de la clôture du Théatre, au lieu de di-

minuer, alla toujours en augmentant. Tant que la Piece fut jouée, l'Auteur fut demandé à grands cris. Quelle que fût la répugnance de feu M. *de Belloy*, naturellement timide, il fut obligé de paroître quatre fois. L'affluence fut toujours si grande, qu'il arriva un jour que partie du Public ne pouvant entrer à la Comédie, les portes en étant trop fiérement gardées, les plus hardis en escaladerent un jour le balcon avec des cordes, & entrerent sans qu'on pût les en empêcher; tant que les représentations durerent, l'affluence fut toujours si nombreuse, que la salle n'a jamais pu contenir la moitié de ceux qui se présentoient pour y prendre place. Les loges étoient toujours louées quinze jours d'avance.

Ce qui est encore très-flatteur pour l'Auteur de cette Piece célebre, c'est qu'elle eut l'honneur d'être jouée trois fois devant le Roi, la Reine, & toute la Cour, qu'il fut accueilli de Leurs Majestés & de la Famille Royale; que la Reine lui dit, entre beaucoup de choses flatteuses, qu'il avoit bien peint les ames françoises; que le Roi, après lui avoir accordé la permission de lui dédier sa Piece, lui fit donner, par le Contrôleur-Général, une médaille d'or du poids de vingt-cinq louis, & une gratification de cent.

Cette Piece avoit eu un succès trop brillant, pour ne pas être continuée à la rentrée du Théatre; aussi fut-elle affichée la veille & le jour où l'on devoit en donner la vingtieme représentation; mais, par un incident imprévu & inattendu, les Comédiens chargés des Rôles

principaux ne ſe trouverent point arrivés à l'heure où l'on devoit s'habiller pour commencer ; le Semainier chargé de la police du Spectacle, confondu de ne les point trouver dans leurs loges, raſſembla ceux qui ſe trouverent ſous ſa main, & les obligea de tenir une Aſſemblée à la hâte. Quel parti pouvoient-ils prendre, les principaux Acteurs manquant, à l'exception de la Demoiſelle *Clairon*, qui, ne participant en rien aux motifs qui les tenoient abſents, s'étoit préparée à entrer ſur la Scene ? Ne ſachant à quel parti recourir, ils chargerent un d'entr'eux, à l'ouverture de la toile, d'annoncer que ne pouvant abſolument jouer *le Siege de Calais*, ils alloient donner *le Cid* ; les huées les plus vives & les plus humiliantes ſuccéderent, avec la plus grande indignation à cette annonce, avec le reproche formel aux Comédiens d'oſer manquer au Public & même au Roi.

Quel parti pouvoient prendre les Comédiens, après un événement auſſi malheureux qu'il étoit inattendu ? Celui de baiſſer la toile, de faire rendre l'argent aux bureaux, & de ſe rendre eux-mêmes tous en priſon comme coupables, quoiqu'ils ne le fuſſent pas. C'eſt ce qu'ils firent ; hors la Demoiſelle *Clairon*, qui, ne croyant pas être compromiſe, puiſqu'elle s'étoit trouvée prête à paroître ſur la Scene, s'en retourna chez elle, en déplorant le ſort de ſes camarades ; mais le lendemain un Exempt de Police vint l'arrêter chez elle, & la conduiſit au For-l'Evêque, où elle reſta autant que les Comédiens qui l'avoient précédée.

Piquée, autant que l'innocence peut l'être, de ſe voir punie comme coupable, ſe trouvant innocente, elle n'eut pas plutôt recouvré ſa liberté, qu'elle donna ſa démiſſion à la Cour avec fierté. Elle en fut punie par l'acceptation, & elle ſe retira. Qui en a ſouffert? Le Public, en perdant une des meilleures Actrices pour le tragique, qui eut été juſques-là.

Ceux qui fréquentoient habituellement le Spectacle François, irrités par une cabale odieuſe qui travailloit ſourdement à les révolter contre les Comédiens, en aggravant continuellement leurs prétendus torts, furent bien ſurpris, quand ils furent informés des vraies raiſons qui y avoient donné lieu, & qu'ils apprirent que bien-loin que les Comédiens euſſent eu en vue de manquer au Public dans ce qui avoit eu rapport à la ceſſation des repréſentations du *Siege de Calais*, ils en avoient été déſeſpérés eux-mêmes, & que jugeant de là que l'on ignoroit la vraie cauſe, ils ſeroient cenſés coupables, tandis que juſques-là, il n'y en avoit pas un ſeul d'entr'eux qui, juſqu'à ce malheureux jour, n'eût tenté l'impoſſible pour lui plaire, en travaillant ſans relâche à acquérir de nouveaux talens; enfin, déſeſpérés de la continuation de ſa mauvaiſe humeur, ils recoururent au ſeul moyen qui pouvoit les juſtifier, & leur mériter grace : ce ne pouvoit être qu'en dévoilant un myſtere que la Comédie n'avoit pas cru devoir publier, n'étant point dans l'uſage de dévoiler les ſecrets de leurs aſſemblées; mais n'ayant pas d'autres moyens dans ce cas, pour faire revenir les mal-intentionnés, ils rendirent public,

par l'impreſſion, un Mémoire qui anéantiſſoit les fauſſes imputations dont ils avoient été calomniés ; il portoit en ſubſtance :

Que le ſieur *Dubois*, l'un de leurs camarades, s'étant déshonoré par une procédure intentée contre lui par le ſieur *Benoît*, Chirurgien Privilégié du Roi, dont les Mémoires répandus dans le monde l'accuſoient, avec des preuves ſans replique, de ne l'avoir point payé des traitements d'une maladie vénérienne, dont ledit Chirurgien avoit fourni les remedes, & d'avoir oſé ſoutenir qu'il l'avoit fait ; leſdits Comédiens, inquiets des bruits déſavantageux qui couroient contre leur camarade, avoient ſupplié leur Supérieur de tirer au clair la manœuvre dont ledit *Dubois* étoit accuſé ; & en cas que leſdites imputations déshonorantes fuſſent fondées, de vouloir bien le congédier, le ſentiment unanime de la Comédie étant de ne plus jouer avec cet Acteur, s'il n'en étoit point lavé. Le réſultat de l'enquête faite par ordre du premier Gentilhomme de la Chambre, n'ayant laiſſé aucun doute ſur ce point, le ſentiment de l'aſſemblée de la Comédie ſur ce ſujet, fut : qu'aucun d'eux ne pouvoit jouer avec ledit *Dubois* ſans partager ſon déshonneur. Le 10, cette délibération ſignée de vingt-deux d'entr'eux, fut portée au premier Gentilhomme de la Chambre, ſupplié en même temps d'ordonner que le Rôle que jouoit ledit *Dubois* dans le *Siege de Calais* fût donné à un autre ; perſuadés que l'ordre en ſeroit expédié le lendemain, ils ſe préparerent pour le jour ſuivant 13, à l'ouverture du Théatre ; mais quel fut leur accablement, lorſque

ledit ordre, qu'ils attendoient ce jour-là dans la matinée, n'arriva qu'à une heure après midi, avec celui de jouer avec ce même *Dubois* le jour même, jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné autrement!

Les Comédiens ont avoué dans ce moment, que ce coup de foudre inattendu les troubla au point, qu'ils ne furent d'abord que résoudre, ne s'étant trouvé dans cemoment que cinq. On répete encore qu'ils firent avertir leurs camarades de se trouver à l'assemblée à l'issue de dîner, dans la vue de les engager à se soumettre aux volontés du Supérieur, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le renvoi desiré; mais que lorsqu'à l'heure indiquée, les Acteurs principaux de la Piece, hors Mademoiselle *Clairon*, & eux ne s'y trouvant pas, & ne pouvant alors rien résoudre, ils remirent le comité à l'heure où les absents devoient se trouver dans leurs loges pour s'habiller; mais étant dit que leurs précautions seroient inutiles, à ladîte heure personne ne s'y trouva: tout ce qu'on put résoudre dans cette extrêmité, fut d'annoncer au Public, après l'ouverture du Théatre, l'impossibilité où se trouvoit la Comédie de représenter le *Siege de Calais*. Il a été dit plus haut ce qui en résulta, & combien le Public en fut indigné.

On a dit, dans l'article précédent, les motifs de la retraite de la Demoiselle *Clairon* à la clôture du Théatre en 1766. On ajoutera ici qu'elle en donna pour prétexte, que sa foible santé ne lui permettoit plus d'y rester: il étoit naturel & honnête; c'est ce qui la lui fit accorder.

Je ne dois point finir cet article ſans rappeller l'honneur que le célebre *Carle Vanloo* fit à cette fameuſe Actrice, pour les éloges qu'on lui donna dans les premieres repréſentations de *Médée*; il ſe trouva à la derniere, voulant en juger par lui-même; il fut ſi pénétré de la ſupériorité de ſon jeu, qu'au lieu de ſe mettre à table à ſon retour, il fut s'enfermer dans ſon cabinet, & n'en ſortit qu'après avoir eſquiſſé la Scene où Mademoiſelle *Clairon* ſe dérobant à la vengeance de ſon époux, après avoir égorgé ſes enfants & mis en cendre le Palais de *Créon*, paroît ſur ſon char, éclairée de ſon funeſte flambeau. L'habile Peintre qui avoit ſaiſi à la repréſentation les cruelles paſſions qui s'étoient peintes dans ce moment horrible ſur le viſage de cette ſublime Actrice, devina dans le jeu terrible de ſes traits le dévorant alliage du crime & des remords qui la déchiroient; auſſi tous les Amateurs convinrent, lorſque ce tableau fut expoſé, qu'après avoir ſaiſi la parfaite reſſemblance de Mademoiſelle *Clairon*, malgré tant de motifs violents pour l'échapper, il l'avoit peinte telle qu'elle avoit paru dans la Scene; ce qui étoit le comble de l'art & de la profondeur du génie. Un grand homme ne produit jamais de morceau digne de l'admiration générale, que l'envie irritée n'imagine des moyens pour la diminuer. La figure de *Jaſon*, inférieure à celle de *Médée*, fut le prétexte de la critique; mais un ingrat, un perfide ne s'annonce-t-il pas d'abord ſous un aſpect ignoble? D'ailleurs étoit-il naturel qu'on le dépeignît ſous un maſque plus héroïque? Que pouvoit *Jaſon* contre le pouvoir de *Médée*?

Quel que fût ſon héroïſme & la nobleſſe de ſa figure, n'étoit-il pas un perfide ? Ses torts envers ſa bienfaictrice ne méritoient-ils pas le mépris général ? Mais, malgré ces prétendus défauts, ce tableau ſera toujours l'admiration des gens de goût, & fera connoître à la poſtérité le Peintre & la célebre Actrice qui en étoient le ſujet.

1766.

En conſéquence de l'Article II du Réglement des Comédiens François, arrêté par MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, le premier Juillet 1766, ſix Comédiens furent nommés pour former un comité, à l'effet de veiller & de répondre de tout ce qui pourroit être de contraire au ſervice de la Cour, du Public, & aux intérêts de la Comédie.

Ceux qui furent nommés en conſéquence, furent les ſieurs *de Bellecour*, *de Préville*, *Briſard*, *Molé*, *Dauberval*, *Dainval*.

1767.

Le premier Février 1767, il fut permis de propoſer une Souſcription au profit du ſieur *Molé*, pour la repréſentation d'un Spectacle qui fut bâti exprès dans la maiſon qu'occupoit le *Baron d'Eſclapon*, à la barriere de Vaugirard. Elle fut de ſix cents billets *ad libitum*, à un louis au moins chacun. Le jour indiqué fut le Jeudi 19 Février 1767. La Tragédie de *Zelmire* de M. *de Belloy*, & la Comédie de l'*Epoux par ſupercherie*, furent jouées ſupérieurement. On n'en ſera point étonné, en apprenant que le ſieur *le Kain* rendit le Rôle principal, & que la De-

moiſelle *Clairon*, quoique retirée, y remplit celui qu'elle rendoit avec tant de dignité quand elle repréſentoit avant ſa retraite. Le concours fut prodigieux & la recette au gré de l'Acteur.

En 1767 la ſanté des ſieurs *Molé* & *Préville* les ayant empêchés pendant quelque temps de continuer leur ſervice, le Public qui leur rend la juſtice qui leur eſt due, en marqua ſon inquiétude à chaque annonce des Pieces du lendemain, en demandant, avec intérêt, de leurs nouvelles. Le ſieur *Molé* ayant reparu au Théatre le 10 Février, & le ſieur *Préville* le 28 du même mois, ils furent accueillis l'un & l'autre avec la plus vive ſatisfaction, & les acclamations les plus réitérées.

1769.

En 1769 la Demoiſelle *la Motte*, qui jouoit avec ſuccès les Rôles de caractere, depuis près de vingt années, & qui s'étoit retirée en 1739, mourut à la fin du mois de Novembre. Voici quatre vers qui parurent lorſqu'elle commença à jouer les Rôles qu'elle a remplis juſqu'à ſa retraite :

La Motte rend ſi finement
Tous les Rôles qu'elle débite,
Qu'on croit qu'elle a réellement
Le caractere qu'elle imite.

Mademoiſelle *la Chaſſaigne* remplit actuellement (1780) cet emploi, & promet qu'avant peu elle s'en tirera auſſi-bien que ſa chere tante; elle a trop d'agrément & d'eſprit pour n'en pas ſentir l'importance.

Le ſieur *Velaine*, nouvellement reçu pour le

tragique & le haut comique, mourut dans la même année : les Connoiſſeurs l'ont regretté ; on avoit tout lieu d'eſpérer de ſes talents.

1770.

A la clôture du Théatre en 1770, il fut fermé pour toujours dans l'emplacement qu'il occupoit alors, par les repréſentations des Comédies de *Beverley* & du *Sicilien*. La recette fut de douze cents cinquante livres.

L'ouverture de celui des Tuileries, où le Roi fit paſſer alors ſes Comédiens, en attendant que la Salle nouvelle ordonnée au Fauxbourg Saint-Germain fût bâtie, ſe fit le 21 Avril 1770, par la Tragédie de *Phedre*, qui fut ſuivie du *Médecin malgré lui*. Cet heureux changement avoit été annoncé dans le compliment de la clôture l'année précédente, prononcé par *Dauberval* ; après en avoir fait connoître l'avantage, il ajouta : « Il eſt temps que les mânes » de *Corneille*, de *Racine* & de *Moliere* viennent » contempler les changements dont ce Théatre » eſt ſuſceſptible, & nous dire : *Voilà le Temple* » *où nous aimons à être honorés* ».

Cette repréſentation fut une des plus brillantes & des plus ſuivies de ce ſiecle : les deux Pieces furent jouées ſupérieurement ; l'Actrice qui rendoit le Rôle principal dans la Tragédie fut ſublime & parfaitement ſecondée, auſſi les applaudiſſements furent-ils donnés avec tranſport.

Dans le compliment que le ſieur *Dalainval* prononça dans ce jour heureux, il débuta de cette maniere : « le Théatre François touche

» enfin à l'époque flatteuſe qu'il pouvoit eſpérer. » Le Gouvernement daigne fixer un moment ſon » attention ſur lui, & s'occuper des moyens de » faire élever un monument digne des chef- » d'œuvres des hommes de génie qui vous ont » fait hommage de leurs veilles... Il eſt temps » que le Théatre national jouiſſe des avanta- » ges qui viennent d'être accordés au lyrique; » il eſt temps que les mânes de *Corneille*, de » *Racine* & de *Moliere* viennent contempler » les changements dont ce Théatre eſt ſuſcep- » tible, & nous dire : voilà le Temple où nous » aimons à être honorés; il eſt temps enfin de » faire ceſſer les reproches très-fondés des au- » tres Nations jalouſes de la gloire de la » nôtre, &c. ».

1772.

Le 30 Novembre 1772, un jeune homme placé à l'Orcheſtre, du côté des Violons, s'écria à haute voix auſſi-tôt que la toile fut levée en ſe tournant du côté du Parterre : « Meſſieurs, » écoutez-moi, je vous prie : je ſuis l'Auteur » d'une Comédie intitulée *le Suborneur*; elle a » été applaudie par des gens de goût, cepen- » dant les Comédiens de ce Théatre en ont » refuſé la lecture, pour s'éviter la peine de » l'apprendre & de la jouer ». A peine ce jeune imprudent eut-il prononcé cette tirade, que le Parterre demanda à grands cris réitérés *le Suborneur*; la Garde qui étoit accourue en impoſa, arrêta l'Orateur, & l'on apprit en ſortant de la Comédie, qu'il avoit été conduit au For-l'Evêque.

Dans une Assemblée tenue à la fin de cette année 1772, il fut arrêté qu'on joueroit à l'avenir, tous les Jeudis de chaque semaine, une Comédie de *Moliere*, & que les Rôles en seroient remplis par les premiers Acteurs.

1773.

Pendant l'année 1773, M. *le Dauphin* & Madame *la Dauphine* ont souvent honoré de leur présence nos Spectacles : la Comédie Françoise en a joui le plus souvent. A l'une des représentations du *Siege de Calais* qui avoit été ordonnée, le Prince applaudit beaucoup ces deux vers :

Rendre heureux qui nous aime, est un si doux devoir !
Pour te faire adorer, tu n'as qu'à le vouloir.

On a remarqué combien M. *le Dauphin* & Madame *la Dauphine* ont été touchés de tous les endroits qui désignent leur bienfaisance, & surtout leur attachement pour la personne sacrée du Roi. Après la Piece, l'Auteur leur ayant été présenté, il eut l'honneur d'en recevoir les compliments les plus gracieux.

1774.

Madame *la Dauphine*, la Comtesse *de Provence* & les Dames qui l'accompagnoient s'étant rendues un jour *incognito* à la Comédie, se placerent dans la loge des premiers Gentilhommes de la Chambre qui est aux secondes, pour n'être point reconnues ; mais n'ayant pas tardé à l'être, le Public en marqua sa joie par des acclamations réitérées. M. *Dorat*, qui en fut témoin,

saisit cette favorable occasion pour faire sa cour; après s'y être préparé dans le foyer, il alla se placer à la porte de la loge des premiers Gentilshommes de la Chambre, & lorsque Madame *la Dauphine* en sortit, il lui présenta les vers qui suivent :

Quoi ! sous un nuage envieux,
Croyez-vous, auguste *Dauphine*,
Pouvoir vous cacher en ces lieux ?
Lorsque Vénus descend des Cieux,
On sent l'influence divine
De son aspect majestueux :
Et lorsque vous trompez les yeux,
Le cœur des François vous devine.

Un sourire agréable & des marques de bonté de la part de cette adorable Princesse, furent le prix flatteur qui récompensa M. *Dorat* de cette marque de son hommage respectueux.

Le Samedi 30 Avril 1774, le Théatre fut fermé, comme tous ceux de la Capitale, par un ordre supérieur, au quatrieme Acte de la Tragédie qu'on jouoit, à cause des Prieres de quarante heures qui venoient d'être ordonnées, à cause de l'extrêmité où se trouvoit le Roi ce jour-là. Ils resterent fermés pendant quarante jours, à cause de la mort de Sa Majesté.

A la premiere représentation de la Tragédie de *Gabriel de Vergy de* M. *de Belloy*, imprimée sept ans auparavant, la Dame *Vestris* qui jouoit le Rôle principal, rendit avec tant de vérité & de sensibilité le cinquieme Acte épouvantable par son horrible dénouement, qu'une partie des femmes, des premieres, secondes loges, & quelques hommes se trouverent mal & furent

obligés de sortir de leurs places pour prendre l'air & être secourus ; ce qui eut lieu de même aux représentations suivantes de cette Piece. Voyez ce qu'un Anonyme écrit à cette occasion au Directeur du *Journal de Paris*, N°. 195, page 111.

1777.

Le Vendredi 28 Février 1777, les Comédiens, informés que la Demoiselle *Dumenil* souffroit dans sa fortune, se rappellant avec reconnoissance combien elle avoit contribué à la leur, par sa célébrité, donnerent à son profit, la Tragédie de *Tancrede*, qui fut suivie des *Fausses Infidélités*. La recette répondit au desir que ses anciens camarades avoient tous de la convaincre de leur tendre amitié pour sa personne.

Le 4 Mai de la même année, l'Empereur se trouva à la représentation d'*Œdipe*, de M. *de Voltaire*. Au premier Acte, *Jocaste* ayant dit ces vers :

. . . Ce Roi, plus grand que sa fortune,
Dédaignoit, comme vous, une pompe importune :
On ne voyoit jamais marcher devant son char,
D'un bataillon nombreux le fastueux rempart :
Au milieu de ses Sujets soumis à sa puissance,
Comme il étoit sans crainte, il marchoit sans défense ;
Par l'amour de son peuple, il se croyoit gardé.

Le Vendredi 3 Octobre 1777, le sieur *de Larrive*, après avoir joué dans l'*Orphelin de la Chine* le Rôle de *Gengis*, vint annoncer après la Piece, *Zaire* pour le Samedi suivant. Une voix seule du Parterre s'écria, *n'y joue pas*. Ce cri indigna toute la salle. L'audacieux craignant

d'être arrêté, s'appercevant que les ſoldats de garde fendoient la preſſe, fut aſſez heureux de s'eſquiver. Le Public voulant réparer l'affront fait au Comédien ſi injuſtement, le demanda à cri réitéré avant qu'on commençât la petite Piece; le ſieur *Larrive* fut obligé de reparoître, & le Parterre & toutes les loges le reçurent avec les plus grandes acclamations. Voyez la Lettre écrite aux Auteurs du *Journal de Paris*, à cette occaſion, N°. 276, page 3.

Le 22 Octobre de la même année, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée a joué pour la premiere fois le Rôle de *Mérope*, dans la Tragédie de ce titre. Les partiſans de cette Actrice ont ſoutenu qu'il n'avoit jamais été mieux joué : ſans les démentir ceux de Mademoiſelle *Dumenil* prétendent que celle-ci y mettoit moins d'exploſion, mais qu'elle étoit plus égale & moins monotone.

Le Lundi 15 Décembre 1777, les Comédiens jouerent pour la premiere fois *Muſtapha & Zengir*, Tragédie de M. *de Champfort*. Cette Piece avoit été jouée deux fois à Fontainebleau & à la Cour en 1776, où elle eut un ſi grand ſuccès que l'Auteur fut accueilli avec diſtinction par le Roi & la Famille Royale : elle n'en a pas eu un moins brillant à Paris. La Dame *Veſtris* a rendu le Rôle principal avec une vérité & une nobleſſe qui lui ont mérité pendant le cours des repréſentations, les plus nombreux applaudiſſements ; le ſieur *Briſard* & les principaux Acteurs les ont auſſi toujours partagés.

1778.

Le Lundi 8 Février 1778, le célebre Ac-

teur *le Kain* mourut. Voyez *Kain*, à la lettre K, dans le *Dictionnaire des Acteurs*.

Le Lundi 16 Février 1778, les Comédiens donnerent au profit d'un parent du grand *Corneille*, dont la fortune souffroit alors, une représentation de *Cinna*. Cette Tragédie fut suivie de la petite Piece du *Rendez-vous*. La recette fut de six mille quatre cents soixante-deux livres.

Feu M. *de Voltaire* fut le premier des admirateurs de ce célebre Tragique qui donna l'exemple de la bienfaisance pour les descendants de ce grand homme; il fut à peine informé que celui-ci étoit dans le besoin, qu'il donna une dot à la fille du jeune *Corneille* qui épousa le sieur *Dupuis*, auquel, par son crédit, il procura un établissement aussi avantageux qu'honorable; mais ce parent de *Corneille* étant devenu veuf & s'étant remarié, sa fortune s'évanouit & son fils se trouvant dans la misere, les Comédiens toujours sensibles & reconnoissants, demanderent la permission de lui être utile & disputerent entr'eux à qui en prendroit soin, en attendant que son sort fût changé; le sieur *Larrive* logé commodément, l'emporta, reçut la mere & le fils chez lui, où il se fit honneur de les traiter aussi-bien que s'ils eussent été ses *propres parents*.

Tout ce qui intéresse la gloire de feu M. *de Voltaire*, dont j'ai été honoré de l'estime, & je pourrois dire de l'amitié pendant près de quarante ans, m'est cher & sensible; à la veille moi-même, relativement à mon âge avancé (quatre-vingts ans), de le suivre, sans doute dans peu, le peuple indulgent qui a toujours admiré ce grand

grand homme, ne me ſaura ſûrement point mauvais gré de terminer cet Abrégé par des traits qui confirment de plus en plus la réputation du Poëte célebre qui a tant fait honneur à la France & *aux Belles-Lettres.*

Le Lundi 16 Mars 1778, les Comédiens jouerent pour la premiere fois la Tragédie d'*Irene*, de ce grand homme, ſuivie de la petite Comédie du *Tuteur*. Le bruit courut quelques jours auparavant que des amis affidés de l'Auteur, après avoir été chez lui deux fois aux répétitions de cette Piece, avoient tenté de l'engager à la retirer, dans la crainte qu'elle ne réuſsît pas. Le Public, encore plus connoiſſeur qu'eux, caſſa leur arrêt; applaudit la Tragédie avec autant de tranſport que d'enthouſiaſme; trouva le Dialogue vif, ſerré; la Poéſie harmonieuſe, touchante; la marche parfaitement théatrale; enfin la Tragédie d'un grand homme, que la poſtérité admirera infailliblement tant que le bon goût exiſtera.

La Reine, la Famille Royale, les Princes & les Princeſſes du Sang, & tout ce qu'il y a de plus grand à la Cour, honorerent de leur préſence les repréſentations de cette Piece, tant qu'elles durerent. Dans l'enthouſiaſme qui tranſportoit le Public, il regrettoit de n'être pas à portée d'adreſſer à l'Auteur préſent, ſes hommages; à ce défaut, il en rendit à Madame *Denis* ſa niece, toutes les fois qu'elle parut aux repréſentations de cette Piece.

Enfin, informé que ce précieux Poëte étoit malade, il en demanda, avec chaleur, des nouvelles à l'Acteur *Montvel*, lorſqu'il parut

pour l'annonce du lendemain. Sa réponſe fut : *que M.* de Voltaire *ne ſe portoit pas auſſi-bien que les Comédiens le deſiroient pour le plaiſir du Public & pour leurs intérêts.* Ce Poëte ſi cher à ſa Nation & aux Amateurs de la bonne Littérature du goût exquis, crachoit alors le ſang & changeoit à vue d'œil.

Cependant, le 30 Mars 1778, ce Poëte tant chéri, dont l'état languiſſant affligeoit tout le monde, autant que les Amateurs du Théatre, ſe trouvant beaucoup mieux, voulut jouir de la douceur d'être préſent à la ſixieme repréſentation de ſa Tragédie d'*Irene*. Un nombre de ſes amis & de Littérateurs, en étant inſtruits, allerent l'attendre dans la Cour des Tuileries, où le bruit de ſa venue avoit attiré une foule prodigieuſe de monde ; ils n'entrevirent pas plutôt ſon carroſſe, qu'ils volerent au-devant, ſuivis d'une partie de ceux qui l'attendoient auſſi avec la même impatience : l'équipage ne fut pas plutôt arrêté à la porte de la Comédie, qu'il fut environné, & M. *de Voltaire* applaudi avec tranſport ; pendant cet enthouſiaſme général, ceux qui ſe trouverent à côté de la portiere, l'ouvrirent, avancerent les bras, ſaiſirent cette chere idole, &, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, l'enleverent, & la porterent juſqu'à l'eſcalier par lequel il falloit que M. *de Voltaire* paſsât pour ſe rendre à ſa loge. A peine s'y fut-il montré, que des Spectateurs innombrables qui l'attendoient, firent éclater leur joie & le raviſſement de le voir, par des acclamations qui n'ont jamais eu d'égales ; pendant que le Poëte, tranſporté de ces preuves tou-

chantes & ſenſibles du plaiſir que cauſoit ſa préſence, tâchoit d'en exprimer ſa reconnoiſſance par des ſaluts à droite, en face & à gauche ; le Comédien *Briſard*, qui l'avoit attendu à la porte de ſa loge, ſaiſit ce moment favorable, entra à l'improviſte, lui mit ſur la tête une couronne de lauriers. A cet aſpect, la Salle entiere fait éclater ſon approbation & ſa joie par les acclamations les plus vives & les plus réitérées : dans ce moment, M. *de Voltaire* étourdi, & pour ainſi dire, honteux de cet excès d'honneur, s'écria, en ſe laiſſant couler à terre : *laiſſez-moi* ; *voulez-vous donc ma mort ?* & ôta la couronne ; la toile ſe leva heureuſement au moment que les perſonnes qui l'environnoient, le releverent & le remirent à ſa place, la Piece commençant dans ce moment, ſon célebre Auteur l'écouta avec l'attention qui lui étoit ordinaire, & applaudit lui-même aux endroits où les Acteurs & les Actrices rendoient ſupérieurement leurs Rôles. Les Spectateurs, qui ne le perdoient pas de vue, le ſecondoient par des battements de mains réitérés. La Tragédie finie, ſon admirable Auteur, après s'être entretenu agréablement avec les perſonnes qui l'environnoient dans ſa loge, ſe préparoit à en ſortir, lorſqu'un ſpectacle inattendu, au lever de la toile, excita de nouvelles acclamations & les applaudiſſements les plus vifs ; ils étoient bien fondés : le buſte de M. *de Voltaire* ſe vit placé au milieu du Théatre, environné de tous les Acteurs & Actrices vêtus en habit de gala, ayant tous une couronne de lauriers à la main : chacun d'eux les placerent à leur

tour ſur la tête de ce Poëte immortel. Tant que dura cette inauguration chérie, la Salle de tous les côtés retentit de ſuffrages unanimes : dès que ces hommages eurent été rendus à ce buſte chéri, la Dame *Veſtris* s'avança ſur les bords du Théatre, un papier à la main ; mais l'enthouſiaſme continuant par des acclamations réitérées & continuelles, elle fut long-temps ſans pouvoir parler : enfin le calme ayant ſuccédé par une juſte curioſité, l'Actrice lut à haute voix ces vers, compoſés à la hâte, dans le Foyer, par M. le Marquis *de Saint-Marc*, trop connu par ſon goût & par ſes jolis Ouvrages, pour ajouter rien de plus.

Aux yeux de Paris enchanté,
Reçois en ce jour un hommage
Que confirmera d'âge en âge
La ſévere poſtérité.
Non, tu n'as pas beſoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir de l'honneur de l'immortalité ;
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te préſenter :
Il eſt beau de la mériter,
Quand c'eſt la France qui la donne.

La Salle applaudit avec tranſport ce brillant éloge, & en exigea la répétition. En vérité, quelqu'honneur qu'on ait rendu à M. *de Voltaire* dans ſa patrie & dans toutes les Cours de l'Europe, pendant ſa vie, ce jour aſſurément en a été le plus beau & le plus glorieux.

Un Horloger, Artiſte célebre, nommé M. *Hauré*, Sculpteur, éleve de M. *le Moine*, qui ſe trouva ce jour-là à l'inauguration dont

on vient de rendre compte, en fut si pénétré, qu'en rentrant chez lui, il en esquissa sur le champ le dessin, & ne cessa point les jours suivants de travailler à l'exécution, jusqu'à ce qu'elle fût achevée; il l'enrichit ensuite d'une pendule qu'il avoit fait faire exprès; le tout se trouva d'un fini parfait; tous les gens de goût en étant instruits furent le voir, & admirer chez lui ce chef-d'œuvre de l'art.

Le sieur *Moreau* le jeune, Dessinateur & Graveur du Cabinet du Roi, frappé du même enthousiasme, saisit, de son côté, le coup-d'œil admirable de cette inauguration, & en fit le même soir un dessin parfait; il a été exécuté depuis, avec la même habileté, par le sieur *Gaucher*, célebre Graveur de l'Académie des Arts de Londres, ce qui a attiré chez lui un nombre infini de gens de goût & de connoisseurs.

Les vers qu'on a présentés à M. *de Voltaire* pendant les représentations de sa Tragédie d'*Irene*, sont trop agréables pour ne pas les placer ici:

A M. de VOLTAIRE.

Je n'ai pour tout bien qu'une poule;
Un assez beau coq, son voisin,
Tous les matins lui jette au moule
Un œuf dont je fais le larcin.
La pauvrette se laisse faire:
Si cette poule, mon trésor,
Conserve les jours de *Voltaire*,
Ce sera la poule aux œufs d'or.

Le Samedi 4 Avril de la même année 1778,

jour de la clôture du Théatre, par la ſeptieme repréſentation d'*Irene*, où M. *de Voltaire* s'étoit placé en loge grillée pour ſe dérober aux yeux du Public, le ſieur *Molé*, chargé du compliment, débuta par les regrets de la perte que l'on venoit de faire du ſieur *le Kain*, & par de juſtes éloges de ſes talents immortels; enſuite paſſant, pour conſoler les Spectateurs trop attendris, à l'heureuſe exiſtance du Poëte célebre qui fait tant d'honneur à la France, il continua dans ces termes:

« Ce que vous faites aujourd'hui, Meſſieurs, » du vivant même du digne ſucceſſeur de *Corneille* & de *Racine*, du vivant de cet homme » univerſel, que ſes concitoyens réclamerent, » qu'ils ont retrouvé avec un tranſport digne » d'eux & de lui, & qui, après avoir accumulé ſuccès ſur ſuccès, lauriers ſur lauriers; » après avoir vu depuis long temps ſes propres » Ouvrages ſe diſputer la palme, que l'univers » lui-même dans leur incertitude, décerne à ſon » Auteur; après avoir raſſemblé le Public, il y a » ſoixante ans, par une nouveauté théatrale, digne » de ſes Maîtres, vient, ſoixante années après, » vous raſſembler pour une nouveauté encore digne de lui. Que vous dirai-je, Meſſieurs? Après » la gloire d'avoir été couronné par vous, quel » plus digne hommage lui rendre, que de » vous inviter de réunir dans vos penſées, s'il » étoit poſſible, dans un inſtant, toutes les » productions de ce Génie ſublime & inépuiſable, depuis *Œdipe* juſqu'à *Irene*, quelle » image, Meſſieurs! Quel autre champ auſſi » vaſte & auſſi fertile en objets digne de votre

» admiration ! Quelle ſuite de tableaux ajoutés » aux merveilles du ſiecle qui l'a vu naître ! Il » ſemble qu'elle embraſſe plus encore que l'eſ- » prit humain ne peut comprendre ; mais laiſ- » ſons à la poſtérité tranquille le ſoin de pro- » noncer ſon éloge. Il reſpire : on l'a retrouvé » ce grand homme, ce Vieillard vénérable, » l'honneur & l'orgueil de la nature. Semble- » t-elle atteſter ſon plus ſublime effort, par le » ſoin qu'elle prend de le conſerver ? ah ! qu'il » vive : que les lauriers dont le Public l'a cou- » vert, lui ſervent d'égide contre les attaques » du temps, & que, revenu au ſein de ſes con- » citoyens, heureux d'exiſter avec lui, Paris » s'enorgueilliſſe aux yeux de l'avenir, jaloux » du pouvoir d'embellir le couchant de ſa vie ! » C'eſt le devoir d'un Public juſte, ſenſible & » digne d'honorer le génie ; vous en uſez, » Meſſieurs : laiſſez de grace au milieu des ac- » clamations de joie que ſon retour vous inſ- » pire, laiſſez percer nos voix, & que notre » reconnoiſſance proportionnée aux dons accu- » mulés de ſon génie, vous paroiſſe un ſen- » timent légitime, en contemplant les titres » immortels qu'il nous a donnés au bonheur » de vous plaire ».

A la rentrée du Théatre, le Lundi 27 Avril 1778, par la Tragédie d'*Alzire*, ſuivie du *Tuteur*, le Public s'étant apperçu, au quatrieme Acte, que M. *de Voltaire* étoit dans la loge de Madame *Hebert*, en marqua ſon raviſſement par des acclamations auſſi vives que réitérées ; en vain ce célebre Poëte tenta-t-il, par des révérences & des geſtes reconnoiſſants, & ſup-

pliant d'arrêter cet enthouſiaſme, échauffé par une préſence auſſi chere ; la Dame *Veſtris* qui commença le cinquieme Acte, fut à peine entendue : enfin, le calme ſuccédant, la Piece fut achevée ſupérieurement, tant la préſence de ſon Auteur chéri anima le zele des Acteurs par les applaudiſſements que M. *de Voltaire* leur donna lui-même.

En ſortant de ſa loge, le Chevalier *de l'Eſcure*, Officier aux Gardes, lui préſenta ces vers, qu'il compoſa dans le moment que l'Auteur de la Piece fut reconnu par le Public :

A M. de VOLTAIRE.

Ainſi chez les Incas, dans leurs jours fortunés,
Les enfants du Soleil dont nous ſuivons l'exemple,
Aux tranſports les plus doux étoient abandonnés,
Lorſque de ſes rayons il éclairoit leur temple.

La réponſe de M. *de Voltaire* fut une révérence accompagnée de ces vers :

Des Chevaliers François tel eſt le caractere,
Leur nobleſſe, en tout temps, me fut utile & chere.

Après tant de témoignages de ſatisfaction & d'allégreſſe que l'Auteur de cet Ouvrage a ſi vivement partagé, & dont il a eté continuellement le témoin, combien ne lui en a-t-il pas coûté ! C'eſt avec tremblement qu'en Hiſtorien fidele, il eſt forcé de mettre ſous les yeux du Public les vers qui ſuivent : M. *de Voltaire* les compoſa quelques jours après la repréſentation dont on vient de parler, & dont il parut quelques copies le mois ſuivant :

Adieux du Vieillard.

Adieu, mon cher Tibule, autrefois ſi volage,
Mais toujours chéri d'Apollon,
Le Parnaſſe fêté comme aux bords du Lignon,
Et dont l'amour a fait un ſage :
Des Champs Eliſiens, adieu pompeux rivage,
De palais, de jardins, de prodiges bordé,
Qu'ont encore embelli, pour l'honneur de notre âge,
Les Enfants d'*Henri IV*, & ceux du grand *Condé*.
Combien vous m'enchantez ! Muſes, Graces nouvelles,
Dont les talents & les écrits
Seroient de tous nos Beaux-Eſprits,
Ou la cenſure, ou les modeles!
Que Paris eſt changé ! les Welches n'y ſont plus :
Je n'entends plus ſiffler les ténébreux reptiles,
Les Tartuffes affreux, les inſolents Zoïles.
J'ai paſſé : de la terre ils étoient diſparus.

Mes yeux, après trente ans, n'ont vu qu'un peuple aimable ;
Inſtruit, mais indulgent, doux, vif & ſociable.
Il eſt né pour aimer : l'élite des François,
Et l'exemple du monde, & vaut tous les Anglois.
De la Société les douceurs deſirées,
Dans vingt Etats puiſſants ſont encor ignorées :
On les goûte à Paris, c'eſt le premier des Arts.
Peuple heureux, il naquit, il regne en vos remparts.
Je m'arrache en pleurant à ſon charmant empire ;
Je retourne à ces monts qui menacent les cieux,
A ces antres glacés, où la nature expire,
Je vous regretterois à la table des Dieux.

M. *de Voltaire* faiſoit alors les préparatifs de ſon départ pour retourner à Ferney, lorſqu'il compoſa ces vers. Hélas ! ſoupçonnoit-il alors qu'il ne ſortiroit de cette ſi chere Capitale,

que pour terminer ſa glorieuſe carriere & pour diſparoître à jamais ? Hélas ! hélas ! il mourut la nuit du 30 au 31 Mai 1778, entre trois & quatre heures après minuit.

Le Mardi 22 Décembre de la même année, les Comédiens donnerent *gratis*, en réjouiſſance de l'heureux Accouchement de la Reine, & de la Naiſſance de *Madame Fille du Roi* (*), la Tragédie de *Zaïre*, ſuivie du *Florentin*. Les portes de la Comédie furent ouvertes à midi, & le Spectacle commença à deux heures : tout s'y paſſa avec autant d'ordre & de reſpect que dans une repréſentation ordinaire, quoique la foule des Spectateurs fût immenſe. Avant la Tragédie, le ſieur *Deshayes*, Maître des Ballets, danſa avec la Doyenne des Poiſſardes. Ces Danſes durerent juſqu'à deux heures un quart, avec la plus grande gaieté que le Spectacle commença. Après ſa fin, le Peuple danſa juſqu'à huit heures du ſoir, la joie peinte ſur le viſage. Ces Fêtes furent terminées par des cris réitérés de vive le Roi & de vive la Reine.

L'Académie Françoiſe fit placer, cette année, dans la ſalle de ſes Aſſemblées, le buſte du célebre *Moliere*, l'un des chef-d'œuvres de M. *Houdin*, donné par M. *d'Alembert*, comme une élection tacite de cet illuſtre Poëte, n'ayant pu le faire de ſon vivant, quoiqu'il le méritât à tant de titres, retenue par l'obſtacle de ſa profeſſion de Comédien. En l'admettant de ſon Corps après ſa mort, elle a immorta-

(*) Cette Princeſſe fut ainſi nommée par Sa Majeſté, pour ne pas priver *Madame* de cet honneur, dont elle a toujours joui.

liſé ſon goût pour les talents ſupérieurs, & la mémoire de ce fameux Dramatique, on la conſacrant par cette inſcription qu'elle a fait mettre au bas du buſte de ce grand homme :

Rien ne manque à ſa gloire,
Il manquoit à la nôtre.

1779.

Le Lundi premier Février 1779, les Comédiens donnerent pour la premiere fois *les Muſes rivales*. Cette Piece, dont on ne connut pas d'abord l'Auteur, eſt, à proprement parler, l'Apothéoſe de M. *de Voltaire*. Les neuf Muſes y diſputent à l'envi l'avantage de le préſenter au Dieu des Arts, ayant excellé dans le genre où chacune d'elles préſide. Dans le moment où Apollon & les Muſes attendent ce grand homme pour le couronner, *Mercure* arrive, & leur dit que ce célebre Poëte, fêté dans l'Eliſée par l'auguſte *Henri IV*, ne veut plus le quitter, & qu'il s'eſt écrié lorſqu'il l'a engagé à le ſuivre :

Ayant vécu trop peu ſous le jeune (*) Louis,
Je demeure à jamais auprès de ſon modèle.

La Muſe à qui l'Epopée doit ſa gloire, prétend qu'elle doit avoir la préférence ſur *Melpomene*; Madame *Veſtris*, vêtue en grand deuil, qui repréſente cette Muſe, qui pleure encore ſon Poëte chéri, l'emporte. *Apollon*, repréſenté par le ſieur *Molé*, termine le différend, & celui des *trois Graces*, figurées par les De-

(*) *Louis XVI.*

moiſelles *Doligny*, *du Gazon* & *Contat*, en leur promettant une Fête à l'honneur du Héros qu'elles réverent également ; en achevant ces mots, il ordonne à un buiſſon de lauriers de s'ouvrir ; dans le moment le buiſſon ſe partage en deux, & préſente au premier coup-d'œil le buſte de *Voltaire* : alors tous les Acteurs & toutes les Actrices de la Comédie, vêtus du coſtume de l'emploi qu'ils rempliſſent dans les Pieces de ce Poëte s'avancent : *Briſard*, en *Brutus* ; *Larrive*, en *Zamor* ; *du Gazon*, en fier, en fat, & avec les ſuites relatives à ces Pieces ; ils marchent deux à deux au ſon des fanfares : après avoir environné le buſte, *Melpomène* s'avance, & place ſur la tête de *Voltaire* une couronne de lauriers.

A la ſixieme repréſentation de cette jolie Piece, le nom de ſon Anonyme n'a plus été un myſtere. L'on étoit bien fondé à l'attribuer à M. *de la Harpe*, qui en reçut depuis des compliments mérités.

Le 20 Mars de la même année 1779, le Théatre ſe ferma par *l'Orphelin de la Chine* & *les Muſes rivales*. Dans le compliment de clôture, que le ſieur *Fleury* prononça, comme le dernier reçu, il le termina de cette maniere :

« Si nous ne pouvons parvenir tous à obte-
» nir une célébrité qui n'appartient qu'au mé-
» rite éminent, nous pouvons, au moins,
» tout entreprendre pour vous plaire : varier
» vos plaiſirs en eſt le plus ſûr moyen. Heu-
» reux lorſque des nouveautés brillantes vien-
» nent ſeconder nos efforts ! *Œdipe chez Admete*
» a fait couler vos larmes ; vous avez applaudi

» avec transport à la piété d'*Antigone*, aux » remords de *Polinice*, au noble dévoue- » ment d'*Alceſte* ; combien l'émotion de vos » cœurs, combien vos larmes ne doivent-elles » pas encourager l'Auteur, qui, noble émule » du *Sophocle* de la Grece, ſuccede au *Sopho-* » *cle* François, à ce *Voltaire* ſi connu des ri- » vaux, mais qui peut-être n'aura jamais d'égal ! » Les Muſes ſe ſont diſputées devant vous » l'honneur de couronner ſon front : toutes, » en vers charmants, ont diſputé leurs droits ; » toutes ſe ſont réunies pour donner à l'homme » univerſel, digne objet de leurs débats, & le » premier rang du Parnaſſe, & la couronne » immortelle qui n'appartient qu'au génie.

» Vos applaudiſſements ont confirmé leur » arrêt, & la poſtérité n'appellera point de vo- » tre jugement. En liſant les chef-d'œuvres *de* » *Voltaire*, elle n'oubliera point celui qui ſut » les apprécier, qui, par un peuple entier raſ- » ſemblé dans le Cirque, fit répéter avec ac- » clamation le nom du plus grand homme dont » s'honore notre patrie.

» Permettez-nous d'expoſer, Meſſieurs, qu'à » la mémoire immortelle *de Voltaire*, ſe join- » dra quelquefois le nom du (*) *Roſcius* Fran- » çois ».

Le Lundi 31 Mai 1779, jour anniverſaire du célebre *Voltaire*, la Comédie mit au Théatre pour la premiere fois *Agatocle*, la derniere Tragédie de ce grand homme qui fut ſuivie de la petite Piece du *Tuteur* ; elle fut pré-

(*) *Le Kain*, le plus célebre de ce ſiecle.

cédée du discours suivant, prononcé par le sieur *Brisard :*

« Messieurs, la perte irréparable que le » Théatre & la France ont faite l'année derniere, » & dont le triste anniversaire vous rassemble » aujourd'hui, a été, depuis cette fatale époque, » l'objet continuel de vos regrets. Vous avez » eu du moins la consolation de voir ce que » l'Europe a de plus grand & de plus auguste » partager un sentiment si digne de vous ; & » les honneurs que vous venez rendre à cette » ombre illustre, vont encore satisfaire & sou- » lager à la fois votre juste douleur pour don- » ner à cette cérémonie funebre tout l'éclat » qu'elle mérite & que vous desirez ; nous » avions pensé d'abord à remettre sous vos » yeux quelqu'une des Tragédies dont M. *de* » *Voltaire* a si long temps enrichi la Scene, » & que vous venez si souvent admirer ; mais » dans ce jour de deuil où le premier besoin » de vos cœurs est de déplorer la perte de ce » grand homme, nous croyons ajouter à l'in- » térêt qu'elle vous inspire, en vous présentant » la Piece qu'il vous destinoit quand la mort » est venue terminer sa glorieuse carriere. Vous » voyez, sans doute, avec attendrissement l'Au- » teur de *Zaïre* & de *Mérope*, recueillant tout ce » qu'il avoit de force & de courage pour s'occuper » encore de vos plaisirs, au moment où vous alliez » le perdre pour jamais. Vous connoîtrez tout le » prix qu'il mettoit à vos suffrages par les efforts » qu'il faisoit même aux bords du tombeau pour » les mériter ; efforts qui peut-être ont abrégé » une vie si précieuse. Le peuple d'Athênes

» entouré de chef-d'œuvres que lui laiſſoient
» en mourant les Artiſtes célebres, ſembloit, au
» moment de leurs obſeques, arrêter ſes regards
» avec moins d'intérêt ſur les productions ſu-
» blimes que ſur les ouvrages auxquels ces hom-
» mes rares travailloient encore lorſqu'ils étoient
» enlevés à la Patrie. Les yeux pénétrants de
» leurs concitoyens liſoient dans ces reſpecta-
» bles reſtes toute la penſée du génie qui les
» avoit conçues : ils y voyoient encore attachée
» la main expirante qui n'avoit pu les finir, &
» cette douloureuſe image leur en rendoit plus
» cher l'illuſtre compatriote qu'ils ne poſſédoient
» plus ; mais qui, juſqu'à la fin de ſa vie, avoit
» tant fait pour eux. Vous imitez, Meſſieurs,
» cette nation reconnoiſſante & ſenſible, en
» écoutant l'ouvrage auquel M. *de Voltaire* a
» conſacré ſes derniers inſtants : vous apperce-
» vrez tout ce qu'il auroit fait pour le rendre
» plus digne de vous être offert ; votre équité
» ſuppléera à ce que vos lumieres pourroient
» y deſirer ; vous croirez voir ce grand homme
» préſent encore au milieu de vous dans cette
» même ſalle qui fut ſoixante ans le Théatre
» de ſa gloire ; & où vous-même l'avez cou-
» ronné par nos foibles mains avec des tranſ-
» ports ſans exemple ; enfin vous pardonnerez
» à notre zele pour ſa mémoire, ou plutôt
» vous le juſtifierez, en rendant à ſa cendre
» les honneurs que vous avez tant de fois ren-
» dus à ſa perſonne. Quel ennemi des talents
» & des ſuccès oſeroit, dans une circonſtance
» ſi touchante, inſulter à la reconnoiſſance
» de la nation, & en troubler les témoignages ?

» Ce ſentiment vif & cruel ne peut-être, Meſ-
» ſieurs, celui d'aucun François, & ſeroit
» d'ailleurs un nouveau tribut que l'envie paie-
» roit ſans le vouloir aux mânes de celui que
» vous pleurez ».

Ce diſcours fut applaudi généralement. Il fut attribué à M. *d'Alembert*, l'un des plus fideles admirateurs *de Voltaire*, & lui fit beaucoup d'honneur.

La Tragédie d'*Agatocle* fut écoutée avec la plus grande attention & le plus vif intérêt. A chaque Scene une foule de beaux vers furent applaudis avec enthouſiaſme: leur coloris, leur fraîcheur ſembloient être fabriqués par une jeune verve, & ne ſe reſſentoient en aucune maniere de la caducité du Poëte.

Le 13 Juin 1779, la Tragédie de *Bajazet* ayant été annoncée pour le lendemain, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, qui réclamoit depuis long temps le Rôle de *Roxane*, le principal de cette Piece, quoiqu'il appartînt à l'emploi des premieres Princeſſes, dont jouiſſoit alors la Dame *Veſtris*, fut déboutée de ſa prétention par une déciſion unanime de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, ſur la différence des emplois, la Demoiſelle *Sainval* l'aînée n'étant reçue que pour celui de Reine, & non de Princeſſes; *cependant, pour l'amour de la paix, & pour fournir à la Demoiſelle* Sainval *de nouvelles occaſions de ſe rendre agréable au Public, Madame* Veſtris *a fait volontairement le ſacrifice de ce Rôle & de huit autres appartenants également à ſon emploi, & elle ne s'eſt réſervée que le droit d'y doubler la Demoiſelle* Sainval.

Après

Après cette complaiſance de ſa part, devoit-on s'attendre que ce différend eût des ſuites? Il en a cependant eu des plus ſérieuſes. La Demoiſelle *Sainval* a prétendu remplir ces Rôles de droit; cette conteſtation s'eſt vivement aigrie; on en apprendra les fâcheuſes ſuites en ſon lieu.

Trois jours auparavant, c'eſt-à-dire le 11, les Comédiens donnerent après *Adélaïde du Gueſclin*, *le Droit du Seigneur*, Comédie du célebre *Voltaire*, en trois Actes, en vers, qui avoit été donnée pour la premiere fois en 1762, ſous le titre de l'*Ecueil du Sage*, ſans ſuccès. Les changements heureux de l'Auteur à cette repriſe ont été applaudis : la ſeule choſe qui a déplu, que l'on reproche aux Comédiens, eſt d'avoir oublié que l'action de cette Piece eſt ſuppoſée s'être paſſée ſous le regne de *Henri II*, & que le coſtume de ce temps eſt bien différent de celui d'aujourd'hui.

Le 2 Août 1779, il a été annoncé pour nouveauté un Ouvrage nouveau, intitulé, *Théatre à l'uſage des jeunes perſonnes*, tome premier, par Madame la Comteſſe *de Genlis* : il n'eſt pas poſſible, dans cet abrégé, de rendre compte de l'utilité dont il eſt pour la jeuneſſe, & combien mérite d'éloges ſon Auteur. Sa lecture intéreſſante ſera plus d'effet que tous les Livres de Morale qui ont été publiés juſqu'ici. *Voyez* le compte qu'en rend le *Journal de Paris*, N°. 214, page 869. L'extrait qu'on y trouve eſt digne de celui qui l'a ſi habilement eſquiſſé.

Le même jour, les Comédiens ont donné la premiere repréſentation de *Laurette*, Comé-

die de M. **, en trois Actes en vers. Son ſuccès a été médiocre, elle en méritoit cependant un plus flatteur; elle ma paru jugée trop ſévérement. Elle n'eut que ſept repréſentations.

Le Lundi 13 du même mois, la Demoiſelle *Doligny* joua pour la premiere fois dans la Comédie du *Glorieux*, le Rôle de *Liſette*. Ce Rôle ſi difficile par la variété des nuances auxquelles l'Actrice doit ſe plier, fut joué on ne peut pas plus ſupérieurement, c'eſt-à-dire avec la nobleſſe & la décence d'une fille de qualité.

Le Samedi 14 Août, la Demoiſelle *Conſtance*, premiere Danſeuſe de la Comédie, débuta par le Rôle d'Amoureuſe, dans l'*Ecole des Maris*; & le Lundi 16, dans *le Chevalier à la Mode*; ſa modeſtie, dit le *Journal de Paris*, a engagé le Semainier à ſupprimer dans l'affiche le jour de ſon début: il a été heureux: on ne s'attendoit pas que cette Débutante n'ayant jamais eſſayé ce talent ſur aucun Théatre, pas même de ſociété, ſe tireroit auſſi naturellement de ſon emploi. Le Public l'a encouragée, en l'applaudiſſant; cependant elle n'a point encore reparu ſur la Scene depuis ſes débuts.

Le Samedi 21 du même mois, la Demoiſelle *Sainval* cadette, qui par des motifs relatifs à ſa ſœur aînée, ne paroiſſoit plus depuis quelque temps ſur la Scene, a rendu le rôle d'*Amenaïde* dans la Tragédie de *Tancrede*. A peine y a-t-elle été reconnue, qu'elle a été applaudie avec tant de tranſports qu'elle en a été ſi ſenſiblement affectée, qu'elle eſt tombée ſans con-

noiſſance : heureuſement que les prompts ſecours qui lui ont été donnés derriere le Théatre où elle fut tranſportée ſur le champ, l'ont remiſe dans ſon état naturel ; un quart-d'heure après elle a continué ſon Rôle ; la prudence du Public a été admirable dans cette occaſion : quelle que fût ſa joie en la revoyant, il l'a contenue tant qu'elle a été en Scene & ne l'a fait éclater qu'à la fin de la Tragédie, où il n'y avoit plus rien à craindre de la ſenſibilité de cette intéreſſante Actrice.

Le Samedi 28 Août, la Demoiſelle *Raucour*, abſente depuis près de trois années, a reparu ſur le Théatre dans la Tragédie de *Didon*. Les ſentiments ont été trop partagés & trop différents ſur le retour imprévu de cette Actrice, & ſur ce début pour que je haſarde le mien ; ce que je puis ajouter, c'eſt que depuis la retraite de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, la recette étoit en ſouffrance, & que depuis le retour de cette Actrice, elle a augmenté.

Le Dimanche 29 Août 1779, la Dame *Julien*, femme de l'agréable Acteur de la Comédie Italienne, débuta dans la *Gouvernante*, & dans la *Jeune Indienne*, par les Rôles d'Amoureuſes. Après ſes débuts, elle a été reçue à l'eſſai le 13 Septembre de la même année. Elle joue avec intelligence, mais ſon organe pour le tragique, fait craindre que le Public ne s'y accoutume pas.

Le Samedi 25 Septembre 1779, les Comédiens, encore meilleurs François qu'Acteurs, quoique beaucoup d'entr'eux ne ſe préſentent jamais ſur la Scene ſans être accueillis vive-

ment du Public, donnerent une repréſentation de *Gaſton & Bayard*, ne doutant point que les quatre vers adreſſés par le Chevalier *Sans-Peur*, & ſans reproche au jeune Guerrier, ne fît l'effet qu'ils s'en étoient promis, & que par cet ingénieux moyen, leur joie devenue publique ſur leur Théatre, ſe trouvant conſignée dans leurs archives, honoreroit à jamais leur Corps : ils ne ſe tromperent pas.

Eleve, ô mon éleve, eſpoir de ta patrie,
D'Eſtaing, cœur tout de flamme, à qui le ſang me lie :
Toi, né pour être un jour par tes hardis exploits,
Ainſi que ton aïeul, bouclier de ton Roi.

A peine l'Acteur achevoit-il le dernier de ces vers, que les applaudiſſements les plus vifs partirent du Parterre & de toutes les loges avec des tranſports qui firent connoître l'amour dont on brûle pour le Roi, & le gré que l'on ſait au Comte *d'Eſtaing*, d'être le premier qui a fait bénir les armes d'un jeune Monarque, qui ſemble n'exiſter que pour la gloire & le bonheur de ſes Sujets.

Que mes Lecteurs ne me ſachent point mauvais gré de m'être un peu étendu ſur cet article, deux raiſons majeures en ſont la cauſe : la premiere, un ſentiment de reconnoiſſance pour les bontés dont cet auguſte Monarque m'a honoré en augmentant mon traitement de retraite qui me met en état d'achever une vie conſacrée au ſervice de mes Rois ; la ſeconde, de partager la reconnoiſſance de la Patrie

pour les derniers exploits de M. le Comte *d'Eſtaing*.

Sans la crainte d'être long, j'aurois ajouté ici les fêtes qu'a données Madame la Comteſſe *d'Eſtaing*, à l'occaſion de la priſe de la *Grenade*, & du combat naval de ſon illuſtre époux, le Dimanche 28 Septembre de cette même année dans ſa maiſon à Paſſy, où tout le Village a été illuminé ce ſoir-là à cette heureuſe occaſion. On en trouvera une relation intéreſſante dans le *Journal de Paris*, N°. 269, page 1093, qui eſt auſſi-bien écrite qu'elle eſt intéreſſante. Ces preuves du patriotiſme & de l'amour de cette digne & reſpectable épouſe ſont d'un exemple trop flatteur pour ne pas être lues & admirées par tous les bons Citoyens.

Le Samedi 2 Octobre 1779, la Comédie mit au Théatre pour la premiere fois, une Piece en cinq Actes, en vers de M. *Dorat*, intitulée *Roſéide*; elle fut ſuivie de la *Sérénade*. Cette Piece remplie de portraits les mieux deſſinés, de tirades admirables qui ont été applaudies avec enthouſiaſme, ajoute au mérite de l'Auteur. Il eſt vrai que l'envie a tenté de le diminuer, mais des retranchements de longueurs, & d'heureuſes corrections en ont augmenté la valeur. En écrivant cet article, l'affiche m'apprend qu'elle a été interrompue le 18, à la huitieme repréſentation.

Le Dimanche, 17 du même mois, la Demoiſelle *Sainval* cadette, qui étoit abſente depuis deux mois, relativement à ſes propres affaires & à celles de ſa ſœur, a reparu dans *Ariane*, par le Rôle principal de cette Tragédie; la ſa-

tisfaction a été générale, & s'eſt encore plus ſignalée dans toutes les loges, l'Orcheſtre, l'Amphithéatre, & les ſecondes, enfin de toutes parts dans la Salle. Elle a bien juſtifié, par le jeu le plus ſupérieur, ces preuves de ſatisfaction unanime & répétées à chaque Acte; mais au troiſieme, l'Actrice a été ſi ſublime dans ſa Scene avec Théſée, que l'enthouſiaſme a ſubjugué les Spectateurs: nobleſſe, ſenſibilité, abandon, exploſion, tout s'eſt réuni pour que les Connoiſſeurs mêmes conviennent unanimement que cette Actrice, dans cette Tragédie, l'a emporté ſur toutes celles qui ont rendu le Rôle avant elle. Elle a reparu dans le même Rôle pour la ſeconde fois, le Samedi 23 du même mois; elle y a été reçue avec les mêmes acclamations.

Mon projet, en terminant cet *Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre François*, étoit de rendre compte des vrais motifs de la diſgrace de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée; mais, après l'avoir eſquiſſé, j'ai penſé que la plus grande partie du Public étoit prévenue par une brochure hardie, répandue ſous le manteau, il y a quelques mois, & par un enthouſiaſme relatif à ſes talents. Je laiſſe au temps & à la vérité à prononcer: ce que je haſarderai à l'égard de ſes talents, c'eſt que l'engouement & le goût qui s'énervent de jour en jour, lui ont trop attiré d'admirateurs enthouſiaſtes, pour toucher à cette corde. Il eſt certain cependant que, ſans des actes d'exploſion, plus allumée par l'énergie, que par l'intelligence & le goût, elle ſeroit une Actrice ordinaire, & même monotone: dans

la ſuppoſition que je me méprenne, qu'on en accuſe mon peu de connoiſſance du Théatre, & non l'envie de lui nuire, perſonne ne deſirant plus ſincérement que moi la fin de ſes malheurs.

RÉGLEMENT
POUR
LES COMÉDIENS FRANÇOIS
ORDINAIRES DU ROI.

NOUS Louis-Marie d'Aumont, Duc d'Aumont, Pair de France; André Hercule de Roſſet de Fleury, Pair de France; Louis-François-Armand Dupleſſis, Duc de Richelieu, Pair de France; Emmanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras; tous quatre premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi:

En conſéquence des ordres du Roi à Nous adreſſés, & portés à l'Arrêt du Conſeil du 18 Juin 1757: après nous être fait rendre compte des divers abus qui ſe ſont introduits à la Comédie Françoiſe, tant par rapport à la police intérieure, que par rapport à la repréſentation des Pieces, & nous ayant paru indiſpenſable d'établir un ordre qui remédie à ces abus ſi contraires à la ſatisfaction du Public, à l'intérêt des Comédiens, & aux diſpoſitions de notre Réglement du 23 Décembre 1757, Nous avons

jugé à propos de le remettre en vigueur, en étendant les différents Articles qui nous ont paru mériter le plus d'attention; avons en conséquence, par le préſent Réglement, arrêté & ſtatué ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Le préſent Réglement, renfermant toutes les diſpoſitions des précédents, après avoir été lu en préſence de toute la Société, ſera mis ſur les regiſtres des délibérations, & il en ſera fait une copie à chacun des Acteurs & Actrices qui compoſent la Société, afin que perſonne n'en puiſſe prétendre cauſe d'ignorance; & il en ſera fait en outre lecture tous les ſix mois, en préſence de tout le monde, en une Aſſemblée générale indiquée à ce ſujet, & dont les Semainiers préviendront les ſieurs Intendants des Menus. Au ſurplus, ils veilleront, conjointement avec le Comité qui ſera établi, à l'exécution du préſent Réglement, & ſeront tenus d'informer des contraventions qui pourroient avoir lieu, faute de quoi ils deviendront reſponſables en leur propre & privé nom de ce qui aura été fait de contraire à la teneur des Articles qui compoſent ledit Réglement; & paieront cent livres d'amende, leſquels cent livres ſeront dépoſées dans une caiſſe particuliere établie à cet effet, ainſi que toutes les autres amendes; & le produit d'icelle ſera employé tous les ſix mois à l'acquit des mémoires, ou autres choſes utiles à la Société.

ARTICLE II.

COMITÉ.

Pour nous mettre à portée de connoître & de remédier aux abus qui pourroient ſe gliſſer dans l'adminiſtration & police intérieure de la Société, Nous ordonnons,

1°. Qu'il ſera établi un Comité qui s'aſſemblera de quinzaine en quinzaine, ou plus ſouvent, ſi la néceſſité le requiert, pour prendre connoiſſance de toutes les affaires, & en porter leurs avis aux ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

2°. Le Comité ſera compoſé de ſix hommes & du premier Semainier, qui, tant qu'il ſera en exercice, ſera obligé de ſe trouver aux Aſſemblées, & aura la ſeptieme voix.

3°. Lorſque ledit ſieur Semainier ſortira d'exercice, il inſtruira celui qui doit lui ſuccéder des différentes affaires qu'il n'auroit pu terminer pendant le temps de ſon exercice, & lui remettra à cet effet ſon regiſtre, afin que ſon ſucceſſeur puiſſe, avant toute choſe, en rendre compte au premier Comité où il ſera admis; & ſi l'affaire étoit de nature à ne pouvoir être éclaircie que par le Semainier qui ſortiroit d'exercice, alors il ſera mandé par le Comité, pour en rendre compte.

4°. Nous nommons pour compoſer ledit Comité, les ſieurs *le Kain*, *Bellecourt*, *Préville*, *Brizard*, *Molé*, *Dauberval*, leſquels ſeront chargés de toutes les affaires de la Société,

depuis le premier Avril 1766, jusqu'au premier Avril 1767; nous réservant de faire les changements qui nous paroîtront convenables pour l'amélioration de l'administration.

5°. Comme le choix que nous faisons des six personnes ci-dessus nommées, est fondé sur la connoissance que nous avons de leur intelligence, nous entendons qu'elles ne soient point troublées dans leur gestion : Nous réservant de punir avec sévérité ceux qui apporteroient le moindre obstacle aux opérations qu'ils auroient jugé convenables de faire pour le bien de la Société, entendant qu'ils aient droit & considération comme revêtus de nos pouvoirs.

6°. Les six personnes composant ledit Comité, seront dispensées des devoirs des Semainiers, afin qu'ils puissent remplir avec exactitude ceux que nous leur imposons; ils s'assembleront le jour qui sera indiqué à l'Assemblée générale du Lundi, sans que rien puisse dispenser de le tenir, & l'on informera les sieurs Intendants des Menus, du jour qui aura été pris.

7°. Aucuns de ceux nommés pour ledit Comité, ne pourront se dispenser de se trouver au jour indiqué, sans cause de maladies, ou les raisons les plus essentielles dont il sera rendu compte aux sieurs Intendants de Menus.

8°. Aucune délibération ou décision du Comité ne sera mise en exécution, qu'après qu'il en aura rendu compte aux sieurs Intendants des Menus, & que nous les aurons approuvées, surtout pour les objets que nous réservons à notre connoissance, tels que ceux qui peuvent intéresser l'administration générale, & le service de

la Cour; & quant aux autres, tels que les états de dépenſes néceſſaires à faire, ou les mémoires arrêtés par le Comité, elles ſeront communiquées à l'Aſſemblée générale de la Société, pour y être connues & approuvées par délibération, s'il eſt néceſſaire; leſquelles étant ſignées par le Comité & un tiers du reſte de la Société, vaudront & ſeront exécutées comme ſi elles étoient ſignées par la Société entiere.

9°. Le Comité étant chargé de l'adminiſtration générale de la Société, il prendra connoiſſance de tous les engagements, contrats, obligations, rembourſements, acquits des mémoires, dépenſes journalieres & extraordinaires, & des emprunts; de tous leſquels objets il aura ſoin d'inſtruire le Conſeil, pour prendre ſon avis ſur les opérations qui ſeront à faire pour le bien & l'avantage de la Société. Voulons auſſi que les comptes ſoient rendus & aſſurés dans le Conſeil, afin que connoiſſant les dettes paſſives de la Société, il ſoit à portée de décider plus ſûrement ſur les queſtions qui pourront ſurvenir dans la ſuite.

Voulons pareillement qu'il ne puiſſe être entrepris ni ſuivi aucune affaire, en demandant ni en défendant ſous le nom de la Société, qu'il n'ait été préalablement pris, ſur ce, une délibération du Conſeil, laquelle ſervira de pouvoir aux Procureurs.

10°. Il aura inſpection ſur les Ballets, Orcheſtre, Magaſin; veillera aux proviſions néceſſaires de bois, de charbon, & uſtenſiles de l'intérieur de l'Hôtel; fera des Réglements pour tous les Gagiſtes, qui ſeront remis aux Semai-

niers pour les faire exécuter ; il ſera dépoſitaire des archives ; il convoquera les Aſſemblées extraordinaires, pour y propoſer les affaires qui doivent y être délibérées.

11°. Le Comité ſera chargé de la vérification de la caiſſe, de voir ſi les regiſtres de recette & de dépenſe ſont tenus en bonne forme, ſans rature ni interligne ; à cet effet, une des perſonnes nommées par le Comité, & choiſie dans la Société, paraphera tous les regiſtres par premiere & derniere feuille.

12°. Il ſera chargé de juger les conteſtations des Directeurs & Acteurs de Province ; il ſera nommé un d'entr'eux pour les examiner, & les rapporter ; leſquels Jugements, ainſi que les titres des procédures, ſeront mentionnés & tranſcrits ſur un regiſtre particulier, & renfermé dans une des armoires de la Salle d'aſſemblée, dont la clef ſera remiſe ès-mains du plus ancien du Comité ; leſquels n'auront cependant force & valeur, qu'après avoir été par Nous approuvés, d'après le compte qui nous en aura été rendu par les ſieurs Intendants des Menus.

13°. Le Comité inſcrira, ou fera inſcrire par le premier Semainier, ſur le regiſtre des délibérations, tous les ordres par écrit ſignés des ſieurs Intendants des Menus, ainſi que toutes les délibérations de la Société, les lettres qu'elle recevra, & les réponſes qui lui ſeront faites.

14°. Il notifiera tous les ordres, & ſur-tout ceux qui demandent une prompte exécution, aux perſonnes intéreſſées, qui ne pourront ſe diſpenſer de s'y ſoumettre, ſous peine de déſobéiſſance.

15°. Dans le cas de retraite ou décès d'un Acteur ou d'une Actrice, le Comité distribuera les Rôles qui formoient l'emploi de l'Acteur retiré ou décedé, à celui ou celle qui doit les remplacer, & qui sera désigné à cet effet par la distribution & la regle des emplois, afin que le service ne manque jamais. Le Comité ne souffrira point qu'aucun Acteur ou Actrice, quel qu'il soit, se défasse à l'avenir d'aucun Rôle de son emploi, sans en avoir parlé audit Comité, & avoir motivé ses raisons; & ledit Comité les remettra par écrit aux sieurs Intendants des Menus, avec ses réflexions, pour que nous puissions ordonner ce qui nous paroîtra convenable.

16°. Il sera chargé de juger les différends qui pourroient survenir entre les camarades; de remédier aux abus, & de chercher les moyens de les prévenir; de tenir la main aux Réglements, de les faire exécuter; de veiller à ce que rien ne se passe contre la décence: & il sera tenu d'avertir ceux dont la conduite pourroit porter atteinte à l'honnêteté que la Société doit avoir en vue, & de nous en rendre compte en cas de récidive, afin que nous puissions donner nos ordres en conséquence. Dans le cas d'un événement imprévu, qui auroit besoin d'être décidé sur le champ, le Comité est autorisé à y suppléer jusqu'à la décision de ses Supérieurs, qui sera donnée le plus promptement possible; & la Troupe se conformera à la décision du Comité, jusqu'à celle des Supérieurs.

17°. Il aura attention d'inscrire exactement

ſur un regiſtre les Pieces à lire par ordre de date, & le fera voir à l'Auteur, afin qu'il ſache le temps où il peut être lu, & qu'il ne puiſſe y avoir aucun paſſe-droit; on portera ſur ledit regiſtre la demeure de l'Auteur, afin de le faire avertir huit jours à l'avance du jour que l'on entendra la lecture de ſa Piece; & que dans le cas où il ne ſe préſenteroit pas au jour indiqué, l'on pût paſſer à la lecture de l'Ouvrage qui ſuivra immédiatement le ſien: & afin d'éviter tous ſujets de plaintes des Auteurs, le Comité les inſtruira des Réglements & conditions qui les concernent, ainſi que du temps où leurs Pieces ſeront jouées, & fera en ſorte que les repréſentations n'en ſoient jamais retardées: ledit regiſtre contiendra le nom des Pieces, la date de leur lecture, ainſi que la quantité de voix pour la reception ou refus deſdites Pieces. Quand un Auteur aura lu ſa Piece, il ſe retirera de l'Aſſemblée, pour que l'on puiſſe faire les réflexions néceſſaires ſur ſon Ouvrage, & donner les avis dans la forme preſcrite.

18°. Le Comité prendra connoiſſance des Pieces remiſes & à remettre, qui ſeront à l'étude, afin d'en accélérer les repréſentations dans les temps preſcrits par les Réglements; & en cas d'inexécution, il en informera les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

19°. Le Comité ſera chargé de veiller à ce que les repréſentations données à la Cour n'empêchent pas qu'on ne joue à Paris, & de pourvoir dans le cas, s'il étoit beſoin, à une diſtribution de Rôles.

20°. Il entendra répéter les Sujets qui ſe préſenteront pour débuter, afin de nous en rendre compte, ainſi qu'il ſera plus amplement expliqué à l'article des débuts.

21°. Les ſix perſonnes compoſant le Comité, feront une diſtribution en ſix claſſes des différentes opérations à y faire, dont chacun d'eux ſera chargé d'une en ſon particulier pour les rapporter au général.

22°. Chacun d'eux ſera tenu d'avoir un regiſtre ſur lequel il tiendra note des choſes à faire dans la partie dont il ſera chargé, afin que les opérations puiſſent s'accélérer.

23°. Chacun dans ſon diſtrict dreſſera les plans & projets de Réglements à faire.

CLASSES DIFFÉRENTES.

I.

24°. Les Contrats, Emprunts, Rembourſements, Comptes, Dépenſes pour les Voyages de la Cour, vérifications de fonds à faire, Regiſtres de caiſſe, Impreſſions de Billets, ou autres dépenſes tenant à la caiſſe.

II.

Le Ballet, l'Orcheſtre, les emplois comptables, les poſtes, les dépenſes y attachées.

III.

Les Décorations, le Magaſin, les Machiniſtes, Tailleurs & autres Gagiſtes.

IV.

Les conteſtations de Province, les archives, la ſuite des affaires judiciaires, les mémoires à arrêter & faire régler par le Comité.

V.

Les Acteurs, le rang des Pieces, la recherche pour les Pieces à remettre, les regiſtres à cet égard, les lettres adreſſées à la Société, & les réponſes néceſſaires.

VI.

Tous les Ouvriers, les réparations, les fournitures, les Provinces, le luminaire, les Garçons de Théatre.

25°. Enfin le Comité ſera reſponſable de tout ce qui ſeroit fait de contraire à ce dont il eſt chargé, & au préſent Réglement, étant chargé ſpécialement de le faire exécuter, & d'en inſtruire les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte.

ARTICLE III.

Des Semainiers.

Vu les occupations dont ſeront chargés les Membres du Comité, aucun d'eux ne ſera Semainier, & au lieu de trois Semainiers, il n'y en aura plus que deux à l'avenir.

Devoirs du premier Semainier.

1°. Le premier Semainier aſſiſtera, ainſi qu'il eſt

eſt dit ci-devant, au Comité où il aura la ſeptieme voix ; il aura à ſa garde le regiſtre des délibérations, pendant ſa ſemaine, qui ſera renfermé dans une armoire de la Chambre des Aſſemblées, dont il gardera la clef pour en être reſponſable, ainſi que celles des armoires où ſont renfermés les ordres & le dépôt du Greffe.

2°. Il convoquera des Aſſemblées ordinaires & extraordinaires, qui lui ſeront demandées par le Comité.

3°. Il conſtatera l'état des Acteurs & Actrices préſents à chaque Aſſemblée, en écrivant ſur une feuille les noms de ceux qui arriveront ; à onze heures préciſes, il tirera une ligne au-deſſous des noms écrits ; le Comité datera la feuille, & la donnera au Caiſſier, qui remettra ſur le champ le montant des jetons au premier Semainier, afin que la diſtribution n'en ſoit faite à chaque Acteur & Actrice, que quand les affaires ſeront terminées.

4°. Ledit premier Semainier propoſera les Pieces qui doivent former le répertoire, pour quinze jours, & celles qu'il conviendra de remettre au Théatre ; & avertira tous les Acteurs & Actrices des rôles qu'ils doivent y jouer, ainſi que les doubles.

5°. Il veillera à ce que le répertoire réglé à l'Aſſemblée ſoit exécuté ; il prendra nos ordres dans les différents cas, dont il fera ſon rapport au Comité, ainſi que des abus qu'il aura découverts dans la ſemaine, afin qu'on puiſſe y pourvoir.

Devoirs du ſecond Semainier.

1°. Le ſecond Semainier aura ſoin de la diſtribution des billets & des contre-marques ; d'annoncer ou faire annoncer les Pieces ; de donner les affiches ; de faire commencer à cinq heures & demie préciſes l'hiver, & à cinq heures & un quart l'été ; de marquer ceux qui ne ſont pas prêts à l'heure, & d'en remettre la liſte au premier Semainier : il ſe fera donner chaque jour, par le Souffleur, le nom des Acteurs qui jouent dans le premier Acte, afin de pouvoir les faire avertir, & qu'on ne ſoit pas dans le cas d'attendre ceux qui ne ſont que du ſecond ou troiſieme Acte.

2°. Il viendra à toutes les répétitions, pour voir ſi elles ſe font avec ſoin, & mettra à l'amende ceux qui y manqueront, ou qui ne ſeront pas exacts à l'heure, ainſi qu'il ſera dit ci-après ; & en remettra la liſte au premier Semainier, qui la portera à l'Aſſemblée du Comité, ainſi que celle de ceux qui ne ſeront pas prêts à l'heure pour commencer, dont on inſtruira chaque ſemaine les ſieurs Intendants des Menus.

ARTICLE IV.

Des Aſſemblées.

1°. Il ſera tenu tous les Lundis, à onze heures du matin, dans la Salle de l'Hôtel, une Aſſemblée, à laquelle tous les Comédiens & Comédiennes ſeront préſents.

2°. Aucune perſonne étrangere à la Troupe ne pourra, ſous aucun prétexte, être admiſe

dans l'Assemblée, ni assister aux délibérations pendant les Assemblées, sous peine de punition au Portier.

3°. Il sera fait pour chaque Assemblée des Lundis, un fonds, pris sur la caisse, de six livres pour chacun des Acteurs & Actrices reçus, ou à la Pension, qui composent la Troupe.

4°. La Troupe étant composée de . le fonds sera de lequel augmentera ou diminuera à proportion du nombre d'Acteurs ou d'Actrices : ceux ou celles qui ne se trouveront pas à l'Assemblée, ou qui n'arriveront qu'après onze heures sonnées à la pendule de l'Hôtel, perdront leur droit de présence, & les six livres seront mises par le Caissier dans la caisse des amendes.

5°. Pour la décence & la tranquillité des Assemblées, il y aura une grande table, devant laquelle se placeront les Membres du Comité, & les deux Semainiers à chaque bout ; les autres Acteurs s'asseoiront aux deux côtés de la table, suivant leur rang d'ancienneté.

6°. Le répertoire commencera à onze heures ; il ne sera question d'aucune affaire avant qu'il soit fini ; après quoi le Comité fera part à la Société de ce qui aura été fait pour son bien ; prendra les voix pour les affaires sur lesquelles il faudra délibérer. L'on ne pourra se séparer que lorsque le Comité avertira qu'il n'est plus aucune affaire à traiter : ceux qui s'en iront auparavant, perdront leur jeton, qui leur sera retenu par le premier Semainier, dépositaire des jetons, à moins qu'il ne leur ait été permis de se retirer. L'Assemblee finira

au plus tard à une heure & demie, ſi ce n'eſt qu'il arrivât quelque affaire preſſée, & qu'il fallût, pour l'intérêt général, terminer avant de ſe ſéparer.

ARTICLE V.

Répertoire.

L'objet le plus important de l'Aſſemblée, étant le choix des Pieces auxquelles les Comédiens doivent ſe tenir prêts, nous ordonnons qu'il ſera fait par le Comité une diſtribution exacte des différents emplois, & qu'il ſera dreſſé en conſéquence un état général de toutes les Pieces, ſoit ſues, ſoit à remettre, avec les noms des Acteurs & Actrices qui doivent jouer en premier, en double, & en troiſieme les Rôles de chacune de ces Pieces, afin qu'il n'y ait plus de conteſtations à cet égard, & que les Acteurs & Actrices ſachent ce qu'ils ont à faire, & que la Société connoiſſe le parti qu'elle peut tirer de chacun de ſes Membres.

Avant que le répertoire commence, ſi quelques Acteurs ou Actrices ont beſoin d'un jour dans la ſemaine, ils en avertiront le premier Semainier, ainſi que des raiſons qu'ils peuvent avoir pour ne pas jouer : le Semainier inſcrira ſur une feuille volante, les noms de ceux qui ſe feront réſervés des jours ; laquelle feuille volante nous ſera remiſe chaque mois par le Comité, avec la quantité de feux de ceux qui compoſent la Troupe, afin qu'au bout de l'année nous puiſſions juger ceux qui méritent des gratifications.

Enſuite étant avéré que chacun pourra jouer tels & tels jours, perſonne ne ſera en droit de refuſer tel Rôle pour tel jour ; & le Semainier mettra ſur le répertoire la Piece, ſans égard pour qui feroit refus, dès que la Piece & le jour conviendront à la Société.

S'il arrivoit que quelqu'un ne pouvant jouer de la ſemaine, vînt à l'Aſſemblée du répertoire de cette même ſemaine, pour lors il n'auroit aucun droit de préſence, étant déshonnête que quelqu'un vienne prendre ſon jeton pour dire à ſes camarades qu'il ne peut leur être utile.

2°. Les emplois fixés à chacun des Membres de la Société, pour que le répertoire ſe puiſſe faire facilement, & qu'il ne ſoit point ſujet à des changements nuiſibles au bien général, nous ordonnons que ceux qui ne pourront venir au répertoire, écriront au Comité, ou au premier Semainier, pour les informer qu'étant malades on ne compte point ſur eux ; ils marqueront le temps dont ils croiront avoir beſoin pour ſe rétablir ; ou que ſe portant bien, & des affaires les empêchant de venir à l'Aſſemblée, ils conſentent de jouer les Pieces qui ſeront choiſies par l'Aſſemblée, & qu'ils s'y tiendront prêts pour les jours indiqués, ainſi qu'aux Pieces remiſes, qui ce jour-là ſeront arrêtées ; & l'Aſſemblée aura ſoin de les placer de façon qu'on ait le temps d'apprendre ſes Rôles.

3°. Les Acteurs en premier avertiront, après le répertoire, en préſence de l'Aſſemblée, leurs doubles, des Rôles qu'il faut qu'ils jouent

dans la ſemaine, afin que les doubles n'en puiſſent prétendre cauſe d'ignorance; mais ſi le Rôle étoit cependant trop conſidérable pour que le double s'en chargeât, ou qu'il n'eût pas aſſez de temps pour l'apprendre, ou le repaſſer, alors le Comité ſera en droit de s'oppoſer à la demande de l'Acteur en premier, comme nuiſible au bien général; & ledit Acteur ou Actrice en premier ſera tenu de ſe ſoumettre à la déciſion du Comité, & de jouer le Rôle; & il eſt ordonné au double de s'y tenir prêt pour le jour qui lui ſera indiqué, d'une autre repréſentation; & quand cela ſera une fois arrêté, il ne ſera plus au choix de l'Acteur ou Actrice en premier, de reprendre ſon Rôle, & d'empêcher de le jouer celui ou celle qui aura dû le remplacer le jour indiqué.

4°. Si les premiers, en cas d'affaires ou d'incommodités notoires, ne pouvoient jouer, ils auront ſoin d'avertir par écrit leurs doubles la veille, & d'aſſez bonne heure pour qu'ils puiſſent repaſſer leur Rôle; & ſur-tout d'en prévenir par écrit le premier Semainier, afin qu'il puiſſe avoir par écrit auſſi la réponſe du double, & être certain que la Comédie ne manquera pas.

5°. Au cas que le double chargé par le Premier d'un Rôle, tombe malade, le premier ſe portant bien, ſera tenu de le jouer, ſur l'avis que lui en donnera le premier Semainier, à moins que ce ne ſoit un Rôle qui ne lui ſoit plus familier, & qu'il lui ſoit impoſſible de remettre; ce dont le Comité jugera, entendant que chacun ſe prête aux intérêts de la Société.

6°. Pour obvier aux inconvénients qui peuvent naître des maladies ſubites, & qui forcent les Comédiens ſouvent à fermer, nous ordonnons que tout Acteur & Actrice, qui ſe trouvera incommodé au point de ne pouvoir jouer le ſoir dans la Piece affichée, faſſe avertir le matin, de ſon état, & d'aſſez bonne heure pour que le premier Semainier, ſur l'avis qui lui en ſera donné par écrit, puiſſe faire aſſembler la Société, pour voir ſi le Rôle eſt ſu par quelqu'un, & enfin, à la rigueur, changer de Piece & faire faire de nouvelles affiches, dont on inſtruira M. le Lieutenant-Général de Police. Si quelque Acteur ou Actrice ſe trouve incommodé la veille, il en donnera ſur le champ avis, afin que l'on puiſſe faire facilement une Aſſemblée, s'il eſt néceſſaire.

7°. Et pour ôter tout ſoupçon de maladies feintes, les Semainiers ſe tranſporteront chez l'Acteur ou Actrice incommodé, afin de conſtater l'état de la perſonne, qui force à manquer au Public, en ne lui donnant pas ce qui lui a été promis.

8°. Afin de tirer parti des Pieces d'agrément, toutes perſonnes ayant de la voix, ou d'autres talents propres à les faire valoir, ſeront tenues de les employer; & ne pourront s'en diſpenſer, voulant qu'il ne ſe mette aucune Piece ſans tous ſes agréments.

9°. Nous ordonnons aux Comédiens de mettre tous les mois une Comédie en cinq Actes, ou une Tragédie nouvelle ou remiſe, & une Comédie en trois Actes ou en un Acte, nouvelle ou remiſe de même; & enjoignons au Comité

de tenir la main à l'exécution de cet Article.

10°. Le répertoire ſe fera pour quinze jours, le Lundi d'après ſe fera celui de la ſemaine ſuivante, & ainſi ſucceſſivement: quand le répertoire aura été réglé, chacun ſera tenu de jouer le Rôle pour lequel il aura été inſcrit dans l'état général ordonné ci-deſſus, à moins de cauſes légitimes, approuvées par le Comité, & dont il rendra compte aux ſieurs Intendants des Menus, ſous peine de cent livres d'amende pour celui ou celle qui refuſera, & qui ſeront miſes à la caiſſe des amendes.

11°. Les Pieces miſes ſur le répertoire n'en ſeront pas moins jouées quand quelques-uns de ceux ou de celles qui ont les Rôles en premier, ne pourront pas jouer, ſoit pour cauſe de maladie, ou de voyage à la Cour, entendant que les doubles les remplacent, devant s'y tenir prêts, à moins que des études exigées par la Société & pour ſes intérêts, ne les en empêchent, & ne leur en ôte la poſſibilité, ou que le Rôle trop fort pour le double ne pût nuire à ces mêmes intérêts.

12°. Perſuadés que l'amuſement & la ſatisfaction du Public ont été un des principaux motifs des graces accordées par le feu Roi aux Comédiens, en les attachant à ſon ſervice; & étant informés que ſous le prétexte d'aller repréſenter à la Cour, les Comédiens ſe diſpenſent ſouvent de jouer à Paris, contre la condition expreſſe qui leur a été impoſée par le feu Roi, lors de la réunion des Troupes de l'Hôtel de Bourgogne & de l'Hôtel de Guénégaud, nous voulons, en exécution de l'Article XXXVI

de l'Arrêt du Conſeil, qu'attendu que les jours de Spectacle à la Cour, & les Pieces qu'on doit y donner ſont indiquées d'avance, le Comité ait attention de propoſer, en faiſant le répertoire, les Pieces qui peuvent être jouées à Paris, par les Acteurs & Actrices, qui ne ſeront pas néceſſaires à la Cour, entendant que les doubles trouvent par-là le moyen de ſe perfectionner; & en cas d'inexécution du préſent Article, celui ou celle qui en ſeroit cauſe, paiera une ſomme de trois cents livres applicables à la caiſſe des amendes.

13°. Pour remédier à la négligence que l'on marque quelquefois pour les mauvais Rôles & même pour les médiocres, ce qui nuit à l'intérêt de la Société, puiſque le peu de ſoin avec lequel on les joue, décrédite les Pieces & dégoûte le Public, nous ordonnons que ceux qui négligeront les Rôles médiocres, ſeront privés de l'avantage d'en jouer de bons, & juſqu'à nouvel ordre, dont le Comité rendra compte aux ſieurs Intendants des Menus, qui nous en inſtruiront.

14°. Tout Acteur ou Actrice, qui, par ſa mauvaiſe volonté, ou par humeur, fera manquer une repréſentation indiquée, paiera une amende de trois cents livres, qui ſeront dépoſées dans la caiſſe des amendes.

ARTICLE VI.

Délibérations.

1°. Quand tout ce qui concerne le répertoire, la remiſe des Pieces, & autres objets

énoncés ci-dessus, aura été rempli, le Comité proposera les autres matieres qui doivent être présentées à la Société, sur lesquelles il sera délibéré, ainsi qu'il est dit ci-après.

2°. Elles seront réglées à la pluralité, soit de vive voix, soit par écrit. Dans les affaires qui demandent un avis motivé, & quelque discussion, chacun dira son avis suivant son rang d'ancienneté; le premier Semainier les recueillera, & le Comité libellera la décision, suivant la pluralité des voix.

3°. Toutes les décisions soit verbales, soit par écrit, seront inscrites sur le champ sur le registre des délibérations, & signées par le Comité, les Semainiers, & par tous ceux qui seront présents à l'Assemblée, quand bien même il se trouveroit quelqu'un qui auroit été d'un avis contraire à la décision générale; la pluralité des voix devant alors former la réunion des sentiments.

4°. Ceux ou celles qui interrompront le cours d'une affaire, soit pour en proposer une autre, soit pour quelque cause que ce puisse être; ceux qui se serviront de paroles piquantes ou peu mesurées, seront privés ce jour-là de leur droit de présence; on rayera leur nom de dessus la feuille, & ils paieront en outre, sans déplacer, une amende de six livres pour la caisse des amendes.

5°. Ces amendes seront prononcées par le Comité; & dans le cas où, par une tolérance condamnable, il feroit grace de la peine encourue, nous voulons qu'il soit au lieu & place de celui ou celle qui auroit dû payer ladite

amende ; & ſera tenu le premier Semainier, ſous la même peine, de rendre compte de ſa contravention aux ſieurs Intendants des Menus.

6°. Vu le peu d'exactitude des Comédiens pour les Aſſemblées générales indiquées, ſoit pour des changements de Pieces, ſoit pour les affaires d'intérêt, & ſur-tout pour les comptes généraux qui doivent ſe faire, toute la Troupe aſſemblée, & dont le Comité ne peut ni ne doit être chargé, chaque Acteur ou Actrice aura, pour droit de préſence, un jeton de trois livres, au prorata des parts & demi-parts ; & le fonds provenant des jetons de ceux qui manqueront, rentrera à la caiſſe des amendes.

7°. Ceux qui ne ſauront pas leur Rôle, paieront une ſomme de douze livres ſans déplacer ; & en cas de récidive, garderont les arrêts qui leur ſeront ordonnés juſqu'à nouvel ordre ; obſervant toutefois que la teneur de cet article n'aura pas lieu pour ceux qui feront des efforts de mémoire dans les cas de néceſſité. Ceux qui manqueront leurs entrées, ou qui ne ſeront pas prêts à l'heure indiquée pour commencer, paieront une amende de trois livres, ainſi que ceux qui, n'ayant pas joué dans la grande Piece, ſe feroient attendre pour la petite. Seront tenus les Comédiens & Comédiennes de ſe trouver exactement aux répétitions indiquées par le premier Semainier, & à l'heure marquée, ſous peine de trois livres d'amende s'ils n'arrivoient point à leur Scene, & de dix livres s'ils n'y viennent point du tout ; leſquelles amendes retourneront à la caiſſe des amendes. Le ſecond Semainier y veillera, comme il eſt dit ci-devant,

& en ſera reſponſable au cas qu'il y manque ou faſſe grace à quelqu'un.

ARTICLE VII.

Débuts.

1°. Dans la vue de favoriſer les Comédiens, & leur faciliter les moyens d'attirer du monde & de répondre à l'attente du Public, nous aurons ſoin de ne faire débuter à l'avenir que dans les Rôles où les caracteres manquent, pour ne point multiplier inutilement les Sujets dans les emplois qui ſont remplis. Nous voulons, ainſi qu'il a été déjà dit, qu'aucune perſonne ne ſoit admiſe à débuter, qu'après avoir été entendue par le Comité; en exceptant cependant les Comédiens de Province, que, dans des cas de beſoin, on feroit venir ſur leur réputation, & qui ne peuvent pour lors être ſujets à cet examen.

2°. Quand nous aurons accordé des permiſſions de débuter, & que leſdites permiſſions auront été montrées & enrégiſtrées à l'Aſſemblée, le premier Semainier mettra par préférence ſur le répertoire les trois Pieces que les Débutants demanderont; mais qu'ils ne pourront choiſir que parmi celles qui ſont au courant du répertoire.

3o. Les Acteurs & Actrices qui ont les Rôles dans ces Pieces, ne pourront ſe diſpenſer de jouer, ſous peine de cent livres d'amende; nous réſervant de punir ceux ou celles qui par haine ou par cabale chercheroient à rebuter les Débutants & à leur nuire. On ſera obligé de faire

une répétition entiere ſur le Théatre, pour chacune des Pieces où les Débutants devront jouer; ceux qui y manqueront, paieront l'amende de dix livres, comme ci-deſſus.

4°. Mais pour pouvoir juger ſainement du talent des Débutants, & non uniquement d'après les trois Pieces qu'ils auront choiſies, & qui peuvent leur avoir été montrées, leſdits Débutants ſeront tenus de jouer enſuite trois Rôles au choix de la Société, après en avoir informé les ſieurs Intendants des Menus, pour nous en rendre compte, & voir ſi ce choix eſt réellement du genre que leſdits Débutants auront choiſi, & s'il n'excede pas leur force. Leſdites Pieces ayant été par nous approuvées, il en ſera donné deux répétitions de chacune auxdits Débutants: auxquelles répétitions les Acteurs & Actrices qui joueront dans la Piece, ſeront tenus de ſe trouver, à peine de cent livres d'amende, comme à l'article ci-deſſus.

Tout Acteur ou Actrice qui n'aura point paru ſur des Théatres de Province, ne pourra avoir d'ordre de début qu'après avoir joué devant le Comité prépoſé à cet effet.

5°. Tout Acteur qui aura débuté avec ſuccès, ſera à l'avenir un an à l'eſſai aux appointements de dix-huit cents livres ſans aucun droit; ſi pendant cette année ſes diſpoſitions ne ſont pas démenties, il ſera pour lors admis dans la Société, aux appointements de deux mille livres avec droit de préſence, jetons & feux, & ſa penſion courra du jour de ſon début, ſans que leſdits appointements puiſſent jamais augmenter; & au bout de cette année, ſi on le trouve en

état d'être reçu tout-à-fait, il le ſera ; ſinon pourra être congédié comme inutile à la Société.

6°. Mais avant qu'un Acteur ou Actrice ſoit reçu ou renvoyé, chaque perſonne reçue donnera ſon avis motivé, par écrit cacheté, qu'elle enverra aux ſieurs Intendants des Menus ; les Supérieurs étant bien-aiſes de connoître la façon dont chaque Acteur ou Actrice jugera des talents de ceux qui doivent compoſer leur Société.

ARTICLE VIII.

PIECES NOUVELLES.

AUTEURS.

Etant informés que les anciens Réglements concernant les Pieces nouvelles, ne ſont point exécutés, & ayant reconnu par l'examen que nous en avons fait, qu'il étoit indiſpenſable d'y faire des changements, nous avons ordonné ce qui ſuit :

1°. On ne lira aucune Piece à l'Aſſemblée, qu'un Comédien ne certifie qu'il la connoît & qu'elle peut être entendue. Les Pieces apportées à l'Aſſemblée ſeront miſes ſur le Bureau, & on nommera un Examinateur : le Comité prendra le titre de la Piece & le nom de l'Examinateur, afin d'éviter qu'aucun Ouvrage ne s'égare. Si l'Examinateur trouve que la Piece ne doive pas être admiſe à la lecture générale, il en donnera les raiſons par écrit, le plus honnêtement qu'il ſera poſſible, & le premier Semainier les remettra à l'Auteur, en lui rendant ſa Piece.

Si au contraire l'Examinateur la trouve en état d'être lue, elle ſera inſcrite à ſon rang.

2°. Suivant la date, & ſans faire aucun paſſe-droit, on conviendra d'un jour autre que le Lundi, pour en entendre la lecture; le Comité aura ſoin de prévenir l'Auteur, ou celui qui a préſenté la Piece, du jour choiſi par l'Aſſemblée: il ſera accordé à chaque Acteur & Actrice préſents à la lecture, un jeton de la valeur de trois livres, lequel ſera payé par le Caiſſier ſur la feuille arrêtée & ſignée par le premier Semainier, dans la forme pareille aux jetons du répertoire.

3°. L'Auteur ſeul, ou celui qui préſentera la Piece, aura droit de venir à cette Aſſemblée: défendons aux Comédiens de laiſſer entrer qui que ce ſoit, ſous peine de trois cents livres d'amende payables par la Société en général, dépoſées dans la caiſſe des amendes.

4°. Pour obvier aux cabales des Acteurs & Actrices, aux protections pour la diſtribution des Rôles, l'Auteur, avant de faire la lecture, remettra au Comité la diſtribution cachetée. Si la Piece eſt reçue, on fera la lecture de ſa diſtribution tout de ſuite; ſi elle n'eſt reçue qu'à corrections, la diſtribution ſera renfermée dans l'armoire du Semainier, qui en répondra, & qui la repréſentera lors de la ſeconde lecture, & elle ſera rendue à l'Auteur, ſans l'ouvrir, ſi l'ouvrage eſt refuſé.

5°. La Piece lue, chaque Acteur ou Actrice, qui aura acquis voix délibérative, ſoit par ſes ſervices, ſoit par ſa capacité, & dont nous nous réſervons de fixer le temps, mettra par écrit

ſes motifs d'acceptation, de correction ou de refus, & remettra ſon avis au premier Semainier, pour en faire la lecture à l'Auteur. Ordonnons à cet effet aux Comédiens de ne mettre dans leurs avis aucun terme choquant pour l'Auteur, d'expoſer clairement leurs raiſons, mais en termes honnêtes, & comme il convient à leur Société.

6°. Si la Piece eſt reçue à correction, le Comité remettra à l'Auteur, avant que le Semainier jette au feu les papiers, un extrait des réflexions qu'on aura faites ſur ſon Ouvrage, pour qu'il puiſſe travailler en conſéquence.

7°. Si l'Auteur conſent aux corrections, il pourra demander une ſeconde lecture, qui ſe fera dans la même forme que la premiere, à l'exception que les écrits ne porteront que ſur l'acceptation ou le refus, & la Piece ſera reçue pour lors, ou refuſée en dernier reſſort.

8°. Ordonnons aux Comédiens de garder un ſecret inviolable ſur tout ce qui aura été dit & fait dans les Aſſemblées; & en cas de contravention prouvée, tout Acteur ou Actrice contrevenant, ſera privé de voix active & paſſive, droit de préſence aux Aſſemblées & aux lectures, pendant le temps que nous nous réſervons de fixer. Entendons en outre qu'il en ſoit ainſi de toutes les Aſſemblées, ſous les mêmes peines.

9°. Le Comité aura ſoin de faire inſcrire ſur le champ au-deſſous du titre des Pieces, ſi elles ſont acceptées, admiſes à corrections, ou refuſées, & ſur-tout avec date préciſe, afin qu'elles puiſſent être jouées à leur tour de réception.

10°.

1°. Quand une Piece aura été reçue, & qu'elle ſera venue à ſon tour pour être jouée, l'Auteur aura ſoin de ſe munir de l'approbation de la Police, enſuite il enverra les Rôles aux Acteurs, ſuivant la diſtribution remiſe au Comité avant la lecture, à moins que dans l'intervalle il ne fût ſurvenu des changements dans la Troupe, auquel cas il ſeroit libre à l'Auteur de faire en conſéquence des changements dans ſa diſtribution; nous réſervant la connoiſſance des arrangements qu'il faudra prendre à ce ſujet, & des difficultés qui ſurviendroient.

11°. Perſonne ne pourra, ſans des raiſons valables, dont nous nous réſervons la connoiſſance, refuſer un Rôle de ſon emploi, que l'Auteur lui auroit deſtiné, à peine de cent livres d'amende applicables à la caiſſe des amendes, pour la premiere fois, & d'être privé de ſa part dans la repréſentation de la Piece nouvelle où il auroit refuſé de jouer, en cas de récidive.

12°. Quant aux Pieces anonymes, envoyées à la Société, l'Auteur ſera tenu d'envoyer ſa diſtribution cachetée au Comité, & de la même écriture que la Piece, pour éviter toute diſcuſſion, & mettra à exécution ce qui eſt dit ci-deſſus.

13°. Les Comédiens ne pourront, ſous quelque prétexte que ce ſoit (ſinon pour des cauſes graves, dont nous nous réſervons la connoiſſance), refuſer de jouer une Piece qu'ils auront reçue, ni en retarder les repréſentations, ſans le conſentement de l'Auteur; & ſi la repréſentation étoit retardée par la faute de quelqu'un, il paieroit cent livres d'amende applicables à la caiſſe des amendes.

14°. La part d'Auteur ſera d'un neuvieme pour les Pieces en cinq Actes, tant tragiques que comiques, d'un douzieme pour les Pieces en trois Actes, & d'un dix-huitieme pour celles en un Acte; ces parts ne ſeront priſes que ſur la recette nette, & après qu'on aura prélevé les frais ordinaires & journaliers.

15°. Les Auteurs auront droit de donner des billets les jours de repréſentations de leurs Pieces, tant qu'ils en retireront les parts : ſavoir, pour ſix perſonnes à l'amphithéatre, pour les Pieces en cinq Actes; pour quatre perſonnes ſeulement, pour les Pieces en trois Actes; & pour deux perſonnes ſeulement, pour celles en un Acte. L'excédent du nombre fixé ſera payé ſur la part d'Auteur, ainſi que tous les billets de Parterre, s'ils en demandent aux Semainiers, auxquels nous défendons d'en délivrer plus de vingt.

16o. Toute Piece qui n'aura pas, en hiver, douze repréſentations au-deſſus de douze cents livres; & en été, dix repréſentations au-deſſous de huit cents livres, ne donnera pas droit à l'Auteur de demander une repriſe; mais quand la Piece aura eu les repréſentations du nombre & de l'eſpece déſignée, l'Auteur pourra la retirer, pour ſe ménager une repriſe dans le temps, dont il conviendra avec les Comédiens. L'hiver ſera compté du 15 Novembre au 15 Mai; & l'été, du 15 Mai au 15 Novembre; ſi dans le cours des dix ou douze repréſentations, il n'y en avoit qu'une ſeule au-deſſous de douze cents livres, l'hiver, ou de huit cents livres, l'été, cela ne priveroit pas l'Auteur du droit de re-

tirer ſa Piece, & d'en demander une repriſe; l'Auteur ne perdant ſon droit que quand il y aura deux repréſentations au-deſſous des ſommes fixées ci-deſſus.

17°. Dans le cas où une Piece interrompue dans ſa nouveauté, auroit été repriſe, l'Auteur ne ſera plus en droit de la retirer, & elle ſera jouée juſqu'à ce que la recette ſoit une fois ſeulement au-deſſous de douze cents livres, depuis le 15 Novembre juſqu'au 15 Mai, & de huit cents livres, depuis le 15 Mai juſqu'au 15 Novembre; alors il n'aura plus aucun droit à prétendre. Si les repréſentations ſont interrompues, ſoit dans la nouveauté, ſoit à la repriſe, par la maladie d'un Acteur, ou par quelqu'événement qui ne dépende pas de l'Auteur, cette interruption ne pourra lui préjudicier, ni empêcher le cours de ſes droits, tels qu'ils ſont réglés ci-deſſus.

18°. L'Auteur de deux Pieces en cinq Actes, & celui de trois Pieces en trois Actes, ou de quatre Pieces en un Acte, aura ſon entrée ſa vie durant.

19°. L'Auteur d'une Piece en cinq Actes jouira de ſon entrée pendant trois ans; l'Auteur d'une Piece en trois & en deux Actes, pendant deux ans, & celui d'une en un Acte, pendant un an ſeulement. Un Auteur jouira de ſon entrée auſſi-tôt que ſa Piece aura été reçue.

20°. Ordonnons aux Comédiens de laiſſer jouir les Auteurs des entrées dans toute la Salle, excepté aux ſecondes loges, aux troiſiemes & au Parterre, à peine de vingt livres d'amende applicables à la caiſſe des amendes; Réglement

auquel il ne ſera dérogé que dans le cas où un Auteur ſeroit convaincu d'avoir troublé le Spectacle par des cabales, ou des critiques injurieuſes; auquel cas déclarons qu'il ſera privé de ſes entrées, après la preuve des faits produite devant nous.

21°. Ces diſpoſitions concernant les Auteurs leur ſeront lues avant de procéder à la lecture de leurs Pieces, afin qu'ils connoiſſent la nature des engagements que la Société contracte avec eux, & à quel titre elles peuvent être jouées.

ARTICLE IX.

Pour remédier aux abus qui ſe ſont introduits au ſujet des entrées gratuites, en conſéquence des ordres du Roi, nous avons arrêté l'état de celles qui doivent ſubſiſter. Défendons aux Comédiens de laiſſer entrer aucune perſonne, ſous quelque prétexte que ce ſoit, excepté celles compriſes audit état joint au préſent Réglement, lequel état nous ſera préſenté tous les ans à Paque, par le Comité, pour y faire les additions ou retranchements que nous croirons néceſſaires & convenables. Arrêté à Paris ce premier Juillet 1766,

Signés le Duc D'AUMONT,
le Duc DE FLEURY,
le Maréchal Duc DE RICHELIEU,
le Duc DE DURAS.

LETTRE

DE M. DE SAINT-FOIX,

A M. DE***, PEINTRE,

Sur la retraite de Mademoiſelle Dangeville *du Théatre François, en 1769.*

VOUS me demandez mon ſentiment, Monſieur, ſur un Tableau auquel vous travaillez : il repréſentera, dites-vous, *Thalie* éplorée, qui fait tous ſes efforts pour retenir une Actrice qui veut la quitter. Je ne doute point de l'habileté de votre pinceau ; je vous dirai ſeulement qu'il y a des objets qui ſont moins du reſſort de l'imagination que du ſentiment ; je ſuis perſuadé que *Thalie* aura l'attitude & toute l'expreſſion convenables ; mais l'Actrice, cette Actrice divine, ſon front, ſes yeux, ſa bouche, tous ſes traits ſi délicatement aſſortis pour lui compoſer la phyſionomie la plus aimable & la plus piquante, ſa taille de Nymphe, ſon maintien libre, aiſé, & toujours décent : Mademoiſelle *Dangeville* enfin ; (car ſa retraite du Théatre eſt le ſujet de votre Tableau). Mademoiſelle *Dangeville*, Monſieur, peut-on eſpérer de la bien peindre ? Avec de l'intelligence, de l'étude & de la réflexion, on peut ſe perfectionner le goût & devenir une Actrice très-brillante ; mais l'Actrice de génie eſt bien rare,

& il y a la même différence qu'entre *Moliere* & un Auteur qui n'a que de l'eſprit. Nous avons vu jouer Mademoiſelle *Dangeville* dans les caracteres les plus oppoſés, & les ſaiſir toujours de façon que nous en ſommes encore à ne pouvoir nous dire dans lequel nous l'aimions le plus. On aura de la peine à s'imaginer que la même perſonne ait pu jouer avec une égale ſupériorité *l'Indiſcrette*, dans l'*Ambitieux*; *Martine*, dans *les Femmes Savantes*; *la Comteſſe*, dans *les Mœurs du Temps*; *Colette*, dans *les trois Couſines*; *Madame Orgon*, dans *le Complaiſant*; *la Fauſſe Agnès*, dans *le Poëte Campagnard*; *la Baronne d'Olban*, dans *Nanine*; *l'Amour*, dans *les Graces*, & tant d'autres Rôles ſi différents. Combien de fois, à la premiere repréſentation d'une Comédie, a-t-elle procuré des applaudiſſements à des endroits où l'Auteur n'en attendoit pas! Je me ſouviens que le célebre *Néricault Deſtouches*, dont on alloit jouer une Piece nouvelle, craignoit pour le Monologue, & quelques traits dans le cinquieme Acte; il vouloit les ſupprimer: « donnez-vous-» en bien de garde, lui dit-elle; je vous ré-» ponds, je vous réponds que ce Monologue » & ces traits feront fort applaudis ». En effet elle joua le tout avec un naturel, des graces, une naïveté, qui déciderent la réuſſite & triompherent de tous les efforts qu'une indigne cabale avoient faits pendant les quatre premiers Actes, pour faire tomber cette Comédie.

Ce qui acheve de caractériſer la perſonne de génie dans Mademoiſelle *Dangeville*, c'eſt qu'elle eſt ſimple, vraie, modeſte, timide même,

n'ayant jamais le ton orgueilleux du talent, mais toujours celui d'une fille bien élevée; ignorant d'ailleurs toute cabale, & dans le centre de la tracaſſerie, n'en ayant jamais fait aucune.

J'ai cru, Monſieur, puiſque vous me conſultez, que je devois vous communiquer mes idées ſur ſon caractere, parce qu'il me ſemble qu'on doit commencer par connoître celui de la perſonne qu'on veut peindre. Je ſouhaite que vous réuſſiſſiez. Je ſouhaite que vous puiſſiez ſaiſir cette ame fine, naturelle, délicate & ſenſible, qui rit, qui parle, qui voltige & badine ſans ceſſe dans ſes yeux, ſur ſa bouche, & dans tous ſes traits.

Je ſuis, Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

SAINT-FOIX.

FAITS

RELATIFS A L'HISTORIQUE

DU THÉATRE FRANÇOIS.

LORSQUE les Comédiens Italiens, du temps de *Dominique*, commencerent à jouer en François, les Comédiens du Roi concevant le préjudice que leur Théatre en ſouffriroit, déciderent dans l'Aſſemblée du Lundi ſuivant, qu'en vertu de leur privilege, le Roi ſeroit ſuppliê

de mettre ordre à cette innovation. En conſéquence cinq Députés furent nommés, & *Baron* choiſi en qualité d'Orateur. Les Italiens, informés du jour qui avoit été choiſi, ſe trouverent au temps marqué à Verſailles; *Dominique*, alors l'*Arlequin*, ſe chargea de ſolliciter les intérêts du Corps. Le Roi, prévenu de leur arrivée, admit les uns & les autres à ſon audience. Lorſque *Baron* eut plaidé la cauſe de ſes camarades, Sa Majeſté ſe tourna vers *Dominique*, & lui fit ſigne de répondre; *Arlequin*, après avoir fait ſa révérence, & quelques geſtes relatifs à ſon emploi, dit au Roi: *Sire, dans quelle Langue Votre Majeſté veut-elle que je parle? Comme tu voudras*, lui répondit le Monarque en ſouriant, *mais que ce ſoit en François. Cela me ſuffit*, s'écria *Dominique*, en ſautant de joie, & en faiſant une humble révérence, *notre cauſe eſt gagnée*. Le Roi ne put s'empêcher de rire de la ſurpriſe qui venoit de lui être faite. *La parole eſt lâchée*, dit-il, *je n'en reviendrai pas*.

C'eſt à cette plaiſante époque que les Italiens ont obtenu de jouer en François ſur leur Théatre.

Le latin burleſque qui ſe trouve dans la Comédie du *Malade imaginaire*, à la fin de cette Piece, eſt de *Deſpréaux*. *Moliere* lui ayant confié à un dîner où il étoit avec lui chez Mademoiſelle *Ninon de Lenclos*, où ſe trouvoit auſſi Madame *de la Sabliere*, ſon embarras pour cette Scene; ſon ami paſſa dans un cabinet, & une demi-heure après il vint la lire; la Compagnie en rit beaucoup, & *Moliere* enchanté la mit au Théatre ſans y faire aucun changement.

M. le Duc *d'Orléans*, Régent, ayant fait mettre à la Baſtille feu M. *de Voltaire*, dans le temps que l'on repréſentoit ſa premiere Tragédie d'*Œdipe*, le haſard y ayant conduit ce Prince, ſans ſe rappeller que ce Priſonnier en étoit l'Auteur, fut ſi content de la Piece, qu'il ordonna, en ſortant, ſon élagiſſement : à peine M. *de Voltaire* fut-il libre, qu'il vola chez M. le Régent, pour le remercier : *Soyez ſage*, lui dit ce Prince, *& j'aurai ſoin de vous. Agréez ma parfaite reconnoiſſance de ces nouvelles bontés*, reprit ce jeune Poëte ; *mais je ſupplie Votre Alteſſe Royale de ne plus ſe charger de mon logement & de ma nourriture.*

Un jour que les Comédiens jouoient la Comédie du *Méchant*, de *Greſſet*, Madame *de Forcalquier* ſurvint : à peine fut-elle dans ſa loge, que le Parterre lui prodigua des applaudiſſements réitérés ; un Particulier, s'impatientant d'une ſi longue interruption, s'écria : *Paix, paix, convient-il d'interrompre ainſi le Spectacle ?* Un autre du fond du Parterre répartit ſur le champ :

La faute en eſt aux Dieux qui la firent ſi belle.

Ce vers, comme tout le monde le ſait, eſt de la Piece du *Méchant*.

Un jour que le Poëte *Roi* étoit à la Comédie, il s'embarraſſa en montant dans la robe d'une belle Dame, & fut à la veille de tomber. La jeune perſonne lui en faiſant des excuſes, il lui répondit en ſouriant : vous ne m'en devez aucune, Madame, *il n'arrive que trop ſouvent que les Auteurs tombent ici.*

Quelques prétendus Connoiſſeurs étant paſſés dans le foyer de la Comédie, après la premiere repréſentation d'*Alzire*, l'un d'eux ſoutint que ce n'étoit pas *Voltaire* qui en étoit l'Auteur, quoique tout le monde le crût : je le ſouhaiterois de tout mon cœur, reprit un vieil Officier. Eh ! pourquoi, s'écria un jeune homme ? Parce que nous aurions un excellent Poëte de plus, ajouta le vrai Connoiſſeur.

Quelques jours après les repréſentations du *Tartuffe*, un Docteur de Sorbonne indigné que cette Comédie eût été permiſe, rencontrant *Moliere* dans une maiſon où il venoit en viſite, lui demanda avec chaleur d'où vient qu'il s'aviſoit de prêcher ſur le Théatre ? Eh ! pourquoi ne me ſeroit-il pas permis de le faire, reprit froidement cet excellent Comique, le Pere *Maimbourg* ne fait-il pas tous les jours des Comédies en Chaire ? En vérité, je ne le lui reprocherai jamais, quelque privilege que j'en puiſſe avoir.

La ſalle de la Comédie étoit pleine à la ſeconde repréſentation du même *Tartuffe*, l'on étoit à la veille de commencer cette Comédie, lorſque la toile ayant été levée, *Moliere* parut : *Meſſieurs*, dit-il, en s'adreſſant à l'aſſemblée, *nous comptions aujourd'hui avoir l'honneur de vous donner le Tartuffe, mais M. le Premier P.... ne veut pas qu'on le joue.*

Après la premiere repréſentation de la petite Piece de l'*Epreuve réciproque*, dont *Alain*, Sellier, eſt l'Auteur, M. *de la Motte* le rencontrant dans le foyer, lui dit : *votre Piece eſt jolie, mais convenez que vous n'avez pas aſſez*

allongé la courroie. La critique étoit vraie, mais trop maligne : auſſi M. *de la Motte* s'en repentit-il le moment d'après.

A la premiere repréſentation d'*Eſope à la Cour*, Comédie de *Bourſault*, reſtée au Théatre, il y avoit ces vers qui furent ſupprimés depuis :

ESOPE.

Je ſoupçonne
Qu'on encenſe la place autant que la perſonne ;
Que c'eſt au diadême un tribut que l'on rend ;
Et que le Roi qui règne eſt toujours le plus grand.

Le Miniſtre de Paris qui craignit l'application, trouva qu'il étoit de ſa prudence de les faire retrancher.

La Comédie des *Fables d'Eſope*, ou d'*Eſope à la Ville*, du même Auteur, n'ayant pas réuſſi aux deux premieres repréſentations, *Bourſault* irrité contre la cabale, ajouta une Fable du Dogue & du Bœuf, qui fut adreſſée au Parterre ; en voici les quatre derniers vers :

A tant d'honnêtes gens qui ſont devant vos yeux,
Laiſſez la liberté d'applaudir ce mêlange :
Et ne reſſemblez pas à ce dogue envieux,
Qui ne veut pas manger, ni ſouffrir que l'on mange.

Cette leçon hardie en impoſa à la cabale, au point que cette Piece ſe releva, & eut quarante-trois repréſentations avec le plus brillant ſuccès. On doit ajouter qu'elle valut à l'Auteur pour ſon neuvieme quatre mille livres, ſans le produit de l'impreſſion. On eſt toujours dans la ſurpriſe qu'elle ne ſoit pas encore remiſe au Théatre.

Tout le monde ſait que *la Femme Juge & Partie*, Comédie de *Monſleury*, jouée en même temps que celle du *Tartuffe*, ſur le Théatre du Marais, toute médiocre qu'elle eſt relativement au chef-d'œuvre de *Moliere*, balança le ſuccès de cette belle Piece; mais bien des gens en ignorent la raiſon, la voici: l'intrigue de la *Femme Juge & Partie* fut calquée ſur une aventure du Marquis *de Freſne*, qui fut accuſé dans ce temps-là d'avoir vendu ſa femme à un Corſaire de Tunis. La curioſité ſuppléa au mérite de la Piece, & c'eſt ce qui lui procura ſon grand ſuccès.

Un Anglois, qui avoit long-temps vécu à Paris & qui étoit dans l'habitude du Spectacle, n'eut pas plutôt entendu les repréſentations de la Tragédie de *Zaïre*, du célebre *Voltaire*, qu'il s'en engoua au point qu'elle ne fut pas plutôt imprimée qu'il retourna à Londres avec le projet de la faire traduire en Anglois & de la faire mettre ſur le Théatre de Durilane; mais, malgré deux ans de ſollicitations, n'y pouvant parvenir ſans qu'il pût pénétrer le motif de tant de refus, il loua la grande Salle des Yorcks *Buddings*, diſtribua les Rôles de la Tragédie à ceux de ſes amis qu'il crut propres à les bien remplir, & choiſit pour lui celui de Luſignan, comme le plus convenable à ſon âge de ſoixante ans. Il n'épargna rien pour que le Théatre qu'il avoit fait élever eût tout l'éclat que méritoit la Piece; & lorſque tout fut à ſon gré, il la fit jouer.

Jamais aſſemblée ne fut plus nombreuſe ni plus brillante, tout ce qu'il y avoit à la Cour, à la Ville de plus diſtingué & de plus riche s'y

trouva. Les premiers Actes furent applaudis avec enthousiasme ; mais lorsque *Lusignan* parut, les battements de mains recommencerent avec plus de chaleur. M. *Bond* le méritoit ; indépendamment de sa figure qui intéressa tout le monde, il rendit son Rôle avec tant de vérité, qu'il charma tous les Spectateurs : soit que son ame fût pénétrée, ou que les encouragements le rendissent sublime, il se livra au point que la force lui manquant, il s'évanouit, & perdit entiérement connoissance. Tout le monde crut d'abord que cette foiblesse étoit un excès d'imitation de la nature ; après avoir attendu quelque temps, les applaudissements cesserent ; ceux qui rendoient les Rôles de *Châtillon*, de *Nérestan* & de *Zaïre* l'avertirent qu'il étoit temps de continuer la Piece ; mais de quelle surprise l'assemblée ne fut-elle pas frappée, lorsqu'en l'approchant, l'Acteur tomba de son fauteuil, & fut trouvé sans vie !

Dans le nombre des Amateurs du Théatre, il en est très-peu qui ignorent l'anecdote qui a donné lieu à M. *de la Motte* de mettre au Théatre sa Tragédie d'*Inès de Castro*, qui y est restée ; mais hors cette classe, peu de gens la connoissent. La voici : un jeune homme de famille s'étant marié clandestinement en secret, son pere l'ayant enfin appris au bout de quelques années, recourut au Parlement, & se pourvut en cassation. Son fils, effrayé, choisit le sieur *Fourcroy*, célebre Avocat, pour le défendre ; mais celui-ci jugeant après son premier Plaidoyer que sa Partie perdroit infailliblement, exigea d'elle qu'à l'audience sui-

vante, deux de ſes enfants, conduits par leur Gouvernante, ſe placeroient à côté de lui, ayant médité d'en tirer parti pour attendrir en leur faveur les Juges, & même leur pere & leur grand-pere qui étoient toujours préſents aux Plaidoyers : à peine trouva-t-il le moment favorable, que ſe tournant vers le premier, & les lui préſentant, il prononça un diſcours ſi pathétique, ſi touchant, ayant la larme à l'œil, que l'attendriſſement fut ſi général, que tous les Auditeurs ne purent s'empêcher d'en répandre ; le grand-pere & le pere qui avoient été les premiers à en verſer, ſe leverent, embraſſerent tour-à tour ces chers enfants, puis déclarerent hautement qu'ils ſe départoient de la procédure de caſſation, & qu'ils alloient légitimer le mariage qu'ils avoient voulu faire caſſer.

Bien des gens ignorent la véritable cauſe des malheurs dont les ſuites furent ſi funeſtes à *Jean-Baptiſte Rouſſeau*; le foible ſuccès qu'eut ſa Comédie du *Capricieux* en 1720, qui n'eut que neuf repréſentations, tandis qu'il s'étoit flatté qu'elle iroit aux nues, & qu'elle en auroit plus de trente, lui fit croire que ſes ennemis, en aſſez grand nombre, s'étoient réunis en cabale pour empêcher la réuſſite de cette Comédie. Tranſporté de rage contr'eux, à ce qu'on dit, il fit répandre dans le Café de la veuve *Laurent*, rue Dauphine, & ailleurs, ces couplets mordants, qui lui attirerent la pourſuite du Gouvernement, & le forcerent à s'enfuir dans les pays étrangers.

M. *Mauduit*, Bourgeois de Paris, pere de

famille, s'étant marié à l'insu de ses enfants à une Maîtresse qu'il aimoit depuis long temps, las de l'obligation où il se trouvoit d'aller la voir dans un autre quartier que le sien, où il l'avoit logée, pour que son fils, sa fille & ses connoissances ne pénétrassent point son secret, prit un jour la résolution de faire cesser une gêne qui commençoit à l'incommoder à cause de son âge. Pour arriver à cette fin, il choisit le jour de sa fête, où il avoit coutume de donner un repas à sa famille & à ses meilleurs amis. Après le premier service, se trouvant en gaieté, ayant bu exprès plus qu'à son ordinaire, il but à la santé d'une jeune Dame de la compagnie, en lui disant : à votre santé, ma chere femme, il y a trop long temps qu'on ignore que vous l'êtes, il convient que mes enfants & mes amis vous en fassent compliment. A cette tirade, toute la compagnie n'eut d'abord que des yeux, & garda le silence. Mais son fils le rompant, se leve, embrasse son pere, baise la main à sa nouvelle mere, se jette au pied de M. *Mauduit*, lui avoue qu'à son exemple il s'est marié en secret; sa sœur, sans donner le temps à son pere de marquer sa surprise, en use de même, en lui déclarant qu'elle l'est depuis six mois : le premier mouvement du pere confondu fut l'impatience & la colere ; il avoit disposé des mains de ses enfants, & les futurs étoient du repas. Après avoir appris les secrets de son mariage, son projet étoit de leur faire connoître ses intentions ; mais ayant été prévenu, sa surprise fut si grande, que la parole lui manqua : sa femme spirituelle, qui comprit qu'en rati-

fiant ces mariages inattendus, elle gagneroit l'amitié de ces époux, fut la premiere à les embraſſer & à les approuver: la compagnie en fit autant; mais ce qu'il y eut de ſingulier, c'eſt que le jeune homme & la jolie perſonne qui avoient été deſtinés par le pere à ſes enfants, furent ceux qui en marquerent le plus de joie, leurs cœurs étant engagés ailleurs, & n'ayant cédé qu'à regret à leurs parents.

L'un des convives de ce repas dînant le lendemain chez M. *Deſtouches*, lui ayant rendu compte de ces mariages clandeſtins, dont il avoit été le témoin, ce Dramatique habile ne ſe trouva pas plutôt libre, qu'il s'enferma dans ſon cabinet, & eſquiſſa le plan de ſa jolie Comédie du *Triple Mariage*, qu'on revoit toujours avec le même plaiſir.

Brécourt, Comédien, dont le nom de famille étoit *Mercoureau*, dans l'une des repréſentations de ſa Comédie de *Timon*, ou des *Flatteurs trompés*, fit des efforts ſi extraordinaires pour rendre, avec toute l'énergie dont il étoit pénétré, le Rôle principal qu'il jouoit à la Cour devant le Roi, qu'il ſe rompit une veine, & qu'il en mourut quelques jours après. Cette Piece, tirée du Grec, dut ſon grand ſuccès à la chaleur & à la ſupériorité avec laquelle ſon Auteur joua *Timon*. Il eſt bien ſurprenant que cette Piece ne ſoit pas reſtée au Théatre, où il eſt des Acteurs qui feroient aſſurément valoir autant le Rôle que *Brécourt* le fit.

Le ſuccès qu'eut la Comédie de *la Femme Juge & Partie*, & ſur-tout l'Actrice qui y jouoit le Rôle principal, que la Demoiſelle *de Beauval* avoit

avoit sollicité long-temps inutilement, lui causa un si grand chagrin qu'elle en tomba malade. M. *Campistron* qui l'aimoit, ne pouvant parvenir à la consoler, composa en moins d'un mois une Comédie intitulée, *l'Amante Amant*: il la lui lut; l'Actrice jugeant que le premier Rôle qu'il tenoit de celui de la Piece qui lui tenoit tant à cœur, desirant depuis long temps de paroître en homme sur la Scene, ce travestissement lui seyant admirablement, se mit à l'étude de son Rôle dès que la Piece fut reçue, elle fut une des premieres de la Troupe qui le sut parfaitement. Quoique cette Comédie fût bien moins bonne que celle de *Montfleury*, dont Mademoiselle *de Beauval* avoit tant envié le Rôle principal, elle eut seize représentations, & y fut toujours applaudie. Ce succès produisit deux effets singuliers: jusqu'à ce moment, l'Actrice avoit tenu rigueur à *Campistron*; sa reconnoissance amollit son cœur; d'un autre côté, *Campistron* qui avoit gardé l'anonyme, apprenant qu'on disoit dans le monde qu'il avoit composé cette Piece pour plaire à Mademoiselle *de Beauval*, nia tant qu'il vécut qu'il en fut l'Auteur.

La protection que Madame la Duchesse *de Bouillon* accordoit à *la Chapelle*, dont on jouoit la Tragédie de *Téléphonte*, tandis qu'on représentoit sur un autre Théatre celle de *Virginie* de *Campistron*, fit aller aux nues la premiere, & nuisit au succès de la seconde. L'année suivante, ce Poëte ayant dédié la Tragédie d'*Arminius* à cette spirituelle Duchesse & obtenu par-là cet avantage, sa Piece eut quatorze repré-

ſentations, & fut ſuivie par de nombreuſes & brillantes aſſemblées.

La tracaſſerie & l'intrigue ont été de tout temps dans les Corps. Elles ont preſque toujours été du plus grand préjudice au Théatre, & malheureuſement ces ennemis ſecrets de l'intérêt général ne ſubſiſtent encore que trop aujourd'hui de bien des exemples qu'on en pourroit citer; je ne mettrai ſous les yeux que celui-ci : le dernier eſt trop connu pour en parler; perſonne n'ignore l'éloignement de la Demoiſelle *Sainval* l'aînée, quelque conſolation que donne les talents ſupérieurs de ſa cadette, le Public regrettera long-temps l'Actrice qu'il vient de perdre.

En 1730, M. *de Voltaire*, enchanté des talents que Mademoiſelle *Dangeville* avoit déployés dans le Rôle *d'Hermione*, qu'elle avoit appris pour ſon début tragique, & dans lequel le Public lui prodigua les applaudiſſements les plus flatteurs pendant onze repréſentations, alla lui porter le Rôle de *Tullie* dans la Tragédie de *Brutus*, qu'il ſe diſpoſoit à mettre au Théatre. Cette jeune Actrice, âgée ſeulement de ſeize ans, & qui dès-lors avoit autant de raiſon & de modeſtie, que d'honnêteté dans le caractere, ſe défendit d'abord de l'accepter. Ses raiſons étoient qu'elle étoit à peine rétablie de la rougeole qui avoit extrêmement fatigué ſa poitrine; que ſon début tragique n'étoit pas fini; & enfin que ſa délicateſſe ne lui permettoit pas d'accepter un Rôle au préjudice de Mademoiſelle *de Seine*, qui étoit ſon ancienne. M. *de Voltaire* ne s'en tint pas à ce

refus. Il fit valoir le droit qu'ont les Auteurs de disposer de leurs Rôles, & il insista si vivement, que Mademoiselle *Dangeville* ne put lui opposer qu'une vaine résistance. Cette admirable Tragédie de *Brutus* n'eut pas alors tout le succès qu'elle méritoit. Le Rôle de *Tullie* fut fort critiqué : l'Auteur y a fait depuis, & à différentes reprises, de très-grands changements, il l'a sur-tout fort abrégé, & cependant il a encore aujourd'hui la réputation d'être le plus foible de la Piece. Mademoiselle *Dangeville* le joua néanmoins pendant plusieurs représentations avec plus d'applaudissements qu'il n'en a obtenus depuis : mais étant informée qu'une cabale envieuse lui imputoit le médiocre succès de la Piece, & que Mademoiselle *de Seine* se préparoit à jouer le Rôle, elle en fut si piquée, qu'elle le renvoya, en déclarant qu'elle renonçoit pour toujours au tragique. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir, puisque Mademoiselle *de Seine*, Actrice consommée, & qui s'est acquise à juste titre une grande réputation, n'a pas tiré plus de parti qu'elle de ce Rôle, & que même elle y a été moins applaudie. Cette malheureuse anecdote a fait perdre à la Scene Françoise une excellente Tragédienne. Les Supérieurs & les camarades de Mademoiselle *Dangeville* l'ont souvent & vainement sollicitée de reprendre l'emploi tragique, elle s'y est toujours refusée. Les vrais Connoisseurs n'ont cessé de la regretter, & ils pensoient tous unanimement qu'elle auroit autant excellé dans le tragique que dans le comique. Les vers suivants qui furent très-répandus à cette occasion & fort approuvés,

prouvent quelle étoit à ſon ſujet l'opinion du Public. Qu'on me pardonne d'avoir plus étendu cet article que les précédents ; ma vénération pour cette digne Actrice, pour ſes talents & ſur-tout pour ſon mérite perſonnel que j'ai connu dans le temps où j'ai eu le bonheur de la fréquenter, me mettent en droit de lui rendre une juſtice que tous ceux qui la connoiſſent lui ont toujours accordée.

A Mademoiſelle DANGEVILLE.

Peut-on vous voir ſans vous aimer,
Brillante *Dangeville* ?
Tour-à-tour vous ſavez charmer
Et la Cour & la Ville.
Avec éclat vous rempliſſez
Et l'une & l'autre Scene ;
Dans vos yeux vous réuniſſez
Thalie & *Melpomene*.

Dans *Hermione* & *Cléanthis*,
Quel ſuccès eſt le vôtre ?
Dans l'une je me divertis,
Je ſuis touché dans l'autre.
Mon cœur à vos ſuprêmes loix
Eſt ſi prompt à ſouſcrire,
Que je n'attends que votre choix
Pour pleurer, ou pour rire.

Mais quelle erreur vient vous livrer
Toute entiere à *Thalie*,
Pour n'avoir pu faire admirer
Les défauts de *Tullie* !
Quiconque juge ſainement,
Vous a rendu juſtice ;

C'étoit le Rôle seulement
Qui manquoit à l'Actrice.

C'est peu de nous avoir rendu
Le bon, le vrai comique (1);
Il faut, de ce qu'il a perdu (2),
Consoler le tragique :
Par la terreur, par la pitié,
Rempliſſez notre attente;
Quoi! n'aurions-nous que la moitié
De votre illuſtre tante ?

J'héſite en mettant ici ſous les yeux du Public le trait ſingulier qui ſuit : croira-t-on que les Comédiens, après avoir entendu la lecture de la Tragédie de *Mérope*, de feu M. *de Voltaire*, elle fut refuſée ? rien cependant de plus certain. Feu M. l'Abbé *de Voiſénon* l'ayant appris de l'Auteur même, va ſur le champ à la Comédie, exige une Aſſemblée, y lit la Piece, en fait admirer les beautés : elles frappent, la Piece eſt jouée. Elle eut le plus grand ſuccès, en a eu toujours depuis, & en aura toujours.

La lettre que M. *de Voltaire* écrivit à M. *Daigueberre* ſon ami, à Toulouſe, à l'occaſion de la Piece dont il vient d'être parlé, fait un éloge trop flatteur de ſon caractere modeſte & reconnoiſſant, pour n'en pas faire hommage ici à ſes célebres cendres. Après avoir rendu compte des premieres repréſentations de cette Tragédie, il continue ainſi :

« Cette Piece n'eſt pas encore imprimée : je

(1) Mademoiſelle *le Couvreur*.

(2) Mademoiſelle *Deſmares*.

» doute qu'elle réuſſiſſe à la lecture autant qu'à » la repréſentation. Ce n'eſt point moi qui ai » fait la Piece, c'eſt Mademoiſelle *Dumeſnil*. » Que dites-vous d'une Actrice qui fait pleu- » rer pendant trois Actes de ſuite ? Le Public » a pris un peu le change, il a mis ſur mon » compte une partie du plaiſir extrême que » lui ont fait les Acteurs. La ſéduction a été » au point, que l'on a demandé à grands cris » de me voir : on ma mené de force dans la » loge de Madame la Maréchale *de Villars*, où » étoit ſa belle-fille ; le Parterre étoit fou : il » a crié à la Ducheſſe *de Villars* de me baiſer, » & il a tant fait de bruit, qu'elle a été obligée » d'en paſſer par-là, par ordre de ſa belle-mere. » J'ai été baiſé publiquement comme *Alain* » *Chartier* par la Princeſſe *Marguerite d'Ecoſſe* ; » mais il dormoit, & j'étois fort éveillé, &c. ».

A propos de l'innovation dont on vient de par[illegible] qui n'avoit jamais eu lieu au Théatre, de demander l'Auteur d'une Piece qui a plu, uſage qui paſſa depuis en Angleterre ; celui d'une Piece qui eut un grand ſuccès ſur le Théatre de Londres, *de Drurilane* ayant été demandé avec les cris les plus réitérés, ayant enfin paru, adreſſa ce diſcours aux Spectateurs : « Meſſieurs, mon but a été lorſque j'ai » compoſé l'Ouvrage que vous venez d'applau- » dir, d'être utile à l'humanité en général & aux » mœurs de ma nation en particulier ; mais il » me ſemble que ma nation juge mal du carac- » tere d'un bon Ecrivain, ſi elle s'imagine que » ſa perſonne doive lui ſervir d'amuſement & » de récréation. J'aurois voulu, Meſſieurs,

» que vous m'euſſiez épargné cette humilia-
» tion, & c'étoit le meilleur moyen de me
» prouver que mon Ouvrage étoit au moins
» eſtimable ».

Il eſt bien étonnant qu'après une conduite ſi raiſonnable de la part de ce Poëte Anglois, le Parterre de Paris qui n'a pas dû l'ignorer, n'ait pas fait uſage d'une leçon auſſi ſage, & beaucoup plus étonnant que les Auteurs demandés après M. *de Voltaire*, à cauſe de la réuſſite de leurs Pieces, aient eu la complaiſance de ſe montrer ſur la Scene ſi ſouvent.

Sur le refus que fit feu M. *de la Chauſſée*, de l'uſage qu'il pouvoit faire du Conte du *Gaſcon puni*, de *la Fontaine*, que Mademoiſelle *Quinault* lui propoſoit pour en compoſer une petite Comédie, elle en parla à M. le Comte *de Pont-de-Veyle*, en lui en marquant ſon chagrin : elle ne tarda pas à en être conſolée; elle en étoit fort conſidérée. Quelques ſemaines après, elle fut avertie de ſe trouver à l'Aſſemblée, pour la lecture d'une Piece nouvelle. Quelles furent ſa ſurpriſe & ſa joie, c'étoit le même Conte de *la Fontaine*, traité avec des ménagements ſi adroits & ſi délicats, que les oreilles les plus ſcrupuleuſes ne le pouvoient pas ſoupçonner. Je ne fais pas l'éloge de la pureté du ſtyle, tout le monde le connoît, & ſait combien il eſt élégant & naturel.

Il eſt ſi doux pour ceux qui ont connu & aimé M. *de Voltaire*, de ſe rappeller ſon aimable mémoire, que je ſaiſirai toujours avec vivacité toutes les occaſions d'en parler & de le faire valoir. Celle des fêtes qui furent ordonnées à

la Cour, pour le Mariage de M. *le Dauphin*, m'en offre une que je ne laiſſe pas échapper. Ce célebre Poëte fut choiſi pour une Comédie propre à la Muſique chantante, & à amener un Ballet. Quelle que fût ſa répugnance pour un pareil ouvrage, ſon reſpect & ſon amour pour le Roi, le lui firent entreprendre, ſous le titre de *la Princeſſe de Navarre*; le fameux *Rameau* en fit la Muſique, & M. *de la Poupeliniere* celle des Ariettes. Le Roi en fut ſi content, qu'il gratifia M. *de Voltaire* d'une Charge de Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, préſent de ſoixante mille francs, & lui permit, peu de temps après, de vendre cette Charge, & d'en conſerver les fonctions & les privileges. Le Poëte dans le premier tranſport de ſa reconnoiſſance, fit en *impromptu* les vers ſuivants:

Mon *Henri IV*, & ma *Zaïre*,
Et mon Américaine *Alzire*,
Ne m'ont jamais valu un ſeul regard du Roi.
J'avois mille ennemis, avec très-peu de gloire.
Les honneurs & les biens pleuvent enfin ſur moi
Pour une farce de la Foire.

On ne peut mieux juger une Piece, que l'a fait le Roi de Pruſſe, dans une lettre que cet habile Monarque écrivit à M. *de Voltaire*, après les repréſentations de *Sémiramis*. « Quelque détour que vous preniez pour cacher le nœud » de cette Tragédie, lui marque-t-il, ce n'eſt » pas moins l'*Ombre de Ninus*: c'eſt cette *Ombre* » qui inſpire des remords dévorants à ſa veuve » parricide; c'eſt l'*Ombre* qui permet galam- » ment à ſa veuve de convoler en ſecondes

» noces : l'*Ombre* fait entendre, du fond de ſon » tombeau, une voix gémiſſante à ſon fils. *Ni-* » *nias* fait mieux, il vient en perſonne effrayer » le Conſeil de la Reine, attendrir la ville de » Babylone ; il arme enfin ſon fils du poignard » dont *Ninias* aſſaſſina ſa mere. Il eſt ſi vrai » que *Ninus* fait le ſujet de votre Tragédie, » que, ſans les rêves de cette ame errante, la » Piece ne pourroit pas ſe jouer. Si j'avois un » Rôle à choiſir dans cette Tragédie, je prendrois » celui du Revenant ».

Mes larmes coulent pour *Electre* ;
Je ſuis ſenſible à l'amitié ;
Mais le plus héroïque ſpectre
Ne m'inſpire que la pitié.

Je ſuis trop le ſerviteur & l'admirateur des Ouvrages de M. *de Champhort*, pour échapper l'occaſion du ſuccès de ſa Tragédie de *Muſtapha & Zéangir*, à la Cour & à Paris. Je trouve de la douceur à contribuer à la publicité de ſa réuſſite, & aux honneurs dont il fut comblé. La veille de la repréſentation de cette belle Piece, M. le Prince *de Condé* le nomma Secretaire de ſes Commandements ; & le lendemain, le Roi, ſatisfait on ne peut davantage de la repréſentation de cette Tragédie, lui accorda une penſion de douze cents francs ; la Reine daigna elle-même l'apprendre à l'Auteur, avec cette bonté affable qui la fait adorer de tous ſes Sujets.

« M. *de Champhort*, au plaiſir que m'a pro- » curé la repréſentation de votre Piece, lui dit » Sa Majeſté, j'ai voulu joindre celui de vous

» annoncer que le Roi, pour encourager vos » talents, & récompenſer vos ſuccès, vous » fait une penſion de douze cents livres ſur » ſes menus plaiſirs ».

M. *de Champhort* ayant témoigné parfaitement ſa reconnoiſſance à la Reine, Sa Majeſté lui répondit : « Je vous demande, pour remercîment » de faire repréſenter vos Pieces à Verſailles.

Je finis cet article, en rappellant que cette Piece fut parfaitement jouée par tous les Acteurs, & que Madame *Veſtris* & M. *Brizard* jouerent leurs Rôles ſupérieurement.

Le Roi de Suede, pendant ſon ſéjour à Paris, ayant entendu la lecture d'une Tragédie en proſe, de M. *Sédaine*, intitulée *Maillard*, ou *Paris ſauvé*, reçue à la Comédie, & non encore repréſentée, ſe l'étant rappellée lorſqu'il fut de retour dans ſes Etats, chargea ſon Miniſtre en France, d'engager l'Auteur de lui en envoyer une copie ; ayant été ſur le champ obéi, Sa Majeſté écrivit la lettre ſuivante à l'Auteur :

« Monſieur *Sedaine*, j'ai relu avec le même plai» ſir & ſur-tout avec le même intérêt, votre Drame » de *Maillard*, que vous m'avez envoyé. Les » principes de patriotiſme dont il eſt rempli ne » peuvent qu'intéreſſer vivement ceux qui ſavent » ce que le nom de patrie inſpire ; & ſur-tout » ceux qui ont vu approcher de bien près » l'état déplorable où ſe trouvoit la France au » temps de *Maillard* & de *Charles V*, ne peu» vent lire qu'avec attendriſſement votre Piece. » L'héroïque vertu de *Maillard*, oppoſée à la » perfidie de ſon rival, en élevant mon ame,

» m'a fait le plaiſir que j'attends d'une Tragé-
» die. Voilà l'effet que fit ſur moi votre Piece,
» à la premiere lecture que vous m'en fîtes à
» Paris, & celui qu'elle n'a ceſſé de faire ſur
» moi depuis. J'ai ordonné à mon Ambaſſadeur
» de vous témoigner le gré que je vous ai ſu
» de m'envoyer le manuſcrit. Sur ce je prie
» Dieu qu'il vous ait, Monſieur *Sedaine*, dans
» ſa ſainte garde.

» Fait à Stockolm, le 28 Novembre 1775.
» *Signé*, GUSTAVE ».

MÉMOIRE

SUR

LA COMEDIE FRANÇOISE,

Et ſur les moyens de lui donner autant de célébrité qu'elle peut en être ſuſceptible;

PAR FEU M. LE KAIN,

Comédien du Roi.

DE tous les projets que l'on a pu former pour le ſoutien & l'adminiſtration de la Comédie Françoiſe, un des plus utiles ſans doute, eſt de lui avoir donné une forme d'établiſſement qu'elle n'avoit jamais eu, de l'avoir fait enrégiſtrer au Parlement de Paris, & d'avoir forcé

à ſon égard la conſidération publique, en abolissant les préjugés honteux, attachés à cette partie des Beaux-Arts.

On doit regarder encore comme très-important l'ordre rétabli dans ſes finances, l'abolition des emprunts annuels, la contrainte où s'eſt trouvée la puiſſance eccléſiaſtique & magiſtrale, de faire avec la Comédie un traité d'abonnement, à-peu-près équivalent à la taxe exorbitante du quart des Pauvres (1).

On ne doit point omettre à tant de graces les ſecours que Sa Majeſté a bien voulu procurer à ſes Comédiens, lors du changement de forme du Théatre (2). Ce que j'ai conſidéré ſeulement comme idéal, imaginaire, & même impoſſible, c'eſt de fonder le rétabliſſement total de la Comédie ſur les liens de la concorde, de la déférence & de l'amitié réciproque. Ce chef-d'œuvre ſeroit à juſte titre le modele de toutes les ſociétés, mais on ne doit pas ſe flatter qu'il exiſte jamais; pluſieurs obſtacles s'y oppoſent: le premier c'eſt la diſproportion de fortune; le ſecond, l'inégalité des talents.

Je dirai plus, je ſoutiens que la jalouſie, qui n'eſt réellement parmi des Artiſtes qu'un degré de plus à leur émulation, devient une partie de leur exiſtence; c'eſt cet aiguillon qui fait éclorre & ſortir l'amour-propre, & ce dernier (pour le peu qu'il ſoit bien entendu) doit de toute néceſſité opérer le bien général.

(1) Ouvrage dû à la perſévérance de M. le Maréchal Duc *de Duras*.
(2) Grand objet de reconnoiſſance des Comédiens envers M. le Comte *de Lauraguais*.

Laiſſons donc les choſes comme elles ſont établies par la nature ; examinons ce qui ſeulement eſt du reſſort des poſſibilités humaines, & tâchons de développer le vice radical de la Comédie ; il y a peu de gens qui le connoiſſent, le reſte s'en doute, & perſonne n'oſe l'attaquer.

Je conçois comment cette crainte a pu arrêter les plus hardis : la peur de ſe compromettre, de heurter de front de vieux uſages que le temps avoit rendus recommandables, la répugnance naturelle à choquer l'amour-propre de ſes camarades, la certitude de ſe faire de petits ennemis féminins qui ne pardonnent jamais, le haſard d'encourir la diſgrace de la ſupériorité, laquelle eſt rarement dégagée d'une prééminence particuliere ; voilà ſans doute des motifs plus que ſuffiſants pour glacer le courage de l'homme le mieux intentionné, arrêter le plan de ſes opérations, & le rendre, malgré lui, inutile au bien de la ſociété.

Mais aujourd'hui que le mal eſt invétéré plus que jamais, que la Comédie tombe dans la plus horrible décadence, que les talents, pour la plupart, ne ſont plus que de foibles copies des bons originaux qui nous ont précédés, je crois qu'il eſt temps de s'échapper, & de faire les derniers efforts pour ſauver ce qui nous reſte.

La Comédie eſt compoſée de différents membres qui doivent tous concourir au bien de la ſociété, il s'agit de leur en donner les moyens, & de les ſtatuer d'une maniere tellement invariable, que la machine puiſſe aller

d'elle-même, ſans que l'on s'apperçoive jamais du reſſort qui la fait mouvoir.

Je poſe d'abord pour principe, que qui que ce ſoit ne peut donner de lumieres plus ſûres & plus réfléchies ſur ſes propres intérêts, que les intéreſſés eux-mêmes; l'expérience doit avoir convaincu de cette vérité : je n'en dirai pas davantage, mon but n'eſt point de blâmer ceux qui, par leurs conſeils, ont fait faire des opérations mal-entendues, leur intention étoit bonne, je le crois; ainſi les Comédiens ſeront toujours à leur égard dans le cas de la reconnoiſſance; mais j'imagine qu'il eſt plus ſage de prendre une autre route.

Je reviens donc à mon premier ſyſtême, & j'imagine qu'il eſt de la plus grande importance de ſe faire éclairer par les Comédiens eux-mêmes ſur les moyens de ranimer leur Théatre languiſſant, & de ſolider plus conſtamment leur fortune (1) : le tout conſiſte dans la maniere de tirer d'eux ces lumieres ſi utiles; car ſi l'on s'en tient à demander ſimplement aux Comédiens aſſemblés ce qu'il ſeroit convenable de faire pour déraciner tout ce qu'ils apperçoivent de vicieux & de contraire aux intérêts de leur ſociété, jamais ils ne s'en expliqueront hautement; & la raiſon en eſt conſéquente, c'eſt que pour s'expliquer avec liberté, il faut être libre; or l'Aſſemblée générale, ou le Comité qui en fait parler, ne peuvent jamais l'être.

(1) En effet, ſi la fortune des Comédiens n'eſt pas aſſurée, ſur quoi ſeront fondées les penſions de retraite dont ils font les fonds journellement? Ils pourroient être dans le cas de perdre le capital & l'intérêt.

Le parti le plus ſage ſeroit donc de demander des mémoires particuliers ſur l'état actuel de la Comédie, & ſur les moyens de la faire revivre.

Je ſens bien que cette propoſition peut entraîner avec ſoi des inconvénients, c'eſt que chacun s'expliquera très-poſitivement ſur le compte de ſes camarades, & par modeſtie fermera les yeux ſur ſoi-même; mais il n'importe guere, car ſi ce dernier s'oublie lui ſeul, les autres, à coup ſûr, n'auront pas le même égard.

Cette maniere de s'éclairer me paroît la ſeule convenable; premiérement, parce qu'elle ne compromet perſonne; ſecondement, parce qu'elle laiſſe à chaque individu la liberté de produire ſes idées, & qu'elle le force, malgré lui, de faire un travail ſolide & réfléchi (1).

Mais, avant que de mettre en vigueur un pareil plan de réforme, il faut être ſûr que la ſupériorité ait la volonté bien décidée de relever un Art dont la chûte prochaine doit plus que jamais l'effrayer; je dirai plus, je prétends qu'elle doit intéreſſer en partie la politique des Miniſtres & les déterminer non ſeulement à protéger un établiſſement devenu ſi néceſſaire, mais même à ſe relâcher d'une immenſité de petits détails de Police auxquels des gens libres & pleins d'imagination ne pourront jamais s'aſſujettir (2).

(1) Ce travail ne peut durer plus de quinze jours.

(2) Telles ſont ces obligations perpétuelles de courir à chaque inſtant à la Police, pour l'avertir du plus léger dérangement; tel

Cela posé, nous jetterons un coup-d'œil sur l'état actuel des choses, & nous considérerons de sens-froid si la Comédie, telle qu'elle est, peut subsister long-temps; quels sont ceux qui la composent; & nous ferons l'analyse de leurs facultés réelles dans un tableau très-raccourci; ensuite nous nous étendrons sur les moyens de pouvoir éclairer les Comédiens entr'eux, sans qu'aucun d'eux soit jamais compromis; & sur la nécessité indispensable de rappeller le bon goût qui n'existe plus que dans un petit nombre d'Acteurs, de Gens de Lettres & d'amateurs du Spectacle.

Toutes ces choses sont donc réunies à trois objets, dont le premier est de rappeller l'attention du Ministere; le second, de faire sortir de son engourdissement un Art abruti par une ignardise impardonnable; & le troisieme, de réveiller le goût dans l'ame d'un Public étourdi lui-même par la pesanteur du joug le plus contraire à la liberté nationale & à l'accroissement de tous les Arts.

Personne ne peut révoquer en doute que le Spectacle François, par sa pureté & par sa décence, ne soit devenu de la plus grande utilité; il intéresse & maintient les bonnes mœurs, il occupe & instruit une jeunesse innombrable, dont le désœuvrement causeroit un grand désordre dans l'Etat. La célébrité dont ce Théatre

---

est encore le désagrément d'être environnés d'un tas d'espions qui viennent relancer les Comédiens dans leur foyer, même lorsqu'ils sont seuls.

jouit

jouit dans toute l'Europe, lui attire un concours d'étrangers, qui par leur grande conſommation enrichiſſent également la Province & la Capitale.

Mais la plus grande partie de cette circulation auroit-elle ſouffert, lorſque les Spectacles ſeront tombés par le défaut d'encouragement, par l'ignorance & la perte du bon goût? Non, ſans doute; il en réſultera donc une diminution réelle dans la maſſe & dans le cours des finances; on ſe repentira, mais trop tard, d'avoir tari une ſource dont les canaux produiſoient l'abondance en tout temps. Le Public s'en dédommagera par des plaiſirs monotones & ignobles, & les Miniſtres chercheront en vain à replanter des arbres dont on aura coupé les racines.

Voilà, je crois, ce que les bons politiques penſent, & dont ils s'occupent foiblement (1). Je vais maintenant approfondir mon objet principal, & qui n'eſt pas moins délicat à traiter; je prévois dans ſon exécution bien des obſtacles, bien des difficultés: cependant devroit-il en exiſter, lorſqu'il s'agit de ſacrifier quelques intérêts particuliers au bien général?

Mon intention ſeroit donc non ſeulement de relever la Comédie, mais encore de lui donner une nouvelle émulation, de puiſer l'inſtruction de ſon art dans elle-même, & de l'améliorer par ſes propres forces.

(1) Il eſt trop ordinaire à tous les hommes de ne remédier aux maux que quand ils ſont preſque incurables: le plus ſage ſeroit de les prévenir.

Il eſt évidemment reconnu que la finance eſt l'ame de tous les Etats; que pour accroître cette même finance qui nourrit & ſoutient la Comédie, il faut connoître ce qu'elle renferme de gens à talents; que pour les former, il faut frapper leur imagination par l'exemple des bons modeles. Voilà les ſeuls moyens de donner aux Comédiens du goût, des lumieres, & de faire naître en eux cet effet ſublime qui fait paſſer la mémoire des Artiſtes juſqu'à la poſtérité.

Mais ce n'eſt pas tout, je veux leur ouvrir encore les moyens de ſe conſtituer leurs premiers Juges, de maniere qu'ils puiſſent en appeller à la ſenſibilité de leur ame, pour ſe juger dignes de l'eſtime publique, ou incapables d'y jamais prétendre.

Voyons donc quels ſont les Comédiens qui occupent aujourd'hui la Scene? Je ne vois, d'un côté, que des gens en place qui ſont hors de leurs places; j'en vois d'autres déplacés dont les talents ſont enfouis, & qui peut-être auroient du nom, ſi la raiſon & la juſtice avoient indiqué leur véritable rang; je ne vois plus dans tout le reſte que des ſubalternes inutiles, & de petits raiſonneurs dont les déciſions, adoptées par l'ignorance, n'en impoſeront jamais au vrai talent.

Voilà des maux réels, perſonne ne peut ſe les diſſimuler; il s'agit d'y trouver le remede, & le voici:

On doit ſupprimer ſans miſéricorde, ce qui eſt ſurnuméraire dans des emplois ſuffiſamment remplis, & completter du mieux que faire ſe pourra ceux qui manquent de doubles; mais je

demande avec bien plus d'instance que chacun soit remis à sa véritable place, convenablement à son âge, à sa figure, à ses facultés, ou, pour mieux dire, à l'essence réelle de son talent; que cette opération soit faite par les suffrages réunis, & maintenus par la supériorité, sans avoir aucun égard ni à l'ancienne propriété, ni à la protection particuliere (1); car si cette derniere prédomine contradictoirement à ce que je propose, tout est perdu; & le plus sage, dans un cas pareil, seroit de laisser les choses comme elles sont.

Il résulte de toutes ces idées réunies, que les Comédiens doivent eux-mêmes faire la distribution nouvelle de leur répertoire, l'envoyer sous une enveloppe cachetée à MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, ou à tel Commissaire qu'il leur plaira de nommer, pour en recueillir les suffrages, les analyses, & les maintenir à la pluralité des voix données.

Ces détails, comme on doit en juger, ne sont qu'une partie de ce qui me reste à proposer pour former & perfectionner l'instruction mutuelle des Comédiens.

Je desirerois donc qu'à l'avenir il fût établi une espece d'Académie, dans laquelle il seroit lu, dans des temps prescrits, des Mémoires instructifs non seulement sur les vices généraux de la représentation théatrale, mais même sur les défauts d'ensemble, sur les contre-sens,

(1) Cet effort seroit miraculeux, mais je ne le crois pas dans nos mœurs; les solliciteuses sont bien aimables, & leurs Juges sont des hommes.

ſur les fautes de Langue, ſur les vices de la prononciation, & ſur la maniere d'entendre bien ou mal tels & tels Rôles dont la tradition ſeroit malheureuſement perdue, & que l'on ne peut retrouver que par des réflexions profondes, ou un tact fin & délicat.

L'établiſſement de cette Académie, honorée de la protection & de la préſence de MM. les premiers Gentishommes du Roi, ne pourroit qu'ennoblir le Spectacle François, perpétuer ſa célébrité, devenir l'oracle de la Langue & du goût, & former le tableau de toutes les connoiſſances relatives à ſon art.

J'y joins encore une utilité plus réelle, c'eſt qu'elle ſeroit l'école d'une jeuneſſe ardente, quelquefois enthouſiaſte, mais ſouvent très-peu inſtruite.

L'objet de cet établiſſement n'ayant d'autre but que celui de l'agréable, je penſe qu'il conviendroit que ces Mémoires fuſſent envoyés aux Supérieurs, qu'ils s'en érigeaſſent les Cenſeurs, afin d'en ſupprimer tout ce qui pourroit tenir à l'amertume, à l'épigramme, ou à la froide plaiſanterie.

Je ne puis pas douter qu'en ſuivant un plan ſi ſagement combiné, la Comédie de jour en jour ne faſſe des progrès ſenſibles qui lui mériteront les graces réitérées du Roi, & les faveurs continues du Public.

Il me ſemble déjà voir tous les avantages qui peuvent réſulter de ſes premieres conférences, car indépendamment des recherches que l'on peut faire ſur la vérité & le goût des vêtements, ſur les différents genres de décoration, & mille

autres détails ſemblables, ne peut-on pas inſtruire ſes camarades de la maniere la plus douce & la plus raiſonnable ?

Par exemple (1), il eſt poſſible de remontrer à Mademoiſelle..... qu'elle s'écarte quelquefois du ſublime & de l'impoſant, pour prendre un tour familier qui gêne les gens de goût ; qu'il eſt contraire aux intérêts de la Société, que cette Actrice, ſi fameuſe d'ailleurs, refuſe de jouer quatre ou cinq Rôles foibles qui ſont de ſon emploi ; que cet emploi n'eſt pas aſſez nombreux pour ne pas faire un ſi léger ſacrifice.

Par la même voie, on pourra faire entendre à Mademoiſelle ...., en lui rappellant les principes de ſon art, que ſouvent elle ſacrifie trop à la beauté de ſon organe, à l'envie de dominer trop primitivement ſur la Scene, & qui, emportée par une chaleur & une ame trop violentes, perd de vue la nature, qui n'eſt que ſimple, noble & touchante ; à la Demoiſelle *Dubois*, qu'une imitation ſervile eſt preſque ſans mérite ; que l'intelligence ne s'acquiert que par de mûres réflexions ; que le talent ne peut ſe fortifier que par l'amour du travail ; que l'attention portée continuement à la Scene, déſigne une ame pénétrée ; & qu'en tout c'eſt être d'une foible utilité (2), que de s'en tenir à jouer cinq ou ſix Rôles (3).

(1) On verra, par cet échantillon, que ces Diſcours académiques ne pourront jamais dégénérer en Satyre.

(2) Ce mot d'utilité veut dire que Mademoiſelle *Dubois* pourroit, ſans ſe gêner, réunir à ſon emploi une douzaine d'Amoureuſes nobles dans le comique.

(3) Voyez l'exemple de ..... qui joue trois fois par mois ;

A la Demoiſelle.... que quand les Supérieurs laiſſent la jouiſſance d'une part à une Actrice, pour ne jouer que la troiſieme (1) partie d'un genre, on exige au moins qu'elle y joue ſans accent gaſcon, qu'elle y ſoit intelligente, naturelle & naïve.

A la Dame *le Kain*, que le genre des Rôles de Soubrettes demande un tatillonage plus enjoué, une contenance moins ſérieuſe, & une énonciation plus préciſe.

A la Dame.... que l'on doit jouer les grandes Coquettes avec un ton plus décidé, plus qualifié, & les Confidentes avec un peu plus de chaleur.

A la Demoiſelle..... qu'il ne faut pas ſacrifier l'enjouement & le tatillonage de la Soubrette, à la juſteſſe du Dialogue; qu'une Actrice volubile doit toujours ſe faire entendre, & ne jamais quitter le médieme de ſa voix.

A la Demoiſelle.... que l'on ne peut en général ſuppléer à la foibleſſe de ſon organe, qu'en ſoutenant ſes tons avec plus de fermeté; que cette fermeté fournit des nuances pour éviter la monotonie; & que le Public lui ſaura encore plus de gré de ſes efforts, ſi elle ſe met en état, à Pâque prochain, de jouer ſept ou huit petits Rôles de Princeſſe; car il faut ſoigneuſement éviter d'accoutumer les jeunes perſonnes à ne jouer que dans un genre (1).

---

c'eſt une vérité dure à confeſſer, mais la vérité eſt plus chere que la conſidération.

(1) Le comique des Amoureuſes eſt diviſé en trois parties, qui ſont les grandes Coquettes, le genre naïf, & le rempliſſage.

(2) Abus très-dangereux en effet, qui multiplie les emplois à

A la Dame .... qu'elle ne doit jouer que des Rôles de Servantes, & non ceux de grandes Coquettes que jouoit ſi ſupérieurement Mademoiſelle *Dangeville*; que ces Servantes ſont un mêlange de tatillonage & de naïveté, mais toujours ſans bruſquerie.

A la Demoiſelle .... que le genre de ſon comique eſt caractériſé d'une maniere plus folle & plus groteſque; que le Public s'apperçoit qu'elle a encore des prétentions au ton des Amoureuſes, & que l'on ne fait une véritable illuſion que quand on eſt ſur la Scene, le perſonnage que l'on y doit repréſenter.

Au ſieur *le Kain*, qu'il annonce quelquefois le Comédien plus que le Perſonnage; que le pittoreſque doit être employé avec bien du ménagement, & qu'il eſt très-important d'être auſſi vrai dans la diction du détail, que dans les grands mouvements de la paſſion.

Au ſieur .... que la trop grande indulgence du Public a gâté plus d'un Comédien; qu'il eſt encore, quoi qu'on en diſe, petit & maniéré; qu'il ne voit point ſon art dans le grand, qu'il badine trop ſon comique; que ſes réticences ſont trop fréquentes, & que la nobleſſe au Théatre doit toujours ſe faire voir, même au travers de la légéreté.

Au ſieur .... qu'il n'a point encore perdu le chant qu'il a rapporté de la Province; que ce chant eſt contraire à la nature, qu'il ſaccade trop ſa diction; que la plupart du temps il

---

l'infini, & qui recule d'autant ceux qui, par leurs travaux & le laps de temps, ont droit d'aſpirer à une augmentation de parts.

pleurt ce qui n'eſt que l'effet d'une ame ſaiſie & concentrée par la douleur ; que ces teintes ſont fort difficiles à ſaiſir, & qu'enfin le Public deſireroit qu'il joignît à ſon emploi tous les Rôles comiques de *Sarraſin*, que ces Rôles ſont nobles, pathétiques, & faits pour lui.

Au ſieur.... qu'avec beaucoup d'eſprit, de talent & d'intelligence, il eſt ridicule à lui d'abandonner le genre de *Poiſſon* ; que ce genre eſt très-plaiſant ; qu'il manque eſſentiellement à la Comédie ; que tels raiſonnements que ce Comédien puiſſe faire, il ſera toujours meilleur dans ce genre que dans celui des grands Valets ; que la nature ne lui a point donné pour ce dernier une figure & une taille ſuffiſante ; qu'enfin après avoir rendu juſtice à tout le monde, il faut ſe la rendre à ſoi-même, & eſſayer s'il ne ſeroit pas préférable de faire rire le cœur avec les reſſorts de la naïveté, que d'intéreſſer l'eſprit par la fineſſe & la ſubtilité.

Au ſieur... que l'on ne doit pas faire ſortir ſa gaieté de ſon goſier, mais bien de ſon ame ; & que la grimace au Théatre eſt une choſe inſupportable.

Au ſieur *Paulin*, qu'un Payſan, doit être fin ou pataud, ſelon le beſoin, mais ſur-tout gai, naturel, & moins bien peigné (1), ſans quoi, il ne peut faire aucune illuſion ; & que dans le tragique, un Roi dont le caractere eſt la férocité & la barbarie, doit avoir moins de roideur,

(1) J'en demande pardon au plus honnête homme de la terre ; mais un vrai payſan ne porte point de manchettes, ni de catogan à des cheveux bien poudrés.

plus de mouvement, plus de chaleur, car le froid au Théatre eſt le plus grand de tous les vices.

Au ſieur ... que le genre des Amoureux, de caracteres eſt d'être noble, aimable, gracieux, enjoué, & non lourd, bruſque & forcé; qu'il eſt de certains Rôles marqués au coin de l'extrême jeuneſſe, auxquels il devroit renoncer, tels que *le Chevalier* dans *le Muet*, *Pamphile* dans *l'Andrienne*, &c. que le Public le deſire, & que ce ſeroit le vrai moyen de lui faire ſa cour (1).

Au ſieur .... que l'ame eſt la premiere partie du Comédien; l'intelligence, la ſeconde; la vérité & la chaleur du débit, la troiſieme; la grace & le deſſin du corps, la quatrieme.

Au ſieur *Blainville*, que le reſpect dû au Public doit forcer un Comédien à la tempérance & à la ſobriété; que la deſtinée de certains Acteurs eſt de ſe placer dans des Rôles, où il n'y ait aucune prétention, que les Peres nobles en ont beaucoup, & que peut-être auroit-il plus de mérite à doubler les Rôles à manteau.

Au ſieur *Dubois*, le premier & le plus abſurde de tous les raiſonneurs, qu'aucun Confident ne doit être ni maniéré, ni gourmé, ni familier; mais qu'il eſt de convenance qu'il reſte toujours dans une poſition ſubalterne vis-à-vis de ſon Souverain: ajoutez encore qu'il lui eſt défendu d'élever la voix d'un octave plus haut que ſon

(1) Nous pourrions ajouter qu'il ſeroit plus conſéquent au ſieur .... de bien entendre *Moliere*, de le bien jouer, que de ſe haſarder à corriger ſes Pieces. Le fameux *Rouſſeau* oſa faire quelques changements à la Tragédie du *Cid*, mais il les ſoumit à l'Académie.

Maître (1), à moins qu'il ne ſoit emporté par la paſſion, car la paſſion étant commune à tous les hommes, elle excuſe tout ; qu'un Comédien enfin qui jouit de ſa part, pour jouer des Confidents, doit ſe prêter plus qu'il ne le fait dans l'emploi des raiſonneurs, ſoulager ſes camarades, afficher moins de prétention, apporter plus de politeſſe & de décence dans la Société, & n'employer ſa franchiſe qu'à dire des choſes honnêtes ; car quand elle eſt pouſſée juſqu'à l'inſulte, elle devient cruelle.

Au ſieur.... qu'il eſt heureux d'avoir trouvé un Canonicat qui ne le force pas de ſe trouver aux heures d'Office, & qu'en ceci il reſſemble complettement à ces gros Prieurs qui, buvant d'excellent vin, aſſurent que la récolte derniere n'a rien valu.

Au ſieur.... que le premier devoir d'un Comédien eſt de ſavoir ſes Rôles, étudier la proſodie, connoître la meſure & la quantité d'un vers, & chercher les moyens d'être plaiſant ſans être méthodique.

Je ne parle point du ſieur *Armand* : c'eſt le modele de tous les Comédiens. Son zele s'eſt toujours montré à toute épreuve ; j'obſerverai ſeulement, pour le malheur de l'humanité, que le génie, uſé par le temps, cherche des moyens qui, viſant à la charge, ſont hors de la nature ; qu'il faut toujours être vrai, parler à ſon Acteur, & ne jamais adreſſer des plai-

(1) Pour être bon Comédien, il faut connoître la Cour, la Ville, & tous les états ſubalternes : ſans cette connoiſſance des mœurs, on eſt toujours médiocre ; on peint au haſard, & l'on fait des tableaux qui ne reſſemblent à rien.

ſanteries au Public ; c'eſt un uſage de l'ancienne Comédie, qu'il faut bien ſe garder de ſuivre.

Je crois m'être ſuffiſamment étendu ſur ce qui particulariſe la Comédie, il eſt temps de plaider la cauſe du Public, & de lui faire rendre, s'il eſt poſſible, une partie de ſes anciens droits, dont il a quelquefois abuſé, mais dont on l'a privé avec une rigueur inflexible, & ſans réfléchir ſi les entraves qu'on lui impoſoit étoient non ſeulement utiles au bon ordre, mais même avantageuſes pour la progreſſion de l'art.

Les Miniſtres de *Louis XIV* avoient établi une Garde Militaire à l'Opéra, & n'avoient jamais ſouffert que la pareille fût inſtallée au Théatre François : quelle en eſt la raiſon ? Je crois la découvrir, & je vais tâcher de la développer du mieux qu'il me ſera poſſible. L'Opéra eſt un Spectacle où la décoration, la pompe & l'appareil dominent plus que le ſentiment ; il étoit repréſenté dans un Palais, devenu, depuis la mort de M. le Cardinal *de Richelieu*, l'apanage du premier des Princes du Sang de la Maiſon *de Bourbon* : il étoit donc convenable que tout ce qui auroit quelque relation à la magnificence du lieu, y fût adhérent.

La Comédie Françoiſe au contraire n'étoit qu'un Hôtel de Particulier remis ſous la diſcipline de la Police ordinaire.

Il y a toute apparence que cette même Police n'y fut établie qu'afin de laiſſer au Public une ſorte de liberté qui lui permît d'apprécier, d'encourager, d'applaudir, ou de critiquer les

premiers Drames réguliers appoſés ſur notre Scene, & les premiers bons Acteurs que la France avoit connus.

Cette politique me paroît d'autant plus ſage, qu'elle avoit pour but de purger les Lettres & le Théatre de tout ce que l'un & l'autre avoient eu alors de bas, de mauvais & de mépriſable. En effet, une pareille opération ne pouvoit être confiée qu'à un Public libre, enivré de ſon enthouſiaſme, & créateur du bon goût.

Si ce même Public eut été dès-lors enchaîné, il ſe fût abruti, découragé, & le Théatre étoit perdu; je laiſſe à juger maintenant ſi les Miniſtres de *Louis XIV* ont eu tort ou raiſon.

Il eſt certain que les Arts ne peuvent ſubſiſter, s'ils ne ſont éclairés par la critique, & encouragés par les applaudiſſements. Supprimez l'un de ces deux véhicules, vous réduirez les Arts ſublimes à la médiocrité, & le médiocre ſera bientôt déteſtable; alors plus d'émulation, plus de vraie connoiſſance, plus de vrai mérite.

En fouillant dans les annales de cette analyſe, je remarque qu'il y régnoit une ſorte de licence, qui, toute turbulente qu'elle étoit, peignoit aſſez le caractere de notre nation; telle étoit, par exemple, la fureur de faire placer les femmes ſur le devant des loges, de faire ſortir du Théatre un petit Bourgeois aimable, d'entendre le Parterre colloquer très-plaiſamment avec les Acteurs (1), d'interrompre & faire recommencer ces mêmes Acteurs, lorſque l'un

(1) Je me ſouviens d'y avoir entendu dire de bien bonnes choſes, & que l'on ſe rappelle encore avec plaiſir.

des Princes du Sang honoroit le Spectacle de ſa préſence. Ces diverſes agitations, ces déférences annonçoient aux étrangers une nation libre, juſte, ſpirituelle, reſpectueuſe & polie; elles caractériſent merveilleuſement les mœurs du ſiecle de *Louis-le-Grand.*

Aujourd'hui notre taciturnité forcée nous a rendus plus décents, mais en même temps triſtes, rêveurs, froids, philoſophes, incapables d'éprouver aucunes ſenſations vives; le Public étouffé au milieu des chaleurs de l'été, ſans oſer réclamer les ſecours de l'air; il eſt privé d'entendre le Spectacle, lorſque par haſard l'Acteur parle trop bas: voilà cependant ce que l'on caractériſe de bon ordre, de décence & d'honnêteté.

Pour juſtifier la néceſſité de ce nouvel ordre, pourra-t-on citer quelques bons Ouvrages, ou des Comédiens de mérite, que les clameurs publiques aient fait tomber? Au contraire *l'Hiſtorique du Théatre* ne parle que de guerres déclarées aux Acteurs ſans talents & aux mauvais Auteurs.

Les *Pradon*, les *Boyer*, les *Scudéri*, & tant d'autres, furent les victimes d'un Public turbulent à la vérité, mais éclairé, judicieux & integre.

Ce même Public avoit également proſcrit un tas de mauvais Comédiens (1), qui n'avoient

(1) Le Chapitre des penſions de retraite accordée aux Comédiens prouve que depuis 1680 juſqu'en 1764, la Comédie en a payé pour ſix cents mille livres. Elle doit aujourd'hui cette ſomme: ſi elle eut été bien riche, elle ſeroit donc déchargée de dix mille livres de rente: à qui la faute?

été reçus que par la brigue & par la perſécution ; il s'en eſt fait juſtice, comme on arrache d'un bon champ les ronces qui empêchent de vivifier les plantes. C'eſt donc à la faveur d'un privilege ſi reſpectable, que l'on a tiré de la foule tous ces génies heureux, formés par l'enthouſiaſme du Public, & illuminés par ſes critiques.

Le grand *Corneille*, *Racine* & *Moliere*, le fameux *Baron*, le célebre *Dufreſne* (1), les Demoiſelles *Deſmares*, *Quinault* & *le Couvreur*, voilà ſes créatures, voilà les modeles du plus beau des Arts : que nous en reſte-t-il ? Quelques traits épars ça & là, mais rien de vraiment beau, point de pathétique ſans enflure, point de diction ſans familiarité, point de comique ſans charge ou ſans bruſquerie.

En vain m'objectera-t-on que tout eſt le mieux du monde, que le Public eſt content, qu'il applaudit, qu'il s'amuſe ; je répondrai à cette ſublime objection, que le Public ſe mene comme l'on veut, qu'il rit aux Farces de *Nicolet* comme au *Malade imaginaire* ; mais que le petit nombre de gens de goût, qui forment réellement le Public, gémiſſent ſur la décadence d'un Art qui ne peut être apprécié & jugé que quand on accordera au Public la liberté de juger une Piece & un Acteur.

Le François eſt impétueux, violent ; mais il aime l'honneur, la juſtice, & reſpecte les Loix.

---

(1) On doit être bien convaincu qu'il n'eût été qu'un ſujet médiocre, s'il n'eut été harcelé par le Public.

SOLUTION.

Je crois avoir ſuffiſamment rempli tous les objets de mon Mémoire ; je penſe avoir approfondi chaque matiere avec une ſorte de ſagacité ; j'ai mis dans leur plus grand jour tous les obſtacles qui s'oppoſent à l'accroiſſement d'un Art dont j'ai été idolâtre ; je ſuis même parvenu à ouvrir quelques moyens pour y remédier ; je les ſoumets tous à la ſageſſe de mes ſupérieurs : leurs vues ſont encore plus étendues que les miennes ; s'ils jugent mes idées impraticables, je m'en conſolerai par le deſir que j'ai eu de bien faire.

OBSERVATION

SUR LE MÉMOIRE DE M. LE KAIN,

Pour donner à la Comédie Françoiſe autant de célébrité qu'elle peut en être ſuſceptible.

J'AI cru que les Amateurs du Théatre François, pour leſquels je travaille depuis ſi long temps, me ſauront quelque gré d'avoir mis ſous leurs yeux le projet que M. *le Kain* eut ordre de ſes Supérieurs, il y a quelques années, de dreſſer, pour parvenir, s'il étoit poſſible, à rendre à la Comédie Françoiſe l'éclat dont elle a joui ſi long temps : on vient de voir les moyens qu'il a propoſés pour y réuſſir ; mais après les avoir examinés ſérieuſement, on conviendra de

trois choſes : la premiere, qu'il avoit voulu conſerver à ſon Corps, dont il ſe ſous-entendoit le chef par la ſupériorité de ſes talents, la primatie, en voulant qu'il dominât ſeul ; la ſeconde, qu'il a ſaiſi ce prétexte pour humilier ſes camarades, parce qu'il avoit, ſans doute, quelque raiſon de s'en plaindre ; la troiſieme, de profiter de cette occaſion, pour tenter la ſuppreſſion de la nouvelle Garde, en ſuppoſant que, depuis l'époque du renvoi de celle du Guet, qu'elle a remplacé, les talents dramatiques avoient toujours été en diminuant, en avançant pour principe que la critique ſévere eſt le ſeul, le vrai moyen de produire de bons Ouvrages, & des Acteurs & des Actrices intelligents & diſtingués ; que cette critique ſi néceſſaire pour la progreſſion des talents relatifs au Théatre, intimidée par cette Garde ſévere, n'oſe plus rejeter, comme elle faiſoit autrefois, les Ouvrages & les Comédiens médiocres ; qu'en conſéquence le goût décline au point que, ſi l'on n'y met ordre, le Théatre François retomberoit dans l'enfance dont cette critique ſévere l'avoit tiré.

Après avoir réfléchi en praticien, plus qu'en connoiſſeur, ſur ces deux points, je réponds ſur le premier qui accuſe une partie des Comédiens de manquer de talents, en changeant ou gâtant leur jeu, pour obtenir les applaudiſſements d'un Public bien différent que celui du Fauxbourg Saint-Germain, il ne doit point leur en faire un crime ; qu'accoutumé lui-même à en recevoir, lorſqu'il eſt ſur la Scene, il en auroit peut-être uſé de même, ſi, dans les premiers jours qu'il a paru ſur le Théatre des Tuileries,

leries, il y eut été reçu avec froideur ; qu'il a dû plus à ſa réputation acquiſe, qu'à ſes talents réels, les acclamations dont il a joui juſqu'à ſa mort ; & qu'enfin en parlant de ſes camarades, il devoit le faire avec plus de ménagement.

M. *le Kain* n'a pas été plus prudent, en accuſant la Garde Françoiſe de la décadence du goût, & en aſſurant que ſi elle eſt conſervée, le Théatre manquant d'Auteurs & de bons Comédiens, l'on doit être ſûr de ſa chûte très-prochaine. Si cet Acteur, prévenu ſi injuſtement, eut été plus ſouvent le témoin de la maniere dont cette Garde ſe conduit, il l'eût jugée avec moins de ſévérité. Les conſignes n'ont pour objet que d'en impoſer au tumulte & à la cabale : elles n'empêchent ni les applaudiſſements ni la critique, quoique les uns & l'autre ſoient ſouvent ſans connoiſſance de cauſe. Une preuve de l'indulgence de cette Garde nouvelle, c'eſt que les *bravo*, qui font tant de bruit aujourd'hui, étoient inconnus avant elle, & qu'elle tolere ſouvent des cabales pour & contre, beaucoup plus malignes que celles dont on ſe plaignoit du temps que le Guet faiſoit le ſervice au Fauxbourg Saint-Germain. J'ajouterai, comme en ayant été cent fois le témoin, que cette Garde, qui déplaiſoit tant à M. *le Kain*, n'eſt ſévere & n'en impoſe qu'à ceux qui interrompent mal-à-propos le Spectacle ; ce qui la rend chere à ceux qui aiment le Théatre, parce que, par cet heureux changement, ils jouiſſent tranquillement du plaiſir qui les y a amenés.

A l'aigreur près, qui prédomine dans le Mémoire de M. *le Kain*, ſur ce ſujet & ſur ſes ca-

marades, ſon Mémoire renferme des vues éclairées pour la célébrité de la Comédie Françoiſe: ſes moyens, pour y parvenir, ſont d'un Connoiſſeur conſommé & délicat; mais me ſera-t-il permis de haſarder qu'en ſe croyant, pour ainſi dire, le chef par ſes talents, il n'a point eu recours au ſeul qui peut la procurer? Il étoit trop éclairé pour l'ignorer; il en a été d'ailleurs trop queſtion dans le monde, pour que ce projet ne fût pas venu à ſa connoiſſance; mais cette innovation compromettoit la Comédie de bien des manieres, ce qui l'intéreſſoit trop pour en haſarder la propoſition; mais puiſqu'il n'a pas jugé à propos de toucher à cette corde dangereuſe, ſuppléons à ſon ſilence trop prudent, en mettant ſous les yeux de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, ce moyen; éclairés tels qu'ils ſont, ils l'approuveront, puiſqu'en rendant les Comédiens du Roi dignes des bontés dont Sa Majeſté les a toujours comblés, ils contribueront, par des talents plus ſupérieurs, à la délaſſer de ſes longs & importants travaux.

Le vrai point, pour parvenir à cette ſupériorité de talents, c'eſt d'ordonner,

1°. L'établiſſement d'une ſeconde Troupe à Paris, ſous le titre de Comédiens de la Ville, ou tel autre que les Supérieurs jugeront à propos de lui donner;

2°. De nommer pour chef le Prévôt des Marchands, ſous les ordres cependant de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre;

3°. Que cette ſeconde Troupe ſoit formée des meilleurs ſujets de la Province;

4°. Qu'il ſoit nommé un Directeur, connoiſſeur en cette partie, & bon Comédien lui-même, pour en faire le choix, & pour convenir avec eux de leurs appointements, par acte devant Notaires;

5°. Que cet engagement ne ſoit que de trois ans, à la fin deſquels on ſera maître de les congédier, en cas qu'ils déplaiſent au Public; &, en cas du contraire, de les continuer dans la même forme pour trois autres années. Par ce ſage arrangement, les ſujets, pour ne point courir le riſque d'être congédiés à la fin de leur bail, ſe conduiront de maniere à acquérir de plus en plus des talents, certains qu'alors leurs gages augmenteront, ou qu'ils ſeront initiés dans la Troupe du Roi;

6°. Que le répertoire des Pieces que la nouvelle Troupe repréſentera, ne ſera formé que de celles que les Comédiens du Roi, ſoit Tragédies ou Comédies, ne jouent plus depuis cinquante ans, & des nouvelles que des Auteurs dramatiques compoſeront pour leur Théatre;

7°. Que l'on en uſera pour la recette des repréſentations comme à la Comédie Françoiſe, à l'exception qu'au lieu de partage de parts, on fera celui des appointements des Acteurs & des Actrices, les frais du jour prélevés; & que le ſurplus de la recette ſera mis en ſequeſtre, d'où l'on tirera chaque année les gratifications accordées par le premier Gentilhomme de la Chambre à ceux & à celles qui auront le mieux ſervi & acquis plus de talents;

8°. Qu'il ne ſera point repréſenté de Pieces nouvelles, qu'elles n'aient été préſentées préa-

lablément au premier Gentilhomme de la Chambre, en exercice, & que les Comédiens, qui y joueront n'en aient fait au moins six répétitions, dont la derniere sera la veille du jour où elle sera représentée pour la premiere fois;

9°. Que les Auteurs qui leur fourniront des Pieces, auront le même traitement que celui qu'ils ont au Théatre des Comédiens du Roi;

10°. Que dans les engagements que contracteront les Comédiens qui se présenteront pour entrer dans la Troupe de Paris, il sera spécifié qu'ils joueront dans le tragique & dans le comique;

11°. Qu'il sera permis au Directeur de cette Troupe d'avoir autant d'externes que d'emplois différents, en forme de doubles ou d'éleves, à raison de cent francs chacun par mois sur le revenu du Sequestre;

12°. Que la Troupe s'assemblera tous les Lundis pour le répertoire seulement de la semaine, & non pour aucune autre affaire;

13°. Qu'il sera réglé que ceux qui seront employés dans la Troupe seront payés tous les mois, & que leurs appointements ne pourront être saisis par leurs créanciers;

14°. Qu'ils seront tenus, comme les Comédiens du Roi, de jouer à la Cour, quand ils en recevront l'ordre, & seront payés alors à l'instar du réglement relatif à ces voyages; ils seront obligés également de jouer tous les jours à Paris, à l'exception de ceux qu'ils seront mandés à Versailles.

15°. Que la Ville de Paris leur fournira leur Théatre, décorations & le magasin d'habits;

16°. Qu'il n'y aura d'entrée *gratis* que celles qu'accorderont les premiers Gentilshommes de la Chambre & l'Hôtel de Ville ; à l'égard de celle des Auteurs, ce ſera conformément au Réglement arrêté entr'eux & les Comédiens du Roi ;

Que tous les ans, quinze jours avant la clôture, il ſera donné trois repréſentations au profit des Acteurs & Actrices qui continueront à jouer à la rentrée ;

17°. Que dans les retenues de chaque repréſentation pour les frais ordinaires des appointements des Acteurs, Actrices, Gagiſtes, &c, le quart des Pauvres ſera compris ;

18°. Que l'Orcheſtre ne ſera compoſé que de ſix violons & d'une baſſe ; que le Théatre ne ſera éclairé que par des chandelles & non par des bougies, excepté le foyer par ſix ; & qu'il ne ſera pas permis aux Actrices de ſe trouver dans ledit foyer, ni de recevoir dans leurs loges des cavaliers.

Après avoir donné cet extrait de Réglement que les Supérieurs corrigeront à volonté, je paſſe aux avantages qui réſulteront de cette ſeconde Troupe ſoutenue à Paris.

1°. Les Gentilshommes de la Chambre ſe trouvant les maîtres de faire paſſer dans la Troupe du Roi les ſujets dont les talents ſont ſupérieurs, il n'y a pas de doute qu'avant quelques années, la Troupe du Roi ne devienne une des meilleures de l'Europe.

2°. La concurrence & l'émulation jointes à l'envie de ſe ſurpaſſer, animeront les ſujets des deux Troupes : la premiere, dans la vue de ne point

être surpassée par la seconde, & d'augmenter leur recette; celle des Comédiens de Paris de mériter d'être admise un jour dans la premiere par vanité, & sur-tout par la satisfaction d'un état fixe & d'une retraite à pension.

On pourroit m'objecter qu'en supposant que le Gouvernement adopte le projet d'une seconde Troupe de François à Paris, n'y a-t-il pas à craindre qu'elle ne puisse s'y soutenir? Il est aisé de répondre à cette inquiétude peu fondée. Ceux qui savent l'historique des Spectacles anciens de Paris, n'ignorent pas qu'avant la réunion des deux Théatres François en 1680, il y en avoit plusieurs; que le goût du Spectacle dans ce siecle étoit bien différent de celui-ci; & que cependant ils s'y sont tous maintenus. Qu'on juge, après cette réflexion, de la chaleur avec laquelle on donne aujourd'hui dans cet amusement flatteur, qui, dans le vrai, est le plus utile & le plus convenable pour les mœurs; ce Spectacle, autant épuré qu'il l'est, n'est-il pas la meilleure école que puisse avoir notre jeunesse oisive? D'ailleurs le Gouvernement n'ouvrira-t-il pas un jour les yeux sur les inconvénients continuels qui résultent de ceux des Boulevards qui augmentent le libertinage des deux sexes chaque jour; je dis plus, qui énerve le travail & le commerce, appauvrit le peuple qui quitte le travail & s'en dégoûte, pour aller rire des bouffonneries de *Janot*, & qui manquant bientôt de tout, cherche à vivre, les jeunes gens par le vol ou l'escroquerie; & les femmes ou filles, par les seuls moyens dont elles peuvent tirer parti? Quelle différence de

ce siecle au précédent ! dans celui-là, les Spectacles privilégiés, comme ceux de la Passion & de l'Hôtel de Bourgogne, avoient droit de faire fermer sur le champ chaque Théatre que des Forains ou des Directeurs de Province osoient ouvrir : comment se peut-il que ces mêmes privileges, au pouvoir de l'Opéra, des François & des Italiens, leur soient devenus inutiles, & qu'ils aient le désagrément continuel de voir leur recette diminuer de jour en jour & le chagrin même d'être certains que ce qu'il y a de plus distingué les abandonne pour aller s'amuser à des jeux dont le seul mérite consiste le plus souvent dans la charge & dans l'obscénité ?

Il est vrai que cet enthousiasme prétendu pour *Janot*, si vanté, si connu, n'a été que passager ; cet Acteur, trop enorgueilli de ses succès, a eu l'imprudence de vouloir briller sur un des Théatres du Roi, se flattant indubitablement qu'il y seroit aussi suivi qu'aux Boulevards : il ne s'est pas mépris pour le premier jour, son début sous le nom du sieur *Volange* a attiré tout Paris. Personne n'ignore quelle en a été la suite ; ce Public, d'abord si engoué des prétendus talents de ce Farceur, a rougi en le voyant jouer dans cette Comédie du feu *Colalto*, qui, tant qu'il a vécu, y jouoit le Rôle principal ; à peine *Janot* a-t-il paru, que la comparaison a fait comprendre la magie du vestige ; en vain le sieur *Volange* s'est-il roidi contre la mauvaise humeur & les huées. Son apparition aux Boulevards a produit des prodiges, celle qu'il a faite aux Italiens, les a fait évanouir. On est honteux aujourd'hui de l'avoir

trop encenſé, ne devroit-on pas l'être encore plus de fouler actuellement aux pieds le même homme, qui n'eſt que trop puni d'avoir brillé ſi long temps aux dépens d'un enthouſiaſme ſi follement fondé?

Je ne terminerai point cet article ſans avouer que j'ai ſupprimé dans le Mémoire de M. *le Kain*, dont je viens de rendre compte, les noms des camarades qu'il y a maltraités, indépendamment que je ne penſe pas comme lui à bien des égards ſur leurs talents, je ſuis attaché depuis plus de trente ans à ce Théatre; & de quelque maniere que la Comédie penſe ſur mon compte, je n'échapperai jamais l'occaſion de lui donner des marques d'eſtime & d'amitié; s'ils liſent cet Ouvrage, ils en auront ſouvent des preuves.

Il convient encore que j'ajoute que j'ai retranché du même Mémoire les tirades d'humeur de cet Acteur célebre & juſtement regretté, contre la Garde actuelle du Théatre; ne penſant point comme lui, ſur la décadence du goût & des talents dont il l'accuſe, ainſi que je m'en ſuis déjà expliqué ſur ce chapitre, je n'en dirai pas davantage à ce ſujet.

COUP-D'ŒIL

INTÉRESSANT

SUR LES PLUS ANCIENS THÉATRES,

Avec les noms des Acteurs dont les talens ont passé à la postérité.

SOUS l'Empereur *Auguste*, qui aimoit passionément le Spectacle, il y avoit de superbes Théatres; il imagina lui-même la Danse & les Pantomimes, ce qu'on nommoit des *Jeux Augustaux*; il dicta lui-même des Loix pour la Police des Acteurs: il défendit aux jeunes gens de l'un & de l'autre sexe d'y assister la nuit, à moins qu'ils n'y fussent conduits par des parents âgés; & aux femmes de se trouver aux représentations des Acteurs, parce qu'ils y combattoient nuds.

Il vouloit que les Comédiens fussent de bonnes mœurs: ayant été informé un jour qu'un d'eux nommé *Stéphanien*, avoit pour domestique une femme travestie en garçon, il le fit fouetter aux trois Théatres de Rome, & le bannit de ses Etats.

Auguste ne désapprouvoit pas qu'on sifflât un Acteur, il en fit bannir un de Rome & de toute l'Italie, pour avoir osé montrer au doigt un des Spectateurs qui le sifloit; ce qui arrivoit cependant toutes les fois qu'un Comédien péchoit contre la cadence ou contre la quantité.

Il n'étoit pas permis à un Acteur, du temps de *Néron*, lorſqu'il étoit ſur le Théatre, de ſe repoſer, de touſſer, de cracher, ni de ſe moucher; un jour cet Empereur ayant manqué à cette loi ſur le Théatre, où il récitoit un Poëme, il fléchit le genou, ſalua l'Aſſemblée, & attendit, dans cette attitude, qu'elle le jugeât. Il eut ſa grace.

Du temps de *Veſpaſien*, les Pantomimes étoient tant à la mode & conſidérés, au point qu'ils étoient appellés aux funérailles des perſonnes les plus diſtinguées de la Ville pour repréſenter les actions de ceux qu'on inhumoit.

Lorſque *Domitien* fut ſur le Trône, il défendit aux Danſeurs & aux Pantomimes de paroître ſur le Théatre; *Néron* les rétablit; *Trajan* les ſupprima encore: il fit cependant élever à Antioche un Théatre, après la deſtruction de cette Ville, occaſionnée par un tremblement de terre, & il en uſa de même pour remplacer ceux qui avoient été détruits.

Adrien en fit auſſi bâtir un autre beaucoup plus grand à quelques lieues de cette Ville, à la Fontaine de *Daphné*, qu'il fit environner d'un grand réſervoir; il imagina pour mieux dépeindre les Naïades, d'y faire nager ſes femmes nues; ce que *Saint Chryſoſtôme* condamna avec une ſévere éloquence.

Héliogabale ſe plaiſoit à faire le Comédien, il repréſentoit des farces avec des nudités & des poſtures déshonnêtes; il honora tant les Comédiens, qu'il leur fit faire des habits de ſoie, & en choiſit un pour être Préfet du Prétoire.

Alexandre Sévere fit ôter aux Comédiens ces

robes précieuſes, & à la place d'or & d'argent dont elles étoient brodées, il voulut qu'elles fuſſent de laine galonnée de cuivre; qu'ils fuſſent de plus nourris & traités en eſclaves; cela parut bien contradictoire, perſonne n'aimant plus le Spectacle que cet Empereur.

Vers la fin du troiſieme ſiecle, l'Empereur qui régnoit, les protégeoit hautement; jamais les Jeux Romains ne furent célébrés avec tant de dépenſes; il y avoit cent Joueurs de flûtes, autant de Sonneurs de cors, cent Chantres, qui danſoient en même temps avec autant de perſonnes, en frappant ſur des cymbales mille Pantomimes, & autant de Lutteurs.

Sous l'Empereur *Maxime*, *Gelaſſin*, Comédien, qui s'étoit jeté dans un bain d'eau tiede, pour tourner en ridicule le Baptême des Chrétiens, au ſortir de la baignoire, reparut habillé en blanc; on attendoit qu'il continuât à jouer ſon Rôle: on l'avertit, il refuſa de le faire, en déclarant qu'il étoit Catholique; qu'il avoit vu dans le bain dont il ſortoit, la redoutable Majeſté du Dieu vivant: après l'avoir beaucoup preſſé de faire ſon devoir, perſiſtant dans ſa réſolution d'abjurer les faux Dieux, & de plutôt mourir que de changer, les Spectateurs enragés de cette conſtance eſcaladerent le Théatre, ſe ſaiſirent du Comédien *Gelaſſin*, le traînerent à la porte, & le lapiderent à coups de pierres.

Les Poëtes Provençaux qui dans un autre ſiecle couroient la campagne & les châteaux pour réciter leurs Ouvrages, étoient nommés les Auteurs de la Science gaie; les Troubadours, Trovers, ou appellés Bouffons Ménestrels,

étoient beaucoup plus connus ſous le nom de Ménétriers.

Dans une fête d'apparat, *Louis VIII*, pere de *Saint Louis*, fit appeller un de ces Troubadours qui chanta les louanges du Monarque au ſon de la lyre.

Les vies de ces Poëtes de Provence, au nombre d'environ cent, ont été écrites par le Savant *Cibo*, Moine de Lérins, & par Hugues de *Saint Cezaire*, Moine de Montmayer, par *Roſtaing de Brignole*, Moine de Saint Victor de Marſeille, & par *Jean* & *Céſar Noſtradamus*, en 1344: celui-ci compta quatre-vingt-dix Poëtes, dont le Roi *Robert* fit recueillir les Ouvrages.

Le Cardinal *de Richelieu* a auſſi fait rechercher en Provence pluſieurs Pieces de ces Auteurs, que l'on conſerve dans la Bibliotheque du Roi.

En Italie, on a toujours beaucoup de pente à être Saltinbanque, pluſieurs Poëtes y monterent ſur le Théatre. Les moins ingénieux y choiſirent des ſujets de Piété, qu'ils repréſentoient dans les Villes où ils paſſoient.

Ces pieux Comédiens vinrent à Paris, au commencement du quatorzieme ſiecle; le Cardinal *le Moine*, Fondateur d'un College de ce nom, acheta l'Hôtel de Bourgogne & le leur donna, à condition qu'ils n'y repréſenteroient jamais que des ſujets pieux.

Par Arrêt du Parlement, ſous *François Premier*, en 1541, il les interdit, 1°. parce que pour réjouir le Peuple, on mêloit ordinairement à ces ſortes de Jeux, des Farces ou Comédies dériſoires; choſes défendues par les

ſaints Canons; 2°. que les Auteurs de ces Pieces, jouant pour le gain, doivent paſſer pour Hiſtrions, Joculateurs ou Bateleurs; 3°. que les Aſſemblées de ces Jeux ſont des parties ou d'aſſignations d'adultere, ou de fornication; 4°. que cela fait dépenſer de l'argent mal-à-propos aux Bourgeois & aux Artiſans de la Ville.

Dans une Requête préſentée par les Confreres, au Parlement, ils diſoient qu'ils faiſoient jouer ces Jeux de temps immémorial & confirmés par des Rois de France & de l'édification du commun populaire ſans offenſe générale ou particuliere.

En 1541, le Parlement convertit pour les Pauvres la Salle de la Paſſion; trois ans après, les Confreres établirent une nouvelle Salle, & demanderent que, ſuivant le Privilege, il leur fût permis de continuer la repréſentation des Myſteres; du profit deſquels, diſoient-ils, étoit entretenu le Service-Divin en la Chapelle de ladite Confrairie, avec défenſes à tous autres de jouer à l'avenir tant en la Ville que Fauxbourgs & Banlieue de cette Ville; ſinon que ce fût ſous le titre de ladite Confrairie: « la » Cour a inhibé & défendu, inhibe & défend » auxdits Suppliants de jouer le Myſtere de » la Paſſion de notre Sauveur, ou autres Myſ» teres ſacrés, ſur peine d'amende arbitraire, » leur permettant néanmoins de pouvoir jouer » d'autres Myſteres profanes, honnêtes, licites, » ſans offenſer ni injurier aucunes perſonnes; » & défend ladite Cour de jouer ou repré» ſenter dorénavant aucuns Jeux ou Myſteres,

Paris, un abus de la même nature, *Euſtache du Bellay* y préſidoit les jours de Fêtes de certaines Confrairies; on alloit en proceſſion avec des images au bout de bâtons, aux maiſons des Laïques; elles étoient compoſées de Prêtres, de femmes & de Bouffons. Elles furent défendues, ſous peine d'excommunication.

En 1580, *Saint Charles Borromée* chaſſa tous les Comédiens de ſon Dioceſe, & obtint l'ordre du Gouverneur de Milan, que ceux qui ſeroient conſervés ne joueroient aucune Piece qui n'eût été examinée & conforme à la Morale chrétienne; & de plus, qu'on ne repréſenteroit jamais le Vendredi, ni les Fêtes.

Le Parlement de Paris en uſa toujours ſévérement avec les Troupes établies à Paris, juſqu'à ce que le Cardinal *de Richelieu*, qui étoit paſſionné pour la Poéſie, eût aſſuré qu'à l'avenir on ne joueroit aucunes Pieces qui ne fuſſent marquées au coin de l'honnêteté; & pour confirmer ſa proteſtation, il fit enrégiſtrer en 1541 la Déclaration du Roi, dont j'ai parlé à ſa place dans cette année.

Tous les grands divertiſſements ſont dangereux; mais entre tous ceux que le monde a inventés, il n'y en a point qui ſoit plus à craindre que la Comédie; c'eſt une peinture ſi naturelle & ſi délicate des paſſions, qu'elle les anime & les fait naître dans nos cœurs, & ſurtout celle de l'amour, principalement lorſqu'on ſe repréſente qu'il eſt chaſte, fort honnête; car plus il paroît innocent aux ames innocentes, plus elles ſont capables d'en être touchées; on ſe fait en même temps une conſcience fondée ſur

ſur l'honnêteté de ces ſentiments, & l'on s'imagine que ce n'eſt pas bleſſer la pureté que d'aimer d'un amour ſi ſage. Ainſi on ſort de la Comédie le cœur ſi rempli des douceurs de l'amour, & l'eſprit ſi perſuadé de ſon innocence, qu'on eſt tout préparé à recevoir ſes premieres impreſſions, ou plutôt à chercher l'occaſion de les faire naître dans le cœur de quelqu'un, pour recevoir les mêmes plaiſirs & les mêmes ſacrifices qu'on a vu ſi bien repréſentés ſur le Théatre.

Le Pere *le Brun*, Profeſſeur de Saint Magloire, ſe déchaîne contre le Théatre; le Pere *Caſtero* la juſtifie, *Saint Thomas*, ſeconde partie de ſa Som. art. 2. queſt. 16, ſoutient que la Comédie épurée, loin d'être un mal, peut produire un bien. *Sed illa remiſſio animæ & rebus agendis fit per ludicra verba & facia. Saint Bonaventure* dit formellement, Dit. 16, Dut. 13, que les Spectacles ſont bons & permis, s'ils ſont accompagnés des précautions néceſſaires; *Saint Antonin* décide la même choſe; *Saint François de Sales* ne défendoit la Comédie qu'à ſes pénitents; *Saint Charles Borromée* l'a permiſe dans ſon Dioceſe, en 1583, par une Ordonnance, à condition que les Pieces ſeroient examinées par ſon Grand-Vicaire; les Cardinaux de *Turra Cremata*, *Caletan*, *Jean Vigener*, *Medina Silveſter*, *Comitorius*, *Henriquès & Bonacina Tubina* étoient du même ſentiment.

Les Cenſeurs Romains ont condamné dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Pere *Alexandre* cette propoſition, *Comediæ ſunt illicitæ.*

En 1701, MM. les Comédiens François ayant prétendu être abſous ſans reſtriction, à l'occaſion du grand Jubilé, MM. les Curés de Paris ayant tenus ferme, à moins qu'ils ne quittaſſent le Théatre, ils s'aviſerent de préſenter une Requête au Pape *Clément XI*, dans laquelle ils firent leur apologie, où rien ne fut oublié; le Saint Pere ayant fait examiner la Requête, elle fut rejetée, & la diſcipline des Curés de Paris confirmée.

Fatiſtes, Bardes & Druides.

Poëte, ce mot eſt tiré du Grec, qui ſignifie Farceur. *Nicod* étoit *Fatiſte*, en Latin *Cornicus*, Poëte. Ils compoſerent de petits ouvrages qu'ils faiſoient chanter en chœur, accompagnés par des inſtruments & des danſes : nos premiers Rois s'amuſerent de ces fêtes.

Les *Bardes* furent les premiers qui firent des vers; ils furent appellés de ce nom, parce que *Bard V*, Roi des Gaules, avoit mis ces Poëtes en réputation; leur Poëme avoit pour objet de célébrer les grands hommes & de flétrir la mémoire des impies; ils les chantoient en public.

La Poéſie paſſa des *Bardes* aux *Druides*, ſorte de Poëtes : quatre Pieces compoſoient ſous ce nom général de *Druides*, les *Valeres*, pour la religion; les *Eubages* vaquoient aux prodiges; les *Sarrenides* rendoient la Juſtice, inſtruiſoient la Jeuneſſe Gauloiſe; les *Bardes* célébroient les grands hommes; ceux-ci avoient le plus grand crédit ſur le Public, ils habitoient ſur

la montagne de Bourgogne, qu'on nomme encore le Mont Bart.

Au commencement du ſeptieme ſiecle, lorſque les Rois de France tenoient leur Cour plénière, on donnoit toutes ſortes de récréations & de fêtes au Public pendant huit jours entiers: après la Meſſe, où le Prêtre à l'Epître mettoit au Monarque la couronne ſur la tête & le ſceptre à la main, conſervant l'un & l'autre juſqu'à ce qu'il ſe couchât, il ſe montroit à ſes ſujets, ſur un lieu élevé pour en être vu, d'où il étoit le témoin de toutes les fêtes qui ſe donnoient en réjouiſſance du bonheur qu'ils avoient de le poſſéder.

Le Roi dînoit ſeul en public; à l'entre-mets vingt héros d'armes, rangés aux deux côtés de la table, tenant à la main des coupes d'or & d'argent, crioient trois fois de toutes leurs forces, *largeſſes du plus puiſſant des Rois*; après quoi ils jetoient de l'argent au peuple, au bruit des fanfares & des cris de joie d'une foule reconnoiſſante.

A ces fêtes jouoient toutes ſortes de Farceurs, les plus anciens débitoient des contes; les Pantomimes repréſentoient des Comédies; les Bouffons avoient des chiens & des ſinges, auxquels ils faiſoient faire toutes ſortes de plaiſants tours: tous ces bateleurs excelloient dans leurs jeux; l'on doute que les anciens uſages fuſſent les mêmes: ils avoient rapport à la Religion, ils furent ſupprimés.

Louis-le-Débonnaire, qui n'aimoit point le Spectacle, ne manqua jamais d'en donner de ſemblables dans les temps de Cour plénière, & d'y aſſiſter lui-même.

Après la mort de *Jeanne Premiere*, Reine de Naples, les Trouvers ou Troubadours n'ayant plus d'asyle chez les grands Seigneurs, comme par le passé, cesserent d'écrire lorsqu'ils ne furent plus caressés; les Jongleurs, de leur côté, mépriſés, ſe retirerent; il ne fut plus queſtion de Poéſie, ni de plaiſirs de cette nature.

Sous *François Premier*, *Ronſard* rétablit la Poéſie, & les Poëtes reparurent & ſe firent connoître. Les Controniers ou Conteurs inventerent des hiſtoriettes en proſe.

Dans la ſuite, tous les différents Poëtes furent appellés Jongleurs, ou Joculateurs; *Philippe-Auguſte*, dès les premiers jours de ſon regne, les chaſſa de ſa Cour, & les bannit de ſes Etats: ces Jongleurs, s'étant corrigés, reparurent quelques années après en France, où ils furent ſoufferts.

Lorſque *Philippe-le-Hardi* fut ſur le trône, la Poéſie devint ſi à la mode, qu'il ſe forma des écoles de rimes & de verſifications, comme il y en avoit eu autrefois à Rome pour la Pantomime & pour la geſticulation.

Sous *Philippe-le-Bel*, la Poéſie tomba en décadence; elle penſa être ruinée par le goût qu'on prit pour les Romans.

Ceux qui jugeoient les Ouvrages, les nommoient *les Auteurs de la gaie ſcience*; ceux qui étoient reçus, l'étoient par des Patentes expédiées en vers; ils étoient nommés *Docteurs en ſtances gaies*, & ils gagnoient le Prix avec le nom de Roi.

En 1324, *Clémence Iſaure*, de la Maiſon des Comtes *de Toulouſe*, fit déclarer à tous les

Poëtes des environs, qu'elle venoit faire le fonds d'un Prix d'une violette d'or, qui seroit donnée à celui qui feroit de meilleurs vers à sa mort, avec ordre que le revenu de la somme qu'elle avoit placée à ce dessein, serviroit à continuer ce Prix tous les ans, à la même condition; ce qui fut observé religieusement.

Les premieres Lettres-Patentes qui furent expédiées aux Confreres de la Passion, sont en date du mois de Décembre 1402, signées par le Roi, Messeigneurs *Jacques de Bourbon*, *l'Amiral*, *Vieulaines*, présents, ont signé & visé, scellé en lacs de soie verte, au dos desquelles Lettres-Patentes étoit écrit: le Lundi 12 de Mars 1402, *Jean Aubry*, *Jean du Rei*, & *Dorsemont*, Maîtres de la Confrairie nommée *Aublanc*, présenteront ces Lettres à M^e. *Robert de Thuiliers*, Lieutenant de M. *le Prévôt*, lequel eut icelles Lettres octroyées, &c.

Traits singuliers du Théatre ancien.

Trasée, Poëte, Sénateur Romain, si respectable par son mérite, fut condamné à la mort par l'Empereur *Néron*, parce qu'il en avoit trop, & qu'il étoit généralement estimé. Ce Sénateur avoit joué autrefois les premiers Rôles tragiques à Padoue, où il étoit né.

Néron en avoit fait autant sur ceux de Rome, dans les Tragédies de *Conacée*, d'*Oreste*, d'*Œdipe*, & d'*Hercule furieux*.

En Grece, les Comédiens illustres étoient réputés des personnes notables; & cette qua-

lité, loin de déroger, amenoit ceux qui la poſſédoient avec diſtinction aux premieres places de la République. *Ariſtodeme* fut nommé l'un des dix Ambaſſadeurs à la République d'Athênes, pour aller conclure la paix avec *Philippe de Macédoine*.

Quoique les Loix Romaines fuſſent ſi contraires aux Comédiens, que nul d'entr'eux ne pouvoit contracter des alliances avec des Sénateurs & avec leurs petits-fils, & que *Tibere* même eût porté l'humiliation pour eux, au point de défendre aux Sénateurs d'aller chez eux, & même aux Chevaliers Romains avec défenſes de les accompagner dans la rue, on avoit néanmoins à Rome beaucoup de conſidération pour eux.

Si Eſopus déclamoit beaucoup plus gravement que *Roſcius* les événements ſimples, c'eſt que le premier étoit Tragédien, & le ſecond jouoit la Comédie; les Acteurs du Théatre de ce temps-là étoient diſtingués, les uns en jouant dans la Tragédie, & les autres dans la Comédie; ce qui étoit abſolument diſtinct & très-oppoſé.

Lorſqu'un Comédien ou un Tragédien n'étoit plus en état de monter ſur la Scene, il alloit attacher ſon maſque au Temple de *Bacchus*, ce qui ſignifioit qu'il ſe retiroit pour aller mener une vie privée.

A Athênes, un Comédien qui s'acquittoit mal de ſon Rôle, étoit fouetté, par ordre de l'Intendant du Théatre, en ſa préſence; il en étoit de même quand un Acteur déshonoroit par des geſtes laſcifs & déshonnêtes le Dieu ou le Héros qu'il repréſentoit.

Un jour, un de ceux-ci étant tombé dans cette faute, il fut fouetté cruellement; l'Empereur *Caligula* qui entendit ſes cris, trouva ſa voix ſi touchante, qu'il envoya ordre qu'on continuât le ſupplice, pour avoir le plaiſir de l'entendre plus long temps.

Theſpis repréſentoit lui-même ſes Tragédies; c'étoit la coutume chez les Anciens que les Auteurs jouaſſent eux-mêmes dans leurs Pieces.

Néoptoleme, célebre Comédien, étoit le favori de *Philippe de Macédoine*; pere d'*Alexandre-le-Grand*. *Ariſtadémus*, Comédien grec, fut ſouvent interrogé par les Athéniens en ambaſſade vers *Philippe*, pour les affaires de la paix & de la guerre.

Démétrius avoit la voix ſi belle, qu'il avoit été choiſi pour jouer les Rôles de Divinités, des femmes du premier rang, des peres indulgents & des Amoureux.

Cithéride, Comédienne, fut la maîtreſſe de *Marc-Antoine*; *Fulvie* ſa femme, pour ſe venger, ſe fit aimer d'*Auguſte*, & l'engagea à faire la guerre à ſon mari; c'eſt d'elle dont parle *Fontenelle*, ſous le nom de *Glaphiſe*, dans ſon *Dialogue des Morts*.

Claudion, *Eſope*, Comédien, Tragique célebre, vivoit au ſeptieme ſiecle de Rome, en 84, avant notre époque; *Cicéron* ſe mit ſous ſa diſcipline & ſous celle de *Roſcius*, pour ſe perfectionner dans l'art de la déclamation.

Cet *Eſope* étoit prodigue dans ſes dépenſes; il donna un jour, un repas où il fit ſervir un plat de terre rempli d'oiſeaux, auxquels il avoit appris à chanter & à parler, chacun deſquels

valoit ſix cents livres ; il y en avoit pour dix mille francs.

Malgré ſes dépenſes & celles de ſon fils, auſſi prodigue que lui, il laiſſa à ſa mort près de cinq millions qu'il avoit amaſſés à ſon métier de Comédien ; il ſe paſſionnoit au point, dans ſes Rôles, quand il jouoit, qu'il en devenoit extatique ; dans un de ſes tranſports, jouant le Rôle d'*Apollon*, il tua un jour un de ſes camarades.

Cicéron nous apprend que ce Comédien trop âgé pour reſter ſur le Théatre, voulant paroître aux Jeux magnifiques que *Pompée* donna au peuple à la dédicace de ſon Théatre, reſta tout court à l'endroit du ſerment où l'on exprime les peines que l'on vouloit bien ſubir ſi l'on y manquoit; leçon pour les Acteurs célebres qui ne ſavent pas ſe retirer à propos du Théatre.

Roſcius Gallus fut le premier Comédien qui imagina de porter un maſque au Théatre, pour cacher le défaut de ſes yeux qui étoient bigles; il ne faut pas confondre ce *Roſcius* avec le célebre Comédien de ce nom, dont on va parler.

Roſcius étoit Comédien en l'an 50 de Rome, avant notre époque ; il étoit devenu le favori de *Jules-Céſar*, qui étoit paſſionné pour la Comédie, où cet Acteur comique excelloit; *Fiſteu* s'eſt mépris dans la ſuppoſition qu'il fait, que ce célebre Acteur portoit un maſque, parce qu'il étoit bigle & laid ; je viens de parler de l'Acteur qui avoit recouru à ce moyen pour cacher ce défaut ; celui-ci n'en avoit aucun de conformation, au contraire il étoit auſſi bel homme qu'il avoit de talents.

Ce célebre Comédien touchoit de la caiſſe publique neuf cents livres par jour ; il ne partageoit rien de cette ſomme avec ſes camarades : j'ai parlé ailleurs de l'affaire qu'il eut à l'occaſion d'un eſclave nommé *Panurgius*, qui lui fut remis par *Fannius* pour lui apprendre ſon art, à condition d'en partager le prix après l'avoir vendu. *Cicéron* plaida ce mauvais procès qu'il gagna.

Dioniſia, fameuſe Comédienne, jouoit la Comédie avec *Roſcius*. La République lui donnoit cinquante mille écus d'appointements tous les ans.

Bathyele étoit un célebre Pantomime, qui, avec *Pylade de Cilicie*, jouoient ſous le regne de l'Empereur *Auguſte* des Tragédies ſans parler, avec tant de prétention, qu'ils rendoient par leurs geſtes & par leurs dents, tout ce que le meilleur Comédien déclamoit. Le premier excelloit dans le comique & ſatyrique, & *Pylade* dans le grave & le ſérieux. Chacun d'eux forma une Troupe à part. C'eſt ce même *Pylade* que *Céſar* fit fouetter pour avoir montré au doigt un homme de deſſus le Théatre, comme il a été dit ailleurs. Cette action étoit une grande injure chez les Romains, & elle étoit punie ſévérement. Un jour qu'il repréſentoit en danſant le perſonnage d'*Hercule furieux*, le peuple ſe mit à crier contre lui, parce qu'il haſarda quelques démarches indécentes & déréglées. *Pylade* à ces cris ôta ſon maſque : *Sot que vous êtes*, reprit-il d'une voix encore plus haute que la leur, *je repréſente un fou & en fureur ;* remit ſon maſque & continua tranquillement la Scene.

D'Arus, auſſi Pantomime, eut la hardieſſe après que *Néron* eut empoiſonné ſon pere & fait noyer ſa mere, de chanter à la fin d'une Piece, *adieu mon pere, adieu ma mere*, &c. Il repréſentoit par le geſte, une perſonne qui boit dans l'eau & qui ſe noye, & ajouta à la fin, *plutôt vous tirer par les pieds*, pour faire entendre par-là & par ſon Pantomime, que *Néron* penſoit à exterminer le Sénat.

Pâris le Comédien, étoit d'Egypte & affranchi de *Domitien*; il étoit Bateleur du temps de *Néron*; *Domitien* le fit mourir & répudia ſa femme à cauſe de ſon commerce avec le Comédien & ſes impudicités publiques.

On trouve l'épitaphe de ce *Pâris* dans *Martial*, Liv. 2, Ep. 14.

Apelles étoit Acteur tragique, & joüoit ſous le regne de *Caligula*, auquel il plut tant, qu'il le mit au nombre de ſes Conſeillers, tout Comédien qu'il étoit; un jour, cet Empereur voulant éprouver ſon attachement pour ſa perſonne, lui montra une ſtatue de Jupiter, en lui demandant qui étoit le plus grand de ce Dieu ou de lui *Caligula*; *Apelles* ayant héſité, l'Empereur le fit fouetter cruellement, & le fit tourner pendant deux heures ſur une roue.

Favo étoit noble Romain & Bateleur, il vivoit en 81 de notre époque; il joua *Veſpaſien* à ſes funérailles, & fit ſon Oraiſon funebre ſans parler, en contrefaiſant les mœurs, les inclinations & juſqu'aux paroles de cet Empereur: pour le mieux imiter, il parut ſous les habits de cet Empereur. Il réuſſit beaucoup dans ce Rôle; mais il finit par ce trait: *combien ma*

pompe funebre coûtera-t-elle, dit-il au Maître des cérémonies ? celui-ci ayant répondu, *cent mille écus* ; qu'on me compte cette somme, s'écria *Favo*, & qu'on me jette après dans le Tibre si l'on veut, marquant par-là cette avarice qui faisoit le caractere distinctif de *Vespasien*.

Athanathus aussi Bateleur du temps de celui dont je viens de parler, étoit d'une force prodigieuse ; il portoit sur le Théatre une cuirasse de plus de cinq cents livres pesant, & se promenoit avec cette charge comme s'il n'eut eu que son habit sur le corps.

Les *Enfants sans souci* se formerent sous le regne de *Charles VI*.

Pélagie, célebre Comédienne d'Antioche, au cinquieme siecle, passant un jour avec son habit de Théatre dans l'Eglise du Martyre de *Saint Julien*, *Maximien* & les autres Evêques en furent scandalisés, excepté *Nonus*, Evêque d'Héliopolis, qui fit à ce sujet cette réflexion : « Qu'il pouvoit arriver que cette femme qui » prenoit tant de soins à se parer pour plaire » aux hommes, ne fût un jour la condamna- » tion des Chrétiens qui en prennent si peu » pour être agréables à Dieu ».

Cette Comédienne, qui avoit été Catéchumene, étant allée un Dimanche à l'Eglise où le même Evêque prêchoit, fut si touchée de ce qu'il dit de la conversion des pécheurs, qu'elle lui écrivit le lendemain qu'elle vouloit entrer dans le giron de l'Eglise. Ce saint Prélat ne voulant point laisser refroidir ce saint projet, alla sur le champ chez elle, lui administra tout de suite le Baptême, &, selon l'usage de ce temps-

là, ajouta enſuite la Confirmation. Après cette converſion, la nouvelle Chrétienne donna tout ſon bien aux pauvres, ſe traveſtit en homme, & alla ſe retirer ſous le nom de *Pélage*, ſur la montagne des Oliviers, près de Jéruſalem, où elle mena une vie pénitente & auſtere.

Après le Concile d'Antioche, *Nonus* retourna à ſon Evêché d'Héliopolis, où ayant entendu parler du Solitaire *Pélage*, chargea le Diacre *Jacques* de s'informer de cet Hermite; le Diacre ne fut pas plutôt à Jéruſalem, qu'il alla voir *Pélage*, & lui parla de l'Evêque dit *Nonus*. Le Solitaire, ſans ſe découvrir, ſe recommanda à Dieu dans ſes prieres, & mourut quelque temps après; ce ne fut que depuis ſa mort que ſon ſexe fut reconnu.

Geneſt étoit de Rome, & Comédien ſous le regne de *Dioclétien*; il jouoit ſouvent dans les Myſteres chrétiens que la Troupe repréſentoit ſouvent devant l'Empereur; un jour il fut choiſi pour repréſenter les cérémonies du Baptême, & joua le Rôle de celui à qui l'on ſuppléoit ce Sacrement. Lorſque le Prêtre ſe préſenta pour lui verſer l'eau ſalutaire, il s'écria qu'il vouloit recevoir la grace de Jeſus-Chriſt, & qu'il renonçoit dès ce moment au culte des Idoles. Les Spectateurs applaudirent, penſant que c'étoit la ſuite de ſon Rôle qu'il rendoit avec la plus grande vérité. Après avoir été baptiſé par ſes camarades, dans toutes les formes, on l'habilla, ſelon l'uſage, d'une robe blanche, dont il ne fut pas plutôt revêtu, qu'on le ſaiſit en vertu de la Piece, pour l'annoncer à l'Empereur devant lequel on lui préſenta une ſtatue de Vénus pour

l'adorer ; mais *Geneſt* proteſta qu'étant Chrétien, il la fouloit aux pieds ; l'Empereur crut toujours que c'étoit la ſuite de ſon Rôle, & en rit beaucoup ; mais le nouveau Converti le confirmant ſérieuſement, *Dioclétien* en fut dans une ſi grande colere, qu'après l'avoir fait fuſtiger de verges, il l'envoya au Préfet *Plantius*, qui après lui avoir fait ſouffrir les plus affreux ſupplices ſans que *Geneſt* ſe démentît, alla en rendre compte à l'Empereur qui ordonna qu'on tranchât la tête à ce Martyr ; ce qui arriva le 25 Août 303 de Jeſus-Chriſt.

Ardéléon, Comédien d'Alexandrie, tournant en ridicule un jour les Myſteres des Chrétiens, fut tout-à-coup frappé de la grace, ſe déclara Chrétien, & ſouffrit le Martyre ſous l'Empereur *Maximien*.

Porphyre, Comédien d'Andrinople, s'étant fait baptiſer par *Moquere*, devant l'Empereur *Julien l'Apoſtat* déclara enſuite hautement qu'il étoit Chrétien ; il eut la tête tranchée le 15 Septembre.

Théatre Hollandois.

Outre le maſſacre & le ſang, les Pieces pour réuſſir en Hollande, doivent être remplies de l'extraordinaire & du merveilleux. On repréſente une Tragédie, où l'on voit devant une Princeſſe la tête de ſon Amant coupée dans un baſſin, auquel elle parle en écrivant ;

Dans une autre, *Circé* voulant punir le Confident d'*Uliſſe*, lui fait faire ſon procès ; ſes Juges ſont le Lion, le Préſident ; le Singe, le Greffier ; le Loup, le Regnard, & d'autres animaux

ſont les Conſeillers ; l'accuſé eſt condamné à être pendu : l'exécution ſe fait ſur le Théatre ; tous les membres de ſon corps ſe détachent, & tombent les uns après les autres dans un puits qui eſt ſous la potence. *Uliſſe* arrive, paroît déſeſpéré du malheur de ſon Confident ; *Circé* ſurvient : touchée de la douleur de ſon Amant, elle donne un coup de baguette, le pendu cru mort, ſort vivant du puits.

Depuis quelques années, de pareilles Pieces ne ſont plus jouées ſur ce Théatre. Les anciennes de *Caton* ſont retirées, à l'exception de celle intitulée le *Siege de Leyde*, que l'on repréſente tous les ans le 3 Octobre, par un uſage conſacré, la veille de Noël, ainſi que *Gisbrecht* & *Van-ham-tel* ; & chacun de ces Drames ſe joue cinq ou ſix fois de ſuite pour ſatisfaire à l'empreſſement avide des payſans, des domeſtiques & de la populace qui y accourent avec affluence.

Dans les Troupes d'Allemagne, il ſe trouve preſque toujours des Auteurs parmi les Comédiens : leurs Pieces & celles des autres Poëtes ne ſont jamais repréſentées pour de l'argent ; la rétribution, ou la part de l'Auteur, eſt délivrée à chaque repréſentation de la Piece ſur ſon produit, le nombre ni le jour n'y font rien : tant qu'elle ſe joue, ſes héritiers ont droit à la recette ; mais dans le moment qu'elle eſt imprimée, elle appartient aux Comédiens ; ils n'ont plus rien à y prétendre.

Le Théatre Allemand eſt très-ancien, & peut-être plus floriſſant ou plus fécond en Pieces que le François, en 1600. On compte plus de

mille Pieces imprimées depuis 1680 juſqu'en 1700 : ce qu'il y a de certain cependant, c'eſt que *Griph*, Poëte tragique, & *Weyſe*, comique, contemporains de *Corneille* & de *Moliere*, tout célebres qu'ils ont été en Allemagne, étoient fort au-deſſous de ces célebres Poëtes.

Il eſt vrai que depuis environ vingt-cinq ans M. *Gottsched*, Profeſſeur des Belles-Lettres à Leypſick, a donné une nouvelle forme au genre dramatique, qui a produit d'excellents Drames ; la Tragédie de *Caton d'Utique* en eſt la preuve : les Poëtes depuis, pour ſe former de plus en plus, ont traduit *Corneille*, *Racine*, *Voltaire*, *Moliere*, *Deſtouches*, &c. ce qui leur a donné le grand ton, & les fait aller aujourd'hui de pair avec tout ce que nous avons aujourd'hui en France de meilleurs Poëtes François.

Il y a auſſi d'excellents Acteurs en Allemagne ; le ſieur *Roch* eſt admirable dans le tragique & dans le comique ; & Mademoiſelle *Schuch*, remplie de graces & d'une jolie figure, réunit en elle les plus grands talents dans le tragique & dans le comique.

ANECDOTES.

THIBAULT, Comte *de Champagne*, qui vivoit dans le treizieme ſiecle, étant devenu amoureux de la Reine *Blanche*, mere de *Saint Louis*, fit une déclaration d'amour en vers, qu'il fit écrire ſur les murailles & ſur les vîtres du Château de Provins, où cette Princeſſe étoit alors; c'eſt dans ce même temps que ſe tinrent les premieres aſſemblées où l'on jugea des Ouvrages d'eſprit; le Comte *de Champagne* y préſidoit ordinairement.

Pujet de la Serre, de Toulouſe, vivant en 1620, étoit un Auteur qui entaſſoit Livres ſur Livres, & beaucoup plus connu par le grand nombre de ceux qu'il a faits, que par le talent; il étoit d'un caractere fort ingénu; un jour s'étant trouvé aux Conférences que M. de *Richeſource* faiſoit ſur l'éloquence, dans une maiſon de la place Dauphine: il l'écouta parler avec toute l'attention dont il étoit capable; lorſqu'il eut achevé, il vola vers lui, & lui dit: *Ah! Monſieur, que vous me raviſſez! il y a plus de vingt ans que je débite du galimathias, je penſois que je l'avois emporté ſur tous les Auteurs de notre temps; mais vous venez de me détromper, puiſque vous en avez débité une fois plus en une heure, que je n'en ai écrit depuis que je ſuis au monde.*

M.

M. le Prince *de Turene* étant allé un jour à une des repréſentations de la Tragédie de *Sertorius*, s'écria à deux ou trois endroits de la Piece, *où donc Corneille a-t-il appris l'art de la guerre ? Il en parle comme le plus fameux Général.*

Tout le monde ſait que le Comte *de Grammont* ayant été exilé hors du Royaume, s'étoit retiré en Angleterre, où ſon eſprit & ſon commerce aimable l'avoient mis à la mode, & le faiſoient rechercher de tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus brillant à la Cour. Il y devint amoureux de Mademoiſelle *Hamilton*, fille de qualité, & en fit publiquement la recherche; il paroiſſoit avoir entiérement oublié la France, lorſqu'il reçut des lettres de ſa ſœur qui le preſſoient de ne pas perdre un moment, & de revenir à Paris, où on lui avoit ménagé ſon rappel. Il crut ne devoir pas héſiter, prit la poſte & partit, ſans avoir pris congé de ſa maîtreſſe: les freres de Mademoiſelle *Hamilton*, qui en furent avertis une heure après, & qui étoient de braves gens, craignirent que le Comte de *Grammont* ne ſe moquât d'eux lorſqu'il ſeroit en France; ne voulant rien riſquer, ils le ſuivirent, & firent une ſi grande diligence, qu'ils arriverent à Douvres, dans le moment que M. *de Grammont* étoit à la veille de s'embarquer; d'auſſi loin qu'ils le virent, ils lui demanderent à haute voix s'il n'avoit rien oublié à Londres: *pardonnez-moi*, reprit le Comte (qui devina qu'ils venoient lui propoſer le coup de piſtolet, au cas qu'il refuſât d'épouſer Mademoiſelle *Hamilton*), *j'ai oublié d'épouſer votre*

ſœur, & j'y vais retourner avec vous pour mettre la derniere main à cette affaire. *Moliere* qui fut inſtruit de cette aventure avant qu'elle eût tranſpiré, en fit le ſujet de ſa Comédie du *Mariage forcé*; ce qui ne contribua pas peu au grand ſuccès qu'eut cette Piece.

L'Amour Médecin eſt le premier Ouvrage dans lequel *Moliere* a joué les Médecins : dans ce temps-là, ils alloient toujours en robe & en rabat; ils ne conſultoient qu'en latin; & ils affectoient un air ridiculement grave & impoſant qui méritoit bien que ce Cenſeur des mœurs les obligeât à changer de ton, & à ſe mettre à celui des honnêtes gens.

La Maiſon du Roi avoit, du temps de *Moliere*, ſes entrées à la Comédie Françoiſe. Le tort que la troupe en ſouffroit lui fit deſirer d'avoir un Réglement qui diminuât le nombre de tant de *gratis*; *Moliere*, toujours prêt à obliger ſes camarades, alla faire ſur ce ſujet des repréſentations au Roi, en le ſuppliant d'y vouloir bien pourvoir. Sa Majeſté qui comprit combien un tel abus devoit occaſionner de préjudice à ſes Comédiens, donna un ordre par lequel il fut défendu à aucune perſonne de ſa Maiſon d'entrer à la Comédie ſans payer. Une partie de ceux qui la compoſoient ſe trouva offenſée que les Comédiens euſſent ſollicité ce Réglement; & comme dans les Sociétés les plus reſpectables il ſe trouve quelquefois des étourdis, il ſe forma une cabale de jeunes gens qui réſolurent de punir les Comédiens, de forcer la porte de leur

Hôtel, & de venger ſur leurs perſonnes ce qu'ils appelloient affront & inſulte faite à la Maiſon du Roi. Ils allerent en aſſez grand nombre à la Comédie : malgré la réſiſtance opiniâtre du Portier, ils forcerent la porte ; & pour l'en punir, ils le percerent de cent coups d'épée, quoique ce malheureux leur eût jeté la ſienne, dans l'eſpérance qu'ils lui accorderoient la vie. Lorſqu'ils furent dans la Salle, ils chercherent les Comédiens pour leur faire le même traitement ; heureuſement pour ceux-ci que *Bejart*, qui devoit jouer un Rôle de vieillard, étoit habillé ; il eut la préſence d'eſprit de ſe préſenter aux mutins, & de leur dire : *eh ! Meſſieurs, épargnez un pauvre vieillard de ſoixante-quinze ans, qui n'a plus que quelques jours à vivre.* Cette ſaillie les fit rire & ſuſpendit leur fureur ; *Moliere* profita de l'intervalle, ſe montra, & leur parla avec tant de force ſur les riſques qu'ils couroient de ſe faire tous arrêter, & ſur les excès auxquels ils venoient de ſe porter, qui n'alloient pas moins qu'à les convaincre d'être rebelles aux ordres du Roi, que ces jeunes gens faiſant réflexion aux ſuites qu'il en pourroit réſulter, prirent tout d'un coup leur parti, & ſe retirerent avec précipitation. Après le Spectacle, les Comédiens qui avoient eu grand'peur, & ſur-tout les Actrices, tinrent conſeil ſur le parti qu'ils avoient à prendre, pour ne pas s'expoſer à la récidive d'un événement où ils avoient tant à riſquer : le plus grand nombre vouloit qu'on rendît les entrées à la Maiſon du Roi ; mais *Moliere*, dont le caractere étoit ferme, s'y oppoſa. Il alla le même jour en porter ſes plaintes

au Roi, qui fut très-irrité de ce qui s'étoit passé; Sa Majesté envoya chercher les Commandants de tous les Corps qui composent sa Maison, leur ordonna de les faire mettre sous les armes, de leur réitérer ses défenses d'entrer à la Comédie sans payer, & de faire la recherche de ceux qui avoient osé contrevenir à ses ordres, pour qu'on punît les plus coupables. *Moliere* profita de cette occasion pour faire sa paix avec la Maison du Roi : il se rendit au quartier où les Gendarmes avoient été assemblés, il leur dit que l'ordre qu'il avoit demandé de la part des Comédiens de Sa Majesté, ne concernoit aucune des personnes de sa Maison, qu'au contraire elles seroient toujours bien reçues à la Comédie quand elles se présenteroient, mais qu'il y avoit un nombre infini de malheureux qui, sous leurs noms, revêtus de la bandouliere, rempliſſoient journellement le Parterre, & qu'ils avoient cru devoir, pour l'honneur de la Maison du Roi & pour l'intérêt de la Troupe, solliciter la suppression de cet abus ; d'ailleurs que la prérogative d'entrer à la Comédie *gratis* étoit peu honorable ; & qu'ils n'avoient pas cru que des gens de leur sorte dussent l'ambitionner au point de répandre du sang pour se la conserver. Par ce discours adroit qui intéressa la vanité du Corps, *Moliere* fit non seulement sa paix, mais assura pour toujours la tranquillité de sa Troupe. La Maison du Roi fut si sensible à cette espece de satisfaction, que, depuis ce temps-là, elle a regardé au-dessous d'elle d'entrer au Spectacle sans payer.

Un Pauvre demandant un ſoir l'aumône à *Moliere*, qui revenoit d'Auteuil avec *Charpentier*, fameux Compoſiteur de Muſique, reçut par la portiere du carroſſe un louis, au lieu d'une charité ordinaire. Le Pauvre s'en étant apperçu, courut après la voiture, & la fit arrêter en s'écriant : *Monſieur, vous n'avez pas eu deſſein de me donner une piece d'or, la voici que je vous rapporte : Moliere*, après un moment de réflexion, s'écria, en regardant le mendiant avec attendriſſement, *où la vertu va-t-elle ſe nicher* ! Et puis, au lieu de reprendre le louis que le Pauvre lui préſentoit, il en tira un autre de ſa poche & le lui donna, en lui faiſant un ſigne obligeant, & en ordonnant au cocher d'avancer.

M. *de Boze*, de l'Académie Françoiſe, voulant rire aux dépens de *Moliere*, lui reprocha chez M. le Duc *de Montauſſier*, où il étoit queſtion du *Médecin malgré lui*, dont on donnoit alors les premieres repréſentations, que le couplet qu'il faiſoit chanter par *Scanarelle*, qui commence ainſi, *Qu'ils ſont doux* ! *bouteille ma mie*, n'étoit pas de ſon invention, & qu'il en avoit fait la traduction d'une Epigramme latine, imitée de l'Anthologie ; *Moliere* prit la choſe au ſérieux, & bien ſûr de n'être point plagiaire, il voulut parier ; M. *de Boze*, qui avoit fait la veille les vers latins qu'il citoit, les tira de ſa poche, & les donna à ce célebre Comique, en ſuppoſant qu'il les avoit copiés d'un livre qu'il avoit chez lui, étant prêt, diſoit-il, d'envoyer le chercher, en cas qu'on voulût en douter. *Moliere*, qui crut ne rien avoir à repliquer, ſe tut, & après

avoir lu les vers, il passa condamnation, en jurant qu'il ne les connoissoit pas ; il sortit persuadé de la chose : ce ne fut que quelques jours après que l'Académicien lui avoua la malice qu'il lui avoit faite. Voici les vers latins en question, ils méritent une place dans ces Anecdotes.

Quàm dulces
Amphora amœna !
Quàm dulces,
Sunt tuæ voces ?
Dum fundis morum in calices,
Utinam semper esses plena !
Ah ! ah ! cara mea lagena
Vacua cur jaces ?

Le Maréchal *de Créqui* ne passoit pas pour aimer les femmes, & M. *d'Olonne* n'avoit pas la réputation d'être aimé de la sienne. *Racine* ayant donné au Public sa Tragédie d'*Andromaque*, apprit que ces deux Seigneurs la frondoient & en faisoient des critiques malignes ; le dépit qu'il en eut, lui arracha cette Epigramme, qu'il adressa à lui-même :

La vraisemblance est choquée en ta Piece,
Si l'on en croit & d'*Olonne* & *Créqui* :
Créqui dit que Pyrrhus aime trop sa maîtresse ;
D'*Olonne*, qu'*Andromaque* aime trop son mari.

Deux jours avant que *Moliere* fît jouer sa Comédie de *Georges Dandin*, un de ses amis vint l'avertir qu'il falloit qu'il en changeât le titre, ou qu'il la supprimât, venant d'apprendre

qu'il y avoit dans le monde un M. *Dandin* à qui une partie des Scenes de la Piece pouvoit convenir, & qui avoit une famille & des amis dont le crédit étoit assez grand pour faire tomber sa Piece, & se venger même d'une façon plus à craindre. *Moliere* trouva l'avis bon; mais il prit un parti qui étonna fort son ami; il se fit informer dès le même jour où l'on rencontroit ce M. *Dandin*; apprenant qu'il venoit régulièrement à la Comédie, il se le fit montrer, fut le joindre, lui dit qu'il devoit donner dans peu une Comédie nouvelle, qu'il desiroit fort de la lui lire, & qu'il le prioit de lui accorder une de ses heures perdues, pour qu'il voulût bien lui en dire naturellement ce qu'il en penseroit. M. *Dandin* se trouva si flatté du compliment, & de la bonne opinion qu'il supposa que *Moliere* avoit de son esprit, que, toutes affaires cessantes, il donna jour pour le lendemain. A peine fut-il sorti de la Comédie, qu'il vola chez toutes ses connoissances, pour leur apprendre que *Moliere* venoit chez lui le jour suivant pour y lire une Comédie nouvelle de sa façon, en les invitant à s'y trouver. *Moliere* trouva effectivement chez son homme une belle & nombreuse compagnie. La Piece fut écoutée avec admiration & élevée jusqu'aux nues. A la premiere représentation, le M. *Dandin* qui auroit dû de tous les hommes être le plus piqué, ne cessa d'applaudir en disant à ceux qui étoient à côté de lui, *je l'avois bien prévu le jour que* Moliere *vint me faire la lecture de cette Piece, qu'elle réussiroit; je ne me sens pas de joie d'être un des premiers qui lui a rendu la justice qu'elle mérite, &*

de ce que le Public confirme ſi bien le jugement que j'en avois porté d'abord.

Huit jours après que la Comédie de *Tartuffe* eut été défendue, les Italiens jouerent à la Cour *Scaramouche Hermite*, mauvaiſe Piece, mais écrite avec tant de liberté, qu'on y voit un Hermite, habillé en Moine, monter par une échelle à la fenêtre d'une femme mariée, où il reparoît pluſieurs fois en diſant, *queſto mortificar carné.* Le Roi, qui en écouta la repréſentation avec beaucoup d'attention, dit en ſortant au Prince *de Condé, je voudrois bien ſavoir pourquoi les gens qui ſe ſcandaliſent ſi fort du* Tartuffe *de* Moliere, *ne diſent rien de la Comédie de* Scaramouche *que nous venons de voir*; le Prince répondit, *la raiſon de cela, Sire, c'eſt que celle-ci joue le Ciel & la Religion, dont ces Meſſieurs-là ſe ſoucient fort peu; mais celle de* Moliere *les joue eux-mêmes, & c'eſt ce qu'ils ne peuvent ſouffrir, & qui les met de ſi mauvaiſe humeur.*

Le fanatiſme eſt quelque choſe d'admirable: le Public aimoit ſi éperdument *Floridor*, que lorſqu'il fit le Rôle de *Néron* dans *Britannicus*, où l'on eſt forcé, pour ainſi dire, de lui vouloir du mal, le Parterre ſe trouva par-là dans une ſi grande contrainte, & en ſouffrit tant, que cette belle Tragédie fut à la veille de s'en reſſentir. La crainte que l'Auteur & les Comédiens en eurent, leur fit imaginer de donner ce Rôle à un Acteur moins chéri, & la Piece s'en trouva mieux.

Après la premiere repréſentation du *Bourgeois*

Gentilhomme, qui fut jouée à Chambord, & qui réuſſit mal, *Moliere*, qui comptoit ſur le diſcernement du Roi, ſe trouva à ſon ſouper, dans l'eſpérance ſans doute que Sa Majeſté, dont il connoiſſoit les bontés pour lui, voudroit bien lui en dire quelque choſe de flatteur : ce qui auroit ſuffi pour en impoſer à ſes envieux, qui l'emporterent alors ſur la réputation qu'il s'étoit ſi juſtement acquiſe ; mais il attendit vainement. Le Roi ne dit pas un mot de ſa Piece : les Courtiſans, jugeant par ce ſilence qu'ils pouvoient tout haſarder, n'épargnerent ni l'Auteur, ni la Comédie ; *Moliere* s'en retourna chez lui déſeſpéré, & s'enferma pluſieurs jours dans ſa chambre, n'oſant reparoître, dans la crainte qu'il ne réveillât par ſa préſence les mauvais propos dont *Baron* lui rendoit tous les jours compte ; il s'en conſoloit d'autant moins, qu'il avoit travaillé extraordinairement la Piece dont on faiſoit ſi peu de cas, & qu'il avoit au contraire compté qu'elle auroit le plus grand ſuccès.

Dans ſon premier mouvement de dépit, il avoit pris la réſolution de la retirer, & ne pas la remettre de ſi-tôt ; mais en changeant tout-à-coup, il en donna une ſeconde repréſentation au bout de quelque temps ; le Roi s'y trouva comme à la premiere : Sa Majeſté y rit, il n'en fallut pas davantage pour rétablir la réputation de la Piece ; mais ce qui arriva bientôt la fit aller aux nues dans les repréſentations ſuivantes ; *Moliere* étant venu au ſouper le même ſoir, Sa Majeſté lui dit, *je ne vous ai point parlé de votre Piece à la premiere repréſentation, parce que je craignois d'être ſéduit par la maniere dont*

elle a été jouée ; mais en vérité, Moliere, *vous n'avez encore rien fait qui m'ait tant diverti, & votre Piece eſt excellente.* Ce favorable propos rendit la vie à *Moliere*, & fit dire de ſa Piece les choſes les plus obligeantes ; le même Duc qui avoit avancé, la premiere fois qu'elle avoit été jouée, qu'elle étoit déteſtable, que l'Auteur extravaguoit, & qu'il étoit au bout de ſon Rôle, jura qu'il étoit inimitable, & que ſa Comédie l'emportoit ſur tout ce que les Anciens avoient jamais fait de mieux ; voilà les hommes & la Cour ! que le Roi, ou le Miniſtre en faveur, ſourie à un homme que perſonne ne regardoit un moment auparavant, celui-ci ſera accablé d'honneur & de proteſtations de ſervices de la part des gens qui lui auroient fait refuſer leur porte, s'il s'étoit aviſé la veille d'avoir voulu ſeulement s'y préſenter.

La Tragédie de *Bérénice* de *Racine* eſſuya beaucoup de critiques dans les premieres repréſentations ; mais ſon mérite l'emporta, & elle eut le plus grand ſuccès ; un jour qu'il en étoit queſtion chez le grand *Condé*, qui étoit Connoiſſeur, ce Prince ſe rappellant deux vers que *Titus* dit en parlant de ſa maîtreſſe, s'écria, en les appliquant à la Tragédie dont il étoit queſtion :

Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
Je crois toujours la voir pour la premiere fois.

La Scene qui a tant été applaudie aux premieres repréſentations des *Femmes Savantes* de l'inimitable *Moliere*, a été faite d'après nature,

ſous les noms de *Triſſolin* & de *Vadius* ; l'Auteur de cette charmante Comédie jouoit l'Abbé *Cotin* & *Ménage* : le Sonnet à la Princeſſe *Uranie* étoit effectivement du premier, & avoit été fait pour Madame *de Nemours* ; dans le temps que l'Abbé *Cotin* le liſoit à *Mademoiſelle*, *Ménage* entra ; la Princeſſe le lui montra, & voulut ſavoir ce qu'il en penſoit ; celui-ci qui ignoroit que l'Abbé *Cotin* en fût l'Auteur, le trouva déteſtable. L'Abbé prit feu pour les vers ; *Ménage* perſiſta dans ſon premier ſentiment ; les Poëtes s'échaufferent, ſe dirent des injures groſſieres ; & *Moliere* qui fut inſtruit de la Scene, les joua publiquement. L'Abbé *Cotin* fut ſi confondu de cet affront, que, depuis ce temps-là, il ne fit plus que languir & n'oſa ſe montrer ; mais ce qui lui fut le plus ſenſible, c'eſt que ſes meilleurs amis l'abandonnerent, & qu'il ne s'apperçut que trop combien il étoit tombé dans le mépris : il étoit fier, il en conçut un chagrin ſi noir, qu'il le conduiſit bientôt au tombeau.

Le motif qui porta *Moliere* à maltraiter avec ſi peu de ménagement l'Abbé *Cotin*, eſt bien excuſable. Dans une critique que fit celui-ci des *Satyres* de *Deſpréaux*, auquel il dit des injures les plus groſſieres, il s'aviſa, ſans en avoir aucun prétexte, de tomber ſur *Moliere*, & de le déchirer avec acharnement ; cette offenſe avoit été précédée d'une autre qui ne fut pas moins ſenſible à ce Comique célebre : il apprit qu'après la premiere repréſentation du *Miſanthrope*, l'Abbé *Cotin* étoit allé avec ſon ami *Ménage* à l'Hôtel de Rambouillet, où s'aſſembloient

tous les jours les perſonnes de Lettres les plus diſtinguées, & où il avoit aſſuré qu'il venoit de voir jouer ouvertement par *Moliere*, dans le *Miſanthrope*, le Duc *de Montauſier*; on le crut d'autant plus aiſément, que ce Seigneur étoit d'une vertu auſtere, & qu'il paſſoit pour être de la derniere rigidité ſur la probité; heureuſement pour l'Auteur du *Miſanthrope*, qu'il avoit lu ſa Piece à M. *de Montauſier*; ainſi, bien-loin que ce Duc crût ſur cela ce que les ennemis de *Moliere* vouloient inſinuer, & de s'en fâcher, il fut le premier à dire que le *Miſanthrope* étoit un chef-d'œuvre de l'art; & qu'à l'égard du perſonnage principal auquel on prétendoit le faire reſſembler, il ſe trouvoit fort heureux d'avoir quelque rapport avec un caractere auſſi parfait.

Madame la Ducheſſe *de Bouillon*, qui n'aimoit point *Racine*, parce qu'il ne lui faiſoit pas ſa cour, étant informée que ce célebre Poëte travailloit à ſa belle Tragédie de *Phedre*, voulut que *Pradon* traitât le même ſujet, en lui promettant de faire aller ſa Piece aux nues, & de faire tomber celle de *Racine*, pour peu qu'il s'efforçât de ſe ſurpaſſer dans cette occaſion. Mais quelque diligence que fit ce médiocre Poëte, il ne put être prêt avant *Racine*, ſa Tragédie ne fut jouée que trois jours après celle de cet incomparable Auteur. La Ducheſſe *de Bouillon* tint parole à *Pradon*, elle ameuta tous ſes amis qui étoient en grand nombre, & de la premiere diſtinction. La *Phedre* de *Racine* penſa tomber, & celle de *Pradon*, déteſtable en com-

paraiſon, fut applaudie avec les plus grands éclats. Madame *Deshoulieres*, qui étoit de cette cabale, fit le Sonnet qui ſuit, pendant le ſouper qu'elle donna aux ennemis de *Racine*, en ſortant de la premiere repréſentation de *Phedre*, où ils étoient tous allés pour la faire tomber :

Dans un fauteuil doré, *Phedre* tremblante & blême
Dit des vers où d'abord perſonne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un ſermon fort chrétien
Contre l'affreux deſſein d'attenter ſur ſoi-même.

Hyppolite la hait preſqu'autant qu'elle l'aime ;
Rien ne change ſon cœur ni ſon chaſte maintien ;
La Nourrice l'accuſe, elle s'en punit bien,
Théſée a pour ſon fils une rigueur extrême.

Une groſſe *Aricie* au teint rouge, aux crins blonds,
N'eſt là que pour montrer deux énormes tétons
Que malgré ſa froideur *Hyppolite* idolâtre.

Il meurt enfin traîné par ſes courſiers ingrats,
Et *Phedre*, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient, en ſe confeſſant, mourir ſur le Théatre.

Madame *Deshoulieres* garda non ſeulement l'anonyme, mais elle fit répandre ſous main qu'on pouvoit l'attribuer au Duc *de Nevers*, l'un des plus zélés protecteurs de *Pradon*. Les amis de *Racine* donnerent dans le piege, & voulant s'en venger, ils répandirent le Sonnet ſuivant :

Dans un Palais doré, *Damon* jaloux & blême
Fait des vers où jamais perſonne n'entend rien ;
Il n'eſt ni courtiſan, ni guerrier, ni chrétien,
Et ſouvent pour rimer, il ..... lui-même

Sa Muſe, par malheur, le hait autant qu'il l'aime ;
Il a d'un franc Poëte & l'air & le maintien,
Il veut juger de tout, & n'en juge pas bien.
Il a pour le *Phébus* une tendreſſe extrême.

Une ſœur vagabonde aux crins plus noirs que blonds,
Va par tout l'univers promener deux tétons
Dont, malgré ſon pays, *Damon* eſt idolâtre.

Il ſe tue à rimer pour des lecteurs ingrats ;
L'*Enéide*, à ſon goût, eſt de la mort aux rats ;
Et, ſelon lui, *Pradon* eſt le Roi du Théatre.

M. *de Nèvers* crut que ces vers étoient de *Racine* & de *Deſpréaux* ; & pour les intimider, il fit répandre le bruit qu'il avoit projeté pour s'en venger de les faire aſſaſſiner. L'un & l'autre déſavouerent hautement ces vers ; & en attendant que l'orage fût paſſé, ils ſe refugierent à l'Hôtel de Condé, où M. le Prince non ſeulement leur promit ſa protection, mais même fit dire au Duc *de Nevers* qu'il regarderoit comme inſulte faite à lui-même, celle qu'on oſeroit faire à ſes protégés. M. *de Nevers* ſe le tint pour dit, & toute ſa colere aboutit aux vers qui ſuivent, toujours ſur les mêmes rimes :

Racine & *Deſpréaux*, l'air triſte & le teint blême,
Viennent demander grace & ne confeſſent rien :
Il faut leur pardonner parce qu'on eſt chrétien ;
Mais on ſait ce qu'on doit au Public, à ſoi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette ſœur qu'il aime,
Doit de ces ſcélérats châtier le maintien ;
Car il ſeroit blâmé de tous les gens de bien,
S'il ne puniſſoit pas leur inſolence extrême.

Ce fut une furie aux crins noirs plus que blonds
Qui leur preſla du pus de ſes affreux tétons
Ce Sonnet qu'en ſecret leur cabale idolâtre.

Vous en ſerez punis, ſatyriques ingrats,
Non pas en trahiſon d'un ſol de mort aux rats;
Mais de coups de bâtons donnés en plein Théatre.

Quelques jours après que *Pradon* eut mis au Théatre ſa Tragédie de *la Troade*, il parut ce Sonnet, qu'on doit regarder comme un extrait de la Piece :

D'un crêpe noir *Hécube* emmiguinée,
Lamente, pleure, & grimace toujours.
Dames en deuil courent à ſon ſecours;
Oncques ne fut plus lugubre journée.

Uliſſe vient, fait nargue à l'hyménée,
Son cœur fera de nouvelles amours:
Pyrrhus & lui font de vaillants diſcours,
Mais aux diſcours leur vaillance eſt bornée.

Après cela plus que confuſion
Tant il n'en fut dans la grande *Illion*,
Lors de la nuit aux Troyens ſi fatale.

En vain *Baron* attend le brouhaha,
Point n'oſeroit en faire la cabale,
Un chacun bâille, & s'endort ou s'en va.

Il parut encore ſur cette Piece l'Epigramme qui ſuit :

Quand j'ai vu de *Pradon* la Piece déteſtable,
Admirant du deſtin le caprice fatal
Pour te perdre, ai-je dit, *Illion* déplorable,
Pallas a toujours un cheval.

Madame *Deshoulieres*, ſi connue par les agrémens de ſa Poéſie, manquoit de talents pour le genre dramatique ; elle donna au Théatre une Tragédie intitulée *Genſeric*, qui n'eut point de ſuccès, & contre laquelle on fit le Sonnet ſuivant, qui en fait l'extrait & la critique :

La jeune *Eudoxe* eſt une bonne enfant,
La vieille *Eudoxe* une franche diablеſſe,
Et *Genſeric* un Roi fourbe & méchant,
Digne héros d'une méchante Piece.

Pour *Traſimond*, c'eſt un jeune innocent ;
Et *Sophronie* en vain pour lui s'empreſſe :
Hunerie eſt un homme indifférent
Et comme on veut, il la prend & la laiſſe.

Et ſur le tout le ſujet eſt traité,
Dieu ſait comment ! Auteur de qualité,
Vous vous cachez en donnant cet ouvrage.

C'eſt fort bien fait de ſe cacher ainſi ;
Mais pour agir en perſonne bien ſage,
Il nous falloit cacher la Piece auſſi.

Avant que la Tragédie intitulée *Agamemnon* fût imprimée, un Poëte anonyme publia le Sonnet ſuivant :

On dit qu'*Agamemnon* eſt mort ;
Il court un bruit de ſon naufrage ;
Et *Clitemneſtre* tout d'abord
Célebre un ſecond mariage.

Le Roi revient & n'a pas tort
D'enrager de ce beau ménage ;
Il aime une None bien fort,
Et prêche à ſon fils d'être ſage.

De bons morceaux par-ci, par-là,
Adouciſſent un peu cela ;
Bien des gens ont crié merveilles.

J'ai fort crié de mon côté ;
Mais comment faire ? en vérité
Les vers m'écorchent les oreilles.

La Chapelle n'ayant pas jugé à propos, ou ayant oublié de parler de *Deſpréaux* dans une Harangue qu'il prononça à l'Académie ; ce Satyrique fit contre *la Chapelle* cette Epigramme qu'il adreſſa à l'Académie :

J'approuve que chez vous, Meſſieurs, on examine
Qui du pompeux *Corneille* ou du tendre *Racine*
Excita dans Paris plus d'applaudiſſements.
Mais je voudrois qu'on cherchât tout d'un temps
(La queſtion n'eſt pas moins belle)
Qui du fade *Boyer*, ou du ſec *la Chapelle*,
Excita plus de ſifflements.

Une des choſes qui contribua le plus au grand ſuccès de la remiſe de la Tragédie d'*Andromede*, le 19 Juillet 1682, fut la maniere dont on repréſenta le Cheval *Pégaſe* ; juſqu'à cette repriſe, on l'avoit toujours fait paroître en carton ; à celle-ci on y vit un véritable cheval qui joua parfaitement ſon Rôle, & qui fit en l'air tous les mouvements qu'il auroit pu faire ſur la terre ; le moyen dont on ſe ſervit pour obliger ce cheval à marquer une ardeur guerriere, eſt ſinguliere, mais dans la nature : on lui faiſoit faire le jeûne le plus auſtere ; toute nourriture lui étoit ſupprimée juſqu'au moment qu'il

devoit paroître; alors un Gagiſte placé dans la couliſſe vannoit de l'avoine ſous ſes yeux; à peine s'en appercevoit-il, que preſſé par la faim, il henniſſoit, trépignoit de beſoin & d'appétit, & faiſoit mille efforts pour ſe précipiter ſur la nourriture qu'on lui montroit; il rempliſſoit par-là ſi bien ſon Rôle, que *Pégaſe* lui-même, dans la ſuppoſition, n'auroit pu mieux faire; & ce jeu de Théatre fit tant de plaiſir, que deux mille perſonnes, à qui on en fit rapport, vinrent exprès à ces repréſentations pour juger par elles-mêmes ſi on ne leur en avoit pas impoſé.

M. *Bourſault* étoit le protégé de M. le Duc *de Saint-Aignan*; il lui avoit un nombre infini d'obligations: l'envie de lui en marquer ſa reconnoiſſance lui fit dédier ſa Tragédie intitulée: *Marie Stuart*; il penſoit, par-là, s'acquitter en quelque maniere; mais quelle fut ſa ſurpriſe! ſon protecteur reçut non ſeulement, avec les témoignages de bontés les plus marquées, la Piece de *Bourſault*, mais même il voulut que celui-ci acceptât un préſent de cent louis, pour lui prouver combien il étoit pénétré de ſon attention; l'Auteur fit ſon poſſible pour ſe diſpenſer d'accepter ce préſent, mais il fallut céder; ſa réſiſtance lui attira une nouvelle marque de confiance de la part de M. *de Saint-Aignan*: *Je vois bien*, lui dit-il, *que vous ne me croyez pas aſſez riche pour vous donner cent louis tout à la fois; eh bien! puiſque vous avez la complaiſance de vous accommoder à ma fortune, vous n'en recevrez que vingt aujourd'hui, & de mois en mois*

je vous prie de me permettre de vous en faire porter chez vous autant, jusqu'à ce que je sois quitte envers vous. Le Duc tint exactement parole, & ne manqua jamais de faire accompagner ses à compte de tout ce que la politesse peut faire dicter de plus flatteur.

Mademoiselle *de Brie* jouoit dans une Troupe à Lyon, lorsque *Moliere* y arriva ; elle avoit une amie nommée Mademoiselle *du Parc*, dont ce célebre Comique devint amoureux ; mais la déclaration qu'il fit de son goût pour elle n'ayant pas réussi, il offrit son hommage à Mademoiselle *de Brie*, qui en fit tant de cas, que ne pouvant plus vivre sans elle, il l'engagea dans sa Troupe. La vue de Mademoiselle *Bejart* le rendit infidele ; il épousa celle-ci peu de temps après ; mais son humeur ne sympathisant pas avec la sienne, il en revint à Mademoiselle *de Brie*, avec laquelle il a vécu ensuite fort long temps.

Cette Comédienne étoit parfaitement jolie, & elle avoit la taille à ravir ; elle étoit également bien dans le tragique & dans le comique ; mais le Rôle où elle jouoit supérieurement étoit celui d'*Agnès* dans *l'Ecole des Femmes*. Quelques années avant de quitter le Théatre, quelques-uns de ses camarades l'engagerent à céder ce Rôle à Mademoiselle *de Croissy* ; les Comédiens oublierent, en affichant *l'Ecole des Femmes*, de prévenir le Public de ce changement ; ils eurent lieu de s'en repentir : à peine Mademoiselle *de Croissy* parut-elle, que le Parterre demanda à grands cris Mademoiselle *de*

Brie, & ne voulut pas permettre que la Piece fût continuée, que l'Actrice qu'il vouloit ne prît la place de celle qu'il refuſoit. On fut obligé d'aller chercher Mademoiſelle *de Brie*; l'impatience du Public, de la voir, fut ſi exceſſive, qu'il exigea qu'elle jouât dans ſon habit de ville. Auſſi-tôt qu'elle parut, les acclamations commencerent avec une force qui n'avoit pas encore eu d'exemple au Théatre, & elles ne diſcontinuoient que lorſqu'elle ceſſoit de parler. Cette Actrice a gardé ce Rôle le reſte du temps qu'elle demeura à la Comédie; & la derniere fois qu'elle le joua, elle avoit ſoixante-ſix ans. On peut juger de là combien cette Actrice s'eſt conſervée; les vers qui ſuivent, qui furent faits pour elle alors, en donnent une preuve aſſez convaincante:

Il faut qu'elle ait été charmante,
Puiſqu'aujourd'hui, malgré ſes ans,
A peine des attraits naiſſants
Egalent ſa beauté mourante.

Il n'y a pas de doute que ces vers ne conviennent à la charmante *Gauſſin* (1) dans une trentaine d'années; elle eſt toujours la même; que l'Auteur de cet Ouvrage ſeroit bien dédommagé des ſoins qu'il s'eſt donnés pour plaire au Public, ſi ſa prédiction ſe trouve accomplie dans ſon entier!

On fit les quatre vers qui ſuivent, en 1680, pour la belle Mademoiſelle *du Pin*, qui étoit

(*) Mademoiſelle *Gauſſin* vivoit encore quand j'ai écrit ces Anecdotes.

une grande Actrice, quoiqu'elle graſſeyât & qu'elle parlât du nez.

Elle aime les plaiſirs & veut qu'ils ſoient ſecrets,
Du moindre petit bruit ſon fier honneur s'offenſe;
Elle a beau deſirer des amoureux diſcrets,
Elle en a trop pour ſauver l'apparence.

Mademoiſelle *Guyot*, Comédienne de la Troupe du Théatre de Guénégaud, étant congédiée avec penſion, en 1684, obtint des Comédiens le ſoin du contrôle de la recette, à raiſon de trois livres de gages par jour. En 1691, s'étant bleſſée dangereuſement à la tête, & apprenant qu'elle n'en pouvoit revenir, elle jugea que, pour mettre ſa conſcience en repos, ſe reprochant qu'elle avoit plus conſulté ſon profit que celui de la Compagnie dans l'emploi qu'elle avoit exercé, il falloit qu'elle reſtituât dans ſes dernieres diſpoſitions, ce qu'elle avoit volé, elle dicta ſon teſtament dans ces termes :

« Je donne mon ame à Dieu, & mon corps » à la terre; & pour ſatisfaire à l'acquit de ma » conſcience, j'inſtitue MM. les Comédiens » mes légataires univerſels, les priant d'avoir » pitié de mes parents, & de faire prier Dieu » pour le repos de mon ame ».

On fit ces quatre vers pour cette Actrice lorſqu'elle mourut, en 1680.

De la *Guyot* je ne vous dirai rien,
De tout ce que j'en ſais on doit faire un myſtere;
Quand on ne peut dire du bien,
On fait beaucoup mieux de ſe taire.

Pradon, persuadé qu'une Tragédie qu'il avoit donné à jouer aux Comédiens devoit avoir le plus grand succès, voulut modestement se dérober aux éloges auxquels il s'attendoit, & jouir du plaisir pur d'entendre donner des applaudissements à sa Piece, sans qu'on pût soupçonner l'intérêt qu'il y devoit prendre; pour cet effet il fut se placer au Parterre, à la premiere représentation de sa Tragédie; il n'eut pas lieu de se faire compliment du parti qu'il avoit pris: à peine le premier Acte étoit-il à moitié, que l'on commença à siffler: étonné d'un affront auquel il s'attendoit si peu, il pâlit & perdit contenance; de rage il se mit à frapper du pied, & à ronger ses ongles. Un ami qui l'avoit accompagné, s'appercevant du désespoir dont il étoit troublé, lui dit à l'oreille de ne point se déconcerter, & pour qu'on ne le soupçonnât pas d'être là, de siffler comme les autres. *Pradon* trouva ce conseil singulier. Il tira son sifflet de sa poche & en fit usage avec tant d'acharnement, qu'un Mousquetaire qui étoit à ses côtés s'en impatienta, & lui dit, en le repoussant rudement: *Pourquoi sifflez-vous donc? La Piece est bonne, l'Auteur n'est pas un sot, il est considéré à la Cour, & ne mérite pas de semblables outrages.* Tout autre que le Poëte dont il est question auroit été flatté de ce discours, & eût pris le parti de rester en repos; mais son mauvais génie, ou pour mieux dire, la brutalité de son caractere l'emporta; il repoussa le Mousquetaire, & jura qu'il siffleroit tous les vers qui restoient de la Piece; le Mousquetaire indigné lui arra-

cha ſon chapeau & ſa perruque, & jetta le tout ſur le Théatre : à cette inſulte, *Prédon* répartit d'un ſoufflet ; & le Mouſquetaire, de pluſieurs coups de plat d'épée ſur le viſage, dont le Poëte fut long-temps marqué. On ſut bientôt dans le Parterre qu'il étoit l'Auteur de la Tragédie ; on l'accuſa d'y être venu cabaler pour ſa Piece. Cette ſuppoſition indigna, on le montra au doigt, & il fut hué publiquement.

Mademoiſelle *de la Grange*, Comédienne de la Troupe du Palais-Royal, & femme du Comédien de ce nom, en 1692, étoit fort laide & auſſi coquette qu'intéreſſée ; un Poëte qui la connoiſſoit fit le quatrain qui ſuit :

Si n'ayant qu'un amant, on peut paſſer pour ſage,
Elle eſt aſſez femme de bien ;
Mais elle en auroit davantage,
Si l'on vouloit l'aimer pour rien.

Dauvilliers, Comédien du Marais, conçut une jalouſie ſi outrée des applaudiſſements que le mérite de *Baron* lui attiroit, que jouant avec ce célebre Acteur la Scene neuvieme du quatrieme Acte de la Tragédie de *Cléopâtre*, dans laquelle *Eros* ſe frappe de ſon épée, & la donne enſuite à *Antoine*, il lui préſenta une épée qui avoit une pointe, contre l'uſage ordinaire, heureuſement que le coup gliſſa & ne fit qu'effleurer la peau, ſans quoi *Baron* ſe la ſeroit enfoncée dans la poitrine. Ce trait fut attribué au dérangement de la cervelle de l'Acteur jaloux ; & l'on n'en douta plus quelque temps après ; il

étoit laid & déplaiſoit extraordinairement à *la Dauphine*. Un jour qu'il repréſentoit dans une Piece, cette Princeſſe parla ſi haut de l'averſion qu'elle lui portoit, que *Danvilliers* l'entendit, & en fut ſi ſenſiblement frappé, qu'il en devint abſolument fou, & qu'on fut obligé de l'enfermer à Charenton, où il mourut peu de mois après, en 1690. Cette Anecdote ne pourroit-elle pas ſervir à intéreſſer l'humanité de ceux dont le rang en impoſe? plus on les reſpecte, & plus on eſt touché de leur déplaire : un mot affligeant de leur part peut rendre un homme malheureux le reſte de ſes jours. Combien ne pourrois-je pas en donner de preuves! mais elles ne conviendroient pas au ſujet.

En 1694, les Cafés commencerent à s'établir à Paris, & à y devenir à la mode. On conſeilla à *Rouſſeau* de faire une Comédie qui renfermât à-peu-près les aventures qui s'y paſſent: il céda à leurs importunités, mais il n'eut pas lieu de s'en applaudir. Sa Piece eut fort peu de ſuccès, & l'on fit contr'elle & contre ſon Auteur l'Epigramme qui ſuit :

Le café, d'un commun accord,
Reçoit enfin ſon paſſeport:
Avez-vous trop mangé la veille,
Ou trop pris du jus de la treille?
Au matin prenez-le un peu fort.

Il chaſſe tout mauvais rapport;
De l'eſprit il meut le reſſort :
En un mot, on ſait qu'il réveille.

Il reſſuſciteroit un mort ;
Et ſur ſon ſujet, ſans effort,
Rouſſeau pouvoit charmer l'oreille :
Au lieu qu'à ſa Piece on ſommeille,
Et que chez lui ſeul il endort.

Lorſque *Pradon* fit jouer ſa Tragédie de *Germanicus*, en 1694, il reçut à la ſeconde repréſentation, en plein amphithéatre, l'Epigramme ſuivante de *Racine* :

Que je plains le deſtin du grand *Germanicus* !
Quel fut le prix de ſes rares vertus ?
Perſécuté par le cruel *Tibere*,
Empoiſonné par le traître *Piſon*,
Il ne lui manquoit plus pour derniere miſere
Que d'être chanté par *Pradon*.

L'Abbé *Boyer*, par un bonheur qui ne lui étoit pas ordinaire, vit réuſſir extraordinairement ſa Tragédie de *Judith*, en 1695. Trop perſuadé du mérite de ſa Piece, dont le ſuccès étoit dû aux circonſtances & au jeu des Acteurs, il ſe preſſa de la faire imprimer, & pour ſurcroît d'imprudence, d'en exiger la remiſe à la rentrée. Il en fut puni. A peine fût-elle commencée, qu'elle fut impitoyablement ſifflée. La lecture avoit diſſipé l'illuſion du Théatre ; Mademoiſelle *de Champmêlé*, qui jouoit le Rôle de *Judith*, fut ſi étonnée d'un pareil revers, après avoir été tant applaudie dans les repréſentations précédentes, qu'elle ne put s'empêcher d'en parler au Parterre : *Meſſieurs*, s'écria-t-elle, *nous ſommes aſſez ſurpris que vous receviez aujourd'hui ſi mal une Piece que vous avez tant applau-*

die pendant le Carême; une voix se fit entendre alors du fond de l'assemblée, qui répondit: *les sifflets étoient alors à Versailles, aux sermons de l'Abbé Boileau.*

Ce ne fut pas le seul désagrément qu'essuya *Boyer*, *Racine* fit contre sa Tragédie l'Epigramme qui suit:

A sa *Judith*, *Boyer* par aventure
Etoit assis près d'un riche Caissier:
Bien aise étoit, car le bon Financier
S'attendrissoit & pleuroit sans mesure.
Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur,
Le beau vous touche, & ne seriez d'humeur
A vous saisir pour une baliverne.
Lors le richard en larmoyant lui dit:
Je pleurs hélas de ce pauvre *Holopherne*
Si méchamment mis à mort par *Judith*.

Le Baron *de Longepierre* ayant donné, en 1695, sa Tragédie de *Sésostris*, qui tomba à la premiere représentation, M. *Racine* jugea à propos de faire cette Epigramme:

Ce fameux conquérant, ce vaillant *Sésostris*,
Qui jadis en Egypte, au gré des destinées
Acquit de si longues années,
N'a vécu qu'un jour à Paris.

A la seconde reprise de la Comédie des *trois Cousines*, de *Dancourt*, qu'on attribue aussi à *Barrau*, qui avoit été Receveur du Roi à la Rochelle, M. *Armand*, nouvellement reçu, joua le Rôle de *Blaise*, après qu'il eut chanté le couplet:

Si l'amour d'un trait malin
Vous a fait bleſſure,
Prenez-moi pour Médecin
Quelque bon garde-moulin,
La bonne aventure, au gué, &c.

Le Parterre ayant crié *bis*, *Armand*, au lieu de réprendre le Couplet, chanta celui-ci qu'il avoit ſans doute préparé, ou fait ſur le champ :

Si l'amour d'un trait charmant
Vous a fait bleſſure,
Prenez pour ſoulagement
Un bon gaillard comme *Armand*,
La bonne aventure, au gué, &c.

Cette ſaillie plut extraordinairement, & le Public s'en eſt ſi bien ſouvenu, qu'on ne remet point cette jolie Comédie que le Parterre ne redemande ce Couplet.

Un des traits ſatyriques qui déplut davantage à *Rouſſeau* lorſqu'il donna ſa Comédie du *Capricieux*, en 1701, & qui occaſionna ſes premiers malheurs, fut l'Epigramme qui ſuit, que *de Brie*, ſon ennemi, lança à la troiſieme repréſentation contre ce Poëte :

Quand le Public judicieux
Eut proſcrit le *Capricieux*,
Rouſſeau, trop foible pour le Drame,
Se retrancha dans l'Epigramme ;
C'eſt ainſi qu'un Conte ébauché
Dans quelqu'ennuyeuſe chronique,

Souvent moins fin que débauché,
Et mis en ſtyle marotique,
L'a fait Poëte ſatyrique
Et Bel-Eſprit à bon marché.

A la mort de *Rouſſeau*, en 1741, il parut un grand nombre d'Epitaphes; celle qui ſuit eſt une des meilleures; elle eſt de *Piron*.

Ci gît l'illuſtre & malheureux *Rouſſeau*:
Le Brabant fut ſa tombe, & Paris ſon berceau.
Voici l'abrégé de ſa vie,
Qui fut trop longue de moitié:
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

Lorſque M. *de Crébillon* donna ſa Tragédie d'*Electre*, un Anonyme fit ces quatre vers contre lui, à l'occaſion de la belle Scene qui ouvre le ſecond Acte, & des deſcriptions pompeuſes dont on trouve juſqu'à trois dans la même Scene:

Quel eſt ce Tragique nouveau,
Dont l'épique nous aſſaſſine?
Il me ſemble entendre *Racine*
Avec un tranſport au cerveau.

INSCRIPTION

Miſe ſur le Mauſolée de M. de Crébillon, *par* Piron, *en Janvier 1763.*

D'un célebre Ecrivain, regrettable à jamais,
De *Crébillon* la cendre ici repoſe en paix:

Entre le ſublime & le tendre,
Il choiſit le ſeul ton que, malgré leurs talents,
Ses deux devanciers excellents
N'avoient ni pris, ni peut-être oſé prendre.
Louis, dont la bonté porte au loin les regards,
En Roi diſpenſateur, & Seigneur de la gloire,
De ceux qui ſous ſon regne honorent les Beaux-Arts,
Veut que ce monument conſacre ſa mémoire.

On aſſure que le feu Roi dit un jour, après la repréſentation d'*Andromaque*, où jouoit Mademoiſelle *de Champmêlé*, que pour que le Rôle d'*Hermione* fût rempli parfaitement, il faudroit que Mademoiſelle *de*.... parût dans les deux premiers Actes, & Mademoiſelle *de Champmêlé* dans les trois autres. La premiere mettoit une grande fineſſe dans ſon jeu; & la ſeconde, tout le feu que l'on peut deſirer pour remuer les grandes paſſions.

Mademoiſelle *le Couvreur*, qui a joué ce Rôle d'original, réuniſſoit en elle ſeule les talents des deux Actrices dont on vient de parler.

Mademoiſelle *de Champmêlé* parut ſi étonnante à M. *Racine* dans *Andromaque*, que dès ce moment il lui deſtina tous les Rôles brillants des Pieces qu'il ſe propoſoit de faire dans la ſuite : elle devint ſi ſupérieure par les leçons d'un ſi grand Maître, que d'écoliere elle fut la Maîtreſſe. Mais malgré toutes les obligations que cette Actrice avoit à M. *Racine*, à qui elle devoit tant de talents, elle lui préféra le Comte *de Tonnere*, qui en devint amoureux à la premiere repréſentation de *Phedre*, en 1677. Le tendre *Racine* en fut pénétré de douleur; un

Anonyme fit les quatre vers ſuivants à ce ſujet, qui furent fort à la mode, & que tout le monde voulut avoir :

A la plus tendre amour, elle fut deſtinée,
Qui prit long-temps *Racine* dans ſon cœur :
Mais par un ſinſigne malheur,
Le *Tonnere* eſt venu qui l'a déracinée.

Lorſque l'imagination eſt frappée à un certain point, elle remue fortement les organes. *Champmêlé*, Comédien, rêva, la nuit du Vendredi au Samedi, 19 Août 1708, qu'il voyoit ſa femme avec ſa mere qui ne vivoient plus, & que la premiere lui faiſoit ſigne d'aller à elle. Il fut ſi frappé de cette viſion, que depuis ce moment il tomba dans une rêverie continuelle ; ſes camarades, auxquels il en confia la cauſe, firent l'impoſſible pour lui calmer l'eſprit, mais inutilement. Il joua cependant le Rôle d'*Ulyſſe* le lendemain dans *Iphigénie*, & pendant qu'on repréſentoit la petite Piece, il ſe promenoit à grands pas dans les foyers en chantant, *adieu paniers, vendanges ſont faites.* On eut beau lui en faire la guerre, il continua à rêver & à répéter ce refrein. Le jour ſuivant il alla aux Cordeliers, demanda le Sacriſtain, lui donna de l'argent pour faire dire trois Meſſes ; l'une à ſa femme, la ſeconde à ſa mere, & la troiſieme pour lui. Il fut entendre celle-ci, & le fit avec beaucoup de dévotion : de l'Egliſe il ſe rendit à la Comédie : comme l'heure de l'aſſemblée n'étoit pas ſonnée, il trouva ſes camarades aſſis ſur un banc à la porte de l'Alliance, cabaret qui étoit

à côté de l'Hôtel de la Comédie. Il avoit prié à dîner pour ce jour-là quelques-uns de ſes camarades, dans le deſſein de raccommoder *Salé* avec le jeune *Baron*, qui étoient brouillés au ſujet d'un Rôle : il dit à ces deux Acteurs, après leur avoir fait toucher dans la main, *allons, nous dînerons enſemble* ; à peine avoit-il achevé ces mots, qu'il prit ſa tête entre ſes deux mains, fit un cri & tomba ſur le pavé le viſage contre terre : on fit appeller dans le moment le Chirurgien *Guichon*, qui demeuroit à deux pas, mais inutilement, *Champmêlé* étoit déjà mort ; & malgré le prompt ſecours qu'on lui donna, on ne put même parvenir à lui faire ouvrir les yeux.

Mademoiſelle *Beauval*, dont le nom de fille étoit *Jeanne Olivier Bourguignon*, fut expoſée dans un grand chemin étant enfant : une blanchiſſeuſe la prit par charité, & en eut ſoin juſqu'à dix ans. Un nommé *Philandre*, chef de Troupe, qui ſe faiſoit blanchir par cette femme, ayant vu la petite perſonne, & la trouvant à ſon gré, il l'adopta, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait d'élever le premier orphelin qu'il rencontreroit, n'ayant point d'enfant. Il deſtina la petite *Olivier* au Théatre à cauſe de quelques diſpoſitions qu'il lui remarqua. Pour récompenſe des bontés de ſon bienfaiteur, l'orpheline l'abandonna pour ſuivre un certain *Monſinge*, autre chef de Comédiens, qui l'adopta auſſi, & qui lui donna un emploi dans ſa Troupe : à peine fût-elle en âge de former des deſirs, qu'elle devint amoureuſe d'un Gagiſte qui mouchoit les luſtres, & qu'on nommoit *Beauval* : le ca-

ractere impérieux de cette Actrice, qui ne lui permettoit pas de céder à perſonne, la détermina en faveur de ce jeune homme, dont la docilité alloit juſqu'à la ſtupidité; elle vouloit un mari d'une complaiſance ſans égale; celui-ci lui parut tel qu'elle le deſiroit. Pour s'en aſſurer mieux, elle le mit à différentes épreuves: *Beauval* en étant ſorti à ſon gré, elle lui dit qu'elle étoit prête à l'épouſer, pourvu qu'il lui proteſtât de ne la contraindre jamais, de quelque maniere que ce pût être: il en fit le ſerment. Satisfaite de ſes aſſurances, elle prit ſon parti & voulut faire publier ſes bans: *Monſinge*, qui ſe crut en droit, comme ſon pere putatif, d'empêcher un mariage ſi peu convenable, obtint un ordre de M. l'Archevêque de Lyon, qui portoit défenſe à tous Curés de ſon Dioceſe de faire le mariage projeté. L'Actrice, irritée de tant d'obſtacles, s'en moqua, & mit les choſes au pis. Elle ſe rendit à la Paroiſſe, un Dimanche matin, avec ſon prétendu, le fit cacher ſous la Chaire, & après que le Curé eut fait le Prône & publié les bans de mariage, elle ſe leva, appella *Beauval*, & déclara qu'elle le prenoit pour ſon légitime époux en préſence de l'Egliſe & de tous les aſſiſtants, & ſon futur en dit autant. Cet éclat obligea l'Archevêque de lever la défenſe, & il permit aux Amants de ſe marier.

Quelques années après, la réputation de cette Actrice fit tant de bruit, que *Moliere* obtint un ordre du Roi pour la faire paſſer dans ſa Troupe. Elle débuta devant le Roi, à qui elle déplut, & qui défendit qu'elle jouât dans *le Bourgeois*

Bourgeois Gentilhomme qu'on devoit repréſenter dans peu de jours : *Moliere* qui avoit compté ſur elle, & qui ne pouvoit la remplacer, fit de ſi fortes repréſentations, que le Roi conſentit qu'elle parût dans la Piece, mais pour cette fois ſeulement; Mademoiſelle *Beauval* joua ſi ſupérieurement ſon Rôle, qu'après la Piece, Sa Majeſté fit appeller *Moliere*, & lui dit qu'il recevoit ſon Actrice; ce fut au talent ſeul que le Roi fit grace, car pour la figure & pour la voix, l'un & l'autre déplurent toujours à Sa Majeſté.

Nous avons dit ailleurs que *Tiridate* de *Campiſtron* eut un grand ſuccès dans la repriſe que cette Tragédie eut au mois d'Octobre 1727. Mademoiſelle *le Couvreur* & les autres Actrices parurent en habit de Cour, & cette nouveauté fut extraordinairement applaudie du Public.

M. *Scarron*, ſi connu dans le ſiecle précédent par ſes Poéſies burleſques, ayant beſoin d'argent, vendit une Terre à M. *Nublé*, Avocat, & en obtint ſix mille écus ſur la parole qu'il donna, qu'elle les valoit; mais quelque temps après, M. *Nublé* s'étant tranſporté dans le bien, & ayant reconnu, par l'examen qu'il en fit lui-même, qu'il valoit plus qu'il ne l'avoit acheté, envoya, à ſon retour à Paris, deux mille écus à M. *Scarron*, en lui faiſant dire qu'il n'avoit pas eſtimé ſa terre ce qu'elle valoit, & qu'il lui envoyoit ce ſupplément, comme un argent qui lui revenoit légitimement. De pareils traits ne ſauroient être trop répétés dans un ſiecle où il

eſt ſi ordinaire de ſacrifier l'honneur & la probité pour un vil intérêt.

Péchantré fut neuf ans à compoſer ſa Tragédie de *Néron*. On fit à l'occaſion de cette Piece une hiſtoire ſinguliere; il y travailloit dans tous les endroits où il ſe trouvoit. Un jour il fut dîner dans une petite Auberge : après en être ſorti, un valet de la maiſon vint deſſervir, & ayant trouvé un papier ſur la table, il l'apporta à ſon Maître, en lui diſant que M. *Péchantré* l'avoit ſans doute oublié. L'Aubergiſte ayant jeté les yeux deſſus, vit quelques chiffres à la ſuite deſquels il trouva ces mots : *ici le Roi ſera tué*. Il pâlit, & dans ſon premier effroi, il courut dépoſer ce papier entre les mains du Commiſſaire du quartier, auquel il rendit compte de la maniere dont il étoit tombé entre ſes mains. L'Officier de Police trouva la choſe d'une trop grande conſéquence, pour ne pas rendre compte ſur le champ de cette affaire à ſon ſupérieur; mais avant de congédier l'Aubergiſte, il lui ordonna de ne pas manquer à venir l'avertir, s'il arrivoit que *Péchantré* revînt inceſſamment manger à la même Auberge, comme il y avoit apparence, étant celle où il alloit le plus ordinairement.

Deux jours après, ce malheureux Poëte vint y dîner. Le Commiſſaire mandé ſurvint un moment après avec main forte; la maiſon fut environnée, & *Péchantré* fut arrêté. Celui-ci étonné de cette violence en demanda la cauſe, on la lui produiſit, en le traitant de criminel de leze-Majeſté : à peine eut-il jeté les yeux ſur

ce papier, qu'il s'écria qu'on lui rendoit la vie, & que depuis qu'il l'avoit perdu, il n'avoit pas eu un moment de repos. L'Officier de Police l'ayant averti de mieux s'expliquer, ou qu'il alloit le conduire à la Bastille, l'Auteur lui apprit que ce papier contenoit la disposition de la Scene d'une Tragédie dans laquelle il avoit dessein de faire tuer *Néron*, & se prit à rire d'un aussi plaisant *quiproquo*; il donna ensuite de si bonnes cautions de ce qu'il étoit & de ses mœurs, que le Commissaire le laissa pour aller rendre compte au Magistrat de la vérité de cette aventure.

François Arnoult Poisson, fils de *Paul Poisson*, Comédien du Roi, Acteur du Théatre François, né au mois de Mars 1696, reçu le 1er. Mars 1725, mourut le Samedi 24 Août 1753; il avoit le talent précieux de donner de la vraisemblance, aux Rôles les moins faits pour réussir; de tous les Comédiens qui ont jamais monté sur la scene, il fut un des plus naturels, il étoit souvent d'une naïveté inimitable. Il a mieux valu que son pere & son grand-pere tout célebres qu'ils ont été; il étoit d'une taille au-dessous de la médiocre, assez laid, mais sa physionomie étoit si comique, qu'il étoit difficile de ne pas rire quand il étoit sur le Théatre: on ne peut dissimuler qu'il bredouilloit souvent, ce qui étoit immanquable, quand il s'étoit réjoui avec ses amis, à table, ce qui arrivoit assez fréquemment; quelque bien qu'il ait été remplacé, il y a des Pieces où il étoit si original, que tous ceux qui alloient de son temps à la Comédie, le regrettent encore tous les jours,

ayant créé plusieurs Rôles qui sembloient ne convenir qu'à lui seul.

Christine-Antoinette-Charlotte Desmarres, l'une des célebres Actrices qui soient montées au Théatre, mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 12 Septembre 1753, âgée de soixante & onze ans; son grand-pere, qui étoit Président au Parlement de Rouen, déshérita son fils, parce qu'il s'étoit marié malgré lui. Le sieur *Desmarres*, & Mademoiselle *de Champmêlé* naquirent de ce mariage; se trouvant l'un & l'autre sans fortune, ils se livrerent au Théatre; ils parurent à la Cour du Roi de Danemarck, où ils eurent un si grand succès, que le Roi & la Reine les honorerent de leurs bontés, & daignerent faire tenir sur les fonts de Baptême Mademoiselle *Desmarres* en 1682; son pere appellé par sa tante, Mademoiselle *de Champmêlé* qui briguoit à Paris pour y débuter, obtint du feu Roi, qu'il fût reçu dans sa Troupe dont elle faisoit les délices & les plaisirs. *Desmarres* réussissoit particuliérement dans les Rôles de *Paysan*. *Dancourt* composa exprès pour cet Acteur, *le Mari retrouvé*, *les trois Cousines*, *les Vendanges de Suresne*, dans lesquelles il rendoit parfaitement les Rôles de cet emploi.

A la retraite de Mademoiselle *de Champmêlé*, en 1698, Mademoiselle *Desmarres* parut alors, & débuta par le Rôle d'*Iphigénie sacrifiée*, que sa tante avoit joué avec le plus grand succès, avant qu'elle quittât le Théatre: elle eut une réussite extraordinaire, ainsi que dans ceux d'*Emilie* & d'*Hermione*; elle ne brilla pas moins dans le

comique où elle joua d'original *Rodope* dans *Eſope à la Cour* : ſa réputation fut au comble à la brillante repriſe de *Pſiché*, faite en Juin 1713 ; elle paſſa enſuite, par ordre du Roi, aux Rôles de Soubrettes que quitta Mademoiſelle *de Beauval*, à cauſe de ſon âge, & devint un modele dans ce genre, qui n'a pu être égalé que par Mademoiſelle *Dangeville*, qui l'a même ſurpaſſée ; mais ce qu'il y eut d'admirable dans ce changement, c'eſt que Mademoiſelle *Deſmarres* continua à jouer dans le tragique ; exemple ſi contradictoire & ſi oppoſé. Elle remplit d'original les Rôles d'*Athalie*, d'*Inès*, d'*Electre* & de *Jocaſte* dans *Œdipe*, de M. *de Voltaire* ; elle joua pour la derniere fois *Antigone*, dans la Tragédie *des Machabées*, & quitta le Théatre à la clôture de l'année 1721 : cette célebre Actrice avoit une figure aimable & diſtinguée, une voix charmante ; elle jouoit avec autant d'intelligence que de feu & de volubilité ; ſa gaieté dans le comique & ſon naturel paroiſſoient inimitables. Le Public lui a l'obligation de s'être tranſmiſe en Mademoiſelle *Dangeville*, ſa niece, dont on vient de parler, dont elle cultiva elle-même les talents ; mais ce dont on doit faire plus particuliérement l'éloge, c'eſt que Mademoiſelle *Deſmarres* joignoit à tant de talents & de graces réunies pour le monde, un cœur admirable, une ame élevée, pleine de ſentiments, & une généroſité héroïque pour les malheureux, qui lui faiſoit dépenſer la plus grande partie de ſon revenu pour les ſecourir.

Thomas l'Affichard, né à Pont Floh, Dio-

ceſe de Saint-Pol de Léon, en Bretagne, mourut la nuit du 19 au 20 Août 1753, âgé d'environ cinquante ans; il eſt Auteur des Comédies de *la Rencontre imprévue* & *des Acteurs déplacés*; il a fait auſſi pluſieurs Pieces pour le Théatre Italien, & quelques Romans. Cet Auteur étoit très-honnête homme & ne manquoit ni d'eſprit ni de talents.

François Parfaict, né à Paris le 10 Mai 1698, mourut le 25 Octobre 1753; il a compoſé avec *Claude Parfaict*, ſon frere, encore vivant, l'*Hiſtoire du Théatre François*, depuis ſon origine juſqu'au 4 Décembre de l'année 1721; des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Spectacles de la Foire*, 2 vol. *in*-12; *l'Hiſtoire de l'ancien Théatre Italien*, 2 vol. *in*-12; un autre *Dictionnaire des Théatres de Paris*, 6 vol. *in*-12, &c. Il avoit une parfaite connoiſſance du Théatre; les recherches qu'il a faites dans cette partie importante de la Littérature ont été auſſi approfondies qu'elles ſembloient pouvoir l'être. Alors l'on ſe ſeroit difficilement conſolé de la perte de ce laborieux Auteur, s'il n'avoit pas laiſſé ſon frere qui poſſede les mêmes connoiſſances & dont on doit attendre de bons Ouvrages dans le même genre.

Nicolas Ragot Grandval, né à Paris, pere du Comédien du Roi de ce nom, toujours ſi applaudi au Théatre, où il joua ſi ſupérieurement dans le haut comique, mourut le 16 Novembre 1753; il eſt l'Auteur de la Comédie intitulée, *le Valet Aſtrologue*, qui fut jouée avec ſuccès à Rouen, en 1697, & de la Mu-

ſique d'une partie des Divertiſſements qui ont été exécutés au Théatre François pendant quarante ans. C'étoit un homme aimable dans la ſociété, dont la probité étoit auſſi pure que les mœurs.

Michel Procope Couteau, Docteur en Médecine, de la Faculté de Paris, né dans cette ville, mourut le 31 Décembre 1753, il avoit parfaitement fait ſes études, avoit beaucoup d'eſprit & de Littérature; ſon caractere étoit enjoué & ſa converſation pleine de ſaillies. Il eſt l'Auteur de pluſieurs Comédies, de beaucoup de Pieces fugitives en vers, & de pluſieurs Ouvrages de Médecine qui lui ont fait de la réputation.

Le Lundi 12 Juillet 1756, la Demoiſelle *Alart* a débuté dans le Ballet de la Comédie Françoiſe, faiſant la premiere partie du Divertiſſement, après la Comédie du *Muet*; elle fut admirée par ſa danſe noble, mais on l'applaudit à tout rompre dans la Pantomime qui ſuivit la petite Piece, à cauſe de ſa légéreté, de ſa préciſion & de toutes les graces qu'elle fit briller. Le Samedi 17, la ſalle étoit remplie autant qu'elle peut l'être; & dans les repréſentations ſuivantes, où l'on donna *Zaïre*, *Cénie* & *l'Oracle*, le même concours & le même ſuccès eurent lieu; elle danſe aujourd'hui à l'Opéra où elle comble de délices le Public toutes les fois qu'elle paroît, & ſur-tout les amateurs en ce genre.

Triomphe de Mademoiſelle *Clairon*, dans *Sertorius*, le 10 Septembre 1759. Le Rôle de *Viriate*, dont la dignité naturelle tient cepen-

dant à la familiarité, & qui, par cette nuance, eſt un des plus difficiles du Théatre, a été rendu par cette célebre Actrice avec tant de ſupériorité, que les Spectateurs étoient forcés de contenir à chaque inſtant leur admiration, par la crainte d'y perdre. Au cinquieme Acte, ils furent interdits ſans pouvoir s'en défendre, par la maniere admirable avec laquelle elle rendit la tirade qui finit par ces vers :

Ce ſeroit en ſon lit mettre ſon ennemie,
Pour être à tout moment maîtreſſe de ſa vie ;
Et je me réſoudrois à cet excès d'honneur,
Pour mieux choiſir la place à lui percer le cœur.

L'indignation froide, la fureur concentrée, le geſte de la main, qui ſur le dernier vers enfonce à loiſir le poignard & l'enfonce dans la plaie : action horrible, mais ſublime, fit friſſonner le Parterre. Mademoiſelle *Clairon* en paroiſſant au Théatre, avoit été reçue par des acclamations réitérées, parce qu'une longue maladie l'avoit obligée de s'en abſenter quelque temps ; à la fin de la Piece, ils furent le prix de la maniere ſublime dont elle avoit rendu ſon Rôle, & les battements de mains durerent encore long temps après qu'elle eut quitté la Scene.

De l'Ecole du Mans ſortirent, dans le ſiecle onzieme, pluſieurs Eleves qui lui firent honneur par la réputation qu'ils acquirent dans le monde ſavant.... entre leſquels *Geoffroy*, qui ſe rendit ſi habile dans les Lettres, que *Clichard*, Abbé de Saint-Albans, en Angleterre, le voulut avoir pour Ecolâtre de ſon Monaſtere ; mais

Geoffroy ayant trop retardé ſon départ, trouva la place remplie, lorſqu'il arriva à Londres. Cet inconvénient lui fit prendre le parti d'ouvrir une Ecole à Duneſtaple, près de l'Abbaye de Saint-Albans. Entre les autres exercices académiques dont il uſoit pour l'inſtruction de la jeuneſſe, il leur faiſoit repréſenter avec appareil des eſpeces de Tragédies de piété. Ce ſont là les premiers veſtiges que l'on connoiſſe bien diſtinctement du Théatre chrétien, ſi l'on peut unir enſemble les deux idées. Il eſt remarquable que ce ſoit un Manceau qui ait commencé à le mettre en uſage. On ſait que ſes compatriotes, dans les ſiecles ſuivants, furent des premiers qui travaillerent à illuſtrer notre Théatre François, auquel les exercices de *Duneſtaple* donnerent vraiſemblablement naiſſance ; *Hiſtoire Littéraire de la France*, tom. 7 ; *Etat des Lettres en France, au onzieme ſiecle*, pag. 65 & 66.

Guillaume de Blois, frere de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bash, outre les Chanſons en Langue Romance, ou vulgaire, ſe mêloit de faire des Comédies & des Tragédies, au commencement du douzieme ſiecle. *Ibid. pag. l. de l'Avertiſſement.*

Eſopus, célebre Comédien tragique, contemporain de *Cicéron*, laiſſa en mourant à ſon fils cinq millions qu'il avoit gagnés au Théatre.

La poſtérité croira-t-elle que la premiere repréſentation des *Précieuſes ridicules* de *Moliere*, du 18 Novembre 1659, où tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus brillant à Paris,

étoit accouru, fit un si grand effet, que l'on se moqua, dès le lendemain, de tous ceux dont le langage étoit affecté, entortillé, tendant à ce que l'esprit a de plus raffiné ? Mademoiselle *de Rambouillet*, M. *de Grignont* & toute la célebre Société de l'Hôtel de Rambouillet, qui avoient pris leurs précautions pour se trouver ce soir-là à la Comédie, informés que la Piece les avoit en vue, furent confondus par les applaudissements continuels & réitérés que le Public donna aux tirades relatives à leur galimathias pédantesque & recherché ; pendant quatre mois consécutifs que cette Piece fut jouée, quoique le prix des places eut été doublé dès la seconde représentation, le ridicule du langage précieux, fut au point honni, hué, que depuis ce temps là il tomba dans le mépris. L'Hôtel de Rambouillet en gémit, & nulle des personnes qui y alloient n'oserent plus s'y montrer.

Une jeune fille qui n'avoit jamais été à la Comédie, alla voir *Pirame & Thisbé*, de *Théophyle* ; voyant *Pirame* qui se veut tuer, à cause qu'il croit sa maîtresse morte, elle dit à sa mere qu'il falloit avertir *Pirame* que *Thisbé* étoit vivante.

Mondory, Comédien du Marais, natif de Rennes, célebre Comédien, bien fait, parloit avec grace ; la chaleur qu'il mit dans un Rôle *d'Hérode*, de la Tragédie *d'Hérode & de Mariamne*, le remua à un tel point, qu'il tomba en apoplexie : le prompt secours qu'il reçut, le sauva, mais il resta paralytique d'une partie

de ſon corps ; ce qui l'obligea à ſe retirer. Le Cardinal *de Richelieu* l'engagea à jouer, quelques mois après, le 22 Février 1637, le Rôle principal dans la Comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, dont il étoit le principal Acteur ; mais il fut obligé de quitter au troiſieme Acte : ſa complaiſance lui valut une penſion de deux mille onze cents livres, du Cardinal ; & quelques grands Seigneurs, pour faire leur cour à ce Miniſtre, ou par oſtentation, imiterent ſon exemple ; ce qui lui fit un revenu de huit mille onze cents livres, dont il jouit juſqu'à ſa mort, qui ne fut que dans un âge fort avancé.

EXTRAIT
DE L'HISTOIRE
DES DAMES LETTRÉES,

Qui ont travaillé pour le Théatre depuis ſon origine juſqu'en 1780.

LA Reine de Navarre, ſœur de *François Premier*, Roi de France, doit, par toutes ſortes de raiſons, paſſer la premiere ; elle avoit des talents admirables pour l'excellente Littérature. Les Ouvrages qu'elle publia dans le cours du ſeizieme ſiecle lui avoient acquis une réputation méritée : ce qu'il y eut de plus reſpectable, c'eſt que, quoique dans le printemps de ſon

âge, ils ne rouloient que ſur des ſujets pieux; il reſte encore de cette Princeſſe un nombre de Tragédies & de Comédies qui prouvent combien elle étoit verſée dans ce genre. Ces Pieces ont été imprimées en 1541, & ont eu pluſieurs éditions; les principaux titres ſont: *la Nativité de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt; l'Adoration des Rois; le Déſert; la Farce de trop peu, moins*, &c. Elle termina ſon auguſte carriere à l'âge de cinquante-neuf ans, le 28 Décembre 1549.

La tradition nous apprend que Mademoiſelle *Louiſe Labé*, femme d'un Cordier de Lyon, quoiqu'elle fût de la plus grande beauté, & qu'elle fût ſollicitée par des adorateurs auſſi diſtingués qu'aimables, préféra toujours l'étude des Belles-Lettres à tous les autres agréments; indépendamment de la connoiſſance des Sciences, l'on apprend par les Ouvrages de ſon ſiecle, que quoique d'un ſexe timide, elle avoit prouvé par des actions d'éclat, dans pluſieurs campagnes contre les Eſpagnols, qu'elle avoit autant de bravoure que de ſcience & de beauté; tout ce qu'on connoît de ſes Ouvrages ſur le Théatre, eſt un Drame intitulé, *Débat de Folie & d'Amour*, qui fut repréſenté quelque temps après la mort de la Reine de Navarre, & qui eut un grand ſuccès.

La réputation des Dames *Deſroches*, mere & fille, nées à Poitiers, ſuccéda à celle de Mademoiſelle *Labé*, en 1571, par les Tragédies de *Panthée*, de *Tobie*, & d'une Paſtorale; toutes Pieces qui furent fort applaudies, & qui

leur firent beaucoup d'honneur. Il eſt vrai que l'envie, toujours diſpoſée à nuire, prétendit qu'elles n'étoient que prête-nom de *Jules de Guerſans*, Avocat de Rennes, très-amoureux de Mademoiſelle *Deſroches* la fille. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la tradition n'en a point fait mention, & qu'elle a ſoutenu juſqu'aujourd'hui, que ce Poëte n'en eſt jamais convenu. Il devoit cependant être piqué des refus que fit toujours ſa maîtreſſe de l'épouſer, quoiqu'elle lui voulût beaucoup de bien; mais ſon amour pour ſa mere l'emporta, quoique le parti lui convînt: il auroit fallu s'en ſéparer, & c'eſt à quoi elle ne put jamais ſe réſoudre.

Dans le nombre de femmes ſavantes du même ſiecle, la tradition nous a tranſmis le nom de la reſpectable *Catherine de Parthenay*, fille aînée du Seigneur *de Soubiſe*, qui épouſa en ſecondes noces *René*, Vicomte *de Rohan*, Prince *de Léon*, dont elle eut le Duc *de Rohan*, le Duc *de Soubiſe*, & trois filles; au lieu de paſſer ſa jeuneſſe dans la diſſipation & dans les plaiſirs, elle cultiva toujours les Belles-Lettres: elle fit pluſieurs Tragédies qui lui acquirent de la réputation; celle d'*Holopherne*, jouée à la Rochelle, eut le plus grand ſuccès. Cette reſpectable Dame mourut au Parc, en Poitou, le 28 Octobre 1631, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Trois autres femmes ſe firent connoître & ſe diſtinguerent, le ſiecle ſuivant, par leur eſprit & leurs talents pour le Théatre: la premiere, Mademoiſelle *Coſnard*, née à Paris, mit au Théatre une Tragédie, intitulée, *les chaſtes Mar-*

eyrs, qui lui acquit de la réputation ; la ſeconde, nommée la Comteſſe *de Saint-Balmont*, de Lorraine, par celle de *Marc* & *Marcelin*, qui eut autant de ſuccès ; la troiſieme, Mademoiſelle *Françoiſe Paſcal*, Auteur d'une Tragédie *d'Endimion*, & d'une Comédie, intitulée, *le Vieillard amoureux*, en trois Actes, en vers de huit ſyllabes, qui eurent l'une & l'autre un grand nombre de repréſentations. On ne peut ſe perſuader que dans un ſiecle auſſi connu que le leur, on ignore leur hiſtoire & ſur-tout les époques de leur naiſſance & de leur mort.

Il n'en eſt pas de même de Madame *de Villedieu*, autrement Mademoiſelle *Hortence des Jardins* ; tout le monde ſait qu'elle étoit d'Alençon, qu'elle avoit infiniment d'eſprit & de mérite ; qu'elle a beaucoup travaillé dans tous les genres ; que l'on a douze volumes de ſes Œuvres, dans leſquelles ſe trouvent les Pieces de Théatre de *Manlius*, de *Nitétis*, & *le Favori*. Si l'on s'en rapporte à la chronique, elle a été galante, juſqu'à l'âge de cinquante & un ans qu'elle mourut, d'un excès d'eau-de-vie, dont elle avoit pris malheureuſement l'habitude.

Madame *Deshoulieres*, ſi connue & ſi célebre dans le même ſiecle, dont le nom de fille étoit celui d'*Antoinette du Ligier de la Garde*, étoit remplie d'eſprit, d'agréments ; elle vivoit dans la meilleure compagnie ; elle eut de ſon mariage une fille qui auroit eu autant de réputation que ſa mere, ſi elle y eut aſpiré ; mais elle étoit née modeſte & ſe ſoucioit moins du monde. Le peu de ſuccès qu'eut une Tragédie de ſa mere,

intitulée, *Genſeric*, qui fut jouée à l'Hôtel de Bourgogne, trouvée médiocre, fit qu'elle ſe livra moins aux Belles-Lettres, ne voulant point courir le riſque d'une pareille humiliation.

Mademoiſelle *Bernard*, du ſang *des Corneille*, apporta en naiſſant le goût de la Littérature diſtinguée; à vingt-quatre ans, elle mit au Théatre la Tragédie de *Laodamie*, qui eut du ſuccès; en 1690, elle y fit repréſenter celle de *Brutus*; & en 1695, *Bradamante*. Sans le ton de défiance qu'elle avoit de ſes talents, il eſt à préſumer qu'elle eût été encore plus célebre.

Il n'eſt pas douteux que ſans la prévention où tout le monde étoit que les Pieces qu'a miſes au Théatre Mademoiſelle *Barbier*, étoient de l'Abbé *Pelegrin*, cette Demoiſelle qui les fit repréſenter ſous ſon nom, auroit acquis une gloire méritée; mais quoi qu'elle pût avancer pour détruire cette injuſte prévention, ainſi que cet Abbé lui-même, rien ne put la détruire; aujourd'hui même elle ſubſiſte encore: cependant il eſt ſûr, & il peut même être démontré qu'elle eſt l'Auteur d'*Arie* & de *Petus*; de *Cornélie*, qui fut jouée un an après; de la Comédie du *Faucon*, des deux Tragédies de *Thomiris*, de la mort de *Jules-Céſar* & de trois Opéra. Tout ce qu'on peut répondre aux ſuppoſitions, c'eſt qu'elle y donna lieu par la confiance qu'elle avoit en l'Abbé *Pelegrin*, auquel elle liſoit ſes Ouvrages, & à qui elle demandoit des conſeils, parce qu'il entendoit par

faitement la marche théatrale & qu'elle ſe faiſoit honneur de les ſuivre.

A l'égard de Mademoiſelle *de Saintonge* qui mourut à la fin du dix-ſeptieme ſiecle, elle eſt plus connue dans le genre de l'Opéra que dans celui du Théatre François, quoiqu'elle ait publié *l'Intrigue des Concerts* & *la Princeſſe de Saluces*, qui n'ont point été repréſentées, quoiqu'elles duſſent l'être; mais ſon goût l'entraînoit vers l'Opéra, où l'on y applaudit ceux de *Didon*, de *Circé* & du *Ballet des Saiſons*. Cette Demoiſelle ſe nommoit *Louiſe Gillet*, & étoit née à Paris, d'un pere fort eſtimé.

Madame *Biſſon de la Coudraye* doit être ici placée, parce qu'elle a mis au Théatre une Tragédie qui a pour titre, *la Décolation de Saint Jean*.

Il en eſt de même de Mademoiſelle *de Morican* & de Mademoiſelle *Flaminia*. La premiere eſt connue par une Comédie, intitulée, *le Dédain affecté*; la ſeconde l'eſt de tous les Amateurs du Théatre Italien, où elle y a toujours rendu ſes Rôles avec autant d'intelligence que d'eſprit, ſur-tout ceux qui dépendent du génie, n'étant point écrits; elle vint en 1716, à Paris, où elle remplit les Rôles d'Amoureuſes.

Madame *de Gomez*, fille du Comédien du Roi, *Paul Poiſſon*, & ſœur de celui du même nom, qui lui a ſuccédé dans ſes Rôles de *Criſpin*, mort depuis un an, connue par de jolis Ouvrages, n'a compoſé pour le Théatre François, que les Tragédies d'*Habis*, *Sémiramis*, *Cléarque*,

gue, & la Comédie, intitulée, *les Epreuves*; elle s'eſt retirée à Saint-Germain-en-Laye.

Madame *du Boccage*, ſavante, remplie d'eſprit, de pluſieurs Académies, donna aux François, le 24 Juillet 1749, la Tragédie des *Amazones*, qui a réuſſi & lui a fait autant d'honneur que ſon *Paradis perdu* de *Milton*.

Madame *de Graffigny* étoit fort connue par ſes jolies *Lettres Péruviennes*, avant qu'elle eût mis au Théatre la Comédie de *Cénie*, qui a eu le plus grand ſuccès. *Voyez* dans le *Dictionnaire des Auteurs*, pour ſes autres Pieces de Théatre.

Il me ſeroit facile de faire l'éloge de pluſieurs autres femmes qui ſe ſont diſtinguées, en ce ſiecle, dans la carriere des Belles-Lettres; mais comme Madame la Marquiſe *de Saint Ch.* & Madame la Comteſſe *de B...* n'ont point mis leurs noms dans les jolis Ouvrages qu'elles ont publiés, même pour le Théatre, je les reſpecte trop pour les faire connoître ici, puiſque, trop modeſtes, elles ont toujours gardé l'anonyme. Madame la Comteſſe *de Genlis*, pour laquelle j'ai la plus haute conſidération, qui le mérite à tous égards, & que j'admire depuis long temps, doit être nommée, puiſqu'il eſt public, par le *Journal de Paris*, que la jeuneſſe lui doit le charmant Théatre à l'uſage des jeunes perſonnes, que les Gens de Lettres les plus éclairés, comme tout ce qu'il y a de plus diſtingué à la Cour, ainſi que dans la Capitale, regardent comme

un chef-d'œuvre, & la plus intéreſſante école de la vertu.

Ce précieux Théatre eſt en pluſieurs volumes : le premier renferme ſept Pieces ; la premiere, un Drame d'un genre neuf & pathétique, intitulé, *Agar dans le Déſert* : rien de plus intéreſſant que la marche théatrale de cette Piece, elle arrache des larmes ; le dénouement eſt une leçon ſupérieure de courage, de patience & de vertu.

La ſeconde Comédie a pour titre, *la Belle & la Bête* ; le projet eſt de perſuader que l'ame bienfaiſante & la complaiſance ſont de ſûrs moyens de plaire & de ſe faire aimer ; cette Piece a beaucoup de rapport à celle de *Zémire & Azor* ; mais celle-ci préſente plus de vraiſemblance, & m'a paru plus touchante.

La troiſieme, intitulée, *les Flacons*, eſt une ſoirée très-agréable. L'objet, dans cette Piece, eſt de démontrer à la jeuneſſe, dans l'incertitude de ſa conduite, de préférer l'honneur au plaiſir qui l'entraîne, le calme de la conſcience étant le ſeul qui conduit au vrai bonheur.

Le fond de la troiſieme eſt encore une ſoirée qui a pour titre, *l'Iſle heureuſe* ; il s'agit à la vacance d'un Trône, de choiſir une Reine ſelon la loi ; ce ſont des vieillards qui y nomment : deux Princeſſes, qui ſont ſœurs, appellées *Roſalide* & *Cloride*, ont le droit d'y monter ; la Fée *Lumineuſe* a préſidé à l'éducation de *Clo-*

ride, qui eſt nommée Reine ; mais au lieu de gouverner ſeule, elle partage le Trône avec ſa ſœur ; cet acte de bienfaiſance prouve que l'ame vraiment généreuſe & bienfaiſante eſt de toutes les vertus la plus ſublime, & que quoique *Roſalide* fût parfaite à tous les égards, ſon éducation ayant été auſſi ſoignée que celle de ſa ſœur, cette ſuprême qualité qui lui manquoit ſans doute, ou à laquelle la Fée inſtitutrice lui avoit fait faire moins d'attention, fit que les vieillards préférerent ſa ſœur, qui en faiſoit ſon objet capital.

La cinquieme Comédie eſt *l'Enfant gâté* ; elle paroît moins intéreſſante que les précédentes ; mais l'objet de tenir en garde une jeune perſonne contre la flatterie, ſur-tout des domeſtiques à gages, ou des intriguants, eſt le plus important, étant certain que, ſans l'approbation continuelle de vils flatteurs que l'intérêt guide toujours, une jeune perſonne bien née ne ſeroit pas ſouvent la proie de la ſéduction.

Rien de plus agréable & de plus intéreſſant que la petite Comédie en deux Actes, intitulée, *la Curieuſe*, & de plus propre à corriger de ce défaut.

Dans la derniere Piece du premier volume, intitulée, *les Dangers du Monde*, une jeune femme n'ayant point de véritables amies, s'ennuyant pendant l'abſence de ſon mari, donne dans le travers, & s'engage dans des dépenſes inutiles qui dérangent ſa fortune ; elle doit ſoixante-dix mille livres ; une digne tante qu'elle avoit né-

gligée, la voyant accablée de chagrins, en apprend la cauſe, & la tire de ſes mortels embarras, en lui apprenant par ſon propre exemple, que l'économie l'a miſe en état de la tirer de ſon inquiétude, & que ce plaiſir eſt mille fois plus doux que tous ceux dont elle a joui & qu'on peut goûter dans la vie.

Le ſecond tome de ce charmant Théatre renferme encore des Comédies plus agréables; il ſemble que Madame la Comteſſe *de Genlis* ait eu en vue dans celui-ci l'inſtruction de jeunes perſonnes plus formées que dans le précédent; la premiere Piece eſt intitulée, *l'Aveugle de Spa*: elle eſt du plus agréable comique: par la manie d'un Capucin, pour la culture d'œuillets, ſa paſſion favorite, qui occaſionne dans un entretien très-ſérieux les contre-ſens les plus plaiſants. L'Auteur a pour objet encore l'humanité & la bienfaiſance; c'eſt le fonds & le ſujet de cette Comédie intéreſſante, qui font connoître que c'eſt la vertu favorite de celle qui en eſt l'Auteur.

La ſeconde Piece a pour titre, *les Ennemies généreuſes*; ce ſont deux femmes de qualité qu'une belle-ſœur & un mari, intéreſſés à détruire leur amitié & leur intelligence, parviennent à brouiller par des manœuvres dictées par la calomnie. Le mari en eſt puni, il ſe ruine, & dans ſon déſeſpoir, paſſe dans les Indes, en diſant un adieu éternel à ſa femme: l'amie de celle-ci qui apprend ſon déſaſtre, par des amis, cherche les moyens de ſe réconcilier avec elle dans

la vue de partager ſa fortune avec elle. Celle-là, trop prévenue, ſe refuſe toujours, perſuadée que ſon reſſentiment eſt fondé. Enfin, apprenant qu'il eſt l'effet de la calomnie, elle embraſſe ſon amie, & pour preuve de la ſincérité de cette réunion, elle accepte les bienfaits qu'elle avoit refuſés.

La Colombe eſt le titre de la ſeconde Comédie : elle eſt du plus tendre intérêt. Une jeune perſonne jalouſe d'une colombe qui appartient à ſa ſœur, la lui laiſſe entrevoir. Celle-ci la lui cache pendant quelque temps ; mais s'appercevant du chagrin qu'elle lui a cauſé, elle lui en fait préſent, ce qui produit les ſentiments d'une reconnoiſſance ſi touchante, qu'elle attendrit juſqu'aux larmes.

Les Comédies qui ſuivent ont pour titre, *Cécile*, & *l'Intriguante* ; dans la premiere, une jeune perſonne voulant convaincre ſa ſœur de la plus tendre amitié, ſe diſpoſoit à prononcer des vœux éternels dans le Couvent où elle étoit, pour lui procurer un établiſſement plus avantageux : cette ſœur tendre & généreuſe ſe refuſe à un auſſi triſte ſacrifice ; par l'événement le moins attendu, elle l'empêche ; une ſucceſſion inattendue augmente ſa fortune, ce qui diſpenſe cette généreuſe fille de cette preuve héroïque de ſon amitié. L'Auteur peint avec autant d'eſprit que d'adreſſe, dans cette Comédie, les mœurs & les ridicules qu'on emploie quelquefois dans les Couvents, pour attirer ou éloigner les Novices.

L'objet de Madame la Comteſſe *de Genlis*, dans la Comédie de l'*Intriguante*, eſt de convaincre les jeunes perſonnes que la franchiſe, la vérité & la bonne foi ſuffiſent pour parvenir aux fins qu'on ſe propoſe, & qu'on échoue preſque toujours, lorſqu'on recourt à l'intrigue & au menſonge. Ces leçons ſont miſes en action avec le plus vif intérêt, & doivent ſur de jeunes cœurs faire la plus vive impreſſion.

J'avoue ici, avec la franchiſe dont je me fuis toujours fait honneur, que tout ferme que j'ai toujours été, je n'ai pu lire ſans avoir les yeux mouillés de pleurs, la charmante Comédie de *la bonne Mere*. Eh! quel ſeroit le mortel aſſez inſenſible pour ne pas être pénétré juſqu'aux larmes, de ce chef-d'œuvre. S'il étoit honnête de propoſer ici une gageure, je parierois que ceux qui liront cette Piece avec attention, en ſeront autant ſenſiblement touchés, & conviendront que les vrais mouvements de la nature, dans une ame bien née, la remuerent beaucoup plus que les plus vifs tranſports de l'amour.

Le tome troiſieme n'a pour objet, dans les Pieces qu'il renferme, que les mœurs des jeunes gens; comme il n'y a point d'hommes dans les Comédies des deux premiers volumes, il n'y a point de femmes dans celui-ci: les titres des Pieces qu'il renferme, ſont, *Valek*, *le Magiſtrat* & *la Roſiere*. La premiere Comédie eſt un ſujet tiré de l'Hiſtoire des Arabes, dont l'intérêt eſt le plus vif & le plus touchant. La ſeconde, en trois Actes, eſt admirable par la droiture

d'un Magiſtrat qui fournit le modele d'un Juge integre qui ſe défie de ſes propres lumieres, & qui demande à Dieu de l'éclairer.

Le quatrieme & dernier volume que la reſpectable Madame la Comteſſe *de Genlis* a bien voulu compoſer pour l'éducation de la haute Bourgeoiſie, renferme des Pieces dont les titres ſont, *la Marchande de Modes*, *la Lingere*, *le Libraire*, &c. Toutes ces Pieces ſont intéreſſantes, bien faites, & propres à rendre aimables l'honneur, la vertu & toutes les qualités de l'homme eſtimable. Après avoir lu le Théatre de Madame la Comteſſe *de Genlis*, on eſt ſurpris d'y trouver une ſi parfaite entente de la marche théatrale. On reconnoît avec admiration le génie des *Corneille*, des *Racine*, & ſurtout de *Moliere*; du reſte on ne peut s'empêcher de convenir qu'elle doit poſſéder à fond les grands principes dont elle donne avec tant de facilité & d'aiſance des leçons ſi agréables & ſi parfaitement écrites.

ORIGINE
DES PREMIERS THÉATRES.

APRÈS avoir parlé, dans cet *Abrégé*, de tous les Théatres connus, il convient que je faſſe mention de leur premiere origine : c'eſt aux Grecs auxquels on la doit ; les premiers Acteurs de la Comédie débuterent dans la Grece par des Farces ſur des treteaux, pour délaſſer un peuple laborieux de ſes travaux. L'adminiſtration politique s'étant apperçu que, depuis ces ſortes d'amuſements, cette portion des citoyens avoit moins d'humeur qu'avant les récréations publiques, & ſe livroit moins à la débauche, jugea que ſa politique en devoit tirer parti pour la correction de ſes mœurs : en conſéquence, loin de mettre un frein à ces diſſipations, elle permit l'établiſſement d'un Théatre où l'on y repréſenteroit des Drames, dans leſquels on s'attacheroit à tourner en railleries les vices de l'humanité, & à vanter ſes vertus ſociales. Soit que ceux qui furent commis pour concourir à ces vues, manquaſſent de lumieres, ou qu'ils préféraſſent leur intérêt à ces ſages vues, ils recoururent à une ſatyre mordante, toujours applaudie par un peuple mécontent de ceux qui le gouvernent : le Magiſtrat & le Citoyen riche, n'étant point épargnés, ni à l'abri d'une critique propre à les aigrir de plus en plus contr'eux, une loi ſupérieure en impoſa aux Auteurs effrénés de cette

innovation dangereuſe, en infligeant des amendes & des peines aux Auteurs ainſi qu'aux Acteurs, s'ils continuoient à nommer ſur leur Théatre ceux dont ils attaquoient les ridicules ou les vices : la crainte de ſervir d'exemple les ſoumit d'abord à la loi ; mais s'appercevant que leurs jeux déclinoient, ils recoururent à des moyens adroits pour faire reconnoître ceux qu'ils avoient en vue, en les déſignant ſous des noms empruntés ; *Ariſtophane* un des premiers Poëtes de ce ſiecle, traça alors des caracteres ſi parfaitement deſſinés, que les Spectateurs trop intelligents reconnurent les anonymes, ce qui augmenta de plus en plus leur concours. Comme l'on ne contrevenoit point à la loi, ces moyens furent tolérés par l'avis d'un Sénateur, qui ſoutint dans l'*Aréopage*, que ſi cette eſpece de licence étoit répréhenſible, elle pouvoit opérer la correction des vices que ces pieces ſatyriques frondoient.

L'on ne penſa pas de même à Athênes, la loi fut renouvellée, & les tranſgreſſeurs punis. *Ménandre*, pour n'y point contrevenir, tranſporta la Scene dans des climats éloignés, & chez des peuples peu connus : & au lieu de faits réels joués ſur le Théatre, il n'y parut que des ſuppoſés ; mais, malgré ces moyens adroits, l'application des Spectateurs tombant de temps à autres ſur des perſonnes en place, ou citoyens diſtingués, l'adminiſtration redoubla d'attention, & en impoſa par ſa rigueur à ceux qui contrevenoient à la loi.

Les Poëtes Latins de Rome, qui ne tarderent point à connoître le nouveau Théatre de *Ménandre*, en furent extaſiés ; & ne ſe croyant

point en état d'aller plus loin, tâcherent de l'imiter dans leurs productions à qui mieux mieux. *Plaute*, plus hardi, ou qui avoit plus de génie & de gaieté, s'attacha à la tournure des portraits & des ridicules, qu'il saisit au point que les Théatres pour lesquels il travailla, ne désemplirent point. Le défaut que lui reprocherent les connoisseurs éclairés, fut celui d'être trop libre. *Térence* qui parut, fut plus discret, ses portraits plus frappants, cependant moins animés; ce qui est cependant à sa gloire, c'est que son comique honnête, gai & léger a servi de modele depuis à nos meilleurs Comiques, & que *Moliere* lui-même s'est fait honneur d'en tirer le meilleur parti.

Ce que ce parfait Comique a fait de plus, & que ses imitateurs & successeurs ont imité, c'est de mettre en Scene & de tirer parti des mœurs des femmes de son siecle; ce que les Poëtes dont il vient d'être parlé n'avoient point fait ou osé hasarder. Celles de leur temps, amenées sur la Scene, n'y paroissant que comme des personnages accessoires, n'ayant aucune part aux vices, pas même aux ridicules, quand même elles y rempliſſoient les premiers Rôles, la critique pour les mœurs tombant toujours sur les hommes, comme on peut en avoir la preuve dans *les Harangueuses* d'*Aristophane*, ces ménagements des Poëtes Grecs pour les femmes, ne nous ont pas fourni des portraits qui pussent nous instruire des mœurs ni de la conduite privée des Dames Romaines de ce siecle. Il est très-notoire que *Térence* & *Plaute* ont eu en vue, & peint les femmes sur leur

Théatre ; mais on n'y voit que des courtiſannes d'Athênes, dont les mœurs honteuſes & mercenaires ne pourroient donner une idée des mœurs domeſtiques & nationales des femmes diſtinguées de la Grece.

Il n'en fut pas de même du ſiecle d'*Auguſte*, le Théatre de Rome s'épura & prépara à la perfection celui de *Louis XIV*. Pour le comique, les progrès furent lents ; mais après avoir été pendant quelques années les imitateurs des Poëtes Eſpagnols, *Corneille* à ſon tour mit au Théatre *le Menteur*, l'époque de la vraie & bonne Comédie ; *Moliere* parut, & la perfectionna au point que ſi les Poëtes qui ſont venus après lui, ont donné de bons Ouvrages, il en eſt peu cependant qui puiſſent être comparés aux chef-d'œuvres que l'on admire encore aujourd'hui, & qui le ſeront à coup ſûr de la poſtérité.

NOTICE

De ce qui s'eſt paſſé à la Comédie Françoiſe en cette année 1780, & l'état où elle s'eſt trouvée à ſa rentrée en la même année.

DES contre-temps inattendus ayant retardé la publication de cet *Abrégé*, que je comptois faire paroître à la clôture du Théatre, en ayant fait commencer l'impreſſion le premier du mois de Novembre dernier, j'ai cru devoir profiter de ce retard pour continuer à rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé depuis ce temps au Théatre François, juſqu'à celui où cet Ouvrage ſera livré au Public.

Le Samedi, premier Janvier 1780, les Comédiens du Roi donnerent, après la Tragédie de *l'Orphelin de la Chine*, de M. *de Voltaire*, la premiere repréſentation des *Etrennes*, petite Comédie en un Acte, en proſe, de M. *d'Orvigny*, ſi connu par ſa Piece des *Battus paient l'amende*, qui a eu un ſi prodigieux ſuccès ſur les Boulevards. Celle-ci, donnée ſans prétention, a été reçue avec indulgence. La Scene épiſodique d'un Précepteur qui préſente à ſon pere l'éleve qui lui a été confié, a été applaudie, ainſi que quelques-unes ingénieuſes & théatrales. Elle a eu cinq repréſentations.

Le Mercredi 5 Janvier, Mademoiſelle *Durſé*, parente du ſieur *Dorival*, Comédien du Roi,

actuellement au Théatre, débuta par le Rôle d'*Alzire*, dans la Tragédie de ce nom ; le 8, dans *Hypermneſtre*, par le Rôle principal ; elle devoit continuer ſon début par le Rôle d'*Alzire* ; elle n'a plus reparu, malgré l'opinion générale que l'on avoit des progrès ſur leſquels on avoit lieu de compter, par les applaudiſſements mérités qu'elle avoit reçus tant qu'elle avoit été ſur la Scene. Voyez le *Journal de Paris*, année 1780, N°. 6, page 25.

Le Dimanche 30 Janvier, les Comédiens du Roi ont donné, pour la premiere fois, une Comédie en quatre Actes, intitulée, *les Nôces Houſardes*, de M. *d'Orvigny*, qui fut ſuivie du *Médecin malgré lui*. Cette Piece, qui eſt d'une grande gaieté, a été accueillie : elle n'a eu cependant que deux repréſentations.

Le Samedi 26 Février, les Comédiens du Roi donnerent la premiere repréſentation de la repriſe de la Tragédie d'*Atrée* & de *Thieſte*, de *Crébillon*, deſirée & attendue depuis long temps ; elle fut ſuivie de la jolie petite Piece d'*Heureuſement*, de M. *Rochon de Chabannes* ; la grande Piece a été applaudie avec enthouſiaſme ; elle n'a cependant été jouée que trois fois, au grand étonnement des Admirateurs de ſon Auteur.

Clôture du Théatre en 1780.

Le Samedi 11 Mars, les Comédiens François du Roi donnerent, pour la clôture de leur Théatre, la Tragédie de *Tancrede*, qui fut ſuivie de *la Gageure imprévue* : le ſieur *Courville*

prononça, entre les deux Pieces, ce Compliment :

« Meſſieurs, chaque année nouvelles bontés » de votre part; chaque année, de la nôtre, » nouveaux efforts pour les mériter, nouveaux » remercîments, tribut de notre reconnoiſſance; » & à qui en devons-nous à plus juſte titre, » qu'à ceux dont nos talents ſont l'ouvrage? » Oui, Meſſieurs, vous avez créé tous les Acteurs célebres qui ont honoré juſqu'ici notre » Théatre : vous ſeuls pouvez les reproduire, » en encourageant ceux qui leur ſurvivent, & » votre plaiſir en ſera la récompenſe : c'eſt » le ſeul but où nous tendons tous, l'objet de » nos deſirs, le dédommagement & le prix de » nos peines. Ceux mêmes d'entre nous qui, » ſubordonnés par les petits détails où leur » emploi les reſtreint, ne peuvent prétendre à » faire naître des élans & les tranſports qu'excitent les grandes paſſions auſſi vivement ſenties qu'énergiquement exprimées, tâchent » d'y ſuppléer par l'attention la plus ſcrupuleuſe, & le ſoin extrême qu'ils apportent » dans les Rôles qui ſont de leur reſſort.

» Mais ſi nos talents vous doivent tout, » Meſſieurs, les Lettres ne vous doivent pas » moins. Vous êtes, pour ainſi dire, le creuſet » où s'épurent & ſe raffinent les Auteurs qui » vous ont voué leurs plumes & leurs veilles, » la pierre de touche qui en conſtate le véritable titre.

» Jamais *Sophocle*, *Euripide*, *Eſchile*, *Ménandre*, *Plaute* & *Térence* n'auroient franchi

» l'immenſe eſpace des ſiecles qui ſe ſont écou-
» lés depuis eux juſqu'à nous, ſi le Public
» judicieux & éclairé d'Athénes & de Rome,
» n'avoit mis à leurs écrits le ſceau de l'im-
» mortalité.

» C'eſt à vos Ancêtres, Meſſieurs, que nous
» devons notre *Moliere*, *Corneille* & *Racine*,
» dont les chef-d'œuvres, ſans ceſſe expoſés
» ſous vos yeux, vous cauſent chaque fois de
» nouveaux tranſports d'étonnement & d'ad-
» miration; leurs ſucceſſeurs, dignes rivaux de
» leur gloire, ont été jugés dignes par leurs
» Contemporains de la partager avec eux. Vos
» larmes coulent encore ſur le tombeau du
» Neſtor de la Littérature : cette Abeille en-
» richie du ſuc de toutes les fleurs que le champ
» des Lettres tant anciennes que modernes, a
» fait éclorre, qui s'en eſt approprié les beautés,
» & a fondu dans notre Langue les richeſſes
» de toutes les autres. Vous avez conſacré ſa
» mémoire parmi celle des hommes de génie
» qui illuſtreront à jamais la France; & vous
» ferez de même, vous & vos deſcendants,
» paſſer à la poſtérité ceux qui marcheront ſur
» leurs traces.

» Ainſi, Meſſieurs, c'eſt par vous que ſe
» perfectionne l'honneur des Lettres & des
» talents : ce Théatre eſt un héritage que vos
» aïeux vous ont tranſmis pour en ſoutenir la
» gloire & la durée; votre préſence en eſt le
» principal ornement & l'appui; votre goût en
» eſt l'unique regle : & quand vous applaudiſſez
» avec tranſport & l'Auteur & l'Acteur, vous
» jouiſſez de votre propre ouvrage; & s'il m'eſt

» permis de me servir de ce terme, vous êtes » vous-mêmes les artisans de vos plaisirs ».

Retraite.

A la clôture du 11 Mars 1780, Madame *Drouin*, reçue en 1742, sous le nom de Mademoiselle *Gauthier*, fille d'un Maître de Musique de ce nom, dont les talents ont servi long-temps utilement à la Comédie Françoise, pour les Divertissements, s'est retirée : les Amateurs de ce Théatre la regretteront long-temps : indépendamment d'un jeu supérieur & toujours soutenu, dans les deux emplois où elle a paru sur la Scene, elle avoit une très-belle voix & chantoit avec beaucoup de goût. Son emploi est aujourd'hui rempli par Mesdames *Préville* & *Bellecour*, qui s'en acquittent supérieurement.

La seconde Actrice que le Théatre a perdue par sa retraite, est Madame *le Lievre*, qui avoit paru pour la premiere fois, en 1751, & qui fut reçue en 1753, sous le nom de Mademoiselle *Hus* : tant qu'elle est restée sur la Scene, elle y a joué avec succès les Rôles d'Amoureuses avec beaucoup de graces & d'intelligence : indépendamment du naturel, de la vérité avec lesquels elle rendoit ses Rôles, elle a donné le ton de l'agréable parure, & s'est conservée au point que jusqu'au dernier moment elle a conservé la fraîcheur de sa jeunesse ; à ces éloges, qu'elle a toujours mérités, l'on doit ajouter qu'elle avoit l'ame encore plus belle que la figure ; qu'elle étoit née sensible, généreuse, qu'elle trouvoit

trouvoit de la douceur à ſoulager les infortunés ; qu'elle étoit l'ennemie des cabales & des tracaſſeries ; & qu'elle eſt autant regrettée de ſes camarades que du Public.

L'emploi de cette aimable Actrice eſt aujourd'hui rempli par Mademoiſelle *Doligny*, dont les talents ſupérieurs pour le comique ſont ſi connus. Ceux de Mademoiſelle *Comtat* augmentent de jour en jour, par les ſoins qu'elle ſe donne pour qu'ils aillent de pair à ſa charmante figure.

MM. *Dauberval* & *Ponteuil* doivent quitter le Théatre le premier Juillet prochain. Tous ceux qui fréquentent d'habitude la Scene françoiſe en ſavent la cauſe : ce qui doit me diſpenſer d'en faire ici mention ; le premier avoit été reçu en 1762, le ſecond en 1779.

Il s'eſt joué ſept Pieces nouvelles pendant le cours de cette année.

Suite de l'année 1780 : rentrée du Théatre.

Le Mardi, 4 Avril de la même année 1780, les Comédiens François ouvrirent leur Théatre par le *Miſanthrope*, qui fut ſuivie de la petite Piece du *Médecin malgré lui*. Le ſieur *Vanhove*, nouvellement reçu, après avoir fait ſes révérences au Public, prononça le Compliment qui ſuit :

« Meſſieurs, permettez-moi de vous offrir » nos hommages : je remplis ce devoir avec la » crainte qui doit accompagner tout homme qui

» parle à ſes Juges, indulgents, il eſt vrai, mais
» dont la juſte critique ſe fait ſentir, même
» quand elle n'eſt pas ſévere. Des deux claſſes
» d'Acteurs qui ſe partagent ce Théatre, &
» dont tous les inſtants ſont conſacrés à vos
» plaiſirs & à vos amuſements; Acteurs tra-
» giques, Acteurs comiques, duſſai-je m'attirer
» de ceux-ci quelques reproches, ne m'eſt-il
» pas permis de penſer que ceux d'entre nous
» qui ſe livrent à la Tragédie, n'ont pas, Meſ-
» ſieurs, les moindres droits à votre indul-
» gence, ni le moins de titres pour la mériter?
» Allier, dans tous ſes mouvements, la nobleſſe
» à la vérité, la grandeur à la ſimplicité, join-
» dre, dans ſon début, à la ſenſibilité la plus
» conſtante l'articulation la plus pure, même
» dans les moments où, affaiſſé ſous le poids
» des malheurs, le Perſonnage ne doit exhaler
» ſon délire & ſes ſouffrances que par des ac-
» cents étouffés; conſerver enfin la dignité du
» viſage, lorſque la haine, l'indignation, la
» colere, la terreur, l'horreur même, forcent
» ſes traits à ſe décompoſer; ne ſemble-t-il pas
» que dans la carriere de la Tragédie, l'on ſoit
» continuellement aux priſes avec la nature,
» & qu'on s'efforce de la repouſſer?

« Voilà, Meſſieurs, le ſurcroît des difficultés
» que *Melpomene* impoſe à ceux qui ſur ſes
» pas, ont l'ambition d'obtenir vos ſuffrages.
» Rival de ſes travaux, l'Acteur comique a le
» même guide, le même Précepteur que l'Ac-
» teur tragique, votre goût & vos leçons;
» mais tous les rangs, toutes les claſſes de la
» Société fourniſſent à ſes études des modeles,

» pour ſe préſenter, pour parler, pour agir ;
» il reçoit dans tous les inſtants l'imitation des
» formes qu'il doit prendre pour vous plaire ;
» mais où ſont les modeles de *Néron*, de *Po-*
» *lyeucte*, d'*Oroſmane* & de *Cléopâtre* ? Ils ſont
» éclos de l'imagination du Poëte qui les a
» créés, & leur fantôme ne prend de conſiſ-
» tance que de l'exaltation de l'ame de l'Acteur
» qui les repréſente, & quelquefois (j'oſe
» l'aſſurer, Meſſieurs, d'après vos remarques),
» quelquefois, par des vers qui ne rendent pas
» toujours le plus nettement poſſible, les pen-
» ſées qu'ils voudroient exprimer : il faut ce-
» pendant que tout entier à leur expreſſion,
» l'Acteur tragique ſoutienne avec véhémence
» les parties foibles ou vagues ; il faut qu'il
» répande ſur elle la chaleur de la paſſion dont il
» eſt agité ; il faut qu'il s'identifie tellement avec
» le noble Perſonnage qui lui eſt confié, qu'il
» vous attache fortement, qu'il vous en im-
» poſe, qu'il remue vos cœurs & s'empare de
» vos ames.

» S'il ne réuſſit pas, plus le Perſonnage qu'il
» repréſente a fourni d'élévation à ſes idées,
» d'exaltation à ſes tranſports, & plus la diſ-
» grace qu'il éprouve l'afflige, le déconcerte,
» l'anéantit : il ſemble que dans ſa perſonne on
» couvre d'opprobre ou *Servorius*, ou *Pompée*,
» la grandeur dont il s'eſt revêtu ne lui fait ſentir
» que plus vivement le chagrin d'avoir fait de
» vains efforts, le mépris de ſon propre ta-
» lent, & la honte de vous paroître ridicule.

» Je ne vous préſente cette image, Meſſieurs,
» qu'afin de vous rendre plus ſenſibles à nos

» peines, qu'afin d'implorer votre indulgence » pour des Acteurs tragiques qui ont perdu » celui qui pouvoit leur indiquer dans chacun » de ſes Rôles le moyen de vous ſatisfaire : » malheureuſement pour nous, ſon ſouvenir eſt » encore préſent à votre mémoire. Cruel ſou- » venir ! ah ! Meſſieurs, que vos regrets pour » ce talent ſublime me préparent d'amertume, » à moi, que mon emploi deſtine à remplacer » un jour un homme aimé à ſi juſte titre, un » Acteur qui, pendant un nombre d'années, » ſoit qu'il vous ait fait voir *Dom Diegue*, *Ho-* » *race*, *Joad*, ou *Burrhus*, n'a point encore ap- » préhendé de rival dans la carriere qu'il a » remplie.

» Mais, Meſſieurs, que le deſſein de vous » toucher en faveur des Suivants de *Melpomene*, » ne me rende point injuſte envers les Enfants » de *Thalie* ; s'ils faiſoient le tableau des diffi- » cultés qu'ils éprouvent, peut-être ne fourni- » roient-ils pas de moindres ſujets d'être plaints, » & qu'ils prouveroient aiſément, que dignes » émules des Acteurs tragiques, ils ſont égaux, » autant par les peines que par le conſtant deſir » de vous plaire & de mériter vos bontés ».

Le Samedi, 29 Avril, les Comédiens du Roi donnerent la premiere repréſentation de la repriſe de la Tragédie de *la Veuve du Malabar*, par M. *le Miere*, qui fut ſuivie de la petite Comédie de *la Famille extravagante*. Cette Piece avoit paru pour la premiere fois, le 3 Juillet 1770 ; elle ne fut jouée que ſix fois, quoiqu'elle fût fort applaudie ; mais l'Auteur voulant y

faire des corrections, la retira. Il eſt bien dédommagé des ſoins qu'il s'eſt donnés, & de la longue attente de cette repriſe, ſon ſuccès a été des plus brillants. Les heureux changements qu'il y a faits, le nombre de beaux vers qui s'y trouvent, le vif intérêt qui entraîne, & ſur-tout le dénouement, joint à la pompe du Spectacle, a fait demander l'Auteur avec enthouſiaſme : tout ce qu'il y a de plus diſtingué à Paris, ſur-tout en Dames, y accourent; il n'eſt pas douteux que cette repriſe ne ſoit une des plus ſoutenues. Voyez *le Miere*, dans le *Dictionnaire des Auteurs*, page 228, Tome II, & à la fin de ce troiſieme.

Il a paru, le 7 du mois de Mai, dans le *Journal de Paris*, une Epitaphe de *J.-J. Rouſſeau*, par M. *Aymard*, qui mérite ſa place ici, quoiqu'il n'ait mis au Théatre François que la ſeule Comédie de *Narciſſe*, ou *l'Amant de lui-même*.

EPITAPHE.

Ici repoſe un Sage, ici dort le Génie :
Pleurez, Dieux protecteurs des Arts & des Vertus,
Amours, donnez des pleurs à l'Amant de Julie.
O Nature ! gémis, ton Apôtre n'eſt plus.

COUP-D'ŒIL

DE L'AUTEUR DE CET OUVRAGE,

Sur une Brochure intitulée, Observations sur la néceſſité d'un ſecond Théatre François, *ſans nom d'Auteur, qui a paru un mois avant la publication de ce troiſieme Tome.*

CETTE nouveauté a été publiée dans le mois de Mai 1780, pendant l'impreſſion du troiſieme Volume de cet *Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre.* Le Public verra, à la page 194 de ce troiſieme Volume, que je penſe comme l'Auteur ſur le beſoin d'un ſecond Théatre, pour parvenir à rendre à celui du Roi l'éclat qui lui avoit donné la ſupériorité ſur tous ceux de l'Europe. Après avoir lu & examiné ce projet avec une attention réfléchie, je ſuis du ſentiment que les motifs de l'Anonyme ſur cette néceſſité ſont habilement déduits, & partent d'un Dramatique conſommé qui entend parfaitement la magie théatrale; mais comme les façons de voir, de ſentir & de réſoudre varient ſelon le préjugé ou la connoiſſance du cœur humain, en convenant de cette néceſſité d'un ſecond Théatre, je differe, comme on le verra par ce que j'en ai dis dans ce troiſieme Volume, ſur la maniere de ſon établiſſement.

L'Anonyme entend que la ſeconde Troupe portera, comme la premiere, le nom de *Co-*

médiens du Roi; qu'elle ſera conduite par la même adminiſtration; en un mot, que la ſeule différence ſera que cette ſeconde Troupe jouera ſur un autre Théatre les Pieces d'un ſecond répertoire, mais que le produit de ſa recette ſera partagé avec la premiere, comme elle partagera elle-même celle de cette premiere; qu'enfin ces deux Troupes, compoſées chacune de vingt-quatre Acteurs ou Actrices, contribueront de moitié aux dépenſes, & que quoique ſéparées elle ne formeront qu'un même Corps.

Quelqu'habilement que ſoit conçu le projet de l'Anonyme, je ne puis m'empêcher de ſoutenir que ſi le Gouvernement l'adoptoit, il n'en réſulteroit aucun des avantages annoncés dans cette brochure. Il ne faut que quelque réflexions pour les faire évanouir; les voici:

Comment peut-on ſe perſuader qu'un ſecond Théatre ſoit régi par les mêmes ſupérieurs, la même adminiſtration, dont les Sujets ſeront nommés comme ceux du premier, *Comédiens du Roi*, dont la recette ſera commune, ainſi que la dépenſe entre les deux Corps, qui doublera le produit, dans la ſuppoſition même de loges à l'année, dont l'Auteur anonyme ne parle point? pour ſe le perſuader, il faudroit auſſi ſuppoſer que cette nouvelle Troupe, pour le talent, allât de pair avec l'ancienne, ce qui ne ſera pas aſſurément, & n'eſt pas croyable; car quoi qu'on en puiſſe dire, la Compagnie des Comédiens actuels du Roi eſt formée d'excellents Sujets: on en a la preuve toutes les fois que les Auteurs de Pieces nouvelles ſavent choiſir pour le tragique ou pour le comique les Sujets

qui leur conviennent. Conséquemment il est moralement impossible que des Acteurs & des Actrices arrivant de province, puissent, dans les premieres années, atteindre à la même perfection que celle d'une partie de la Troupe du Roi, & que leur recette se trouve à l'égal de celle de la premiere; ainsi au lieu d'augmenter le revenu des Comédiens du Roi, il sera sûrement diminué, puisque par l'arrangement projeté, ils seront tenus de payer de moitié les frais que sera forcé de faire le second Théatre.

Il n'y a qu'un seul moyen, comme je l'ai déjà dit, de parer cet inconvénient, & surtout la désunion entre les deux Corps, sur laquelle on doit s'attendre, puisque dans le premier elle a presque toujours existé, quoique l'intérêt les porte naturellement à être réunis pour tirer le meilleur parti de leur état. Si cette réflexion est sans replique, comment peut-on se flatter que deux Corps de Comédiens, composé au moins de cinquante personnes, puissent vivre & agir avec cette intimité si nécessaire pour assurer une double recette, & tirer le plus grand parti de leurs talents?

Le seul, je le répete, est que la seconde Troupe dont il s'agit ne dépende en aucune maniere de la premiere; qu'elle soit gagée par un Directeur qui choisisse, paie les Sujets, en soit le maître, & puisse les renvoyer quand ils déplairont, & en substituer d'autres; alors la crainte d'être renvoyés, & l'espérance certaine de passer dans la Troupe du Roi & d'y avoir un état fixe & certain, excités de plus par l'amour-propre, produiroit une émulation qui forme-

roit à coup sûr de bons Sujets : cette concurrence excitée par le même amour-propre, réveillera celui des Comédiens du Roi ; & il n'est pas douteux qu'avant quelques années, ce premier Théatre ne soutienne la gloire qui l'a rendu si long temps le plus célebre de l'Europe.

A l'égard du second, il est de toute nécessité, pour qu'il se soutienne à Paris, de diminuer d'un quart le prix des places, & d'un autre quart les frais journaliers des représentations, d'une moitié les *gratis* ; & d'obtenir, s'il se peut, une diminution pour le quart des pauvres.

En suivant à la lettre ces conseils, il n'est pas douteux qu'avec le goût général qu'on a pour le Spectacle, la diminution du prix n'attire toujours grand monde à celui-ci ; ce qui équivaudra pour le montant de la recette à la diminution ordonnée, & suppléera à la médiocrité des talents à laquelle on doit s'attendre pendant quelques années.

TAYLOR INSTITUTION OXFORD

Pour ce qui est du répertoire des Pieces de cette seconde Troupe, il sera formé de toutes celles que les Comédiens du Roi ne jouent plus depuis cinquante ans, & des Tragédies & Comédies faites & jouées en province, qui n'appartiennent point au premier Théatre, ainsi que des Pieces nouvelles qui seront composées pour le nouveau.

Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, après l'esquisse du projet que j'ai donné à la page 194 de ce Tome. Je finirai en convenant que celui de l'Auteur des Observations est on ne peut

pas mieux conçu, que les détails en ſont lumineux & frappants, écrits avec l'élégance qui lui eſt ordinaire : c'eſt au Gouvernement à prononcer ſur la différence de ces projets ; l'avenir & le ſuccès décideront : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt de toute néceſſité (comme il a été avancé, pour rendre au Théatre du Roi ſa ſplendeur & ſon premier éclat, & pour lui fournir des Sujets dignes de l'honneur d'appartenir à S.M.) qu'il ſe forme dans la Capitale à cette école des Eleves qui méritent l'honneur d'y pouvoir être admis un jour.

ETAT

De MM. les Comédiens François ordinaires du Roi, au mois de Juin 1780, suivant l'ordre de leur réception.

MESSIEURS,

Noms	*Années de Récept.*	*Appointemens*
PRÉVILLE	1753	une part.
BRISARD	1758	une part.
MOLÉ	1761	une part.
AUGÉ	1763	une part.
BOURET	1764	trois quarts de part.
MONVEL	1772	une part.
DU GAZON	1772	trois quarts de part.
DÉSSARTS	1773	trois quarts de part.
DE LA RIVE	1775	une part.
DAZINCOURT	1778	demi-part.
FLEURY	1778	demi-part.
BELLEMONT	1778	quart de part.
COURVILLE	1779	quart de part.
VANHOVE	1779	demi-part.
DORIVAL	1779	demi-part.
FLORENCE	1779	quart de part.

ACTEURS A PENSION,

MESSIEURS

MARSY . . . . . 1776 1800 liv. feux & jet.
BROQUIN . . . . 1778 1800 liv. *idem.*
GRAMMONT . . . 1779 3000 liv. *idem.*

ACTEURS RETIRÉS,

MESSIEURS

DAUBERVAL . . 1780 se retirent au
PONTEUIL . . . 1780 1er. Juillet prochain.

ACTRICES,

MESDEMOISELLES

BELLECOUR . . . 1749 . . . . . une part.
PRÉVILLE . . . . 1757 . . . . . une part.
MOLÉ . . . . . 1763 . . . . . une part.
DOLIGNY . . . . 1764 . . . . . une part.
LUZY . . . . . 1764 . . . . . une part.
FANIER . . . . . 1766 . . . . . une part.
DU GAZON . . . 1768 trois quarts de part.
VESTRIS . . . . . 1769 . . . . . une part.
LA CHASSAIGNE 1769 trois quarts de part.
SUIN . . . . . 1776 trois quarts de part.
SAINVAL *cadette* . 1776 . . . . . une part.
RAUCOURT . . . 1773 . . . . . une part.
GONTAT . . . . . 1777 trois quarts de part.

ACTRICES A PENSION,

MESDEMOISELLES

MARS. 1778 1800 liv. feux & jetons.
ADÉLAÏDE DE SAINT-ANGE.
1779 1800 liv. *idem.*

ACTRICES RETIRÉES

Avec la Pension de la Comédie.

MESDEMOISELLES

DROUIN..... 1780 .... 1500 liv.
HUS-LELIEVRE.. 1780 1500

PENSIONNAIRES DU ROI,

MESSIEURS

PRÉVILLE.... 1767 ..... 1000 liv.
BRISARD..... 1773 1000
MOLÉ..... 1766 1000

PENSIONNAIRES D'ÉLEVES,

MESSIEURS

PRÉVILLE.... 1764 ..... 500 liv.
MOLÉ..... 1766 1000
BRISARD 1773 500

ACTEURS ET ACTRICES
Retirés avec la Pension de la Comédie.

MESSIEURS

FLEURY, retiré en	1736	500 liv.
DROUIN	1754	1000
DANGEVILLE	1763	1500
GRANDVAL	1768	1500
BONNEVAL	1773	1500
DAUBERVAL	1780	1000

MESDEMOISELLES

QUINAULT *l'aînée*	1722	1000 liv.
LA TRAVERSE	1733	1000
QUINAULT *cadette*	1741	1000
LAVOY	1759	1000
GRANDVAL	1760	1000
DANGEVILLE	1763	1500
CLAIRON DE LA TUDE	1766	1000
DUMESNIL	1776	1500
DROUIN	1780	1500
HUS-LELIEVRE	1780	1500

ACTEURS ET ACTRICES
Retirés avec une Pension particuliere du Roi.

MESSIEURS

GRANDVAL	1745	1000 liv.
DROUIN	1755	1200
BONNEVAL	1776	500

MESDEMOISELLES

QUINAULT *cadette*	1748	1000 liv.
DANGEVILLE .	1748	1500
CLAIRON	1766	1000
DUMESNIL. . . .	1773	1000
	1776	1500

ACTRICE MORTE,

Mlle. DESHAYES, reçue en 1728, morte en 1780.

ANCIENS EMPLOYÉS,

Pensionnaires de la Comédie.

MESSIEURS

PERRIN, *Violon*	200 liv.
Veuve CARTON	150
LA BARRE	250

EMPLOYÉS ACTUELS

Au service de la Comédie.

MESSIEURS

DE LA PORTE, *Secretaire, Répétiteur & Souffleur.*

BONNEVAL, *Second Souffleur.*

COMITÉ,

MESSIEURS

PRÉVILLE. BOURET.
BRISARD. MONVEL.
MOLÉ. DÉESSARTS.
AUGÉ. *Secretaire.*

MESDEMOISELLES

BELLECOUR. PRÉVILLE.

CONSEIL DE LA COMÉDIE,

MESSIEURS

COQUELET DE CHAUSSEPIERRE.
GERBIER.
JABINEAU DE LA VOUTE.

Avocat au Conseil,

M. BRUNET.

Notaire,

M. BOUTET.

Procureur au Parlement,

M. FORMÉ.

Procureur au Châtelet,

M. YVON.

POLICE,

M. SIREBEAU, *Commissaire.*

EMPLOYÉS

EMPLOYÉS

Aux Poſtes Comptables,

MESSIEURS

Monvel pere, *Inſpecteur.* Le Fevre, *Survivancier.*
Leblanc, *Contrôleur.* Champfleur, *ſecond Contr.*
Chevry, *Diſtributeur des Billets des premieres Places, à la porte du Jardin.*
Chantrel, *Diſtributeur des Billets des ſecondes & troiſiemes Places.*
Desloges, *Diſtributeur des Billets du Parterre.*

Receveuſes des Billets,

MESDEMOISELLES

Le Tellier. De Bray. Langlois. Rougaux.

Chargés des Contre-Marques & de l'ouverture des Loges.

Côté du Roi. *Côté de la Reine.*

Rez-de-Chauſſée.

Mme. Alix. Mme. Armand.

Parquet.

M. Dioné. Mme. Gauſſon.

Amphithéatre.

Mme. Du Plan. M. Noel.

Premieres Loges.

Mme. Haineville. Mme. Pecheron.

Secondes Loges.

Mme. Huchard Mme. Lonchamp.

Troiſiemes Loges.

M. Tondeur.

Mme. l'Heureux. Mme. Saint-Remy.

Garde de la Comédie,

Un Sergent-Major, deux Sergents, quatre Caporaux; trente Soldats du Régiment des Gardes-Françoiſes.

Chargé du Service du Théatre,

M. De Bray.

Garçons du Théatre,

LES SIEURS

Rongeaux pere. De Liſle.
Rongeaux fils. Beſſauzay, *Avertiſſeur.*

Pour le Luminaire,

LES SIEURS

Cuiſin. Girard.

Ouvriers employés au ſervice,

LES SIEURS

Pontus, *Tailleur.* Carton, *Machiniſte.*
Gaubier, *Perruquier.* Perin, *Principal.*

Menuiſiers,

LES SIEURS

Perrin. Perrin.
Deſroches. Leautier.
Picard, *Serrurier.* Pirotte, *Ferblantier.*

Ouvriers,

Perrin, *Cordonnier.* Chepin, *Portier.*
André, *Fourrier.* Jacques, *Falotier.*
Lamaury, *Porteur d'eau.*

ORCHESTRE.

Violons,

MESSIEURS

Premiers Deſſus.	*Seconds Deſſus.*
Baudron.	Deſmarais.
Chaudet.	Helbert.
Cumiſſy.	Fillion.
Roſe.	Dalincourt.
La Lance.	Rameau.

Welcker, *Surnuméraire.*

Quintes,

Le Det. Prot.

Baſſes,

Renaudet. Mery. Jollet.

Baſſons,

Tauſch. Raoul.

Contrebaſſe,

Lizki.

Premier Hautbois,	*Second Hautbois*,
Berault pere.	Berault fils.
Premier Cor-de-Chaſſe,	*Second Cor-de-Chaſſe*,
Dumonet.	Mina.
Timbalier,	*Baſſe Surnumeraire*,
Le Det.	Minet.

PIECES DU THEATRE

Remiſes avec changements & augmentations, par M. Deshayes, *Compoſiteur des Ballets.*

Pieces en cinq Actes.

LE Bourgeois Gentilhomme. Dom Japhet d'Arménie. Le Malade imaginaire.

En trois Actes. Les Amazones modernes. L'Amour pour amour. Pourceaugnac. Les trois Couſines.

En deux Actes. Le Magnifique.

En un Acte. L'Amour Diable. Attendez-moi ſous l'orme. Les Carroſſes d'Orléans. Le Charivari. La Comteſſe d'Eſcarbagnas. Le Conſentement forcé. Les Curieux de Compiegne. Deucalion & Pirra. L'Ecole amoureuſe. La Famille extravagante. Le Fat puni. Le galant Coureur. Le galant Jardinier. Les Graces. L'Iſle déſerte. Le Mari retrouvé. Les Mœurs du Temps. Le Moulin de Javelle. Le Naufrage. La nouveauté. L'Oracle. Le Port-de-Mer. Les Poupées, ou les Paniers. La Pupille. La Sérénade. Le Sicilien. Le Temps paſſé. Le triple Mariage. Les Vacances. Les Vendanges de Sureſne. L'Uſurier Gentilhomme. Zénéide. La Magie de l'Amour. L'Iſle ſauvage. Les Hommes. Momus Fabuliſte.

Et pluſieurs Ballets relatifs à ces Pieces où l'on peut en ajouter, ainſi que des Ballets Pantomimes.

PIECES NOUVELLES,

Dont les Divertiſſements ſont de la compoſition de M. Deshayes.

L'ANGLOIS à Bordeaux, le 14 Mars 1763, début de M. *Deshayes.*
Laurette, le 14 Septembre 1768.
Hilas & Silvie, le 10 Décembre 1768. *R.*
Les Etrennes de l'Amour, le premier Janvier 1769. *R.*
Julie, ou le bon Pere, le 14 Juin 1769.
Le Marchand de Smirne, le 26 Janvier 1770. *R.*
L'heureuſe Rencontre, le 7 Mars 1771.
L'Aſſemblée, ou l'Apothéoſe de *Moliere*, le 17 Février 1773.
La Centenaire de *Moliere*, le 18 Février 1773.
Alcidonis, ou la Journée Lacédémonienne, le 13 Mars 1773.
L'Amour à Tempé, le 3 Juillet 1773.
Le Gâteau des Rois, le 6 Janvier 1775.
Les Muſes rivales, le premier Février 1779.
Les droits du Seigneur, le 12 Juin 1779.
Les Nôces Houzardes, le 30 Janvier 1780.

NOMS

Des Danſeurs & Danſeuſes ſeuls, en double & Figurants.

ENFANTS

Recevants des gratifications journalieres, & Surnuméraires : depuis le 14 Mars 1763.

MESSIEURS,

Année 1762 à 1763.

DESHAYES.
Fréderic. Froſſar,
Pierſon, *à l'Opéra.*
Teſſier. Linard.
Hennequin l'aîn. *à l'Op.*
Hennequin cad. *à l'Op.*
Marchand.
Baquoi-Guedon,
Bigot.

1763 *à* 1764.

Deſnoyers. Fichar,
Caſter, *à l'Opéra.*
Jamme. Joly.
Papillon. Nivelon.
Luzu, Dumeſny,

1764 *à* 1765.

Grand-Pierre.
Gambu, *à l'Opéra.*
Lebrun, *à l'Opéra.*
Debray.

1765 *à* 1766.

Moreau. Reſtier.

1766 *à* 1767.

Marchand.
Droiſſy, *à l'Opéra.*

1764 *à* 1768.

Marcadet, *à l'Opéra.*
Guiardelle l'aîné.
Guiardelle cad. *à l'Op.*
Boyette.

1768 *à* 1769.

Devillier.
Lefevre l'aîné, *à l'Op.*
Girou, *à l'Opera.*
Ledoux, *à l'Opéra.*
Victor, *à l'Opéra.*
Boudin.
Antoine Ménage.
Degville.

1769 *à* 1770.

Nivellon fils, *à l'Op.*
Legrand. Henry.
Thomas.

1770 *à* 1771.

Giguet. Petit, *à l'Op.*

1771 *à* 1772.

Raimond, *à l'Opéra.*
Goyon. Baré, *à l'Op.*
Lebel, *à l'Op.* Coſſon.
Audille.

1772 *à* 1773.

Le Dé.
J. Perolle, *à l'Opéra.*
Blanche, *à l'Opéra.*
A. Henry.

1773 *à* 1774.

Coulon l'aîné.
Coulon cad.

1774 *à* 1775.

Petit Antoine. Gigon.

1775 *à* 1776.

Lucquet l'aîné.
Lucquet cad. *à l'Opéra.*
Evrard.

1776 *à* 1777.

Clergé, *à l'Opéra.*
Le Fevre cadet.
Deſpan. Robert.
Cléophille. Joly. 2.

1777 *à* 1778.

Gricourt, *à l'Opéra.*
Magnenet. Doucet.
Blondin. Lebœuf.
Beguin. Mulot.

1778 *à* 1779.

Joly fils. Franciſque.
Favre. Coindé, *à l'Op.*
Lequin. La Chapelle.
Franciſque. 2 Chevalier.
Duchemin. Pilorget.
Bozon.

1779 *à* 1780.

Fréderic. Moreau.
Carlier. Auguſte.
Favre. Laffite.
Dupin. Audeval.
Renard. Bithmer.

1780.

Henry l'aîné.

DANSEUSES,

MESDEMOISELLES,

Année 1762 *à* 1763.

Capdevillle.
Godo, *à l'Opéra.*
Leclerc, *à l'Opéra.*
Lanoy. Daubigny.
David l'aînée, *à l'Op.*
David cadette, *à l'Op.*
Dupleſſy. Conſtance.
Roſette, *à l'Op.* Nogé.

1763 *à* 1764.

Le Jeune.
Clairval, *à l'Opéra.*
Legrand. Roſalie.
Joly, mere.
De Belleveaux.
Guiardelle mere.
Creſſy. Saint-Hilaire.
Grandy, *à l'Opéra.*

1764 *à* 1765.

Roſette, 2. *à l'Opéra.*
Félicité. Marcadet.
Doligny. Victoire.
Hitte. L'Anglois.
Guiardelle fille.
Lariviere, *à l'Opéra.*

1765 *à* 1766.

Arminy.
Lehoux, *à l'Opéra.*
Turin.
Conſtance Cholet.
Pages.

1766 *à* 1767.

Baland. Duboſſe.
Philippine, *à l'Opéra.*
Friard, *à l'Op.* Nine.

1767 *à* 1768.

Petit.

1768 *à* 1769.

Joly, fille.
Deſperieres, *à l'Opera.*
Buché, *à l'Opéra.*
Duchomont.
Duchomont cadette.
Pichard.

1769 *à* 1770.

Neuville, Perole, *à l'Op.*
Debray. Tiſte, *à l'Op.*
Tevenet, *à l'Opéra.*

1770 *à* 1771.

Bordier. Evrard.
Coulon mere.
Coulon fille, *à l'Op.*

1771 *à* 1772.

Sophie. Leroy.
Debligny.

1772 *à* 1773.

Adélaïde, *à l'Opéra.*
Noziere.
Dupin, *à l'Opéra.*
Deſchamps, *à l'Opéra.*
Luilier.

1773 *à* 1774.

Joly cadette. Lolotte.
Durville, *à l'Opéra.*

1774 *à* 1775.

Duplecy.

1775 *à* 1776.

Fortuné. Bourgeois.
Saint-Etienne.
Dorfeuille.

1776 *à* 1777.

Lacroix, *à l'Opéra.*
Darcy, *à l'Opéra.*
Baudry l'aînée, *à l'Op.*
Chouchouy.
Gibatier, *à l'Opéra.*
Maillard.

1777 *à* 1778.

Derumilly.
Godmer, *à l'Opéra.*
Arnault. Rêne.
Fontenet. Chauvet.

1778 *à* 1779.

Baudry cad. Guenard.
Camerere. Spinacouta.
Lavos. Mozon. Dantier.
Pingenet, *à l'Op.* Galant.
Chaumond, *à l'Opéra.*

1779 *à* 1780.

Opportune. Simon.
Modo. Gervais, *à l'Op.*
Delmas. Bourgeois cad.
Delair-Lolotte.
Jacoto. Sophy.
Dancour. Adélaïde.

1780.

Eſther. Prud'homme.

VIOLONS,

MESSIEURS

Branche, *Premier Viol.* Garnier cad. *à l'Opéra.*
Caudron, *Premier Violon aux François.*

RÉPÉTITEURS,

MESSIEURS

Blondeaux, Copeaux, *à l'Opéra.* Desmarais.
Devaux, *à l'Opéra.* Chaudet.

ÉTAT DE LA DANSE

En 1780.

M. DESHAYES, *Compositeur, Maître des Ballets, & de Danse de MM. les Pages de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé; ancien Maître des Ballets des Eleves pour la Danse de l'Opéra & du Wauxhall.*

M. DESNOYERS, *Premier Danseur,*

Danseurs seuls & en double,

MESSIEURS.

GUSARDELLE. LE FEVRE.

Danseurs Figurants;

MARCHAND. COSSON.
AUDILLE. MULOT.
GIGUET. EVRARD.
MAGNENET. HENRY.

Enfants,

COULON. JOLY. LACHAPELLE.

Surnuméraires,

JOLY. CLOPHILLE. HENRY l'aîné.

Premiere Danseuse,

Mlle. CONSTANCE CHOLET.

Danseuses seules & en double,

MESDEMOISELLES

BOURGEOIS *l'aînée*. LOLOTTE DELAIRE.

Danseuses Figurantes,

DANTIER. BOURGEOIS *cadette*.
PRUD'HOMME. MODOT. ESTHER.
OPORTUNE. ADÉLAÏDE.
SIMON.

Enfants,

JOLY. MOZON.

Répétiteur,

MESSIEURS,

CHAUDET, *Répetiteur*. MIELLE, *Copiſte*.

BUSTES EN MARBRE

Et quelques Tableaux d'Auteurs célebres dramatiques, placés dans le Foyer de la Comédie Françoiſe.

PIERRE CORNEILLE, né en 1606, mort en 1684. Par M. *Caffiery*, Sculpteur du Roi, à raiſon de 3000 liv.

JEAN RACINE, né en 1639, mort en 1699. Par M. *Boizot*, Sculpteur du Roi, pour ſes entrées à la Comédie, à raiſon de 3000 liv. en 1779.

P. JOLIOT DE CRÉBILLON, né en 1674, mort en 1762. Par M. *d'Huès*, Sculpteur du Roi, d'après un portrait fait par M. *Lemoine*, Sculpteur du Roi, pour les entrées de M. *Lemoine* fils, en 1778.

AROUET DE VOLTAIRE, né en 1695, mort en 1779. Par M. *Houdon*, Sculpteur du Roi, pour les entrées de M. ***, en 1778.

J.-B. MOLIERE, né en 1620, mort en 1673. Par M. *Houdon*, Sculpteur du Roi, pour ſes entrées, en 1778.

Second Portrait de *Moliere* dans ſa jeuneſſe, en marbre encadré, donné par M. *de la Ferté*,

Tréſorier des Menus-Plaiſirs du Roi; la tradition n'en parle point : on le croit de *Lulli*.

JEAN-FRANÇOIS REGNARD, né en 1657, mort en 1710, par M. *Foucou*, en 1778.

ALEXIS PIRON, né en 1689, mort en 1773. Par M. *Caffiery*, en 1775.

Tableau de *Thomas Corneille*, né en 1635; mort en 1709, d'après l'original peint par *Jean Jouvenet*, copié par....

Tableau de *Pierre Corneille*, peint par *Charles le Brun*, copié par....

M. *Caffiéry*, Sculpteur du Roi, & Profeſſeur en ſon Académie Royale de Peinture & de Sculpture, a été le premier Sculpteur qui ait propoſé à MM. les Comédiens du Roi de leur faire un Buſte en marbre pour ſes grandes entrées à la Comédie Françoiſe, ce que MM. les Comédiens ont bien voulu accepter, d'après une délibération faite à ce ſujet à leur aſſemblée. MM. les Comédiens & M. *Caffiéry* ont paſſé un contrat chez *Boutet*, Notaire, par lequel le ſieur *Caffiéry* s'engageoit de donner, dans l'eſpace de trois années le Buſte en marbre d'*Alexis Piron*, & MM. les Comédiens reconnoiſſent avoir reçu ce Buſte pour la valeur de trois mille livres, & que le ſieur *Caffiéry* jouiroit ſa vie durant de ſes grandes entrées à la Comédie, à commencer du jour de la ſignature. Ce Buſte en marbre, après avoir été expoſé au Sallon du Louvre, a été placé dans le Foyer de la Co-

médie, au Château des Thuileries, le Lundi 4 Décembre 1775.

M. *Caffiéry* avoit été l'ami intime de M. *Piron*. Après ſa mort, fidele à l'amitié, & rempli de reſpect pour ſon mérite perſonnel & ſes rares talents, il a deſiré de dépoſer à la poſtérité le portrait de cet homme célebre dans un lieu témoin de ſa gloire.

En 1776, M. *Caffiéry* propoſa à MM. les Comédiens du Roi de leur faire un Buſte en marbre de *Pierre Corneille*, pour les entrées d'un de ſes amis; aux mêmes conditions de celui de *Piron*; ce qui a été accepté de la part de MM. les Comédiens : le Buſte fini, & après avoir été expoſé au Sallon du Louvre, a été expoſé dans le Foyer de la Comédie Françoiſe, le Lundi 6 Octobre 1777.

Pour parvenir à une parfaite reſſemblance de *Pierre Corneille*, M. *Caffiéry* a été obligé de découvrir les perſonnes qui étoient en poſſeſſion des Portraits originaux de *Pierre* & *Thomas Corneille*. On lui indiqua Madame la Comteſſe *de Bouville*, petite-fille de *Thomas Corneille*, qui avoit hérité de ces deux portraits de M. *Fontenelle*. *Pierre* avoit été peint par *Charles le Brun*; *Thomas*, par *Jean Jouvenet*. Madame la Comteſſe *de Bouville* a bien voulu confier ces deux portraits à M. *Caffiéry*, qui en a fait faire deux fidelles copies, & en a fait préſent à MM. les Comédiens du Roi en 1778, pour être dépoſées dans leur Foyer, & laiſſer à la poſtérité des preuves de ſon reſpect & de ſa vénération pour ces deux grands Poëtes.

Animé du même zele, M. *Caffiéry* a donné,

en 1779, à MM. les Comédiens du Roi, deux Bustes en terre cuite, l'un *Philippe Quinault*; & l'autre, *Jean de la Fontaine*.

ETAT

Des Regiſtres de la Comédie Françoiſe, vérifiés avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

1663 à 1664.

LE premier Regiſtre eſt un petit *in-folio* couvert en parchemin, ſur la couverture duquel on trouve écrit : *Regiſtre de la Troupe des Comédiens du Roi au Palais Royal*, en 1663;

Et ſur le dos de ce regiſtre eſt marqué XV; ce qui annonce qu'il y en avoit quatorze avant celui-ci.

A la tête de la premiere page de ce regiſtre écrit à la main, eſt écrit :

Ce Vendredi 6 Avril, nous avons recommencé l'année ſur le pied de quatorze parts, par *Mariamne*, & *l'Ecole des Maris* : en tout, 365 livres. Dans l'article des frais journaliers ſe lit celui-ci, pour les Capucins, 1 livre 10 ſols; part d'Acteur, 19 liv.

On juge par les dates des repréſentations, que les Comédiens, dans ce temps-là, ne jouoient que de deux jours l'un.

Ce regiſtre finit le Dimanche, 6 Janvier 1664, par *le Dépit amoureux*, ſans petite Piece, ce n'étoit pas l'uſage alors : la recette, 410 liv. part d'Acteur, 29 liv. 15 ſols.

1664 à 1665.

Le ſecond regiſtre, couvert auſſi en parchemin, où l'on trouve ſur la couverture XVI; enſuite regiſtre de recette, année 1664 à 1665 : il commence le Vendredi 12 Janvier 1664 par la premiere repréſentation de *la Bradamante ridicule* : recette 1384 livres, frais ordinaires, 61 livres 11 ſols.

Il finit le Mardi 6 Janvier 1665, par *les Fâcheux & le Cocu imaginaire*: recette 708 livres; part d'Acteur, 42 livres 10 ſols.

Nota. Depuis cette date les regiſtres des années ſuivantes manquent juſqu'au 21 Mars 1672.

1672 à 1673.

Regiſtre *in-folio* couvert en parchemin : on trouve écrit ſur la couverture en dehors : *Regiſtre qui indique la mort de M.* Moliere, le 17 Février 1773 (on veut dire 1673) : ce regiſtre eſt imprimé.

Il commence le Vendredi 29 Avril 1672, par *les Femmes Savantes* : recette 495 livres 10 ſols; part d'Acteur 31 livres.

Il finit le Mardi 21 Mars 1673, par *le Malade imaginaire* : recette 633 livres; part d'Acteur 23 livres 10 ſols.

1673 à 1674.

Regiſtre couvert en parchemin. Sur la couverture eſt marqué I & ces mots, *Regiſtre de la Troupe du Roi après ſon établiſſement rue Mazarine*, 1673.

Au

Au haut de la premiere page commence, *en notre Hôtel rue Mazarine*, par *Tartuffe* : recette 744 livres 15 ſols ; part d'Acteur 36 livres.

Il finit le Mercredi 16 Mars 1674, par l'*Ecole des Maris*, & *le Semblable à ſoi-même* : recette 342 livres ; part d'Acteur, 12 livres 10 ſols.

1674 à 1675.

Regiſtre II commence le Vendredi 6 Avril 1674, par *les Femmes ſavantes* : recette 161 livres ; part d'Acteur, 3 livres.

Il finit le Vendredi 5 Avril 1675, par la neuvieme repréſentation de *Circé* : recette 2405 liv. part d'Acteur, 107 livres, les frais non payés.

1675 à 1676.

Regiſtre III commence le Mardi 23 Avril 1675 : on trouve à la premiere page, *la Troupe a remonté ſur le Théatre aujourd'hui Mardi 23 Avril*, par *Circé* au double : recette 1560 liv. part d'Acteur, 55 liv.

Il finit le Mardi 24 Mars 1676, par *l'Inconnu* : recette 272 livres ; part d'Acteur, 4 liv. 10 ſ.

1676 à 1677.

Regiſtre numéroté IV commence le 14 Avril 1676, par *le Tartuffe* : recette 163 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Mardi 2 Mars 1677, par *Dom Juan* : recette 1419 livres 10 ſols ; part d'Acteur 7 liv. 14 ſols.

1677 à 1678.

Regiſtre numéroté V commence le 4 Mai

1677, par *Phedre*, & *le Cocu imaginaire* : recette 184 livres; part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Samedi 2 Avril 1678, par *le Bourgeois Gentilhomme* : recette 386 livres; part d'Acteur, 19 livres 8 sols.

1678 à 1679.

Regiſtre numéroté VI commence le Mercredi 19 Avril 1678, par *l'Avare* : recette 366 livres; part d'Acteur, 21 livres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1679 : recette 533 livres; part d'Acteur 41 livres 2 sols.

1679 à 1680.

Regiſtre numéroté VII commence le Mardi 11 Avril 1679, par *Andromaque*, & *la Dupe amoureuſe* : recette 638 livres 5 sols; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Vendredi 12 Avril 1680, par la quatorzieme repréſentation d'*Agamemnon* : recette 849 livres; part d'Acteur, 43 livres 10 sols.

1680 à 1681.

Regiſtre numéroté VIII commence le Mardi 30 Avril 1680, par la quinzieme repréſentation d'*Agamemnon* : recette 329 livres; part d'Acteur, 13 livres 10 sols.

Il finit le Samedi 29 Mars, par *Polyeucte* : recette 1101 livres; part d'Acteur, 45 liv. 10 s.

1681 à 1682.

Regiſtre numéroté IX commence le Lundi 14 Avril 1681, par *Iphigénie*, & *le Baron de la Craſſe* : recette 918 livres 10 sols; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Mardi 17 Mars 1682, par *Polyeucte & le Deuil* : recette 739 livres ; part d'Acteur, 28 livres.

1682 à 1683.

Le Regiſtre numéroté X commence le Mardi 7 Avril 1682, par *Rodogune*, & *le Cocu imaginaire* : recette 1025 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 40 livres 10 ſols.

Il finit le Samedi 10 Avril 1683, par *Mariamne* : recette 420 livres ; part d'Acteur, 14 liv.

1683 à 1684.

Le Regiſtre numéroté XI commence le 26 Avril 1683, par *Andromaque* & *les Carroſſes d'Orléans* : recette 562 livres ; part d'Acteur, 20 livres.

Il finit le 24 Mars, par *Polyeucte* & *le Mariage de Rien* : recette 506 livres ; part d'Acteur, 16 livres 10 ſols.

1684 à 1685.

Le Regiſtre numéroté XII commence le Lundi 10 Avril 1684, par *la Comédie ſans titre* : recette 389 livres 15 ſols.

Il finit le Samedi 14 Avril 1685, par *Polyeucte* & *Criſpin Bel-Eſprit* : recette 794 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

1685 à 1686.

Le Regiſtre numéroté XIII commence le Lundi 30 Avril 1685, par *Arianne* & *le Mariage forcé* : recette 388 livres ; part d'Acteur, 12 livres 10 ſols.

Il finit par *Polyeucte* & *le Florentin*, le Samedi 6 Avril 1686 : recette 775 livres 5 ſols; part d'Acteur, 27 livres.

1686 à 1687.

Le Regiſtre numéroté XIV commence le Lundi 22 Avril 1686, par *Phedre* & *les Plaideurs* : recette 757 livres; part d'Acteur, 26 liv. 10 ſols.

Il finit le Lundi 17 Mars 1687, par *Géta* & *le Florentin* : recette 510 livres; part d'Acteur, 13 livres.

1687 à 1688.

Le Regiſtre numéroté XV commence le Mardi 8 Avril 1687, par *Géta* & *les Carroſſes d'Orléans* : recette 419 livres; part d'Acteur, 10 liv. 10 ſols.

Il finit le Samedi 3 Avril 1688, par *Polyeucte* & *la Comteſſe d'Eſcarbagnas* : recette 875 livres; part d'Acteur, 27 livres.

Petit Regiſtre XV, qui fait le double du précédent, qui commence & finit de même.

1688 à 1689.

Le Regiſtre numéroté XVI commence, *au nom de Dieu & de la Sainte Vierge*, le Lundi 26 Avril 1688, par *Iphigénie* & *Criſpin Médecin* : recette 727 livres 10 ſols; part d'Acteur, 22 livres 10 ſols.

Il finit le Samedi 26 Mars 1689, par *Andromaque* & *le Baron de la Craſſe* : recette 979 liv. 10 ſols; part d'Acteur, 25 livres 10 ſols.

Second Regiſtre en parchemin, ayant pour

titre, *petit Regiſtre numéroté XVI*, le même que le précédent, commence & finit de même.

1689 à 1690.

Regiſtre couvert en peau verte numéroté XVII à la premiere page, commence le Lundi 18 Avril 1689, par *Phedre* & *le Médecin malgre lui* ; recette 1870 livres; part d'Acteur, 72 liv.

Il finit par la vingt-ſeptieme repréſentation d'*Eſope*, le Samedi 11 Mars 1690 : recette 1327 livres 10 ſols; part d'Acteur, 41 livres 17 ſols.

Second Regiſtre en peau verte numéroté XVII, le même que le précédent, commence & finit de même.

1690 à 1691.

Le Regiſtre XVIII commence le Mardi 4 Avril 1690, par *Andronic* & *le Concert ridicule* : recette 623 livres ; part d'Acteur, 20 livres.

Il finit le Samedi 31 Mars 1691, par *Britannicus* & *le Secret révélé* : recette 677 livres 11 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 19 liv. 16 ſ.

Second Regiſtre en peau verte numéroté XVIII, le même que le précédent, commence & finit de même.

1691 à 1692.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XIX commence le Lundi 23 Avril 1691, par *Tiridate* & *la folle Enchere* : recette 638 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 18 livres 3 ſols.

Il finit le Samedi 22 Mars 1692, par *Polyeucte* & *le Baron de la Craſſe* : recette 1042 liv. 5 ſols ; part d'Acteur, 37 livres 19 ſols.

Second Regiſtre en peau verte numéroté XIX, le même que le précédent, commence & finit de même.

1692 à 1693.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XX commence le Lundi 14 Avril 1692, par *Cléopâtre* & *le Cocu imaginaire* : recette 1034 livres ; part d'Acteur, 36 livres 6 ſols.

Il finit le 7 Mars 1693, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 1166 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 41 livres 12 ſols 9 deniers.

1693 à 1694.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXI, commence le 31 Mars 1693, par *le Cid* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 690 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 22 livres 8 ſols.

Il finit le 27 Mars 1794 : recette 1087 livres ; part d'Acteur, 36 livres.

Second Regiſtre en peau verte ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1694 à 1695.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXII commence le 19 Avril 1694, par *l'Avare* : recette 175 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 16 livres 4 ſols.

Il finit le Samedi 19 Mars 1695, par *le Bourgeois Gentilhomme* ; recette 1025 livres ; part d'Acteur, 28 livres 16 ſols.

Second Regiſtre en peau verte, ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1695 à 1696.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le treizieme, commence le Lundi 11 Avril 1695, par *Judith*: recette 995 livres; part d'Acteur, 30 livres 12 ſols.

Il finit le Samedi 7 Avril 1696, par *Polyeucte* & *la Sérénade*: recette 954 livres; part d'Acteur, 32 livres 8 ſols.

Second Regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1696 à 1697.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le quatorzieme, commence le Lundi 30 Avril 1696, par *Iphigénie* & *la Maiſon de Campagne*: recette 1028 livres 19 ſols; part d'Acteur, 36 liv.

Il finit le 23 Mars 1697, par *Amphitrion* & *le Florentin*: recette 1337 livres; part d'Acteur, 46 livres 16 ſols.

Second Regiſtre en peau verte, ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1697 à 1698.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le vingt-cinquieme, commence le Lundi 15 Avril 1697, par *Andromaque* & *le Cocher ſuppoſé*: recette 1087 livres; part d'Acteur, 36 livres.

Il finit le Samedi 15 Mars 1698, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé*: recette 1882 livres; part d'Acteur, 72 livres.

Second Regiſtre numéroté XXV, le même que le précédent, commence & finit de même.

1698 à 1699.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXVI, commence le Mardi 8 Avril 1698, par *Iphigénie* & *les Plaideurs* : recette 865 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le 4 Avril 1699, par *Gabinie* & *Pourceaugnac* : recette 1512 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 48 livres 12 ſols.

Second Regiſtre en peau verte, ſans numéro, le même pour l'année 1698, mais finiſſant le Mardi 30 Septembre par *l'Eſprit follet* : recette 470 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 10 liv. 16 ſ.

On trouve à la fin de ce Regiſtre, en le tournant à contre-ſens de la droite à la gauche, un relevé des repréſentations du mois d'Avril 1700, à commencer le Lundi 19 du même mois & de la même année 1701, juſques & compris le Vendredi 31 Décembre de la même année.

1699 à 1700.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXVII, commence le Lundi 27 Avril 1699, par *Nicomede* & *le Deuil* : recette 1402 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 48 livres 12 ſols.

Il finit le Samedi 27 Mars 1700, par *Polyeucte* & *l'Eté des Coquettes* : recette 1573 livres ; part d'Acteur, 58 livres.

1700 à 1701.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le vingt-huitieme, commence le 19 Avril 1700, par *les Horaces* & *le Médecin malgré lui* ;

recette nette 1420 livres 5 ſols; part d'Acteur, 51 livres.

Il finit le Samedi 12 Mars, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin*: recette nette 2134; part d'Acteur, 82 livres.

Second Regiſtre en peau verte, auſſi ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1701 à 1702.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXVIII commence le Mardi 5 Avril 1701, par *Phedre* & *le Cocher ſuppoſé*: recette 911 livres 10 ſols; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le Dimanche 26 Mars, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin*: recette 1725 livres; part d'Acteur, 56 livres.

Second Regiſtre en peau verte ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1702 à 1703.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXIX commence le Samedi 27 Mai 1702, par *Iphigénie* & *le Cocher ſuppoſé*: recette 931 livres; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le Lundi 24 Mars 1703, par *Polyeucte* & *le double Veuvage*: recette 2180 livres 5 ſols; part d'Acteur, 80 livres.

1703 à 1704.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXX commence le Lundi 16 Avril 1703, par *Britannicus* & *Criſpin Médecin*: recette 859 livres 15 ſols; part d'Acteur, 25 livres 4 ſols.

Il finit le Samedi 8 Mars par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 2654 livres ; part d'Acteur 100 livres.

1704 à 1705.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXI commence le Mardi premier Avril 1704, par *Hypermneſtre* & *le Mariage forcé* : recette 1029 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le 28 Mars 1705, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 2584 livres ; part d'Acteur, 94 livres.

1705 à 1706.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXII commence le Lundi 20 Avril 1705, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 1407 livres ; part d'Acteur, 51 livres.

Il finit le Samedi 20 Mars 1706, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 2799 liv. 14 ſols ; part d'Acteur, 108 livres.

1706 à 1707.

Le Regiſtre en peau verte numéroté XXXIII commence le Lundi 12 Avril 1706, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 927 livres ; part d'Acteur, 27 livres.

Il finit le Samedi 9 Avril 1707, par *Polyeucte* & *Criſpin rival de ſon Maître* : recette 2694 livres ; part d'Acteur, 105 livres.

1707 à 1708.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le trente-quatrieme, commence le Lundi

2 Mai 1707, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 909 livres ; part d'Acteur, 29 livres.

Il finit le Samedi 24 Mars, par *Polyeucte* & *Attendez-moi ſous l'Orme* : recette 2491 livres 6 ſols ; part d'Acteur, 87 livres.

Second Regiſtre en peau verte numéroté comme ci-deſſus, le même que le précédent, commence & finit de même.

1708 à 1709.

Le Regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le trente-cinquieme, commence le Lundi 16 Avril 1708, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 1098 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 33 livres.

Il finit le Samedi 16 Mars 1709, par *Polyeucte* & *le Médecin malgré lui* : recette 2947 livres ; part d'Acteur, 107 livres.

Second Regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1709 à 1710.

Le Regiſtre numéroté XXXVI commence le Mardi 9 Avril 1709, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 1074 livres 12 ſols ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi 5 Avril 1710, par *Polyeucte* & *la Sérénade* : recette 2804 livres 14 ſols ; part d'Acteur, 106 livres.

Second Regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1710 à 1711.

Le Regiſtre numéroté XXXVII commence

le Lundi 28 Avril 1710, par *Polyeucte* & *les Vendanges de Sureſne* : recette 1090 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 32 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1711, par *Polyeucte* & *le Port de Mer* : recette 3377 livres ; part d'Acteur, 132 livres.

Second Regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1711 à 1712.

Le Regiſtre numéroté XXXVIII commence le Lundi 13 Avril 1711, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 852 livres ; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le Vendredi 12 Février 1712, par *l'Ecole des Femmes* & *le Souper mal apprêté* : recette 80 livres ; part d'Acteur, néant.

Second regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1712 à 1713.

Le regiſtre ſans numéro, étant le trente-neuvieme, commence le Mardi 5 Avril 1712, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette 1079 ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi premier Avril 1713, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette 3291 liv. part d'Acteur, 131 livres.

Second regiſtre ſans numéro, le même que le précédent, commence & finit de même.

1713 à 1714.

Le regiſtre numéroté XL commence le Lundi

24 Avril, par *Polyeucte* & *les Vacances* : recette 1243 livres ; part d'Acteur, 40 livres.

Il finit le Samedi 17 Mars 1714, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette 4019 livres 2 sols 3 deniers ; part d'Acteur, 161 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1714 à 1715.

Le regiſtre numéroté XLI commence le 10 Avril 1714, par *Polyeucte* & *la Pariſienne* : recette 1413 livres ; part d'Acteur 46 livres.

Il finit le Samedi 6 Avril 1715, par *Polyeucte* & *Pourceaugnac* : recette 3965 livres 2 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 157 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1715 à 1716.

Le regiſtre ſans numéro, étant le XLII, commence le Lundi 29 Avril 1715, par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette 1623 livres 19 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 56 livres.

Il finit le Mardi 31 Mars 1716, par *Athalie* & *Attendez-moi ſous l'Orme* : recette 807 livres ; part d'Acteur, 15 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1716 à 1717.

Le regiſtre numéroté XLIII commence le Lundi 20 Avril 1716, par *le Bourgeois Gentilhomme* : recette 298 livres 2 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, néant.

Il finit le Samedi 13 Mars 1717, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Maris* : recette 1755 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 62 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1717 à 1718.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-quatrieme, commence le Mardi 6 Avril 1717, par *Polyeucte* & *les Plaideurs* : recette 662 livres 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 2 Avril 1718, par *Polyeucte* & *les trois Freres Rivaux* : recette 1920 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 70 livres.

Second regiſtre, le même que le précédent.

1718 à 1719.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-cinquieme, commence le Lundi 25 Avril 1718, par *Polyeucte* & *les trois Freres rivaux* : recette 614 livres 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 14 liv.

Il finit le Mardi 17 Août de la même année, par *les Fâcheux* & *les Plaideurs* : recette 51 liv. part d'Acteur, néant.

Second regiſtre, le même que le précédent.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quarante-ſixieme, commence après Pâque, le 15 Juillet 1718, à l'occaſion des Pauvres qui entrerent dans les frais pour leur quart, par *Eſope à la Ville* : recette 126 livres 10 ſols. Cette repréſentation à la charge des Comédiens, à cauſe des frais & du quart des Pauvres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1719, par *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 2659 livres 17 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, néant.

Troiſieme regiſtre, le même que le premier, commence le 15 Juillet 1718, & finit le Vendredi 24 Mars 1719.

1719 à 1720.

Le regiſtre en parchemin ſans numéro, étant le quarante-ſixieme, commence le Lundi 17 Avril 1719, par *Polyeucte* & *le double Veuvage*: recette 954 livres 7 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Jeudi 31 Août 1719, par *l'Avare*: recette 189 livres; part d'Acteur, 4 livres.

Suite du regiſtre de 1719 à 1720 en parchemin ſans numéro, étant le quarante-ſeptieme, commence le Vendredi premier Septembre 1719, par *Mithridate*, & la premiere repréſentation du *Faucon*: recette 619 livres; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 16 Mars 1720, par *Polyeucte* & *le Port de Mer*: recette nette 4871 livres 5 ſols; part d'Acteur, 182 livres.

Second regiſtre, le même que le premier regiſtre ci-deſſus ſans numéro, commence de même & finit comme celui qui en eſt la ſuite.

La différence eſt que la recette de la premiere repréſentation du Lundi 17 Avril, portée dans le premier regiſtre à 954 livres 7 ſols 6 deniers, eſt dans celui-ci marquée, total pour la troupe 1029 livres 7 ſols 6 deniers; & la recette du 31 Août 1719, marquée dans le premier à 189 livres, eſt marquée par le total à 252 livres, ſans les frais & le quart des Pauvres.

1720 à 1721.

Le regiſtre en parchemin, étant le quarante-huitieme, commence le Mardi 9 Avril 1720,

par *Polyeucte* & *Criſpin Médecin* : recette nette 2763 livres ; part d'Acteur, 89 livres.

Il finit le Samedi 31 Août 1720, par *Œdipe* & *la Coupe enchantée* : recette nette 787 livres 10 ſols.

Suite du regiſtre précédent en parchemin ſans numéro, étant le quarante-huitieme, commence le premier Septembre 1720, par *le Négligent* & *les Folies Amoureuſes* : recette nette 569 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 29 Mars 1721, par *Polyeucte* & *le Moulin de Javelle* : recette nette 2401 liv. 17 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 70 livres.

1721 à 1722.

Le regiſtre en peau verte numéroté XLIX, commence le Lundi 21 Avril 1721, par la dixieme repréſentation des *Machabées* & *le Mariage fait & rompu* : recette 594 livres 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1722, part *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 1404 livres 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 livres.

1722 à 1723.

Le regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le L, commence le Lundi 13 Avril 1722, par *le Cid* & *le Baron de la Craſſe* : recette nette 379 liv. 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 8 livres.

Il finit le Lundi 12 Octobre, par la ſeizieme repréſentation du *nouveau Monde* : recette 439 liv. 2 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 4 liv.

Suite du regiſtre précédent en parchemin ſans numéro, étant le cinquante & unieme, commence

mence le Jeudi premier Octobre, par le début de Mademoiſelle *Dufreſne* dans *Rodogune*, & la vingtieme repréſentation de *l'Ouvrage d'un moment* : recette 596 livres ſans les frais ; part d'Acteur, 10 livres.

Il finit le Samedi 13 Mars 1723, par *Polyeucte* & *le Cocher ſuppoſé* : recette nette 2694 livres 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 88 livres.

Nota que dans ce regiſtre le mois d'Octobre eſt recommencé par le premier de ce mois, quoique dans le regiſtre précédent il ſoit marqué juſqu'au 12.

1723 à 1724.

Le regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le cinquante & unieme, commence par le Mardi 6 Avril 1723, par la premiere repréſentation d'*Inès*, & *la Comteſſe d'Eſcarbagnas* : recette 1872 livres 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 35 livres.

Il finit le Samedi premier Avril 1724, par *Polyeucte* & *le Baron de la Craſſe* : recette 4551 liv. 15 ſols ; part d'Acteur, 184 livres.

1724 à 1725.

Le regiſtre en peau verte ſans numéro, étant le cinquante-deuxieme, commence le Lundi 24 Avril 1724, par *Polyeucte* & *Criſpin rival de ſon Maître* : recette nette 2239 livres 2 ſols 6 den. part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 17 Mars 1725, par *Polyeucte* & *l'Avocat Patelin* : recette 2619 livres ; part d'Acteur, 4 livres.

1725 à 1726.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-troiſieme, commence le Mardi 10 Avril 1725, par *Mariamne* & *la Foire Saint-Laurent* : recette nette 1665 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 4 liv.

Il finit le Dimanche 31 Mars 1726, par *Œdipe* & *le Taliſman* : recette nette 1470 livres; part d'Acteur, 8 livres.

1726 à 1727.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-quatrieme, commence le Lundi premier Avril 1726, par *l'Avare* & *le Deuil* : recette nette 77 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Samedi 29 Mars 1727, par *Polyeucte* & *Attendez-moi ſous l'Orme* : recette 1891 livres 16 ſols; part d'Acteur, 62 livres.

1727 à 1728.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-cinquieme, commence le Lundi 21 Avril 1727, par *Polyeucte*, & *les Fourberies de Scapin* : recette nette 461 livres 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, pour vingt & un jours 84 livres.

Il finit le Samedi 13 Mars 1728, par *Polyeucte* & *le Procureur Arbitre* : recette nette 2509 livres 10 ſols ; part d'Acteur pour deux jours, 8 livres.

1728 à 1729.

Le regiſtre numéroté LVI commence le Mardi 6 Avril 1728, par *Polyeucte* & *le Procureur Arbitre* : recette nette 876 livres ; part d'Acteur pour ſix jours, 24 livres.

Il finit le Jeudi 31 Mars, par *Athalie* & *le Deuil* : recette nette 1753 livres 13 ſols ; part d'Acteur, 4 livres.

1729 à 1730.

Le regiſtre ſans numéro, étant le cinquante-ſeptieme, commence le Lundi 2 Mai 1729, par *Iphigénie* & *l'Avocat Patelin* : recette nette 640 livres 10 ſols ; part d'Acteur, 4 livres.

Il finit le Vendredi 24 Mars 1730, par *Polyeucte* & *le double Veuvage* : recette nette 2650 l. 4 ſols ; part d'Acteur, 71 livres.

1730 à 1731.

Le regiſtre numéroté LVIII, étant le ſoixante-deuxieme, commence le Lundi 17 Avril 1730, par *Polyeucte* & *le François à Londres* : recette nette 1224 livres 7 ſols 6 deniers ; part d'Acteur pour dix-ſept jours, 68 livres.

Il finit le Samedi 10 Mars 1731, par *Abſalon* & *Alcibiade* : recette nette 2031 livres ; part d'Acteur, 4 livres.

1731 à 1732.

Le regiſtre numéroté LIX, étant le ſoixante-troiſieme, commence le Mardi 3 Avril 1731, par *Polyeucte* & *la Coupe enchantée* : recette nette 846 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 25 liv.

Il finit le Samedi 29 Mars 1732, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Amants* : recette nette 2439 livres 7 ſols 6 deniers, part d'Acteur, 66 liv.

1732 à 1733.

Le regiſtre numéroté LX, étant le ſoixante-

quatrieme, commence le Lundi 21 Avril 1732, par *Polyeucte* & *l'Amour Diable* : recette nette 460 livres 17 ſols 6 deniers, part d'Acteur, 7 liv.

Il finit le Samedi 21 Mars 1733, par *Polyeucte* & *l'Ecole des Maris* : recette nette 2378 l. 5 ſols ; part d'Acteur, 79 livres.

1733 à 1734.

Le regiſtre numéroté LXI, étant le ſoixante-cinquieme, commence le Lundi 13 Avril 1733, par *Guſtave* & *l'Avare amoureux* : recette nette 836 livres 5 ſols ; part d'Acteur, 18 livres.

Il finit le Samedi 10 Avril 1734, par *Zaïre* & *Criſpin Médecin* : recette nette 2838 livres ; part d'Acteur, 39 livres.

1734 à 1735.

Le regiſtre numéroté LXII, étant le ſoixante-ſixieme, commence le Lundi 3 Mai, par la premiere repréſentation de *Marie Stuart* & du *Mari retrouvé* : recette 1291 livres 17 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 34 livres.

Il finit le Samedi 6 Mars 1735, par *Zaïre* & *les trois Couſines* : recette 1953 livres ; part d'Acteur, néant.

1735 à 1736.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-troiſieme & le ſoixante-ſeptieme, commence le Mardi 19 Avril 1735, par *Electre* & *le Moulin de Javelle* : recette 359 livres 5 ſols ; part d'Acteur, néant.

Il finit le Samedi 17 Mars 1736, par *Po-*

lyeucte & *les Bourgeoiſes de qualité* : recette 2196 l. part d'Acteur, 48 livres.

1736 à 1737.

Le regiſtre numéroté LXIV, étant le ſoixante-huitieme, commence le Mardi 10 Avril 1736, par *Polyeucte* & *la Métamorphoſe amoureuſe* : recette 311 livres 12 ſols 6 deniers ; part d'Acteur, 3 livres.

Il finit le 13 Octobre 1736, par *l'Enfant prodigue* & *le Médecin malgré lui* : recette 1476 liv. 15 ſols ; part d'Acteur, 45 livres.

Suite du regiſtre précédent ſans numéro, étant le ſoixante-cinquieme, commence le Dimanche 14 Octobre 1736, par *la Mere coquette* & *le Magnifique* : recette 563 livres 2 ſols 6 den. part d'Acteur, 16 livres.

Il finit le Dimanche 31 Mars 1737, par *Héraclius* & *la Foire Saint-Laurent* : recette 496 liv. 16 ſols ; part d'Acteur, 3 livres.

1737 à 1738.

Le regiſtre numéroté LXVI, étant le ſoixante-dixieme, commence le Lundi premier Avril 1737, par *l'Ecole des Amis* & *le Mari retrouvé* : recette 726 livres 15 ſols ; part d'Acteur, 12 liv.

Il finit le Samedi 22 Mars 1738, par *Maximien* & *le Babillard* : recette 2283 livres 2 ſols ; part d'Acteur, 45 livres.

Second regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-onzieme, le même que le précédent, excepté qu'il finit le 22 Mai 1737, par *le Cid* & *la Magie de l'Amour* : recette 477 livres, ſans part d'Acteur.

1738 à 1739.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-douzieme, commence le Lundi 14 Avril 1738, par *Maximien* & la premiere repréſentation *du Fat puni* : recette 1107 livres 2 ſols; par d'Acteur, 16 livres.

Il finit le Samedi 4 Mars 1739, par *Mahomet II* & *les Vendanges de Sureſne*: recette 2393 l. 2 ſols 6 deniers; part d'Acteur, 47 liv.

Nota. Il manque ici le regiſtre de 1739 à 1740, c'eſt à-dire le reſte de l'année 1739, depuis le 15 Mars juſqu'au premier Janvier 1740, & depuis le premier Janvier 1740 juſqu'au 24 Avril 1740, veille de l'ouverture du Théatre.

1740 à 1741.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-quatorzieme, commence le Lundi 25 Avril 1740, par *Athalie* & *les Vendanges de Sureſne* : recette 1016 livres 3 ſols 6 deniers.

Il finit le Samedi 18 Mars 1741, par *Arianne* & *l'Oracle* : recette 1325 livres 16 ſols 6 deniers; part d'Acteur, néant.

1741 à 1743.

Le regiſtre numéroté LXX, étant le ſoixante-quinzieme, commence le Lundi 10 Avril 1741, par *Abſalon* & *Criſpin Médecin*: recette 1139 liv. part d'Acteur, 25 livres.

Il finit le Samedi 10 Mars 1742, par *Athalie* & *Amour pour Amour* : recette 1955 liv 17 ſ. part d'Acteur, néant.

1742 à 1743.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-onzieme, commence le Mardi 3 Avril 1742, par *Mélanide* & *Amour pour Amour* : recette 940 livres 2 ſols ; part d'Acteur, 19 livres.

Il finit le Samedi 31 Mars 1743, par *Zaïre* & *les trois Freres rivaux* : recette 3346 livres 9 ſ. part d'Acteur, 68 livres.

1743 à 1744.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-douzieme, commence le Lundi 22 Avril 1743, par *Mérope* & *le triple Mariage* : recette 1970 liv. 6 ſols ; part d'Acteur, 40 livres.

Il finit le Samedi 21 Mars 1744, par *Zaïre* & *l'Epoux par ſupercherie* : recette 2306 livres 18 ſols ; part d'Acteur, 50 livres.

1744 à 1745.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-treizieme, commence le Lundi 13 Avril 1744, par *Zaïre* & *le Port de Mer* recette 1348 livres 8 ſols ; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le 3 Avril 1745, par *le Médecin par occaſion*, & *l'Ami de tout le Monde* : recette 546 liv. part d'Acteur, néant.

1745 à 1746.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-quatorzieme, commence le Jeudi 26 Avril 1745, par *Alzire* & *Momus Fabuliſte* : recette 618 liv. part d'Acteur, 6 livres.

Il finit le Samedi 26 Mars 1746, par *Mérope, l'Oracle & le Feu d'artifice* : recette 2821 livres 3 sols ; part d'Acteur, 50 livres.

1746 à 1747.

Le registre sans numéro, étant le soixante-quinzieme, commence le Lundi 18 Avril 1746, par *Athalie & Zénéide* : recette 1105 livres ; part d'Acteur, 15 livres.

Il finit le Samedi 18 Mars 1747, par *Mérope & le Magnifique* : recette 2419 livres 2 sols ; part d'Acteur, 42 livres.

1747 à 1748.

Le registre numéroté LXXV, étant le quatre-vingt-unieme, commence le Lundi 10 Avril 1747, par *Polyeucte & le Galant Jardinier* : recette 1443 livres 6 sols ; part d'Acteur, 30 liv.

Il finit le Samedi 30 Mars 1748, par *Denis le Tyran & le Mariage fait & rompu* : recette 2261 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

1748 à 1749.

Le registre sans numéro, étant le soixante-seizieme, commence le Lundi 22 Avril 1748, par *Polyeucte & l'Impromptu de Campagne* : recette 1428 livres ; part d'Acteur, 30 livres.

Il finit le Samedi 22 Mars 1749, par *Sémiramis & le Legs* : recette 2446 livres 6 sols ; part d'Acteur, 30 livres.

1749 à 1750.

Le registre sans numéro, étant le soixante-dix-septieme, commence le Lundi 14 Avril

1749, par *Zaïre* & *Zénéide* : recette 3295 liv. 9 ſols; part d'Acteur, 75 livres.

Il finit le Samedi 14 Mars 1750, par *Polyeucte* & *les trois Couſines* : recette 3347 livres 6 ſols; part d'Acteur, 72 liv.

1750 à 1751.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-dix-huitieme, commence le Mardi 7 Avril 1750, par *Polyeucte* & *l'Etourderie* : recette 1216 liv. 7 ſols; part d'Acteur, 24 livres.

Il finit le Mercredi 24 Mars 1751, par *Athalie* & *Zénéide* : recette 3139 livres 1 ſol; part d'Acteur, 75 livres.

1751 à 1752.

Le regiſtre ſans numéro, étant le ſoixante-dix-neuvieme, commence le Lundi 26 Avril 1751, par *Polyeucte* & *les Vacances* : recette 2463 livres 6 ſols; part d'Acteur, 60 livres.

Il finit le Samedi 18 Mars 1752, par *Athalie* & *l'Oracle* : recette 2946 livres 19 ſols; part d'Acteur, 60 liv.

1752 à 1753.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingtieme, commence le Lundi 10 Avril 1751, par *Polyeucte* & *les Précieuſes* : recette 2269 liv. part d'Acteur 59 livres.

Il finit le Samedi 7 Avril 1753, par *Bérénice* & *le double Veuvage* : recette 1494 livres 6 ſols; part d'Acteur, 30 livres.

1753 à 1754.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingt-

unieme, commence le Dimanche 30 Avril 1753, par *Athalie* & *le Legs* : recette 3867 liv. 18 sols; part d'Acteur, 66 livres.

Il finit le Samedi 30 Mars 1754, par *les Troyennes* & *les Adieux du Goût* : recette 2630 l. 15 sols; part d'Acteur, 27 livres.

1754 à 1754.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingt-deuxieme, commence le Lundi 22 Avril 1754, par *Athalie* & *le Legs* : recette 3000 liv. 10 ſ.

Il finit le Samedi 15 Mars 1755, par *Philoctete* & *les Originaux* : recette 3213 17 ſols; part d'Acteur, 60 livres.

1755 à 1756.

Le Regiſtre ſans numéro, écrit à la main, étant le quatre-vingt-troiſieme, commence le Mardi 8 Avril 1755, par *Athalie* & *le Rendez-vous* : recette 2990 livres.

Il finit le Mercredi 31 Mars 1756, par *Amphitrion* & *le Mercure Galant* : recette 1992 liv.

1756 à 1757.

Le regiſtre ſans numéro, étant le quatre-vingt-quatrieme, commence le Vendredi 26 Avril 1756, par *Athalie* & *l'Etourderie* : recette 2969 livres.

Il finit le Samedi 26 Mars 1757, par *Polyeucte* & *le Magnifique* : recette 3206 livres.

1757 à 1758.

Le regiſtre ſans numéro, écrit à la main comme le précédent, étant le quatre-vingt-cinquieme,

commence le Lundi 28 Avril 1757, par *Athalie* & *Zénéide* : recette 3065 livres.

Il finit le Samedi 11 Mars 1758, par *Inès* & *le Magnifique* : recette 129 livres 17 ſols.

Second regiſtre de 1757, étant le quatre-vingt-ſixieme, commence le Mercredi 2 Novembre 1757, par *le Duc de Foix* & *le Conſentement forcé* : recette 36 livres 18 ſols.

Il finit le 11 Mars 1758 comme le précédent.

Le troiſieme regiſtre de 1757, étant le quatre-vingt-ſeptieme, commence comme le précédent & finit de même.

Le quatrieme regiſtre de 1757, couvert en parchemin, étant le quatre-vingt-huitieme contrôle de recette, commence le Mercredi 26 Octobre 1757 : nouvelle Régie.

Il finit le Lundi 31 Juillet 1758, par *Iphigénie* & *le Préjugé vaincu* : recette 1656 liv.

Le cinquieme regiſtre couvert en parchemin commence comme le précédent & finit de même ſur le contrôle de la dépenſe.

1758 à 1759.

Regiſtre couvert en peau verte ſans numéro, étant le quatre-vingt-neuvieme, commence le Mardi 4 Avril 1758, par la premiere repréſentation d'*Aſtarbé* & *le Galant Jardinier* : recette 1850 livres.

Il finit le Mercredi 31 Janvier 1759, par *Médée* & *l'Etourderie*, 327 l. & le premier Février 1759, par *Mélanide* & *la Pupille* ſans comptes.

Second regiſtre en parchemin verd, filet doré, ayant pour titre, *Recette*, commence le Lundi premier Janvier 1759, & finit le Mercredi 28

Février, par la premiere repréſentation de *Titus* & *l'Impromptu de Campagne* : recette 4357 liv.

1759 à 1760.

Le regiſtre ſans numéro, couvert en parchemin, étant le quatre-vingt-dixieme, commence le Lundi 23 Avril 1759, par *les Troyennes* & *le Legs* : recette 242 liv.

Il finit par la clôture le Samedi 22 Mars 1760, par *Hypermneſtre* & *la Surpriſe de l'Amour* : recette 156 livres.

Regiſtre contenant quatre-vingt-douze feuilles pour ſervir à inſtruire les Délibérations du Conſeil de la Comédie Françoiſe, leſquelles Délibérations commencent au numéro 9, *recto*; il renferme les années 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768; & je l'ai trouvé fini au 15 Février 1769.

Déficit des Regiſtres.

Du Lundi premier Août 1720, le Théatre fermé, je ne ſais pour quoi.

Ici le regiſtre de 1718 à 1719 eſt fini; & je n'ai point trouvé la ſuite d'Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.

Du Samedi 16 Mars 1720, clôture du Théatre.

Du Samedi 31 Août 1720, clôture du Théatre par *Œdipe* & *la Coupe enchantée*; il manque ici Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars & les premiers jours d'Avril 1721.

TITRES

Des Actes néceſſaires aux Comédiens François, qui conſtatent l'origine & les progrès de leur établiſſement depuis mille quatre cents deux juſqu'en mille ſept cent ſoixante-cinq (a).

TITRES

Et autorités qui atteſtent la protection particulière dont nos Rois ont honoré le Spectacle François.

LETTRES-Patentes de *Charles VI*, du 4 Décembre 1402, regiſtrées au Châtelet, le 12 Mars 1403, en faveur des *Maîtres Gouverneurs & Confreres de la Confrairie de la Paſſion & Réſurrection de Notre-Seigneur*, fondée dans l'Egliſe de la Sainte-Trinité à Paris.

Confirmation des Privileges de la Confrairie par Lettres-Patentes du Roi *François Premier*, du mois de Janvier 1518.

Idem. Par *Henri II*, du mois de Janvier 1554.

Idem. Par *François II*, du mois de Mars 1559.

Idem. Par *Henri III*, en 1575.

(a) On trouvera au Greffe de la Comédie une partie de ces titres, mais il y en a beaucoup d'égarés, & pluſieurs autres dont on a négligé de lever des expéditions ; il eſt très-important qu'ils ſoient tous recouvrés, remis dans un nouvel ordre, imprimés, & que chaque Comédien puiſſe en avoir un exemplaire : car ſouvent on laiſſe perdre ſes Privileges, faute d'en connoître l'étendue. Depuis cette note, le tout a été rectifié & remis en ordre.

Idem. Par *Henri IV*, au mois d'Août 1597, regiſtrées en Parlement le 28 Novembre 1598.

Idem. Par *Louis XIII*, du mois de Décembre 1612, regiſtrées en Parlement le 29 Janvier 1613.

Idem. Par *Louis XIII*, du mois d'Avril 1641, regiſtrées en Parlement le 24 Avril de la même année.

Arrêts, Actes, & forme de nouvel établiſſement ſous le regne de Louis XIV.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi rendu ſur la requête du ſieur *Soulas de Floridor*, Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, qui déclare que la qualité de Gentilhomme ne peut être incompatible avec le titre de Comédien, du 10 Septembre 1665.

Ordonnance adreſſée à M. *de la Reynie*, Lieutenant-Général de Police, pour former la réunion des Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne à ceux de la rue Mazarine, en date du 21 Octobre 1680 (*a*).

Noms de MM. les premiers Gentilhommes de la Chambre du Roi, des Secretaires d'Etat ayant le département de Paris, des Lieutenants-Généraux de Police, & des ſieurs Intendants des Menus-Plaiſirs de Sa Majeſté, depuis 1680 juſqu'en 1765.

Brevet de douze mille livres de penſion accordées par le Roi à ſes Comédiens François, du 24 Août 1682.

(*a*) Ouverture du Théatre de la rue Mazarine, du 25 Août 1680, par *Phedre* & *les Carroſſes d'Orléans*.

Acte pour conſtater l'achat des maiſons & emplacements du nouvel Hôtel de la rue des Foſſés Saint-Germain-des-Prés, du 27 Septembre 1687.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui autoriſe l'achat des maiſon & emplacement pour la conſtruction du nouvel édifice, du premier Mars 1688 (*a*).

Acte pour ſtipuler les dépenſes du nouvel édifice, du 23 Juin 1692.

Plan par coupe & élévation du nouvel édifice, levé & coté par M. *Blondel*, ſur les deſſins de M. *Dorbay*, Architecte du Roi.

Arrêts du Parlement, portant Réglement pour la ſaiſie des tiers de parts; le premier, du 2 Juin 1693; le ſecond, du 25 Décembre 1709; le troiſieme, du 14 Janvier 1716; & le quatrieme, du 2 Août 1717.

Acte pour conſtituer la rente de deux cents cinquante livres à Mgr. le Cardinal *de Fuſtemberg*, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, comme Seigneur fieffé du Fauxbourg Saint-Germain, du 24 Août 1695.

Ordonnance du Roi pour lever un ſixieme en ſus ſur le prix des places au Spectacle, en faveur de l'Hôpital-Général, du 25 Février 1699.

Ordonnance du Roi confirmative de la précédente, du 30 Août 1701.

Hiſtorique des procédures des Comédiens François contre les Acteurs Forains, depuis 1702 juſqu'en 1709.

Savoir, pluſieurs Sentences de Police : la

(*a*) Le Théatre de la rue des Foſſés Saint-Germain ouvert le Lundi 18 Avril 1689, par *Phedre* & *le Médecin malgré lui*.

premiere, en 1702; la ſeconde, le 27 Juin 1703; la troiſieme, le 15 Février 1704; la quatrieme, le 19 Février 1706; la cinquieme; le 15 Mars 1706; & la ſixieme, le 9 Septembre 1707.

Arrêts du Parlement confirmatifs des précédentes Sentences; ſavoir, le premier, du 22 Février 1707; le ſecond, du 21 Mars 1708; & le troiſieme, du 2 Janvier 1709.

Régence & Minorité du Roi.

Ordonnance du Roi pour lever un neuvieme en ſus ſur le prix des places au Spectacle, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, du 10 Février 1716.

Ordonnance du Roi confirmative de la précédente, du 4 Mars 1719.

Don gratuit de dix mille livres accordé par le Roi à ſes Comédiens François, en faveur de la naiſſance de Mgr. *le Dauphin*, né le 4 Septembre 1729.

Ordonnance du Roi qui permet de lever trois cents livres pour les frais de la Comédie avant la perception du neuvieme accordé à l'Hôtel-Dieu, du 6 Octobre 1736.

Don gratuit de ſoixante-douze mille livres accordé par le Roi à ſes Comédiens François, pour les dédommager des pertes occaſionnées par la guerre, en 1743.

Brevet de dix mille livres de gratification annuelle accordé par le Roi à ſes Comédiens François ſur la caiſſe des Menus-Plaiſirs, en 1744.

Don

Don gratuit de douze mille livres accordé par le Roi à ſes Comédiens François, en faveur du premier mariage de Mgr. *le Dauphin*, marié le 26 Février 1745.

Don gratuit de neuf mille livres accordé par le Roi à ſes Comédiens François, en faveur du ſecond mariage de Mgr. *le Dauphin*, marié le 10 Février 1747.

Lettres-Patentes du Roi enregiſtrées en Parlement, en faveur de M. *de Crébillon*, qui déclarent inſaiſiſſables les parts des Auteurs, comme produit des Ouvrages de génie.

Brevet de deux mille livres annuelles accordées par le Roi à ſes Comédiens François pour partie du Supplément de la paie de la garde françoiſe établie au Spectacle le premier Avril 1751.

Don gratuit de vingt mille livres accordé par le Roi à ſes Comédiens François, pour réparation de leur Salle, le premier Avril 1753.

Nouvel établiſſement des Comédiens François, formé ſous les auſpices & par les bontés du Roi régnant.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant forme de nouvel établiſſement pour les Comédiens François, du 18 Juin 1757, annullant en tant que de beſoin les actes détaillés ci-deſſous, qui faiſoient partie de leur ancienne conſtitution (*a*).

(*a*) Il eſt néceſſaire que ces actes demeurent au Greffe dans leur entier : mais il ſuffit que dans le recueil imprimé qui en ſera donné aux Comédiens, il n'y ait que les titres.

Premier Acte concernant la clauſe des Penſions de retraite, & d'autres payées à la Troupe par les nouveaux reçus, du 3 Janvier 1681.

Deuxieme Réglement de Madame *la Dauphine*, des 23 Avril & 29 Octobre 1685.

Troiſieme Acte qui ratifie le Réglement de Madame *la Dauphine*, du 4 Mars 1686.

Quatrieme Réglement de Police intérieure, fait par les Comédiens, du premier Avril 1697.

Cinquieme Réglement de Police donné aux Comédiens par MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, du 15 Novembre 1719.

Sixieme Acte qui fixe le fonds de la part à 13130 livres 15 ſols, & le fonds de l'établiſſement à 302007 livres 5 ſols, du 27 Mars 1705.

Septieme Acte, par lequel on accorde 1200 livres de retraite à chaque Comédien pour ſa contribution de la dépenſe du magaſin & des décorations, du 5 Septembre 1735.

Réglement pour la Police intérieure des Comédiens François, par MM. les Premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, daté du 23 Décembre 1757, avec les additions qui y ont été jugées néceſſaires; remiſes en un ſeul ordre au premier Avril 1765.

Réglement particulier pour la Police de l'Orcheſtre, de la Danſe, des Poſtes comptables & autres, du premier Avril 1758.

Acte de Société des Comédiens François du 9 Juin 1758.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi rendu ſur la requête des Comédiens François, en interprétation de pluſieurs articles de l'Arrêt du Conſeil du 18 Juin 1757, & en demande à Sa Ma-

jetté de Lettres-Patentes en date du 12 Janvier 1759.

Hiſtorique de la nouvelle forme du Théatre, par M. *Colardeau*, du premier Avril 1759.

Plan par élévation de l'édifice de la Comédie, avec les changements qui y ont été faits, levé par M. *Desbœufs*, Architecte-Expert des bâtiments du Roi, Mai 1759.

Lettres-Patentes du Roi données ſur requête des Comédiens François, portant ſolidité de leur établiſſement, du 22 Août 1761.

L'Arrêt du Parlement portant enregiſtrement des Lettres-Patentes énoncées ci-deſſus, du 4 Septembre 1761.

Arrêt du Parlement qui déclare la nullité de la demande du neuvieme des Auteurs, paſſé le tems de la preſcription, 1761.

Acte d'abonnement avec les Adminiſtrateurs ſupérieurs des Hôpitaux de Paris, du premier Avril 1762.

Brevet de S. A. M. le Prince *de Lambesk*, grand Ecuyer de France, portant permiſſion de faire porter la petite livrée du Roi au Suiſſe de l'Hôtel & aux Gagiſtes de la Comédie, du 16 Septembre 1762.

Le Répertoire général de la Comédie, par diſtribution fixe d'emplois, du premier Avril 1765.

Etat actuel de la ſituation de la Comédie, par rapport à ſes finances, ainſi que le tableau de ſa dépenſe annuelle & journaliere, du premier Avril 1765.

Le tableau de tous les Comédiens reçus depuis 1680 juſqu'au premier Avril 1765.

Récapitulation des dons du Roi à ſes Comédiens en Société.

Penſion de 12000 liv. pour 83 ans	.	996000 liv.
Gratificat. de 10000 l. pour 20 ans	.	200000
Garde Milit. 2000 liv. pour 13 ans	.	26000
Dons gratuits, en 1729	. . .	10000
En 1743	. . . . .	72000
En 1745	. . . . .	12000
En 1747	. . . . .	9000
En 1753	. . . . .	20000
En 1757	. . . . .	276023
		1621023 liv.

Sans comprendre les penſions particulieres & les nourritures de Verſailles & de Fontainebleau.

En quatre-vingt-cinq ans; ce qui produit par an 19070 livres 17 ſols 3 deniers, & par part 829 livres 3 ſols 5 deniers.

PIECES NOUVELLES

Reçues au Théatre François, ſelon les dates de leur réception, dont le tableau étoit dans les Foyers, & qui en a été retiré.

TRAGÉDIES.

LOREDAN, *Fontanelle.*
Zuma, *le Fevre.*
Virginie, *de Chabanon.*

Barnevelt, *le Mierre.*
Paris sauvé, *Sedaine.*
Gabrielle de Vergy, *de Belloy.*
Les Adieux d'Hector & d'Andromaque, *Clairfontaine.*
Hugues-le-Grand, *Gudin.*
Les Barmecides, *la Harpe*, jouée en 1758.
Médée, *Clément*, jouée en 1779.
Alceste, *Dorat.*
Gabrielle d'Estrées, *Sauvigny*, jouée à Versailles.
Coriolan, *Gudin*, jouée en 1776.
Admette & Alceste, *Ducis*, jouée en 1778.
Menscofs, *la Harpe*, jouée à la Cour.
Abimelech, *Audebez.*

GRANDES COMÉDIES.

La confiance trahie, *Bret*, jouée en 1763.
L'Ecole des mœurs, M. *de Falbaire*, jouée en 1776.
L'Avare fastueux, *Goldoni.*
Les principes à la mode, *Colardeau.*
L'Egoïsme, *Cailhava*, jouée en 1777.
Les Soubrettes, *Laujon*, jouée en 1777.
L'Homme personnel, jouée en 1772.
Le malheureux imaginaire, *Dorat*, jouée en 1776.
Le Chevalier de Grammont, *Dorat*, jouée en 1778.
La fausse Inconstance, *ou* le Triomphe de l'Honnêteté.

PETITES PIECES.

Abdolonime, *Collet*, jouée en 1773.
Le Gentilhomme campagnard, *du Vevre.*
La Fleur d'Agathon, *Marin.*
L'heureux Menſonge, *Marin.*
Les Statues.
Le Satyrique, *Paliſſot.*
L'Ami du Mari, *ou* les Mœurs à la mode.
Le Quiproquo.
Laurette.
L'Antipathie contre l'amour, *du Doyer*, jouée en 1780.
L'Innocence de Cythere.
Le bon Ami.
Les vieux Epoux.
La Charge à vendre.
L'Amant bourru, *Monvel.*
L'Aveugle par crédulité, *Fournelle*, en 1778.
Le Cadet de famille, *Fontaine Malherbe.*
Le Couronnement de Télémaque.
La Soumiſſion de Paris à Henri IV, *Desfontaines.*
L'Impertinent.
La Rupture, *ou* le mal-entendu, Madame *de Lorme*, jouée en 1766.

AVIS.

TOUT ce qui eſt relatif à l'Hiſtorique du Théatre François *intéreſſe trop tous ceux qui en ſont les Amateurs, pour ne pas leur procurer l'agrément & le plaiſir de mettre ici ſous leurs yeux une Brochure de M.* de Cailhava *qui avoit échappé à mes recherches pendant l'impreſſion de cet Ouvrage. Après l'avoir lue, je l'ai trouvée ſi bien faite, & ſi propre à contribuer à la gloire de la Scene Françoiſe, que j'ai cru devoir demander par grace à cet Auteur éclairé, de trouver bon que je la plaçaſſe dans cet Ouvrage. La politeſſe qui lui eſt auſſi naturelle que ſes talents, me l'a fait accorder ſur le champ; ce qui eſt un témoignage de plus de ſon attention à continuer à plaire au Public : tout autre que moi n'eût peut-être*

pas haſardé cet objet de comparaiſon ; mais ayant préféré toute ma vie l'équité à un amour-propre mal entendu, je conviens franchement que le ton de M. de Cailhava, *pour le genre dramatique, eſt lumineux & fort au-deſſus du mien.*

LES CAUSES

DE

DE LA DÉCADENCE

DU THÉATRE,

ET LES MOYENS

DE LE FAIRE REFLEURIR,

Extrait de l'Art de la Comédie,

Par M. DE CAILHAVA.

AVERTISSEMENT.

Ces réflexions compoſent, pour la plupart, le dernier chapitre d'un Ouvrage intitulé, *l'Art de la Comédie, &c,* que je donnai en 1772. J'oſe dire qu'elles ont fait quelques ſenſations, puiſqu'on n'a pas dédaigné de les copier en entier dans pluſieurs Ouvrages (1), & qu'elles ſont aſſez généralement adoptées ; mais comme tout s'altere peu-à-peu, qu'on perd de vue les véritables ſources, ou qu'on les empoiſonne, l'on publie, dans les foyers ſurtout, que ces mêmes réflexions ſont dans un Mémoire ſecret que j'ai préſenté contre les Comédiens. Jamais un écrit clandeſtin ne ſortira de ma plume ; j'ambitionne trop de lui voir quelque gloire, pour la conſacrer à l'infamie.

J'ai cru découvrir les véritables cauſes de la décadence du Théatre ; j'ai cru entrevoir les moyens de le rétablir, je les ai indiqués, je penſe, avec cette honnête &

(1) Voyez les excellentes Obſervations ſur l'Art du Comédien, de M. *d'Hannetaire.*

noble fierté qui convient aux Gens de Lettres ; & je les remets ſous les yeux du public, pour prouver que mes remarques ne ſont pas d'un timide anonyme. Voué par goût au Théatre, je n'ai d'autre intérêt que ſa gloire. Heureux ſi je pouvois ſouſtraire mes jeunes rivaux aux déſagréments qui retréciſſent le génie ! & ſi je contribuois à faire refleurir un Art que l'Acteur ordinaire voit comme un état purement méchanique, mais que nos vrais Comédiens regardent comme la plus belle carriere qui puiſſe les conduire à l'immortalité, ſur les pas des Génies créateurs.

LES CAUSES DE LA DÉCADENCE DU THÉATRE, ET LES MOYENS DE LE FAIRE REFLEURIR.

LE Théatre François, ce Théatre élevé ſur les ruines de tous les autres; ce Théatre, l'objet de l'admiration & de la jalouſie des Nations policées; ce Théatre qui a ſi bien contribué à porter la Langue françoiſe dans tous les pays où l'on ſait lire; ce Théatre enfin, que les Peuples inſtruits veulent voir chez eux, ou qu'ils tâchent d'imiter, eſt aujourd'hui ſacrifié au mauvais goût dans le ſein de cette méme Capitale où il prit naiſſance, & qu'il couvrit de gloire.

Nos voiſins, corrigés par nos bons modeles, & riches des traductions ou des imitations de nos meilleures Pieces, ſont honteux pour nous

de nous voir ramaſſer chez eux avec ſoin les rapſodies, les extravagances que nos anciens chefs-d'œuvres les inſtruiſirent à mépriſer. Nous ſeuls ne rougiſſons point de notre aviliſſement. A la place de ces traits mâles, vrais, vigoureux, qui démaſquent le cœur humain, qui agrandiſſent l'ame, qui nous initient dans la connoiſſance ſi néceſſaire de nous-mêmes, qui nous développent enfin la nature, nous ſubſtituons hardiment des colifichets, des enluminures, des ſituations traînées dans les plus miſérables Romans, des Pieces qui ne décelent pas la moindre connoiſſance du cœur humain, & qui annonceroient auſſi peu d'imagination ſi elles n'étoient remplies de caracteres imaginaires.

La décadence de notre Théatre eſt ſi claire, ſi viſible, que nous ſommes forcés de l'avouer nous-mêmes, malgré notre orgueil; on le dit hautement dans tous les cercles, au ſpectacle même, ſur-tout aux repréſentations des nouveautés. Les Auteurs écrivent que c'eſt la faute des Comédiens & du Public; de ſon côté le Public en accuſe les Auteurs & les Comédiens; ceux-ci ne manquent pas de s'en prendre aux premiers: diſons mieux, tous ſont victimes de la décadence du Théatre, tous y contribuent; mais tous y ſont entraînés par une cauſe premiere. Nous la développerons bientôt: il eſt bon auparavant de détruire une idée très-fauſſe qu'on a ſur cē ſujet.

« La nature épuiſée n'enfante plus, dit-on, » de grands hommes ». Qu'elle erreur! la Nature, toujours également féconde, toujours

également bonne-mere, ſe plaît à faire naître dans chaque ſiecle un certain nombre de talents dans tous les genres ; & chacun de ces talents languit ou produit des fleurs & des fruits en abondance, ſelon qu'il eſt plus ou moins ſecondé par les circonſtances. Elles ſeules étouffent le génie dans ſon berceau, ralentiſſent ſes progrès, ou couronnent ſes efforts. Cette vérité eſt ſi bien accréditée parmi les perſonnes inſtruites, qu'il ſuffit d'indiquer en paſſant ce qui fit fleurir les Arts dans ces jours heureux, où ils enfanterent des merveilles.

Du temps de *Philippe*, la Grece ne craignant plus d'être envahie par des barbares, ſes citoyens pouvoient s'occuper de leurs plaiſirs, & donner aux gens à talent cette attention qui les encourage avec tant de ſuccès. Le titre d'homme de génie égaloit l'homme ſans naiſſance à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'Etat. Jugeons de l'empreſſement des Artiſtes à perfectionner des talents auxquels ils devoient la conſidération, par l'ardeur que nous remarquons dans nos contemporains pour amaſſer cet or qui la donne ſi bien aujourd'hui.

Quand *Virgile*, *Horace*, *Tibulle*, firent tant d'honneur à Rome, cette capitale étoit floriſſante & goûtoit les douceurs du repos ſous le gouvernement d'un Prince ami des Muſes. D'ailleurs *Auguſte* vouloit faire un bon uſage de ſon autorité naiſſante ; les richeſſes, les honneurs, les diſtinctions voloient au-devant du mérite.

Nous avons vu ſous deux Papes conſécutifs les Arts en vigueur, parce que ces deux Souve-

rains desiroient de laisser des monuments illustres de leur pontificat, & qu'ils étoient par conséquent forcés de rechercher dans tous les genres des Artistes qui voulussent les immortaliser en s'immortalisant eux-mêmes.

François Ier. & *Henri VIII* furent jaloux de leur réputation; & leur émulation passa dans l'ame des Savants qu'ils favorisoient.

Le regne de *Louis XIV* fut un temps de prospérité pour les Arts & les Lettres, parce que ce Prince fit les établissements les plus favorables aux hommes de génie, & que *Colbert* s'attachoit à récompenser les personnes qui servoient bien son Maître, préférablement à celles qui lui faisoient une cour servile. Il offroit sa protection au vrai mérite, lui épargnoit la honte de la mendier, & sur-tout celle d'avoir pour concurrents des rivaux indignes de cet honneur: le talent étoit alors un patrimoine.

La postérité comptera parmi nous dix Peintres fameux, plusieurs Sculpteurs, grand nombre d'Architectes illustres, & dira: « Tant d'Artistes distingués n'ont pu faire des progrès » qu'au sein d'un pays où les talents naissants » trouvent des ressources gratuites chez des » Maîtres entretenus par la générosité du Monarque; tant d'Artistes distingués n'ont pu » se perfectionner que dans un pays où l'Eleve, » parvenu au point de laisser entrevoir la moindre éteincelle de génie, est envoyé à grands » frais dans l'ancienne patrie des Beaux-Arts, » peut s'y enrichir des plus belles connoissances, » & revenir, précédé de sa réputation, dans » la capitale, pour être accueilli dans le Palais » des Rois ».

Toutes

Toutes les Sciences, depuis les plus abſtraites juſqu'aux plus faciles, ont chez nous des Ecoles gratuites & des récompenſes; les Arts de pur agrément y ſont même accueillis avec la plus grande diſtinction, couronnés des mains de la fortune: ſoyons ſurpris ſur-tout que l'Art dramatique, le plus beau ſans contredit, le plus difficile, le plus propre à former l'ame & les mœurs des citoyens, & le plus ſûr de donner l'immortalité à ſes protecteurs, ait été négligé au point de plonger dans le découragement ceux qui l'exercent, & de les ſoumettre à des démarches aviliſſantes, ſi quelque choſe au monde pouvoit avilir un homme à talent qui ſe reſpecte.

Thalie & *Melpomene* languiſſent : pourquoi? « Parce que mille abus ſe ſont gliſſés à la Comé» die, me répondra-t-on; parce que les ouvra» ges dans le mauvais genre y ſont ſeuls en » crédit; parce que la cabale, la protection y tiennent lieu de mérite ». Tout cela précipite en effet la décadence & la chûte du Théatre; mais rien de tout cela n'en eſt la primitive cauſe: la voici. C'eſt le privilege excluſif accordé à une ſeule Troupe ſur les choſes les plus libres, les plus franches, les plus reſpectées chez toutes les nations, c'eſt-à-dire, le plaiſir du Public, les talents & le génie.

Ce que j'avance paroît-il un paradoxe? Il eſt aiſé de faire voir le contraire. Loin de nous ſur-tout la pitoyable affectation de déclamer avec humeur contre les Comédiens : loin de nous ſur-tout la plus petite envie de dégrader leur profeſſion; elle eſt eſtimable comme toutes

les autres, quand on y porte des ſentiments honnêtes & du talent. Ne diſons que ce que nous voyons journellement, ce que nous éprouvons, ce dont conviennent les vrais Comédiens, c'eſt-à-dire ceux qui, voués au Public par le deſir de ſe faire un nom, s'écrient journellement : « Ah ! pauvre Comédie ! pauvre Comédie ! que deviens-tu ? qu'es-tu devenue » ? qui gémiſſent de voir l'eſprit de parti, la haine, la trahiſon régner dans une carriere où la gloire devroit ſeule enfanter une honnête rivalité ; ceux enfin qui, déſeſpérant de pouvoir arrêter le déſordre, tombent dans l'indifférence ſi funeſte aux talents, & achevent nonchalamment leur carriere en comptant par leurs doigts, non les couronnes qu'ils ont encore à cueillir, mais les déſagréments qu'ils ont à eſſuyer.

Une Troupe munie d'un Privilege excluſif, peut malheureuſement dire à la France entiere : « Nous ne voulons vous donner dans le courant » de cette année, qu'une ou deux nouveautés, encore ſerez vous forcée de les prendre » dans le genre qu'il nous plaira d'adopter. » Si vous voulez rire, nous prétendons que » vous pleuriez ; deſirez-vous pleurer, nous » vous forcerons à rire. N'eſt-il pas en notre » pouvoir de jouer ce que nous voulons, de » recevoir les mauvaiſes Pieces, de condamner » à l'oubli les bonnes, de favoriſer les Auteurs » médiocres, de dégoûter ceux qui pourroient » ſoutenir la Scene » ? Une Troupe qui jouit d'un privilege excluſif, peut enchaîner le génie, lui arracher ſes aîles, & lui dire : « Il n'eſt plus

» queſtion de prendre l'eſſor, & de t'élever à » ton gré dans les nues : il faut te modeler à » notre taille, à nos geſtes. Sois notre eſclave. » Si tu te gliſſes dans le ſanctuaire des Arts, » que ce ſoit ſous nos auſpices ; ou loin de » nous, loin du Théatre, ton audace infructueuſe ».

Il ſuffit de penſer, pour ſentir qu'un pouvoir auſſi illimité, auſſi deſpotique n'a pu que détruire le Théatre. Je crois que le moyen le plus facile, le plus prompt, ajoutons le ſeul propre à rétablir ſa gloire, ſeroit une ſeconde Troupe Françoiſe. Parcourons rapidement l'hiſtoire de toutes les Pieces, depuis l'inſtant où elles ſont offertes aux Comédiens juſqu'après leur repréſentation ; les preuves de ce que j'avance s'accumuleront naturellement, & deviendront, je penſe, très-convaincantes.

Vous liſez les ouvrages des Anciens : le deſir de vous illuſtrer ſur la Scene s'empare de votre cœur ; il vous dévore ; vous lui ſacrifiez vos veilles : elles ne ſont pas inutiles ; vous enfantez une Piece, vous la préſentez, vous demandez une lecture ; ſouvent vous attendez la réponſe pendant quatre ans : l'impatience vous prend ; vous renoncez à une carriere ſi déſagréable, ou bien l'incertitude vous tient longtemps dans l'oiſiveté. Admettons une ſeconde Troupe : vous allez la prier de décider votre ſort : que dis-je ? la premiere, moins occupée ou plus empreſſée, ne vous fait pas languir.

Les Comédiens, avant de s'aſſembler, veulent ſavoir ſi la Piece eſt digne d'être lue à l'aſ-

ſemblée générale. Rien n'eſt plus juſte. On charge un Comédien de l'examiner. C'eſt dans ſes mains que votre ſort eſt remis ; il peut à ſon gré vous fermer ou vous ouvrir les premieres avenues du Temple de Mémoire : reſte à ſavoir s'il eſt aſſez éclairé pour juger de l'effet que la Piece peut produire au Théatre ; ſi elle eſt dans le genre qu'il aime ou qu'il protege ; s'il eſt lui-même votre ami ou votre ennemi ; s'il ne voudra pas favoriſer un autre Auteur. Que de choſes n'avez-vous pas à craindre, ſur-tout quand vous vous rappellez que *le Glorieux* eſt reſté pendant trois ans ſur le ciel du lit de *Dufreſne* ; que *la Métromanie* n'auroit jamais été lue ſans la protection d'un Miniſtre ! Admettons une ſeconde Troupe, vos craintes diſparoiſſent. La premiere a grand ſoin de nommer un Juge auſſi connoiſſeur qu'impartial ; lui-même craint que votre Piece, s'il la condamne, ne ſoit jugée différemment par l'autre Troupe, & que ſa mauvaiſe foi ou ſon ignorance ne paroiſſe au grand jour.

Vous êtes admis à la lecture ; vous la faites en tremblant. Malheur à vous, ſi vous n'avez pas eu ſoin de vous ménager un parti, en promettant les meilleurs rôles ; ſi vous avez dédaigné de faire votre cour à *Marton*, ſi vous avez ripoſté aux épigrammes de *Clitandre*, ſi vous n'avez pas compoſé de petits vers pour *Angélique*, ſi vous n'avez pas conſtamment applaudi *Dorimene !* que ſais-je ! Malheur encore à vous, ſi vous n'avez pas une jolie figure ! il va peut-être vous en coûter le fruit de mille veilles. On

vous juge, vous frémiſſez : on recueille les voix, une ſeule fait pencher la balance ; la Piece eſt rejetée. Vous avez beau dire que rien n'eſt plus ridicule que cette diverſité de ſentiments ſi oppoſés les uns aux autres : vous avez beau faire voir combien il eſt abſurde qu'un ouvrage de génie ſur lequel les gens de l'art peuvent à peine prononcer après l'avoir examiné à tête repoſée, ſoit condamné à l'oubli ſur une ſimple lecture faite en l'air dans une aſſemblée tumultueuſe : vous avez beau vous écrier que vous ne comprenez pas comment que des perſonnes, fort aimables d'ailleurs, mais qui étoient avant-hier occupées de toute autre choſe que de la Comédie, peuvent aujourd'hui, moyennant leur ordre de réception, avoir acquis tout de ſuite la connoiſſance néceſſaire pour juger les productions de l'art le plus compliqué & le plus étonnant (1) : vous avez beau repréſenter modeſtement que vous pouvez avoir mal lu, que vos Juges peuvent s'être trompés comme ceux qui refuſerent jadis la *Mélanide* de *la Chauſſée*, *l'Œdipe* de M. *de Voltaire*, & quantité de nos

(1) Je ſouffre pour les Comédiens, quand je vois le Public faire un jeu de caſſer leurs Arrêts. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait parmi eux de bons Juges ; mais il eſt impoſſible que les détails, lus avec prétention, n'éblouiſſent la plus grande partie d'une aſſemblée nombreuſe, & ne faſſent perdre de vue le fonds, la contexture, enfin la machine, qui ſeule doit produire le grand effet au Théatre. Je voudrois qu'avant de lire aux Comédiens une Piece écrite, on leur en préſentât un ſimple cannevas : les défauts ne ſeroient pas maſqués, les véritables beautés ſeroient plus frappantes, les corrections plus faciles à indiquer ; les jeunes Acteurs, les Actrices, ſe familiariſeroient avec la charpente d'une Piece ; & les Auteurs ſeroient forcés d'en faire.

meilleures Pieces ; tout cela eſt inutile, ſi vous n'avez les plus grandes protections. Admettons une ſeconde Troupe ; la premiere ne regardera plus comme une choſe de peu de conſéquence qu'un ouvrage ſoit refuſé ou reçu : les petites haines, les raiſons particulieres ne l'emporteront plus ſur l'intérêt général devenu très-preſſant : on écoutera attentivement, & l'on réfléchira avant de rejeter un Poëme qui peut attirer la foule à un autre Théatre.

Suppoſons que le Sénat comique vous ſoit favorable, vous n'aſpirez plus qu'au moment de voir votre Ouvrage ſur la Scene : quand viendra-t-il ? Vous l'attendez en vain pendant pluſieurs années. Il arrive ; mais une Piece *tombée des nues* paſſe avant la vôtre, parce que l'Auteur eſt titré, ou parce qu'il abandonne le produit des repréſentations. Soyez ſurpris, avec raiſon, de voir la qualité & l'intérêt s'établir des privileges dans le ſanctuaire des Arts : dites-vous à vous-même qu'au Théatre les vrais nobles, les vrais riches, ſont ceux qui ont hérité de *Moliere*, de *Corneille*, & qui les approchent de plus près : gémiſſez en ſecret, mais gardez-vous d'inſiſter, ſi vous deſirez qu'on vous joue par grace dans les petits jours, ou pendant les chaleurs de l'été (1) ; encore ſerez-

(1) L'été eſt, dit-on, une ſaiſon morte pour la Comédie. Cependant la moindre nouvelle Piece procure des chambrées complettes, même dans les plus grandes chaleurs, & lorſque la moitié de Paris eſt à la campagne. Il eſt vrai que les repréſentations ſont peu nombreuſes : auſſi n'expoſe-t-on alors ſur la ſcene que les Pieces reçues comme par grace. Il ſeroit, je penſe, un moyen de faire fleurir les Spectacles toute l'année, ſans ſacrifier aucun Auteur : le voici.

vous très heureux : je connois des Pieces reçues qui attendent depuis ſix ans les honneurs de la Scene. Les Comédiens ont-ils trop de Pieces, diſperſez-les entre deux Troupes (1). Y a-t-il de la part de la premiere de l'humeur, de l'indolence, vous immole-t-elle à la protection ? portez votre ouvrage à une autre, ayez du ſuccès, & vous voilà vengé.

On indique une répétition : un Acteur eſt fâché de n'avoir pas de tirades à débiter ; l'autre deſire une imprécation, un ſonge : celui-ci exige tel changement ; celui-là eſt d'avis que la Piece trop languiſſante a beſoin d'être réduite en un Acte. Tous peuvent avoir raiſon ; mais

---

On pourroit jouer tous les Ouvrages nouveaux durant l'été, mais trois jours ſeulement ; les Connoiſſeurs viendroient en foule pour les juger. Les Drames qui ne ſe traîneroient qu'avec peine juſqu'à la troiſieme repréſentation, ſeroient retirés pour toujours ; ceux qui fourniroient franchement cette courte carriere, ſeroient ſuſpendus juſqu'à l'hiver. Les Auteurs ayant mieux vu les défauts dans le cadre, pourroient faire les plus heureux changements ; les perſonnes qui auroient aſſiſté aux premieres repréſentations voudroient voir les corrections ; les autres courroient au Spectacle comme à toutes les nouveautés. De cette façon, une Piece mal jugée par les Comédiens, & préparée à grands frais, ne riſqueroit pas de leur faire perdre leur belle ſaiſon, & les bonnes nouveautés ſe ſuccéderoient ſans intervalle.

(1) Les Comédiens François ont juſqu'ici trente trois nouveautés à jouer ; voilà trente-trois Auteurs qui ſont autant d'ames en peine. La plus grande partie de ces Auteurs ſont-ils ſans talent ? qu'on le leur prouve bien vite : n'y a-t-il pas de la cruauté à les entretenir ſept à huit ans dans des projets chimériques qui les empêchent d'embraſſer un état ſolide, & de devenir des citoyens utiles ? Quelques-uns ont-ils du mérite ? penſez-vous qu'il ſoit flatteur de faire les études les plus pénibles pour paroître en paſſant ſur la ſcene une ou deux fois dans la vie, eh ! ſi l'on y fait un de ces faux pas, trop ordinaires, même aux plus grands maîtres, quand pourra-t-on ſe relever ? dans dix ans. La flatteuſe eſpérance !

Je ne parle pas des Auteurs privilégiés.

tous peuvent avoir tort. Vous ſentez qu'en reſſerrant votre ouvrage, qu'en retranchant ſes développements, vous en détruirez l'effet; n'importe, vous êtes réduit à mutiler impitoyablement votre enfant chéri, ſi vous voulez le voir paroître au grand jour. Admettons un ſecond Théatre, vous aurez du moins le plaiſir d'y voir vos productions, & non celle de *Criſpin*, de *Damis*, d'*Alexandre*, qui vouloient vous forcer à mettre leurs idées ſur la ſcene, au riſque de vous faire eſſuyer pour eux une bordée de huées. N'eſt-il pas juſte que chacun ſoit ſifflé pour ſon propre compte?

Enfin vous obtenez les honneurs de la repréſentation : mais l'un des Acteurs eſt mécontent de ſon rôle, ou peut-être ne le ſent point; en conſéquence il le rend mal, ne fait aucune ſenſation, la Piece déplaît, & le Public vous attribue votre chûte. Quelle reſſources vous reſte-t-il pour le détromper? Aucune, puiſqu'une de ſes inconſéquences eſt de ne lire que les Pieces repréſentées avec fracas. Admettons un ſecond Théatre, donnez-y votre ouvrage ſous un autre titre, un jugement nouveau appréciera ſon juſte mérite. Si nos Comédiens Italiens n'euſſent pas eu une petite Troupe Françoiſe du temps de *Dalaïnval*, de *Legrand*, de *Boiſſi*, de *Marivaux*, ces Auteurs auroient ſouvent eſſuyé des jugements très-injuſtes. Un de leurs Drames ne réuſſiſſoit-il pas ſur un Théatre? ils le portoient à l'autre; & le plus grand ſuccès les a pluſieurs fois conſolés d'une honte paſſagere qu'ils ne méritoient pas.

Je n'entreprendrai pas de peindre la ſurpriſe

d'un Auteur, lorſqu'après un ſuccès honnête, il ſe trouve devoir aux Comédiens une ſomme conſidérable. Je ne déciderai point ſi le vénérable *Comité* a le droit de changer des Réglements enregiſtrés au Parlement; ſi . . . .

. . . . . .

. . . . . ; ſi . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

De pareilles diſcuſſions nous meneroient trop loin. D'ailleurs les Gens de Lettres, plus épris de la gloire que touchés d'un ſordide intérêt, me ſauroient mauvais gré de m'appeſantir ſur le dernier de ces articles, & mon cœur s'y refuſe (1). Je ne trace donc aux yeux de mes Lecteurs que la plus foible partie des déſagréments auxquels eſt en butte tout Auteur dramatique. Il eſt à parier que ſi *Moliere* les eut éprouvés, il auroit cédé aux bontés du *Grand Condé* qui vouloit ſe l'attacher.

Je demande préſentement ſi de cent jeunes gens qui s'élancent dans la carriere, la plus grande partie, effrayée du temps qu'il faut perdre, des démarches rebutantes qu'il faut faire, n'eſt pas dégoûtée dès les premiers pas. L'un entreprend des ouvrages moins difficiles; l'autre eſt détourné du plus pénible des ſentiers par un pere tendre juſtement alarmé ſur l'avenir que

(1) Les protecteurs des Lettres, & les Comédiens eux-mêmes, ne devroient-ils pas ſe diſputer l'honneur de calculer en faveur des hommes généreux qui dédaignent ce ſoin, & qui contribuent autant aux plaiſirs des uns qu'à la fortune des autres?

ſon fils s'y prépare. Il frémit. Il n'ignore point qu'entre mille audacieux qui veulent ſe faire un nom à la ſuite des Peres de la Comédie & de la Tragédie, un ſeul y réuſſit à peine, & que les autres, après avoir conſumé leur ſanté dans des travaux inutiles, traînent une vieilleſſe prématurée. Quel portrait effrayant pour un pere ſenſible! Il fait voir à ſon fils la fortune & les plaiſirs à la ſuite de mille états bien moins pénibles. Le jeune homme, encore dans cet âge où l'on n'a pas un ſentiment à ſoi, cede à l'attrait flatteur qu'on lui préſente; & quitte la route qui l'auroit peut-être conduit à l'immortalité. La nature le deſtinoit à illuſtrer ſa patrie: le diſcrédit des Lettres, les privileges tyranniques d'une ſeule Troupe, en font quelquefois une des ſang-ſues de l'État, ou du moins un homme inutile.

Un privilege excluſif n'eſt pas moins préjudiciable à l'art du Comédien qu'à celui du Poëte. Suppoſons une Troupe dont tous les Acteurs ſoient autant de *Roſcius*. Chacun d'eux eſt parfait dans ſon genre. Il ne le ſera pas longtemps. --- Pourquoi cela? --- Parce que n'ayant pas de concurrent, il ſe refroidira bientôt: ſon ambition ſera d'avoir un double, afin de ſe faire deſirer; & de l'avoir mauvais, pour mieux reſſortir; il trouvera le ſecret d'écraſer tout débutant qui pourroit l'alarmer, & de ſoutenir tout Pygmée qui ſervira à le faire paroître plus grand. Quarrive-t-il? Le Pygmée reſte, accoutume peu-à-peu le Public à ſes défauts, agence

quelques rôles à ſa taille, à ſa voix, à ſa poitrine, à ſes petites manieres, devient Acteur en chef, rend à ceux qui veulent le doubler ce qu'on a fait à ſon début : ſes ſucceſſeurs l'imitent; leurs doubles eſſuient les mêmes traitements & les rendent : de cette façon, une Troupe excellente ne peut que devenir déteſtable (1). Admettons deux Théatres, les Acteurs ſe piqueront d'émulation. Loin de s'endormir dans le ſein de l'indolence, ils feront continuellement de nouveaux efforts. L'un ſera vainqueur aujourd'hui, l'autre triomphera demain; & ceux qui méritent la palme, ne ſe la verront plus diſputer par des écoliers fiers de remuer les bras, les jambes, la tête comme leur maître. --- Le Public jugera donc plus ſainement? --- Sans contredit, je crois m'être ménagé par gradation le moyen de le prouver ſans peine.

Une ſeule Troupe eſt auſſi nuiſible au goût du Public qu'à l'art du Poëte & de l'Acteur. J'ai fait voir que des Comédiens munis d'un Privilege excluſif, pouvoient inſenſiblement accoutumer la Capitale à ne voir que des *monſtres dramatiques*; j'ai démontré qu'ils pouvoient inſenſiblement faire ſuccéder le regne des Comédiens *machines* à celui des *Roſcius* : il eſt donc

(1) Qu'on ſe figure le tableau d'un Maître copié ſucceſſivement par les Eleves de quelques Eleves. L'original parera le cabinet d'un curieux, & fera les délices des Connoiſſeurs; la ſixieme copie, multipliée à l'infini, tapiſſera les murs des plus viles guinguettes.

clair que le Public une fois condamné à ne voir ſur la ſcene que ces mêmes monſtres, ces mêmes *machines*, les trouvera peu-à-peu ſupportables, & les admirera bientôt; peut-être même, victime de la barbarie, finira-t-il par accourir en foule à ces parades amphibies qui font encore ſiffler par les gens de goût, les *Scudéri*, les *Deſmarets*, les *Scarron*, &c. peut-être enfin laiſſera-t-il reparoître ſur la ſcene ces convulſions, ces tortillements de bras, cette déclamation chantante, ce jeu forcé, précieux ou *taquin*, cette monotonie ennuyeuſe qui y régnoient ſi tyranniquement lorſque *Moliere*, leur fléau, vint s'établir à Paris. Admettez, comme alors, un ſecond Théatre; donnez au Public un objet de comparaiſon; les Acteurs qui voudront être leſtes ſur le cothurne, lourds ſur le brodequin, ou ne donner que des romans monſtrueux pour y briller facilement en s'écartant de la nature, ſeront bientôt hués, parce que leurs rivaux feront leur critique en n'admettant que des Pieces dans le bon genre, & en conſervant à chacun de leurs rôles les nuances convenables. Je le répete, donnez au Public un objet de comparaiſon, il ne ſera jamais complice du mauvais goût.

Tout veut qu'on élargiſſe la carriere du goût, de la gloire (1) & des plaiſirs. Quand un Acteur chéri aura beſoin de prendre les eaux, il

(1) Le Théaatre Italien, tel qu'il eſt préſentement, ne peut faire que la réputation des Muſiciens; les Poëtes y ſont totalement ſacrifiés: auſſi aura-t-il bientôt beſoin d'une révolution. Un

préférera celles de *Paſſy*, pour ne pas donner à un rival appliqué le temps de le faire oublier. Les bons ſujets qui débuteront ſur un Théatre n'y ſeront point rebutés : on craindra que l'autre ne s'en empare. Les Acteurs de la Province, ſachant que les vrais talents ont des reſſources à Paris (1), feront des études de goût dans les villes du ſecond ordre, & ne ſacrifieront point d'heureuſes diſpoſitions à la *charge* ou à *l'Opéra-bouffon*. Une rapſodie protégée ne forcera pas les étrangers à ne voir qu'elle pendant trois mois, & ne remplira point les petites loges d'enfants, de bonnes, de femmes-de-chambre (2). Le Public ſe réchauffera en voyant

---

Spectacle qui n'a pas un vrai genre, ne peut ſe ſoutenir, s'il ne ſe varie continuellement. Qu'on ceſſe d'y repréſenter ces Drames étonnants qui blaſent le goût & produiſent ſur le Public l'effet des liqueurs fortes ſur les palais délicats; qu'on ne s'y borne pas à rouler ſur ſept ou huit canevas, tandis qu'on a le fonds le plus riche ; qu'on y reprenne ces parodies ſi propres à corriger les ridicules ſi néceſſaires pour la police du Parnaſſe ; qu'on y parle enfin plus au cœur & à l'eſprit qu'aux oreilles : alors tout Paris dira avec *Fontenelle* en y courant : *Je vais au grenier à ſel.*

(1) Londres n'avoit autrefois qu'un Théatre ; ſes Acteurs tranſmettoient à leurs enfants leurs rôles, leurs geſtes, leurs manieres. Il falloit le génie de l'étonnant, de l'inimitable *Garrick* pour conſoler de cette monotonie. L'on a formé une ſeconde Troupe. Soudain l'émulation s'eſt répandue dans les Provinces ; les Comédiens, juſques-là déteſtables, s'y ſont appliqués, pour venir ſe diſputer en foule l'avantage d'amuſer la Capitale.

Il faut, diſent les Anglois, qu'un Comédien jette ſa gourme dans les Provinces, comme un jeune cheval dans les pacages? ont-ils tort ?

(2) Les loges à l'année portent le plus grand préjudice à la caiſſe des Comédiens. Un homme riche prend une Loge ; il a quatre ou cinq places pour le quart de ce qu'il les paieroit, & peut les céder ſucceſſivement à ſes parents, à ſes amis, aux parents de ſes parents, aux amis de ſes amis, &c. Ceux-ci comptant là-deſſus, attendent patiemment leur tour, & ſe gardent bien d'apporter leur argent au bureau. Les loges à l'année ne

multiplier ſous ſes yeux le nombre des Athletes. Les Auteurs pouvant donner la préférence à ceux des Comédiens qui leur plairont davantage, & qui auront de meilleurs procédés, ceux-ci leur ſauront gré du choix : les ſoins, les égards, la politeſſe ſuccéderont à des tracaſſeries, à des haines ſi peu faites pour les gens à talent, & qui font autant la honte & l'opprobre des uns que le malheur des autres.

J'entends pluſieurs perſonnes s'écrier qu'il faut protéger le Théatre de la nation, lui conſerver ſes droits, le faire jouir d'une magnificence, d'une ſupériorité, d'une pompe impoſantes. Que veut-on dire par le Théatre de la nation ? Parle-t-on de vingt Comédiens qui, malgré leurs grands talents, ſe ſuccedent & ſe font oublier mutuellement ? Ou bien *le Tartuffe*, *Cinna*, *Phedre*, *Rhadamiſte*, *le Joueur*, *le Glo-*

---

peuvent donc être utiles qu'à une Troupe incertaine de faire de bonnes chambrées quand elle le voudroit, ou qui manque de nouveautés.

Je ne m'étendrai pas ſur le tort que les loges à l'année font aux Poëtes dramatiques. L'article 49 des Statuts enrégiſtrés au Parlement, dit : *L'Auteur conſervera ſes droits juſqu'à ce que la recette ſoit deux fois de ſuite, ou trois fois en différents temps, au-deſſous de 1200 livres, l'hiver, ou de 800 livres l'été.* Dans les Réglements faits par les Comédiens en 1766, il ſuffit que la Piece tombe deux fois en différents temps dans les regles, pour leur appartenir. On conçoit combien ce changement leur eſt utile ; on conçoit encore que les trois quarts des Spectateurs, les plus riches, les plus curieux de Spectacle, ayant de petites loges, & que le produit de ces petites loges n'étant pas compris dans la recette, les nouveautés appartiennent tout de ſuite aux Comédiens. Que ſeroit-ce, ſi nous parlions des Abonnés ? Les Italiens, convaincus de cette vérité, ont décidé que les Pieces appartiendroient toujours aux Auteurs ; & que s'ils mouroient dans la nouveauté de leurs Drames, leurs héritiers auroient part aux cinquante premieres repréſentations. Rien de plus honnête.

Admettez deux Troupes, les Abonnés & les perſonnes qui louent de petites loges ſe partageront.

rieux, *Mahomet*, *la Métromanie*, tous ces Ouvrages immortels, tous ces monuments éternels du génie françois, quoique joués par différentes Troupes, ne compoſent-ils pas bien plus eſſentiellement le vrai Théatre de la nation, même lorſqu'ils ſont repréſentés dans les pays les plus lointains?

« Mais, ajoutera-t on, ſi vous admettez deux » Troupes, celle que nous avons gagnera » moins ». C'eſt encore une erreur. Je ne ferai pas à mes Lecteurs l'affront de la combattre. On voit ſans peine qu'en tirant les Acteurs de leur léthargie, en piquant leur émulation, en les forçant à donner plus ſouvent des nouveautés, à ne pas rebuter les bons ſujets dans tous les genres, à ſe choiſir des ſeconds paſſables, à ne pas abandonner la moitié de la ſemaine à la *doublure* (1), on augmentera leur fortune comme

(1) Ce qu'on appelle doublure au Théatre, eſt la choſe la plus funeſte aux Pieces, la plus déſagréable pour le Public, & la plus nuiſible à la caiſſe des Comédiens. Premiérement le Public qui voudroit toujours voir ſes Acteurs chéris, ſe réſerve pour les jours où ils paroîtront, & fuit le Spectacle le reſte de la ſemaine. Secondement, une Piece une fois doublée, quelque bonne qu'elle ſoit d'ailleurs, n'eſt plus courue, n'apporte plus d'argent. — Que faire à cela, me dira-t-on? « Il faut donner le temps aux premiers » Acteurs de ſe repoſer: il eſt encore néceſſaire d'accoutumer les » doubles à voir le Public: comment concilier des choſes ſi contraires »? — Le voici. Lorſqu'on met une nouveauté à l'étude, je la ferois répéter en même-temps par les premiers Acteurs & par ſes doubles: de cette façon, ſi après les premieres repréſentations, un Comédien étoit malade ou fatigué, ſon double le remplaceroit; le Public, conſolé de l'abſence d'un ſeul premier Acteur par la préſence de tous les autres, & par le plaiſir de ne pas voir interrompre la nouveauté, ſe prêteroit volontiers à l'arrangement. Quand l'Acteur malade ou fatigué reparoîtroit, il donneroit une nouvelle vigueur à la Piece; un autre pourroit ſe repoſer à ſon tour, & de cette façon les Pieces ſeroient continuellement doublées ſans le paroître jamais.

leur gloire. Le François prodigue l'or & les applaudiſſements à qui ſait lui procurer des plaiſirs variés; témoin l'empreſſement avec lequel, las de voir toujours les mêmes Pieces & les mêmes Acteurs, il court entendre criailler à l'*Ambigu-comique*, & voir des ſauts périlleux chez *Nicolet*. Sachez l'amuſer, il vous donnera la préférence, & le goût triomphera ſans peine de la futilité la plus déshonorante pour la nation.

Quels ennemis du goût, de nos plaiſirs & de notre gloire pourroient donc contrarier l'établiſſement d'un ſecond Théatre? Ce ne ſera pas certainement un Public toujours avide de nouveautés, ni les Auteurs qui n'ont plus rien à eſpérer ſans cet heureux changement, encore moins MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, puiſqu'un Théatre de plus leur fournit un double moyen de faire des heureux, de placer des gens à talent, de s'aſſurer l'immortalité en protégeant les Muſes qui la donnent, & leur facilite des reſſources pour varier les fêtes de la Cour, ou pour les rendre plus brillantes; ſoit en y appellant les deux Troupes ſéparément, ſoit en y réuniſſant l'élite de l'une & de l'autre (1). Quant à nos Comédiens actuels, je ſuis ſûr que les trois quarts gémiſſent de la chûte du Théatre (2); qu'ils donneroient tout au monde pour

(1) Le célebre *Préville* a un frere qui lui reſſemble preſque parfaitement, & qui jouoit des rôles françois à la Comédie Italienne. Ils ont ſouvent fait les plaiſirs de la Cour en y repréſentant *les Ménechmes*, ou *les deux Freres jumeaux*, de *Regnard*.

(2) Si je m'étois trompé dans ce calcul, que deviendroit mon *Egoïſme*, Comédie en vers & en cinq Actes, reçue depuis ſix mois? Oh! parbleu, je n'aurois qu'à me bien tenir.... A tout événement

le

le voit dans sa splendeur, & qu'on peut leur reprocher tout au plus cette foiblesse, cette indolence avec laquelle ils souffrent que deux ou trois esprits remuants profitent des abus anciens pour en glisser de nouveaux; qu'ils en imposent à leurs Supérieurs trop occupés d'affaires plus importantes; qu'ils bouleversent les anciens Réglements (1), ou s'en fassent à leur guise pour inquiéter leurs camarades & rebuter les Auteurs.

Qu'on accumule les bienfaits sur les Comédiens estimables, qu'on les enrichisse, qu'on leur dresse des statues, rien n'est plus juste, ils servent le Public; mais qu'on ôte aux mal-intentionnés les moyens de déshonorer leur profession, & de la perdre en coupant à la racine des rejetons qui peuvent en faire le principal ornement, & lui donner une nouvelle vie. Où peuvent-ils avoir puisé la basse & folle jalousie qui les anime contre les Poëtes dramatiques? eux qui se font un plaisir de les chanter dans leurs Préfaces, dans leurs Epîtres, qui conservent leurs noms à la postérité, qui, pour prix de leurs travaux, ne demandent qu'à partager avec eux les honneurs de la Scene. Quelle chose au monde devroit être plus intéressante pour un Comédien que les Gens de Lettres!

je prie le Public de vouloir bien lire celles de mes Pieces qui ne seront pas jouées. Je tâcherai de lui détailler gaiement les causes de ma disgrace.

(1) Les Comédiens affichent dans leurs corridors les ordres du Roi, qui défendent à toute personne, de quelque qualité & condition qu'elle soit, d'entrer au Spectacle sans payer: pourquoi ne rendent-ils pas leurs Réglements aussi publics? personne n'oseroit les enfreindre.

N'ont-ils pas travaillé bien efficacement pour faire disparoître la honte dont le Public a couvert pendant long temps ceux qui l'amusoient au Théatre? Un Comédien qui chercheroit à mettre ses bienfaiteurs à la place d'où ils l'ont tiré, qui voudroit les plonger dans l'avilissement, n'auroit-il pas une ame de boue, ne seroit-il pas un monstre (1)?

Il est certain, & tout le monde en convient, que notre Théatre, réduit au point où il est, ne peut se soutenir long-temps, s'il ne reprend une forme plus favorable. Nous avons tout lieu d'espérer la derniere de ces révolutions. A la Ville, les Drames ont désormais besoin de s'étayer de la Musique & de toutes les contorsions d'une pantomime ridicule; à la Cour, *Jupiter*, *Hébé*, *les Graces* veulent rire à la Comédie & pleurer à la Tragédie. Nos Maîtres,

(1) François, gardez-vous d'avilir vos Poëtes, si vous voulez qu'ils vous élevent l'ame, qu'ils vous chantent dignement: c'est assez que vous fermiez le Temple de la Fortune à ceux qui vous ouvrent le Temple de Mémoire, & que vous ne les faſſiez pas même jouir du fruit de leurs veilles. Il seroit un moyen bien simple pour mettre les Auteurs dramatiques à leur aise: le voici. Qu'on n'accorde aucun privilege aux Directeurs, aux Actionnaires de Province, qu'en les soumettant à payer la part d'Auteur durant les trois premieres représentations de toutes les nouveautés: qu'y perdront-ils? Rien; il y gagneront au contraire en suspendant ces jours-là les abonnemens. Devons-nous tout-à-fait négliger nos Poëtes, quand les Anglois se piquent de les enrichir? Ils ont une méthode que nous devrions adopter: après la premiere représentation d'une Piece, les Amateurs envoient souscrire pour un ou plusieurs exemplaires. L'Auteur ne fait tirer que le nombre dont il a besoin, & n'a par ce moyen aucun faux-frais à faire. On peut objecter à cela qu'à Paris chaque exemplaire coûte trente sols, & qu'on le vend douze en Province. Eh bien! l'Auteur ayant une fois ses planches, pourroit aisément satisfaire les Souscripteurs de la Province; & les contrefactions, toujours imparfaites, ne seroient plus à craindre.

après nous avoir fait admirer les vertus réunies de leurs prédéceſſeurs, protégeront ſans doute un art qui ſait ſi bien renouveller dans tous les cœurs & les bienfaits d'un Souverain & l'enthouſiaſme d'un peuple reconnoiſſant (1). Peut-être même un Prince ſtudieux, un Prince ami des talents, ſe rappellera-t-il avec quelque intérêt, que ſans les bontés de MONSIEUR, frere de *Louis XIV*, *Moliere*, le premier Comique de tous les âges & de toutes les nations, le divin *Moliere* eût langui dans la Province; que l'Europe charmée avoue devoir à ce Prince *le Tartuffe*, *le Miſanthrope*, *les Femmes Savantes*, &c. & qu'elle le bénit d'avoir ouvert au génie une carriere dans laquelle le *Mécene* & le Protégé ſe ſont mutuellement couronnés.

Encore un pas heureux, & nous touchons à ces beaux jours où *Corneille*, *Moliere*, *Racine*, pouvoient s'illuſtrer ſur des Théatres différents & voler de front au Temple de Mémoire. Quel dommage, grands Dieux! ſi ce ſiecle n'eût eu qu'une ſeule Troupe! l'un des génies que nous venons de nommer, l'auroit occupée, les autres ſe ſeroient découragés. Qui aſſurera même que les *Monfleury*, les *Bourſaut*, & peut-être les *Pradon*, déjà poſſeſſeurs de la lice, n'en auroient pas fermé la barriere aux vigoureux athletes qui les ont ſi bien terraſſés? La France auroit perdu cent chef d'œuvres qui

(1) Voyez les Théatres Italien & François retentir d'applaudiſſements au ſeul nom de *Henri IV*. Y a-t-il un ſeul Spectateur qui ne paroiſſe comblé des bienfaits de ce Prince? Le plaiſir de répandre des larmes délicieuſes n'enleve-t-il pas aux Cenſeurs les plus malins l'envie de juger les deux Pieces?

lui feront à jamais le plus grand honneur, puisqu'il eſt vrai qu'un Empire eſt plus ou moins floriſſant, ſelon qu'il produit plus ou moins d'hommes immortels.

Un ſecond Théatre ! voilà le cri général. Encore une fois, un ſecond Théatre ! ne fût-ce que pour y voir jouer l'*Impromptu de Verſailles !* quels traits de lumiere pour le Public, les Auteurs & les Comédiens ! Heureux les uns & les autres, s'ils voient inceſſamment renaître les jours de fête de *Thalie* & de *Melpomene* ! heureux ſi le mortel, chargé d'élever un nouveau ſanctuaire aux Muſes, ne ſouffre pas que la cabale, l'orgueil, la jalouſie, le vice ſur-tout, y luttent contre le génie ; & s'il ſe perſuade bien qu'on lui donne la gloire du Théatre à rétablir, un beau laurier à mériter, & non une fortune rapide à faire !

Note de l'Auteur.

Les idées de M. *R. de Ch.* ſur le projet d'un ſecond Théatre, page le plan que je me ſuis permis de propoſer ſur le même ſujet, l'Ouvrage de M. *de Cailhava* ſur la néceſſité de cet établiſſement, enfin l'obligation où je crois être d'attendre une déciſion ſur pluſieurs objets pour ſuivre enſuite mon hiſtorique, toutes ces raiſons m'engagent à m'en écarter quelques momens, pour faire ici de légeres réflexions qui, j'eſpere, ne paroîtront ni iſolées ni, déplacées, parce qu'elles tiennent au ſujet que je traite, & parce qu'elles m'ont paru pouvoir être agréa-

bles à mes Lecteurs; utiles & instructives pour les Comédiens, sur-tout pour ceux qui commencent à paroître sur la Scene, soit qu'on ne laisse subsister qu'un seul Théatre, soit que dans la suite Sa Majesté juge à propos d'en ordonner ou d'en permettre un second.

RÉFLEXION sur la différence qui se trouve entre les recettes produites par les Tragédies, & celles produites par les Comédies.

NOUS avons certainement d'admirables chef-d'œuvres dans le genre comique, comme dans le genre tragique. Cette assertion reconnue généralement, & avouée par l'Europe entiere, n'a pas besoin d'autres preuves.

L'usage ordinaire de la Capitale est de donner par semaine trois Tragédies, & de grandes Comédies les autres jours. Si, dans les regîstres de recette, on examine celles que produisent les Tragédies, & celles que produisent les grandes Comédies (je ne parle point des nouveautés), on trouvera que la balance penche toujours du côté des Tragédies. Quelle peut donc être la raison de cette différence? Je crois que la voici :

La Scene françoise fournit aisément des Acteurs comiques, qui inspirent la gaieté : on y rira souvent; mais éprouve-t-on jamais à la Comédie ces mouvements impétueux, ces sentiments violents, ce doux attendrissement, le triomphe de l'Acteur vraiment tragique?

Il n'exiſte aujourd'hui que très-peu de Connoiſſeurs qui aient vu, ou qui puiſſent ſe rappeller les *Baron*, les *le Couvreur*, les *Dufreſne*, les *Gauſſin*, &c.

Mais il en exiſte beaucoup à même de regretter les *Clairon*, les *Dumeſnil*, & ſur-tout le ſublime *le Kain*, le plus grand Tragédien qui jamais ait été, & qui peut-être n'aura jamais ſon égal.

Il nous reſte quelques Acteurs tragiques dont le talent, quoiqu'au-deſſous de ceux dont je viens de parler, mérite cependant nos ſuffrages & nos applaudiſſements : ſur-tout lorſqu'ils ſavent ſe placer & ſe renfermer dans les bornes que la nature ſemble leur avoir preſcrites, au moral comme au phyſique.

La retraite de la célebre Mademoiſelle *Dangeville* a ſans doute été une perte immenſe pour la Comédie, qui en a fait quelques autres depuis; mais la Comédie poſſede encore des talents ſupérieurs & rares.

Quoi qu'il en ſoit, comparons les différentes ſenſations que nous font ſucceſſivement éprouver quelques-uns de nos Acteurs tragiques d'aujourd'hui, avec celles que produiſent en nous nos meilleurs Acteurs comiques; nous ſerons obligés de convenir que la Tragédie remue notre ame bien plus vivement.

Ainſi donc des ſenſations plus fortes, qui tranſportent l'eſprit & la raiſon, qui verſent dans le cœur un raviſſement délicieux, voilà l'appât puiſſant qui donnera toujours à Melpomene le pas ſur Thalie.

Combien doivent être cheres aux gens de

goût ces Tragédies qui ſavent parler au cœur, & fondre l'art avec l'expreſſion pathétique de la nature !

Combien ces mêmes Tragiques doivent-ils être précieux à leurs camarades, puiſqu'en amenant l'affluence des Spectateurs, ils contribuent le plus à la gloire & aux bénéfices de la ſociété commune !

Cette réflexion ſemble amener naturellement celle qui ſuit.

La Tragédie & la Comédie ſont compoſées de différents emplois, qui, pour être remplis convenablement, exigent ſans doute un talent propre & analogue à chacun de ces différents rôles; mais ces rôles différents n'exigent pas tous la même étude, le même travail, les mêmes efforts, ni la même ſupériorité de moyens.

Il eſt ſur-tout dans la Comédie certains genres où quelques Sujets peuvent être & ſont en effet bien placés; mais ſi le mérite de ces Acteurs ſe borne à ces emplois; ces Acteurs ſemblent ne devoir tenir qu'un petit coin au Théatre François, parce que les talents reſtreints à ce genre n'attireront certainement jamais la foule.

Je ſuis fort éloigné de chercher à mortifier ou à humilier aucun de ceux qui ſe ſont deſtinés à ces minces emplois, je ferai toujours le premier à leur rendre juſtice & à les applaudir; je ne conſidere ici que le genre des rôles, & point du tout le perſonnel.

Comme je parle ſans partialité & ſans amertume, je dirai franchement ce que je crois de bonne foi.

Ainſi donc, dans la répartition des parts, il

me ſemble que les talents les plus néceſſaires, les plus rares, & conſéquemment les plus utiles, doivent être diſtingués des talents inférieurs & communs; les aſſimiler dans les émoluments ſeroit une faveur d'autant plus abuſive, que les Acteurs reſtreints à ces médiocres emplois, ne ſont tenus qu'à de très-légeres dépenſes pour y paroître dans le coſtume convenable. Cependant, après un long ſervice, il eſt juſte de récompenſer de pareils Acteurs; mais ce ne doit être qu'après pluſieurs années, & proportionnément à l'utilité dont ils auront été. Je crois que trois quarts de part ſont le taux le plus fort auquel il eſt convenable de les porter.

Diverſes idées ſur les qualités conſtitutives qui peuvent faire un Comédien, & ſur les premiers objets auxquels un Commençant doit principalement s'appliquer.

DE tous les motifs qui peuvent engager à prendre l'état de Comédien, le premier & le ſeul digne d'éloge, c'eſt l'amour de la gloire; cet aſcendant irréſiſtible qui ferme l'oreille au cri du préjugé, & qui donne le courage néceſſaire pour dompter toutes les difficultés attachées à cet état.

Pour être emporté par un pareil motif, il faut une imagination brûlante, une ame vive & tendre; un cœur ſuſceptible des différentes paſſions qu'on ſe propoſe de peindre: on ne fait pas ſentir ce qu'on ne ſent pas ſoi-même.

Voilà les premiers maîtres. Si la nature a refuſé ces qualités, quelques leçons que l'on

reçoive, quelques modeles que l'on choisisse, on restera toujours dans la médiocrité.

La premiere étude du commençant doit être la connoissance de la prosodie; avant de tenter aucun rôle, il faut qu'il apprenne à parler correctement; pour y parvenir, il faut qu'il lise assiduement & long-temps *Corneille* & *Moliere*.

C'est par l'étude des Ouvrages de ces grands hommes que le talent peut se former, & qu'un commençant se familiarisera avec le ton de la nature.

Lorsqu'il aura bien acquis la connoissance de la prosodie, il faut qu'il soigne scrupuleusement sa diction & sa maniere de prononcer.

Il n'est pas moins essentiel pour lui de s'appliquer à bien combiner la qualité & l'étendue de son organe.

Il est des organes propres à exprimer les accents de la fierté, de la force, de la colere, de la fureur, &c. & à qui les accents d'une sensibilité douce & attendrissante sont impossibles.

Lorsqu'en pareil cas un Comédien veut suppléer par l'art aux moyens que la nature lui a refusés, les efforts qu'il fait l'obligent à une contrainte bien éloignée de la vérité.

En sortant de son naturel, l'Acteur n'est plus communicatif, c'est-à-dire, il ne fait point éprouver à l'ame les sensations dont il s'efforce à la pénétrer; les gens de goût & les connoisseurs en découvrent bientôt la cause.

Les observations que je vais faire ci-après ont un rapport plus direct à la Tragédie qu'à la Comédie.

Tout Acteur, & sur-tout un commençant,

doit réfléchir profondément ſur l'action des Ouvrages dramatiques; il faut que préliminairement il cherche les éclairciſſements propres à lui fournir les moyens dont il a beſoin pour faire reſſortir les effets du rôle dont il eſt chargé; il faut donc à l'Acteur non ſeulement une étude conſtante, mais de plus beaucoup d'intelligence.

Quelque talent qu'il ait, il ne doit jamais s'expoſer à jouer un rôle ſans le bien ſavoir; dès que ſa mémoire chancelle, il n'eſt plus à ſon aiſe, & fatigue l'auditeur.

L'habitude du corps & les geſtes ſont deux objets bien eſſentiels au Théatre.

Le Comédien doit accoutumer ſa figure à préſenter d'abord à l'œil le caractere dominant du rôle; je ne déciderai point ſi dans ceux du grand tragique, les moyens phyſiques ſont indiſpenſablement néceſſaires à un Acteur; mais je me permettrai de dire qu'ils me paroiſſent un acceſſoire bien avantageux pour faire reſſortir les effets des moyens ſentis.

L'aſſemblage des beautés phyſiques & morales dans un même Sujet ſe rencontre bien rarement, il en eſt d'autant plus précieux. S'il falloit cependant opter, il me ſemble qu'il n'y auroit pas à balancer ſur le choix: le talent embellit la laideur.

Une multiplicité de geſtes eſt toujours un défaut d'autant plus repréhenſible, qu'il n'eſt pas poſſible que, dans cette multiplicité, il ne s'en trouve de jetés au haſard, & par conſéquent faux.

Les geſtes ſont l'effet ſubit du mouvement de

l'âme; s'ils ſont d'avance étudiés, calculés, préparés, maniérés, ſymmétriſés, ils affoibliſſent l'énergie de l'action.

Il eſt peu de ſituations qui exigent de toucher une Actrice, de lui prendre la main, de la ſerrer entre ſes bras : lorſque ces ſituations l'exigent abſolument, il faut apporter dans ces geſtes la plus grande réſerve, & le maintien de la plus grande décence. On ne peut trop répéter ce précepte, ſur-tout dans la Tragédie, car il arrive ſouvent à nos Acteurs tragiques de l'oublier.

Une déclamation chantante, ou empoulée, eſt le contraire du vrai talent; cependant dans la Tragédie, le naturel doit toujours ſe reſſentir de la grandeur du ſujet, jamais ne s'avilir par une trop baſſe familiarité.

Les commençants ont preſque tous le défaut d'enfiler leurs vers deux à deux, & de noter le repos de l'hémiſtiche : rien ne reſſemble plus à un mauvais écolier, rien n'eſt plus éloigné de la vérité.

Un Acteur qui devient convulſif, & qui s'étouffe dès les premiers pas, n'intéreſſe bientôt plus; c'eſt la phyſionomie, l'attitude, le maintien, la nobleſſe, la fermeté, la rapidité & la vérité des mouvements & du débit qui expriment le ſentiment, & qui font l'illuſion.

La monotonie, le ton plaintif & lacrymal ſont ſans doute inſoutenables, mais il ne faut point faire heurler ou chanter *Melpomene*, ſur-tout dans les chef-d'œuvres de nos Maîtres de l'Art : leurs ouvrages n'ont pas beſoin de ce coloris, qui couvre le vuide des idées.

Le Comédien doit toujours être à l'action qu'il préſente ; il doit faire appercevoir ſur ſa phyſionomie, l'intérêt plus ou moins grand que doivent exciter dans ſon ame les diſcours de ſes interlocuteurs, & les différents événements qui peuvent ſe ſuccéder dans une Pieéce.

Il doit peindre toutes les nuances des paſſions dont il doit être agité : il faut qu'il ne néglige pas même aucun des petits acceſſoires de ſon rôle ; un geſte, un regard, un ſilence deviennent quelquefois un trait ſublime dans un Acteur ; enfin le Comédien n'eſt vrai qu'autant qu'il eſt plus près de la nature.

Quoique l'Auteur doive toujours être le plus naturel poſſible, cependant il ne doit jamais préſenter la nature déſagréable & repouſſante.

La terreur & la pitié ſont ſans doute les deux plus grands mobiles de la Tragédie, mais de la terreur à l'horreur la nuance eſt ſenſible : c'eſt à l'intelligence & au talent de l'Acteur à la faire diſtinguer.

Il eſt des ſituations dans leſquelles une imitation trop exacte des accents de la nature ſeroient inſoutenables. Le cri d'une extrême douleur pouſſé dans toute ſon étendue ſeroit révoltant au Théatre ; les véritables convulſions du déſeſpoir ſeroient affreuſes à voir.

L'art & l'intelligence d'un Acteur doivent ſavoir embellir ces moments.

L'expreſſion de l'extrême douleur ou du déſeſpoir, peinte ſur la figure des larmes, des ſanglots ménagés ; l'anéantiſſement des facultés de l'ame, l'affaiſſement total de la belle nature offrent un tableau vraiment dramatique, bien plus touchant, bien plus terrible que des cris aigus,

des heurlements & des convulsions hideuses à voir.

La raison & le sentiment devroient proscrire toujours sur la Scene les Pantomimes outrées & dégoûtantes, qui, au lieu de déchirer le cœur, n'inspirent que l'horreur la plus révoltante.

Je vois assez souvent nos Acteurs manquer d'attention aux *à parte* : ils devroient s'arranger de façon à ce que ces *à parte*, ne pussent pas être entendus de ceux qui sont en Scene avec eux, qui sont censés n'en devoir prendre aucune connoissance. Point du tout, ils parlent trop haut, ou trop près de ceux qui ne doivent pas les entendre, ou bien ils s'adressent au Public. Peuvent-ils ignorer, ou oublier que le Public est toujours censé n'entrer pour rien dans ce qui se passe au Théatre ?

De jour en jour il devient absolument plus nécessaire de ne point épargner les répétitions, c'est le seul moyen de bien faire marcher les Pieces, & d'y mettre l'ensemble. Les Débutants en auroient sur-tout grand besoin ; j'avoue que cette multiplicité de répétitions deviendroit une gêne pour les Anciens, dont le sort est fait ; mais cette raison ne détruit pas la solidité de ma réflexion.

Je n'étendrai pas plus loin mes observations, mon dessein n'a point été d'entrer dans tous les détails dont cette matiere seroit susceptible, je n'ai prétendu qu'esquisser légérement quelques idées qui m'ont paru vraies.

Avant de finir, je crois pouvoir ajouter la réflexion suivante :

L'art de Comédien eſt très-difficile : on n'y parvient à la célébrité que par l'étude la plus conſtante, par le plus long travail & par les plus grands efforts. Le talent ne peut exiſter que dans une ame élevée : il ſeroit barbare de commencer par l'avilir & par l'humilier. Il faut donc l'encourager, mais proportionnément aux eſpérances qu'il donne, & aux efforts qu'il fait pour réuſſir : le Public doit être ſévere, jamais injuſte ; il doit être indulgent, jamais partial, ſur-tout jamais trop foible, car l'amour-propre s'ennivre aiſément ; l'orgueil prend ſouvent de ſimples encouragements pour un tribut dû à ſon mérite ; l'Acteur cajolé par la multitude ignorante, néglige le travail, n'approfondit plus, dédaigne d'étudier la nature, de s'éclaircir par l'expérience, & de ſe former un vrai talent, par l'obſervation des nuances différentes qui doivent dominer, & ſe ſuccéder dans chacun des rôles de ſon emploi.

Il a déjà paru, ſur les Spectacles & ſur l'Art des Comédiens, pluſieurs excellents Ouvrages : ils contiennent des inſtructions très-utiles & des réflexions très-judicieuſes.

Peut-être ne dois-je qu'à ma mémoire une grande partie de ces obſervations ; ſi cela eſt, je ſuis éloigné de vouloir m'approprier un honneur que je ne devrois qu'à un larcin, quoiqu'involontaire ; ſi au contraire ces idées m'appartiennent directement, je les ſoumets au jugement du Public. J'ai cherché le vrai, dès que j'ai cru l'avoir reconnu ; j'ai écrit de bonne foi : ſi je me ſuis trompé dans ma façon de voir, je ſerai pénétré de reconnoiſſance pour ceux qui voudront

bien prendre la peine de m'éclaircir & de rectifier mes erreurs.

Si l'on veut savoir pourquoi j'ai rompu le fil de mon historique presque au commencement de l'année 1780, & pourquoi j'ai passé subitement à des objets qui auroient pu trouver place ailleurs, en voici les véritables causes :

Depuis quelque temps il s'étoit élevé plusieurs difficultés entre MM. les Auteurs & les Comédiens; on avoit paru prendre de part & d'autre la voie de la conciliation; on m'avoit assuré que l'autorité donneroit bientôt une derniere sanction légale, qui statueroit définitivement sur de nouveaux Réglements; il me paroissoit convenable de les faire connoître, & de les placer immédiatement après l'Ouvrage de M. *de Caillhava.* J'ai attendu long-temps; ce retard étoit affligeant pour moi; à mon âge on est pressé de jouir; je me suis flatté qu'on ne me feroit pas un crime de m'être hâté à avancer & à faire paroître le plutôt possible un Ouvrage dont je devois espérer une plus prompte publication.

Je compte sur l'indulgence de mes Lecteurs, je les prie d'avoir la complaisance de rapprocher ce qui suit, de ce qui est dit dans ce troisieme tome, page 292. Je reprends ici mon historique, à l'article où il est parlé du Compliment de l'ouverture du Théatre en la présente année 1780, & dans lequel on annonce la premiere Représentation de la remise de *la Veuve du Malabar.*

Cette Tragédie fut jouée le 29 Avril, continuée jusqu'au 8 Juillet inclusivement, & a eu trente représentations consécutives, trois par

ſemaine, ſans interruption, ſauf le Lundi 8 Mai, jour de la Revue du Roi, & auquel il étoit impoſſible d'avoir le nombre de ſoldats néceſſaires ſur le Théatre. Les extrêmes chaleurs n'ont pas empêché une continuelle affluence de Spectateurs. La Reine, qui avoit été quelque temps ſans honorer ce Spectacle de ſa préſence, y vint au moment qu'elle n'y étoit pas attendue; elle parut contente de la Piece, elle voulut bien l'applaudir en pluſieurs endroits.

On avoit annoncé ſa derniere repréſentation pour le Samedi premier Juillet, mais le Public ayant deſiré ſa continuation, elle fut encore jouée toute la ſemaine d'après.

Les quatre principaux rôles étoient remplis par la demoiſelle *Sainval*, les ſieurs *Montvel*, *Larive* & *Vanhove*, ils les ont rendus ſupérieurement, & ils méritent les plus grands éloges. Il eût été facile aux Comédiens de tirer encore pendant quelque temps le parti le plus avantageux de l'enthouſiaſme preſque général; mais ils oublierent l'intérêt, pour ſe ſouvenir des égards qu'ils devoient à leurs Abonnés. J'ai déjà précédemment cité pluſieurs traits de l'honnêteté des procédés de la Comédie, dans toutes les occaſions elle en a fait preuve: vraiſemblablement la remiſe de *la Veuve du Malabar* en fournira un nouvel exemple.

Le brillant ſuccès de cette remiſe a fait dire généralement que jamais Piece tombée ne s'étoit relevée avec tant d'éclat. Je dois donc citer une anecdote peut-être ignorée, ou du moins tout-à-fait oubliée. Mon intention n'eſt point de mettre en comparaiſon les deux Ouvrages;

je

je connois trop la distance immense qui doit les séparer, je ne suis qu'Historien.

En 1689, *Palaprat*, dans sa Comédie *du Concert ridicule*, avoit parodié les meilleures Actrices de l'Opéra, sur-tout un air qu'elles chantoient avec les plus grands applaudissements : ces Chanteuses presserent *Palaprat* de parodier aussi les Danseuses à leur tour ; cette idée plut à l'Auteur ; il se rappella un ancien Ballet exécuté à Toulouse : ce Ballet lui fournit le plan de la Parodie ; mais pour la rendre avec la charge la plus grotesque, & par conséquent la plus analogue à ce genre, sur-tout reçu dans ce temps-là, il falloit que *Champmêlé* & un de ses camarades, l'un & l'autre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaires, voulussent bien consentir à se travestir en femmes. Il le leur proposa ; ils y acquiescerent : *Palaprat* composa sa Comédie en un Acte & en prose ; elle portoit pour titre, *le Ballet extravagant*. La Cour lui donna celui *des Sabines*. Cette Piece fut représentée pour la premiere fois, le 25 Juillet 1690. L'intérêt roule sur l'entêtement d'une femme à mettre sur pied un Opéra qui fournisse l'occasion à des amants de profiter d'une répétition pour enlever ses filles, & le pivot étoit cette phrase mise en action : *les Romains ne pourront jamais enlever les Sabines*. Le pesant *Champmêlé* & son épais camarade étoient *les Sabines* ; *Raisin* & *Villiers*, autres Comédiens, l'un & l'autre maigres, décharnés, petits, de la stature la plus mesquine & la plus foible, étoient les Romains. On peut aisément se figurer combien ces contrastes prêterent à la Pantomime ; quoi qu'il en

soit, cette Piece, malgré les chaleurs, eut d'abord beaucoup de succès; mais le chaud étant devenu excessif, elle tomba dans les regles, avant la dixieme représentation, & par conséquent appartint aux Comédiens. Ils la remirent au Théatre après la Saint-Martin: le succès en fut prodigeux, & rapporta un argent inconcevable.

Les Comédiens, toujours pensants, toujours agissants avec noblesse dans les affaires d'intérêt, & c'est chez eux une qualité héréditaire, avoient à cœur de témoigner leur reconnoissance à l'Auteur; mais ils étoient embarrassés sur les moyens & sur la façon de la lui marquer. D'un côté, la Piece étant tombée, & l'Auteur n'y ayant plus de droit, c'eût été s'écarter de la regle, & faire une planche préjudiciable aux Comédiens actuels, & à leurs successeurs, en attribuant à *Palaprat*, dans cette occasion, les honoraires attachés seulement aux succès constants des Pieces nouvelles; d'un autre côté, ils avoient lieu de craindre le refus d'un présent.

Enfin ils s'y prirent si adroitement & si secrétement, que l'Auteur ignora pendant très-long temps de quelle part avoit été remis chez lui un diamant de quarante pistoles: présent magnifique dans ce temps-là. Je reviens à *la Veuve du Malabar*.

Tous les Journaux ont parlé de cette Piece: on peut consulter leurs jugements; mais celui du Public est consigné dans le Registre de recette de la Comédie: c'est un thermometre auquel je conseillerai toujours aux Comédiens de s'en rapporter.

Cette Tragédie imprimée se vend chez la

veuve *Ducheſne*, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût, ſon format eſt *in*-8°. de 92 pages.

La Veuve du Malabar ayant été retirée après ſa repréſentation du 8 Juillet, on remit, le 10 ſuivant, *la Mort de Pompée*, Tragédie de *P. Corneille*, laquelle avoit été jouée à la Cour en 1778, & dont la derniere repriſe à Paris, avoit été en 1762. *La Mort de Pompée* a été donnée les 10, 15 Juillet & 2 Août : tout le monde connoît la ſublimité de cette Piece ; elle eſt dans le genre admiratif ; mais ce genre, pour être bien rendu & pour faire effet, exige, ſur-tout dans les rôles principaux, des talents conſommés & ſupérieurs.

Le même jour 10 Juillet, on donna la premiere repréſentation d'*Adélaïde*, ou l'*Antipathie pour l'Amour*, Piece en deux Actes, & en vers de dix ſyllabes. M. *du Doyer*, déjà connu pour l'Auteur de deux autres Pieces très-jolies, l'eſt encore de celle-ci ; cette troiſieme lui fait un honneur infini. Je n'en ferai point l'éloge, il eſt conſtaté dans tous les Journaux ; je me borne à dire que cette charmante Piece a eu, pendant quatorze repréſentations, le ſuccès le plus brillant & le plus mérité. Je dois cependant ajouter que les rôles avoient été bien diſtribués ; auſſi firent-ils le plus grand effet.

Le ſieur *Molé*, l'enfant chéri de *Thalie*, ne laiſſa rien à deſirer : graces, eſprit, fineſſe, onction, ſenſibilité, façon de s'exprimer, poſitions, geſtes ; enfin il mit dans tout ſon jeu cette tournure qui ne peut aller qu'à lui ſeul, & les charmes dont il ſait embellir ces rôles

qui lui vont si bien. La décence, la candeur, ce ton simple, naturel & vrai, cet organe agréable & sensible qui caractérisent Mademoiselle *Doligny*, enchanterent le cœur & les oreilles.

Madame *Molé* prouva de plus en plus que la nature, en lui donnant une figure aimable, lui avoit encore accordé une intelligence, un naturel & une vérité qui depuis long temps lui eussent acquis le suffrage général, s'il eut dépendu d'elle de faire connoître plutôt ses moyens.

Le sieur *Vanhove*, qui de jour en jour fait de rapides progrès, mit beaucoup de vérité dans le débit; une tendresse paternelle bien sentie, & que la beauté de son organe rendoit encore plus touchante; enfin il fut toujours voisin de la nature.

Le 19 du même mois de Juillet, on remit *Pierre-le-Cruel*; cette Tragédie par *de Belloy*, avoit été donnée la premiere fois le 20 Mars 1772. Une cabale odieuse & inconcevable avoit fait tomber la Piece à cette premiere représentation: la remise a eu le succès qui lui étoit dû; six représentations consécutives jusqu'au 31 Juillet; une septieme le 5 Août, & une huitieme le 20 suivant, ont prouvé l'indignité des ennemis de l'Auteur. Les recettes produites par ces huit représentations, n'ont pas été à la vérité très-considérables; mais relativement à la chaleur excessive de la saison, les Comédiens ont dû être très-contents de chacune de ces huit chambrées, ainsi que de l'accueil que le Public a fait à cet Ouvrage, où sans doute il y a beaucoup de mérite, quoiqu'il ait été cruellement déchiré dans quelques Journaux. Les Acteurs chargés

des rôles de cette Piece, les ont joués parfaitement ; le ſieur *Grammont*, Acteur à penſion, a mérité, dans le rôle *de Dom Pedre*, des encouragements flatteurs ; ces applaudiſſements, en lui faiſant connoître les favorables diſpoſitions du Public, l'avertiſſent en même temps qu'il doit redoubler de travail & d'efforts pour s'en rendre digne.

Le 25 du même mois, on a remis *le Retour des Officiers*, Comédie en un Acte, en proſe, *de Dancourt*, jouée pour la premiere fois, le 19 Octobre 1697, ainſi qu'il eſt marqué dans le Dictionnaire ; elle étoit reſtée au Théatre, repriſe enſuite en 1719, & laiſſée là depuis. Cette petite Comédie n'a de mérite que la gaieté du dialogue : elle a été revue avec plaiſir, mais ce plaiſir n'eſt dû qu'à la fineſſe, à l'intelligence & à tous les acceſſoires agréables que les Acteurs ont ſu mettre dans leurs rôles. Cette Piece a été ſuivie d'un Ballet compoſé par le ſieur *Deshayes*, Maître des Ballets de la Comédie Françoiſe. Ce Compoſiteur a un talent ſupérieur & décidé pour deſſiner parfaitement, varier & faire exécuter les Divertiſſements, peut-être quelquefois un peu trop longs, mais toujours très-agréables.

Le 9 Août, le ſieur *Dunant* a débuté par le rôle d'*Arſame* dans *Rhadamiſte* ; le 11, dans l'*Enfant-Prodigue* ; le 12, il a joué le rôle *de Néreſtan* dans *Zaïre* ; & le 17, celui *du Chevalier*, dans *le Diſtrait*. Il a fini ſon début à cette quatrieme Piece.

Le ſieur *Dunant* a une jolie figure & une taille propre aux emplois auxquels il ſe deſtine ;

il a beſoin d'étudier & de travailler beaucoup. Comme il eſt très-jeune, il pourra réuſſir; il eſt neveu de la Dame *Lobreau*, ancienne Directrice des Spectacles de Lyon; elle a obtenu que ce neveu reſteroit, mais ſans aucuns émoluments, à la Comédie-Françoiſe, pour s'y former ſous de bons modeles. Lorſqu'on en aura beſoin, il jouera de petits rôles, & ſervira aux rempliſſages, en cas de néceſſité. S'il fait des progrès, on pourra dans la ſuite lui faire un ſort. Cette faveur a été accordée à ce jeune Débutant, en conſidération des procédés nobles & obligeants que la Dame *Lobreau*, tant qu'elle a été Directrice des Spectacles de Province, a eu conſtamment pour tous les Acteurs de la Comédie-Françoiſe. Si le Public étoit à même de compulſer les Regiſtres des Délibérations de cette Société, il en verroit un grand nombre marqué au coin de la bienfaiſance & de la reconnoiſſance: qualités rares, & d'autant plus précieuſes. Mon Ouvrage m'a mis à même de rendre juſtice au Corps des Comédiens-François du Roi.

Le 11 Août, début de la dame *Vanhove*, par le rôle de *Phedre*; le 16, par celui de *Cléopâtre* dans *Rhodogune*; le 10, par celui de *Sémiramis*; le 21, par celui d'*Agripine* dans *Britannicus*; le 27, une ſeconde fois, par le rôle de *Cléopâtre* dans *Rhodogune*. Son début a été arrêté à cette cinquieme repréſentation, & la Débutante s'eſt retirée tout-à-fait. Des Connoiſſeurs ont cru reconnoître le germe des talents dans cette Actrice, & ont trouvé qu'on l'avoit jugée & traitée trop rigoureuſement. Quelques Journaux ne l'ont pas aſſez ménagée; d'autres ont trop exalté ſon mérite.

Le 21, on donna la premiere repréſentation de l'*Héroïſme françois*, ou *le Siege de Saint-Jean-de-Lône* : cette Piece eſt dans le genre héroïque. L'Auteur l'avoit d'abord miſe en quatre Actes : il la réduiſit en trois à la troiſieme repréſentation ; ce changement donna plus de rapidité à l'action, & de chaleur à l'intérêt. Il y a dans cette Piece nombre de beautés, de ſublimes traits de patriotiſme, des ſpectacles, & elle eſt terminée par un coup de théatre ſuperbe & attendriſſant. Enfin il y a un vrai mérite dans cet Ouvrage, mais l'Auteur l'ayant écrit en proſe, s'eſt privé d'un avantage inappréciable ; les Pieces de ce genre ont abſolument beſoin de cette redondance que la verſification peut ſeule leur fournir. L'*Héroïſme françois* eſt de M. *Duſſieux*, l'un des Rédacteurs du *Journal de Paris*. Cet Auteur s'eſt déjà fait connoître par d'autres Ouvrages très-eſtimables, & ne s'eſt point démenti dans ce dernier, qui certainement lui fait beaucoup d'honneur. M. *Duſſieux* joint à la qualité de bon Ecrivain celle d'Auteur modeſte, de critique éclairé, jamais partial & toujours très-honnête dans ſes jugements. On doit dire, à la louange des Acteurs jouants dans la Piece de M. *Duſſieux*, qu'ils ont fait tous leurs efforts pour en aſſurer le ſuccès ; mais, je le répete encore, ſi elle eut été écrite en vers, elle en auroit eu aſſurément, & ne ſeroit pas tombée dans les regles à la ſixieme repréſentation.

Le 31 du même mois d'Août, on donna, pour la premiere fois, *Nadir*, ou *Thamas-Koulikan*, Tragédie en vers, en cinq Actes,

dont M. *Dubuiſſon*, Américain, âgé, dit-on, de vingt-ſept ou vingt-huit ans, eſt l'Auteur. On s'apperçut aiſément, dès la premiere repréſentation, qu'un grand nombre de Spectateurs étoit d'avance prévenu contre l'Ouvrage. On eut raiſon ſans doute de trouver des longueurs, d'y reconnoître des réminiſcences, de ſe récrier contre des vers préſentant des idées ou des images trop révoltantes, ſur-tout contre l'horreur d'une cataſtrophe trop ſanglante. Mais, ſans entrer dans de plus longs détails à ce ſujet, je crois pouvoir dire que les Critiques m'ont paru trop s'appeſantir ſur ſes défauts, & ne pas rendre aſſez de juſtice à de très-grandes beautés répandues & frappantes dans les quatre premiers Actes de cette Piece. Quoi qu'il en ſoit, cet Ouvrage annonce chez l'Auteur, de la facilité pour la verſification, & il doit éviter de s'y trop livrer; du feu dans l'imagination, enfin d'heureuſes diſpoſitions, & le germe du pathétique néceſſaire à un Auteur vraiment tragique. A la ſeconde repréſentation, M. *Dubuiſſon* fit des retranchements & des corrections: la Piece marcha mieux; les Acteurs étant plus ſûrs de leurs rôles, il y eut plus d'enſemble; mais la cataſtrophe du cinquieme Acte étant reſtée à-peu-près la même, on a continué de s'élever contre le dénouement. Après la quatrieme repréſentation du 9 Septembre, Mademoiſelle *Sainval* étant tombée malade, cette Tragédie a été ſuſpendue.

Le 2 Septembre, la Demoiſelle *Saint-Ange* donna ſa démiſſion, & ne reparut plus. Cette jeune Actrice, élevé du célebre *Prévitle*, eſt

douée de la plus agréable figure & de la plus jolie taille : elle offroit toujours dans ſes rôles l'air de la plus grande décence, le maintien le plus honnête & le ton de la bonne éducation. Quoique ſes moyens fuſſent médiocres, elle étoit très-intéreſſante ; elle avoit douze cents francs d'émoluments pour jouer l'emploi analogue à ſes moyens.

Le 8, jour de la Vierge, & par conſéquent de relâche à Paris, pluſieurs des Acteurs de la Comédie-Françoiſe furent à Saint-Germain donner une repréſentation de *Mithridate*, au profit du ſieur *Valois*. Cet Acteur de Province eſpérant de débuter & d'être reçu au Théatre françois, étoit venu & reſté dans la Capitale & aux environs, depuis un an. Le Comité l'avoit entendu & l'avoit jugé trop foible. Le ſieur *Valois*, trompé dans ſes eſpérances, avoit extrêmement dérangé ſes affaires, & ſe trouvoit dans le plus grand embarras. Cette repréſentation, donnée à ſon profit, lui a produit près de cinquante louis. La Comédie, qui lui a rendu cet important ſervice, a pouſſé la généroſité au point de ne pas vouloir ſouffrir qu'il entrât dans aucun des frais que leur ont coûtés le voyage & leurs dépenſes. Les Comédiens les ont payés de leurs bourſes. Je cite avec plaiſir ce nouveau trait de bienfaiſance ; cette qualité eſt tellement annexée à l'eſprit de cette entiere ſociété, que tous les camarades de ceux qui furent à Saint-Germain auroient deſiré avoir pu chacun contribuer à une ſi bonne action.

La Tragédie de *Thamas-Koulikan* ayant été ſuſpendue, comme je viens de le dire, on donna,

le Lundi 11 la Tragédie de *Cinna*. Le sieur *Brizard*, qui, depuis plus de quatre mois, avoit été absent, reparut dans le rôle d'*Auguste*; les applaudissements généraux dont il fut couvert en paroissant durent lui prouver combien il est cher au Public, & pénétrer l'Acteur d'une juste reconnoissance.

Le Lundi 18 Septembre, on a donné *Orphanis*, Tragédie en cinq Actes & en vers, de M. *Blin de Sain-More*. On peut, au Tome premier, p. 350, voir ce qui est dit de cette Piece.

La feuille du *Journal de Paris*, N°. 263, 19 Septembre, les *Annonces* & les *Affiches* du même jour ont rendu compte de cette représentation de la veille.

Note particuliere de l'Auteur.

La remise *de la Veuve du Malabar*, le succès prodigieux de cette remise, les différentes opinions, les différents propos sur la façon dont la Comédie devoit ou pouvoit en agir avec l'Auteur de cette Tragédie, paroissoient avoir fait généralement le plus vif intérêt. On étoit curieux & impatient d'être informé de tout ce qui seroit fait à cet égard.

J'avois ci-devant, page 402 de ce Volume, tiré de l'oubli une Anecdote relative à *Palaprat*. La remise de la Comédie *du Ballet extravagant* & la remise de la Tragédie *de la Veuve du Malabar* se rassembloient parfaitement quant au succès : le sort de ces deux Pieces avoit été le

même dans leur nouveauté; toutes deux étoient tombées dans les regles avant la dixieme repréſentation; mais aux remiſes, il ſe trouvoit entr'elles une différence que voici : *Le Ballet extravagant* avoit été donné tel qu'il étoit à ſa chûte ; *la Veuve du Malabar* venoit d'être remiſe avec des corrections & des changements; l'Auteur avoit refait en entier un des quatre principaux rôles; celui de *la Veuve* avoit en conſéquence été refondu dans quelques parties abſolument néceſſaires pour l'ajuſter au rôle neuf : j'avois raconté la tournure qu'en 1690 les Comédiens avoient priſes pour, ſans s'expoſer à un refus humiliant, donner des marques de leur reconnoiſſance à l'Auteur *du Ballet extravagant*; je ne pouvois donc pas, ſur-tout à titre d'Hiſtorien, & dans un événement ſi rare, & que les circonſtances rendoient encore plus intéreſſant; je ne pouvois pas, dis-je, me diſpenſer de faire connoître la conduite de la Comédie dans cette occurrence, & ſes procédés pour l'Auteur de *la Veuve du Malabar*.

En conſéquence j'avois prié qu'on voulût bien me communiquer, dans la forme la plus exacte & la plus détaillée, & dans la plus ſcrupuleuſe vérité, tout ce qui, à ce ſujet, ſe trouvoit conſigné dans les regiſtres de la Comédie. En effet c'eſt le fonds où j'ai puiſé preſque toutes mes citations, & ces regiſtres m'ont ſervi de guide dans la marche de cet hiſtorique.

J'ai long-temps attendu ces éclairciſſements, je viens de les recevoir ; je les mets ſous les yeux du Public tels qu'ils ſont énoncés & atteſtés dans l'Extrait en forme que la Comédie

a bien voulu m'envoyer, & qui eſt reſté entre mes mains.

EXTRAIT

Des Regiſtres de la Comédie-Françoiſe,

Du Dimanche 18 Juin 1780.

MESSIEURS du Comité ont dit que le ſuccès que vient d'avoir la Tragédie de *la Veuve du Malabar* paroît exiger que la Comédie prenne un parti au ſujet de M. *le Mierre*; qu'il eſt inconteſtable qu'en rigueur l'on n'eſt point dans le cas de lui payer la part d'Auteur, puiſque la Piece eſt tombée trois fois dans les regles, & que les corrections que peut faire un Auteur, quelque conſidérables qu'elles ſoient, ne peuvent faire revivre en ſa faveur un droit qu'il a perdu par la chûte dans les regles; que la preuve que la Piece n'a pas un inſtant été regardée comme ayant aucun droit, c'eſt qu'elle n'a été ni annoncée ni affichée par nombre de repréſentations; que s'il eut été queſtion, pour *la Veuve du Malabar*, de repriſe, les autres Auteurs euſſent eu le droit de s'y oppoſer, & qu'il n'eût paſſé qu'à ſon tour, c'eſt-à-dire dans un temps plus éloigné; que les entrées *gratis* n'ont point été ſuſpendues à la premiere repréſentation donnée de cette Piece, comme elles le ſont à celles dans le partage deſquelles l'Auteur

a des droits ; mais que la Comédie ne peut pas ſe diſſimuler que ce n'eſt que par un grand travail que l'Auteur eſt parvenu à aſſurer à cette Piece le ſuccès qu'elle vient d'avoir, & que la ſociété penſe trop noblement pour ne pas offrir à M. *le Mierre* une marque de ſa reconnoiſſance.

' La queſtion miſe en délibération, il a été unanimement délibéré que la Comédie renonce avec plaiſir à ſe prévaloir de la rigueur de ſon droit, & que, pour donner à M. *le Mierre* une preuve de l'eſtime & de la reconnoiſſance de toute la Société, il ſera délibéré, immédiatement après que la Piece ceſſera d'être jouée, ſur le traitement qui lui ſera offert. Fait à l'Aſſemblée, le 18 Juin 1780.

La Comédie, en conſéquence de ſes délibérations, écrivit à M. *le Mierre* une lettre par laquelle elle lui faiſoit part que le Caiſſier avoit ordre de lui compter ſa part d'Auteur, & qu'il étoit le maître de ſe la faire délivrer quand il jugeroit à propos. M. *le Mierre* toucha ſes honoraires, en donna quittance, & répondit à la lettre de la Comédie : quelques termes de cette réponſe pourroient donner à ſoupçonner que l'intention de l'Auteur étoit de conſerver ſes droits, dans le cas où ſa Piece ſeroit remiſe. Cette inquiétude engagea la Comédie à prier M. *le Mierre* de s'expliquer, & occaſionna une réponſe obligeante par laquelle il renonce formellement à ſes droits.

Je crois devoir finir ce troiſieme Tome par l'énumération en gros des repréſentations tragiques données au Théatre François, depuis le 4 Avril 1780, jour de la rentrée des Spectacles, juſqu'à ce jourd'hui 22 Septembre de la même année.

Il y a eu ſoixante & douze repréſentations tragiques ; dans ce nombre ſont deux Pieces nouvelles : ſavoir, *le Siege de Saint-Jean-de-Lône* ; *Nadir*, ou *Thamas-Koulikan* ; & quatre Tragédies remiſes : ſavoir, *la Veuve du Malabar*, *la Mort de Pompée*, *Pierre-le-Cruel*, & *Orphanis*.

Fin du troiſieme & dernier Tome.

TABLE
DES MATIERES.

PREMIER TOME.

EPITRE dédicatoire au Roi.
Avertiſſement, page iv
Renonciation de M. Parfait *à ſon Privilege*, xiv
Les Myſteres, Moralités, farces & ſotties, xv
Pieces Annonymes anciennes, très-rares, difficiles à trouver, xxxiij
Dictionnaire de toutes les Pieces du Théatre François, 1
Obſervation eſſentielle, 502
Œuvres de M. le Chevalier de Mouhy, 503
Approbation de M. le Chevalier de Sauvigny, 504.

SECOND TOME.

Avertiſſement, page v
Pieces peu connues, vij
Dictionnaire des Auteurs dramatiques, 1
Auteurs dramatiques vivants en 1780, 362
Dictionnaire des Acteurs & des Actrices depuis l'origine du Théatre, juſqu'au mois d'Octobre 1780, 373

Table alphabetique des Auteurs dramatiques, page 505
Table alphabetique des Acteurs & des Actrices, 506
Approbation, 513.

TOME TROISIEME.

Avertissement essentiel, page 1
Discours préliminaire, 1
Abrégé de l'Histoire du Théatre François depuis l'année 769, jusqu'en 1780, 1
Tous les Réglements de la Comédie supprimés par ordre du Roi, avant l'Arrêt du Conseil de 1757, 47
Etat des Musiciens composants l'Orchestre en 1759, 65
La Scene rendue libre par le retranchement des Balustrades sur le Théatre, ibid.
Lettre de M. de Saint-Foix *à ce sujet*, 66
Spectacles interrompus à cause du Jubilé, 67
La Tragédie de Rhodogune *représentée au profit du neveu de* P. Corneille, 69
Graces accordées par le feu Roi, à Mademoiselle Dangeville, *& vers à cette occasion*, 70
Effroi sur le feu qui prit sur le Théatre, 72
Service ordonné par les Comédiens du Roi, à la mort de M. de Crébillon, ibid.
Vers de l'Abbé de Voisenon, *à Mademoiselle* Dangeville, 78
Représentation du Siege de Calais, *& tout ce qui en résulta*,

Comité

Comité ordonné par le Roi, page 88
Souscription accordée au sieur Molé, *à son profit*, 89
Vers de feu M. Dorat, *présentés à Madame* la Dauphine, *à la Comédie*, 93
La Tragédie de Tancrede *donnée au profit de la Demoiselle* Dumesnil, 94
Mort du célebre le Kain, 96
Honneurs rendus à M. de Voltaire, *à la sixieme représentation de sa Tragédie d'*Irêne, *& les vers qui lui furent adressés*, 98 & 101
Mort de M. de Voltaire, 106
Début de la Demoiselle Constance Cholet, 114
Nouveau Réglement de MM. les premiers Gentilshommes de la Chambre, 119
Lettre de M. de Saint-Foix, *sur la retraite de la Demoiselle* Dangeville, 149
Faits relatifs à l'historique du Théatre François, 151
Début de Mademoiselle Dangeville, *dans le tragique*, 162
Vers adressés à cette célebre Actrice, 164
Mérope *de M.* de Voltaire, *d'abord refusée*, 165
Lettre de ce Poëte à cette occasion, 166
Anecdote relative à feu M. le Comte de Pont-de-Veyle, 167
Lettre du Roi de Prusse à M. de Voltaire, *sur la Tragédie de* Sémiramis, 168
Bontés de la Reine pour l'Auteur de la Tragédie de Mustapha *& Zéangir*, 169
Mémoire sur la Comédie Françoise, du célebre le Kain, 171
Observation de l'Auteur de cet Abrégé, sur ce Mémoire, 191

Projet d'un ſecond Théatre François, par l'Auteur, page 194
Coup-d'œil intéreſſant ſur les anciens Théatres, 201
Théatre Hollandois, 221
Anecdotes, 224
Extrait des Dames Lettrées qui ont travaillé pour le Théatre, 267
Eloge des Théatres de Madame la Comteſſe de Genlis, 273
Origine des premiers Théatres, 280
Suite de l'hiſtorique de l'année 1780, 289
Etat préſent de la Comedie Françoiſe & des emplois, 303
Divertiſſement de M. Deshayes, *par des Pieces nouvelles*, 309
Noms des Danſeurs & des Danſeuſes en 1780, 310
Buſtes en marbre & Tableaux des célebres Dramatiques, placés dans le foyer de la Comédie, actuellement aux Tuileries, 316
Etat des Regiſtres de la Comédie, 319
Titres des actes néceſſaires aux Comédiens du Roi, 349
Régence & minorité du feu Roi, 352
Récapitulation des dons du Roi à ſes Comédiens, 356
Pieces nouvelles reç. avec la date de leur réception, ibid.
Cauſes de la décadence du Théatre, par M. de Cailhava, 359
Note de l'Auteur ſur le projet de M. R. de Ch. *pour un ſecond Théatre*, 388
Réflexion ſur la différence des recettes produites par les Tragédies & les Comédies, 389

Diverſes idées ſur les qualités conſtitutives à un Comédien commençant, page 392
Difficultés entre les Auteurs & les Comédiens, 399
Anecdote relative de Palaprat, *à* la Veuve du Malabar, *mais très-différente*, 401
Eloge du ſieur & de la dame Molé, 403
Début d'un nouvèl Acteur & de la dame Vanhove, 406
Retraite de la Demoiſelle Saint-Ange, 409
Repréſentation de Mithridate *à Saint-Germain, le 8, jour de la Vierge, par les Comédiens du Roi, au profit du ſieur* Valois, 409
*Repriſe d'*Orphanis, *Tragédie de M.* Blin de Sain-More, 410
Note particuliere de l'Auteur, ibid
Extrait des Regiſtres de la Comédie, à l'occaſion de la Veuve du Malabar, 144
Approbation, 420
Privilege général, ibid.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit ayant pour titre, *Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre François* : c'eſt l'Ouvrage le plus complet que nous ayons eu encore ſur cette matiere ; & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris, ce 10 Juin 1780.

DE SAUVIGNY.

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants-Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra ; SALUT : Notre amé le ſieur CHARLES DE FIEUX, Chevalier DE MOUHY, ancien Officier de Cavalerie, notre Penſionnaire de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public *ſes Œuvres, contenant l'Abrégé de l'Hiſtoire du Théatre François*, &c. &c. &c. s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera ; & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du Privilege, pour lui & ſes préſents hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à perſonne ; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'acte qui la contiendra ſera enrégiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité tant du Privilege

que de la ceſſion; & alors, par le fait ſeul de la ceſſion enrégiſtrée, la durée du préſent Privilege ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décede avant l'expiration deſdites dix années; le tout conformément aux Articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Privileges en Librairie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & confiſcation des exemplaires contrefaits, à peine de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons: à la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilege; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMESNIL; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL; le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir

ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier, ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris, le vingt-troisieme jour de Mai, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt, & de notre regne le cinquieme. Par le Roi en son Conseil,

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 2060, folio 302, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilege, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 26 Mai 1780,

LE CLERC, Syndic.

De l'Imprimerie de L. JORRY, rue de la Huchette.

951934

Garnier Arnoul
10.1.1986
[PAH]